

# Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île

## Étude d'impact sur l'environnement

### Volume 1 – Chapitres 1 à 5 et carte A

- Justification et description générale du projet
- Étude de corridors
- Participation du public





# **Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île**

---

## **Étude d'impact sur l'environnement**

---

Volume 1 – Chapitres 1 à 5 et carte A

- Justification et description générale du projet
- Étude de corridors
- Participation du public

**Hydro-Québec TransÉnergie**  
**Février 2014**

*Cette étude est soumise au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec en vertu de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement en vue d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île.*

L'étude d'impact sur l'environnement, en six volumes, est subdivisée de la façon suivante :

- Volume 1 : Chapitres 1 à 5 et carte A (en pochette)
- Volume 2 : Chapitres 6 à 12
- Volume 3 : Annexes
- Volume 4 : Carte B (en pochette)
- Volume 5 : Cartes C à F (en pochette)
- Volume 6 : Cartes G à J (en pochette)

La présente étude a été réalisée pour Hydro-Québec TransÉnergie par Hydro-Québec Équipement et services partagés avec la collaboration de la direction – Affaires régionales et collectivités et de la direction – Communication d'entreprise d'Hydro-Québec.

La liste des principaux collaborateurs est donnée à l'annexe A, dans le volume 3.



## Sommaire

Des demandes de transport liées à de nouvelles sources de production, à de nouvelles interconnexions ou à de nouveaux contrats de service de transport s'ajoutent sans cesse. En parallèle, les besoins réguliers du Distributeur augmentent au fil des ans, tant l'été que l'hiver. Dans ce contexte de besoins grandissants, Hydro-Québec doit ajouter au réseau principal à 735 kV les infrastructures nécessaires au maintien de la fiabilité et de la disponibilité du réseau en vue d'assurer la qualité d'alimentation de la clientèle.

Au fur et à mesure que se développe le réseau, les transits de puissance augmentent sur les lignes. Cet accroissement rend le réseau de transport principal davantage sensible à certains événements, à tel point qu'il faut lui apporter un renforcement majeur pour en assurer la fiabilité dans le respect des critères de conception.

Par ailleurs, comme les lignes à 735 kV sont de plus en plus sollicitées tant l'été que l'hiver, l'exploitant (Hydro-Québec TransÉnergie) dispose de moins de marge de manœuvre pour garantir la fiabilité du réseau en temps réel. L'augmentation des transits peut maintenant conduire à des dépassements de la capacité thermique de certaines lignes à 735 kV en été.

Les études réalisées démontrent que la solution optimale de renforcement, qui permet d'assurer la fiabilité et la disponibilité du réseau et de le positionner stratégiquement pour l'avenir, consiste à construire une nouvelle ligne de transport à 735 kV entre le poste de la Chamouchouane et la région métropolitaine de Montréal, tout en assurant une alimentation distincte au poste du Bout-de-l'Île. Ce projet permet de réduire les pertes électriques sur le réseau, de renforcer l'alimentation de la boucle métropolitaine, d'assurer une alimentation distincte au poste du Bout-de-l'Île et de soulager, en été, les contraintes d'exploitation et d'entretien du réseau principal à 735 kV.

### *Processus d'évaluation environnementale et de participation du public*

L'étude d'impact sur l'environnement relative au projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, amorcée à l'automne 2010, a été réalisée en deux phases, soit une étude de corridors (2010-2011) et une étude de tracés (2012-2013). Ces deux phases visaient à dégager progressivement le meilleur tracé possible au terme d'études environnementales et techniques détaillées. Le choix du corridor préférable et la détermination du tracé retenu ont reposé sur une consultation élargie du milieu qui incluait les communautés autochtones touchées. Cette consultation a permis d'optimiser le tracé de ligne dans la partie nord de la zone d'étude et a conduit Hydro-Québec à modifier le tracé proposé dans le sud de Lanaudière afin d'éviter l'ouverture d'un nouveau couloir de ligne et de limiter les impacts du projet sur le milieu naturel, sur le milieu bâti, sur l'agriculture et sur le paysage.

## ***Description du projet***

Le projet comprend deux composantes essentielles :

- la construction d'une ligne à 735 kV de 406,4 km de longueur entre le poste de la Chamouchouane, situé à La Doré au Saguenay–Lac-Saint-Jean, et le poste de Duvernay, situé à Laval ;
- la déviation d'une ligne existante à 735 kV (circuit 7017) sur une longueur de 19,4 km entre Saint-Roch-de-l'Achigan et le poste du Bout-de-l'Île, situé à Montréal ; cette ligne alimentera ainsi le poste du Bout-de-l'Île plutôt que le poste de Duvernay, auquel elle est actuellement rattachée.

Au total, le projet touche six régions administratives : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Lanaudière, Laurentides, Laval et Montréal. La ligne de la Chamouchouane-Duvernay nécessite la création d'un nouveau couloir de ligne de 256 km entre le poste source, situé à La Doré, et Saint-Michel-des-Saints. À partir de cette municipalité, le tracé proposé est jumelé sur 150 km à une ligne existante à 735 kV (circuit 7016) jusqu'au poste de Duvernay, à Laval. En ce qui a trait à la déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île, à Montréal, le tronçon de ligne à construire s'insère sur 9 km dans l'emprise d'une ligne à 315 kV (circuits 3005-3005) qui sera démantelée définitivement.

## ***Impacts environnementaux du projet***

L'importance des impacts résiduels du projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île varie de moyenne à mineure sur les éléments du milieu naturel et de majeure à mineure sur les éléments du milieu humain et du paysage.

Dans son ensemble, le déboisement d'emprise entraîne une perte de 2 716,5 ha de végétation arborescente. Près de 90 % de cette superficie est située en terres publiques, en majeure partie dans des unités d'aménagement forestier (UAF). Dans la partie sud du projet, les pertes forestières touchent des territoires dont le recouvrement forestier n'atteint pas 30 %. Un plan de reboisement sera mis en œuvre pour compenser ces pertes dans la mesure du possible. La perte de végétation entraîne également une perte d'habitat pour la faune terrestre et les oiseaux, mais l'emprise d'une ligne est en revanche propice à certaines espèces en raison du type d'habitat qui y est maintenu. L'évaluation des impacts considère aussi les effets du projet sur les espèces fauniques et floristiques à statut particulier qui pourraient être touchées, et Hydro-Québec propose, lorsque c'est possible, des mesures visant à limiter l'impact des travaux sur ces espèces. D'autres mesures seront également mises en œuvre pour gérer les espèces exotiques envahissantes pendant les travaux.

La connaissance détaillée des milieux humides a permis d'éviter ces milieux ou de s'assurer qu'ils pouvaient s'insérer entre deux pylônes sans atteinte à leur intégrité. Ainsi, aucun pylône ne sera implanté dans un milieu humide. Toutefois, une

superficie de 11,9 ha de marécages arborescents et de tourbières minérotrophes boisées sera touchée par le déboisement de l'emprise, mais sans effet sur leurs fonctions écologiques. Ces milieux feront par ailleurs l'objet d'une attention particulière pendant les travaux.

La construction de deux supports dans le lit de la rivière des Prairies, entre Terrebonne et Montréal, sera réalisée à l'automne afin d'éviter la période de montaison et de fraie des principales espèces de poissons qui fréquentent la rivière. On ne prévoit pas d'incidence sur la productivité des espèces qui utilisent le secteur en raison de la faible superficie d'habitat occupée par les fondations.

En ce qui concerne le milieu humain, la réalisation de l'ensemble du projet exige l'acquisition de sept propriétés. Il s'agit d'un impact important pour les propriétaires visés, mais des modalités d'acquisition et de compensation sont prévues par Hydro-Québec dans de tels cas. Les terres publiques, dans la partie nord du territoire, sont principalement utilisées pour la villégiature, la chasse, le piégeage et la pêche. Dans les territoires fauniques structurés, Hydro-Québec adaptera le calendrier des travaux afin d'éviter, dans la mesure du possible, les périodes les plus sensibles de chasse à l'orignal. Quelques sentiers de randonnée, de motoquad et de motoneige seront touchés pendant les travaux, mais des modalités seront mises au point avec les gestionnaires pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux. Trois terrains de golf, trois terrains de camping ainsi qu'un segment de piste cyclable, à Terrebonne, seront touchés par le projet. On veillera à éviter de nuire aux activités des usagers pendant les travaux et on conservera le maximum d'arbustes dans l'emprise grâce à un déboisement sélectif. Dans le cas du circuit TransTerrebonne, Hydro-Québec soumettra un projet d'aménagement destiné à recréer un couloir vert dans l'emprise des lignes, dans le respect des normes d'entretien et de maintenance du réseau.

Le territoire agricole protégé est traversé sur 42 km, dont seulement 14 km touchent des terres en culture, le reste étant situé en milieu forestier. Les mesures d'atténuation et de compensation qui seront appliquées reposeront sur les modalités de l'*Entente Hydro-Québec–UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier*. Enfin, Hydro-Québec fera le suivi des tensions parasites dans deux fermes afin de vérifier que le projet n'a aucun effet de cette nature.

Le tracé de la ligne de la Chamouchouane-Duvernay traverse le territoire utilisé par les communautés autochtones de Mashteuiatsh, de Wemotaci et de Manawan. À cet égard, le tracé a fait l'objet de deux importantes modifications sur une cinquantaine de kilomètres afin d'éloigner le plus possible la ligne de secteurs propices à la pratique des activités traditionnelles, au piégeage ou à la chasse.

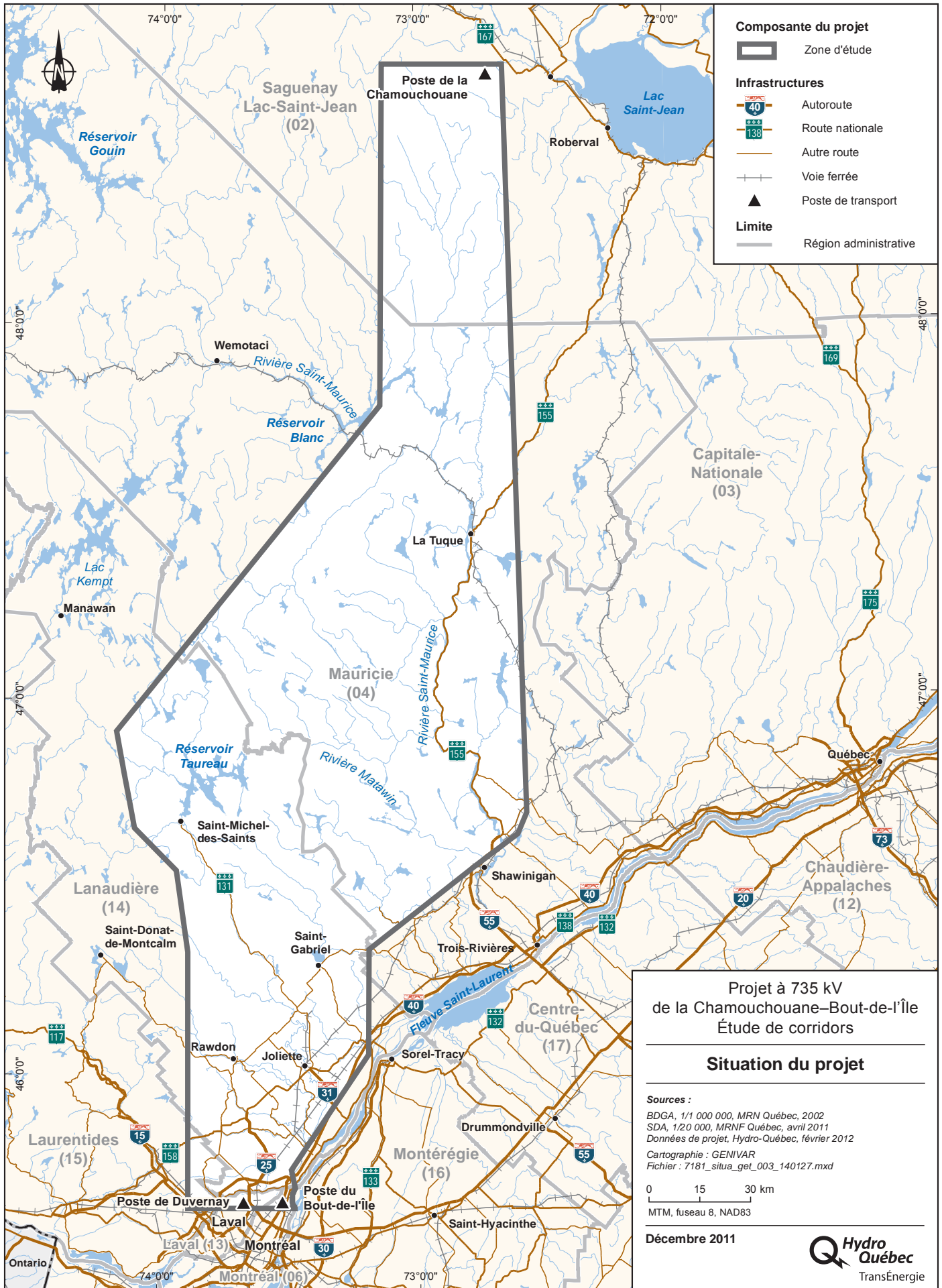
Sur le plan du paysage, le nouveau couloir de ligne entre le poste de la Chamouchouane (La Doré) et Saint-Michel-des-Saints engendrera des impacts visuels limités, puisqu'on a cherché à protéger le paysage perçu à partir des camps, des chalets et des zones de villégiature. De Saint-Michel-des-Saints à Laval, la ligne longe une ligne à

735 kV existante (circuit 7016) sur 150 km, ce qui permet de concentrer les lignes de transport d'énergie dans un seul couloir et d'éviter le morcellement du territoire. Le tracé de la nouvelle ligne s'insère en grande partie dans un milieu forestier dense dont la capacité d'absorption visuelle est bonne. Toutefois, la présence de la nouvelle ligne et de son emprise engendrera des impacts plus importants dans des milieux plus ouverts, notamment dans certaines vallées ou à la jonction de routes qui traversent des terres cultivées, dans la partie sud du tracé. L'harmonisation des types de pylônes et la juxtaposition des nouveaux pylônes et des pylônes existants contribueront à assurer l'intégration de la nouvelle ligne dans le milieu. Dans le cas de la déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île, le démantèlement définitif d'une ligne à 315 kV sur 9 km, entre Mascouche et Montréal, permettra d'insérer le nouveau tronçon de ligne à 735 kV dans une emprise existante sans ajout de ligne sur le territoire. L'emploi de pylônes tubulaires depuis le sud de l'autoroute 640, à Terrebonne, jusqu'à Montréal contribuera à mieux intégrer le projet au milieu urbanisé dans lequel les lignes s'insèrent peu à peu. Le long de l'autoroute 25, l'aménagement d'un écran visuel permettra de limiter l'impact visuel de la ligne sur les automobilistes.

### ***Calendrier et coût***

Le coût global de réalisation du projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île est estimé à 1 123,8 M\$, soit 988,4 M\$ pour la construction des lignes, y compris l'installation d'un câble de garde à fibre optique, et 135,4 M\$ pour les modifications aux postes et les investissements en télécommunications. Les retombées économiques régionales liées à la construction et au démantèlement des lignes sont estimées à 124,6 M\$, tandis que celles qui découlent des modifications au poste de la Chamouchouane sont de 6,9 M\$. Les retombées régionales issues des travaux aux postes du Bout-de-l'Île et de Duvernay sont estimées à 1,9 M\$.

Les travaux de déboisement et de construction s'échelonnent sur trois ans. La mise en service du projet est prévue pour l'automne 2018.





# Contenu de l'étude d'impact

## Volume 1 – Chapitres 1 à 5

- 1 Introduction
  - 2 Justification et description générale du projet
  - 3 Démarche de l'étude d'impact
  - 4 Étude de corridors
  - 5 Participation du public
- Carte A : Étude de corridors – Éléments sensibles du milieu

## Volume 2 – Chapitres 6 à 12

- 6 Description du milieu
- 7 Élaboration des tracés de ligne
- 8 Description technique du projet
- 9 Impacts et mesures d'atténuation
- 10 Surveillance des travaux et suivi environnemental
- 11 Développement durable
- 12 Bibliographie

## Volume 3 – Annexes

- A Principaux collaborateurs de l'étude d'impact
- B Méthodes d'inventaire du milieu naturel
- C Méthodes d'inventaire du milieu humain et du paysage
- D Classement des éléments du milieu
- E Dossier de la participation du public
- F Méthode d'évaluation des impacts
- G Clauses environnementales normalisées
- H Impacts des pylônes de traversée sur l'hydrologie et la circulation des glaces de la rivière des Prairies
- I Étude de bruit relative au projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île
- J Champs électriques et magnétiques

## Volume 4 – Carte B

Étude de tracés – Milieu naturel, milieu humain et paysage –  
Tronçon La Doré-Rawdon

**Volume 5 – Cartes C à F**

- C Étude de tracés – Milieu naturel, milieu humain et paysage –  
Tronçon Rawdon-Laval
- D Étude de tracés – Milieu naturel, milieu humain et paysage –  
Déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île
- E Étude de tracés – Archéologie
- F Étude de tracés – Unités de paysage

**Volume 6 – Cartes G à J**

- G Étude de tracés – Étude de perception visuelle – Tronçon Rawdon-Laval
- H Étude de tracés – Traversée du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies
- I Étude de tracés – Milieu naturel, milieu humain et paysage –  
Corridor étudié (non retenu) sur le plateau laurentien de Lanaudière
- J Étude de tracés – Milieu naturel, milieu humain et paysage –  
Corridor étudié (non retenu) dans la plaine agricole de Lanaudière



# Table des matières

Sommaire .....	iii
1 Introduction .....	1-1
1.1 Présentation du promoteur .....	1-1
1.1.1 Hydro-Québec TransÉnergie : le promoteur .....	1-1
1.1.2 Hydro-Québec Équipement et services partagés .....	1-2
1.2 Cadre juridique .....	1-2
1.3 Politique environnementale et directives d'Hydro-Québec .....	1-4
2 Justification et description générale du projet .....	2-1
2.1 Justification du projet.....	2-1
2.1.1 Contexte et raison d'être du projet .....	2-1
2.1.1.1 Réseau de transport principal d'Hydro-Québec.....	2-1
2.1.1.2 Évolution du réseau .....	2-1
2.1.1.3 Problématique .....	2-4
2.1.2 Scénarios étudiés .....	2-10
2.1.2.1 Compensation série dans les postes existants .....	2-10
2.1.2.2 Nouvelle ligne à 735 kV .....	2-10
2.1.2.3 Analyse comparative des deux scénarios.....	2-14
2.1.2.4 Scénario proposé.....	2-15
2.1.3 Scénario retenu .....	2-15
2.1.4 Conséquences en cas de report ou d'abandon du projet .....	2-16
2.2 Description générale du projet.....	2-17
2.2.1 Ligne de la Chamouchouane-Duvernay et déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île .....	2-17
2.2.1.1 Nouvelle ligne à 735 kV et tronçon de ligne à 735 kV dévié.....	2-17
2.2.1.2 Démantèlement et reconstruction de sections de lignes à 735 kV existantes.....	2-18
2.2.1.3 Démantèlement et reconstruction de sections de lignes à 315 kV existantes.....	2-18
2.2.2 Modifications dans les postes .....	2-21
2.2.2.1 Poste de la Chamouchouane .....	2-21
2.2.2.2 Poste de Duvernay .....	2-21
2.2.2.3 Poste du Bout-de-l'Île.....	2-21
2.2.2.4 Travaux connexes .....	2-21
2.3 Coût du projet .....	2-22
2.4 Calendrier de réalisation .....	2-22
2.5 Retombées économiques régionales .....	2-23
2.6 Programme de mise en valeur intégrée .....	2-24

3	Démarche de l'étude d'impact .....	3-1
3.1	Étude de corridors .....	3-1
3.1.1	Connaissance technique du projet.....	3-2
3.1.2	Connaissance du milieu .....	3-3
3.1.3	Évaluation du projet.....	3-3
3.1.4	Participation du public .....	3-3
3.1.5	Optimisation du projet .....	3-4
3.2	Étude de tracés.....	3-4
3.2.1	Connaissance technique du projet.....	3-4
3.2.2	Connaissance du milieu .....	3-4
3.2.3	Évaluation du projet.....	3-5
3.2.4	Participation du public .....	3-5
3.2.5	Optimisation du projet et bilan environnemental.....	3-5
4	Étude de corridors .....	4-1
4.1	Délimitation et justification de la zone d'étude.....	4-1
4.2	Inventaire de la zone d'étude.....	4-2
4.2.1	Démarche .....	4-2
4.2.2	Milieu physique.....	4-2
4.2.2.1	Topographie, géologie et géomorphologie.....	4-2
4.2.2.2	Hydrographie.....	4-3
4.2.3	Milieu biologique.....	4-4
4.2.3.1	Végétation .....	4-4
4.2.3.2	Faune .....	4-9
4.2.3.3	Aires protégées.....	4-13
4.2.3.4	Écosystèmes sensibles.....	4-20
4.2.4	Milieu humain .....	4-22
4.2.4.1	Cadre administratif et tenure des terres .....	4-23
4.2.4.2	Grandes affectations du territoire .....	4-23
4.2.4.3	Population et économie régionale .....	4-35
4.2.4.4	Milieu urbain .....	4-43
4.2.4.5	Villégiature, loisirs et tourisme .....	4-44
4.2.4.6	Agriculture .....	4-55
4.2.4.7	Milieu forestier.....	4-57
4.2.4.8	Titres miniers.....	4-59
4.2.4.9	Infrastructures et équipements.....	4-59
4.2.4.10	Projets d'aménagement ou de développement .....	4-61
4.2.5	Milieus innu et atikamekw.....	4-63
4.2.6	Paysage .....	4-63
4.2.6.1	Grands ensembles paysagers .....	4-63
4.2.6.2	Paysages valorisés .....	4-67

4.3	Analyse de la zone d'étude .....	4-68
4.3.1	Identification des éléments sensibles.....	4-68
4.3.2	Éléments sensibles de la zone d'étude.....	4-69
4.3.3	Regroupements d'éléments sensibles .....	4-71
4.3.4	Répartition des regroupements .....	4-76
4.3.4.1	Saguenay–Lac-Saint-Jean .....	4-77
4.3.4.2	Mauricie .....	4-77
4.3.4.3	Lanaudière .....	4-77
4.3.4.4	Laval, Montréal et Laurentides .....	4-78
4.4	Élaboration et comparaison des corridors .....	4-78
4.4.1	Élaboration des corridors.....	4-78
4.4.1.1	Détermination des points de passage obligés.....	4-78
4.4.1.2	Détermination des critères de localisation .....	4-79
4.4.2	Description et comparaison des corridors.....	4-80
4.4.2.1	Saguenay–Lac-Saint-Jean .....	4-80
4.4.2.2	Mauricie .....	4-84
4.4.2.3	Lanaudière .....	4-85
4.4.2.4	Montréal et Laval.....	4-97
4.4.3	Synthèse de la comparaison et choix des corridors .....	4-97
5	Participation du public .....	5-1
5.1	Objectifs de la démarche.....	5-1
5.2	Description sommaire du milieu d'accueil .....	5-2
5.3	Activités et outils de communication.....	5-3
5.4	Information générale sur le projet.....	5-8
5.4.1	Objectifs .....	5-8
5.4.2	Description des activités et des moyens .....	5-8
5.4.3	Faits saillants des communications et principales préoccupations des publics.....	5-9
5.4.3.1	Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	5-10
5.4.3.2	Mauricie .....	5-11
5.4.3.3	Lanaudière .....	5-12
5.4.3.4	Montréal.....	5-13
5.4.3.5	Communautés autochtones .....	5-14
5.4.3.6	Conclusion .....	5-16
5.5	Information-consultation sur les corridors .....	5-16
5.5.1	Objectifs .....	5-16
5.5.2	Description des activités et des moyens .....	5-16
5.5.3	Faits saillants des communications et principales préoccupations des publics.....	5-17
5.5.3.1	Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	5-17
5.5.3.2	Mauricie .....	5-18
5.5.3.3	Lanaudière .....	5-19

5.5.3.4	Montréal .....	5-22
5.5.3.5	Communautés autochtones .....	5-23
5.5.3.6	Conclusion.....	5-24
5.6	Information-consultation sur les tracés .....	5-24
5.6.1	Objectifs .....	5-24
5.6.2	Description des activités et des moyens .....	5-24
5.6.3	Faits saillants des communications et principales préoccupations des publics .....	5-25
5.6.3.1	Saguenay–Lac-Saint-Jean .....	5-25
5.6.3.2	Mauricie .....	5-27
5.6.3.3	Lanaudière .....	5-28
5.6.3.4	Montréal .....	5-34
5.6.3.5	Communautés autochtones .....	5-35
5.6.3.6	Conclusion.....	5-36
5.7	Information sur la solution retenue.....	5-37
5.7.1	Objectifs .....	5-37
5.7.2	Description des activités et des moyens .....	5-37
5.7.3	Faits saillants des communications et principales préoccupations des publics .....	5-38
5.7.3.1	Saguenay–Lac-Saint-Jean .....	5-38
5.7.3.2	Mauricie .....	5-40
5.7.3.3	Lanaudière, Laurentides et Laval .....	5-42
5.7.3.4	Montréal .....	5-44
5.7.3.5	Communautés autochtones .....	5-44
5.7.3.6	Conclusion.....	5-45
5.8	Analyse sommaire de la revue de presse .....	5-45
5.8.1	Saguenay–Lac-Saint-Jean .....	5-45
5.8.2	Mauricie .....	5-46
5.8.3	Lanaudière.....	5-46
5.8.4	Montréal .....	5-47
5.8.5	Communautés autochtones .....	5-47
5.9	Conclusion.....	5-48

## Tableaux

2-1	Calendrier de réalisation du projet .....	2-22
3-1	Démarche de l'étude d'impact sur l'environnement .....	3-2
4-1	Habitats fauniques protégés dans la zone d'étude.....	4-19
4-2	Municipalités et territoires non organisés de la zone d'étude .....	4-24
4-3	Évolution de la population dans les territoires recoupés par la zone d'étude – 2001, 2006 et 2009.....	4-36
4-4	Structure de l'emploi selon le type d'industrie dans les territoires recoupés par la zone d'étude .....	4-37
4-5	Sensibilité des éléments du milieu .....	4-70
4-6	Regroupements d'éléments sensibles du milieu .....	4-72
4-7	Comparaison des corridors ouest et est au Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	4-82
4-8	Comparaison des corridors ouest, centre et est dans la partie nord de Lanaudière.....	4-87
4-9	Comparaison des corridors ouest et est dans la partie sud de Lanaudière .....	4-93
5-1	Synthèse du programme de participation du public .....	5-4
5-2	Publics rencontrés aux différentes étapes de la participation du public.....	5-5
5-3	Répartition selon la MRC des signataires des pétitions papier dans Lanaudière.....	5-32

## Figures

2-1	Réseau de transport à 735 kV .....	2-2
2-2	Programme AFRT touchant le réseau à 735 kV .....	2-3
2-3	Intégration de projets de production depuis 1994.....	2-5
2-4	Renforcement du réseau de transport principal (2011-2012).....	2-6
2-5	Problématique .....	2-7
2-6	Zone de convergence des corridors de transport de la Baie-James et de la Côte-Nord .....	2-9
2-7	Boucle métropolitaine – Ajout d'une section à 735-315 kV au poste du Bout-de-l'Île.....	2-12
2-8	Modifications projetées au réseau à 735 kV .....	2-19
2-9	Modifications projetées au réseau à 315 kV .....	2-20

## Photos

4-1	Vue type du plateau laurentien.....	4-64
4-2	Vue type du piémont.....	4-65
4-3	Vue type de la plaine du Saint-Laurent.....	4-66

## Cartes

4-1	Coupes forestières et brûlis récents dans la zone d'étude.....	4-99
4-2	Écosystèmes prioritaires dans la zone d'étude .....	4-101
4-3	Unités d'aménagement forestier recoupées par la zone d'étude .....	4-103
4-4	Grands ensembles paysagers de la zone d'étude .....	4-105
4-5	Corridors propices à l'implantation de la ligne projetée au Saguenay– Lac-Saint-Jean .....	4-107
4-6	Corridor propice à l'implantation de la ligne projetée en Mauricie .....	4-109
4-7	Corridors propices à l'implantation de la ligne projetée dans Lanaudière .....	4-111
4-8	Variante de corridor étudiée au nord du réservoir Taureau dans Lanaudière.....	4-113
4-9	Corridors retenus (2012).....	4-115

## Carte en pochette

A	Étude de corridors – Éléments sensibles du milieu (5 feuillets)
---	---

# 1 Introduction

## 1.1 Présentation du promoteur

À la suite de l'adoption par le gouvernement du Québec de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q., c. R-6.01) en juin 2000, Hydro-Québec s'est restructurée afin de s'adapter au nouveau cadre réglementaire. Ainsi, en plus de sa division Hydro-Québec TransÉnergie instituée en 1997, Hydro-Québec a créé les divisions Hydro-Québec Production et Hydro-Québec Distribution en 2001. Tout en faisant partie de la même entreprise, ces divisions sont distinctes l'une de l'autre. Hydro-Québec Équipement et services partagés est la quatrième division de l'entreprise, également établie en 2001.

Hydro-Québec TransÉnergie est le promoteur du projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île. Elle a confié à Hydro-Québec Équipement et services partagés la réalisation des études techniques et environnementales ainsi que la gestion du projet. Les sections ci-dessous détaillent les responsabilités et les rôles respectifs de ces deux divisions d'Hydro-Québec.

### 1.1.1 Hydro-Québec TransÉnergie : le promoteur

Hydro-Québec TransÉnergie est responsable de la conception, de l'exploitation et de l'entretien du réseau de transport d'électricité du Québec. Ses clients sont Hydro-Québec Distribution, le principal distributeur d'électricité au Québec, Hydro-Québec Production ainsi que toutes les entreprises qui utilisent le réseau de transport dans leurs activités commerciales sur les marchés de gros de l'électricité au Québec et vers les autres marchés, par l'intermédiaire des interconnexions avec les réseaux voisins.

Hydro-Québec TransÉnergie gère le réseau de transport le plus étendu en Amérique du Nord. Elle achemine de l'énergie électrique en Ontario, dans les provinces maritimes et dans plusieurs États du nord-est des États-Unis au moyen de ses interconnexions. La division assure à ses clients un niveau de fiabilité conforme aux normes les plus rigoureuses sur le continent.

Hydro-Québec TransÉnergie réalise toutes ses activités dans le respect de l'environnement et elle adopte les meilleures pratiques pour intégrer harmonieusement ses installations à leur milieu d'accueil. En 2013, le réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie comprend 33 613 km de lignes de transport, 516 postes électriques et 15 interconnexions avec des réseaux voisins.

### 1.1.2 Hydro-Québec Équipement et services partagés

La réalisation des projets d'aménagements hydroélectriques d'Hydro-Québec Production ainsi que des projets de postes de transformation et de lignes d'Hydro-Québec TransÉnergie est confiée, par mandat, à la division Hydro-Québec Équipement et services partagés. C'est donc cette dernière qui assurera la gestion de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction des ouvrages projetés jusqu'à leur mise en service commerciale.

Hydro-Québec Équipement et services partagés est aussi responsable de l'étude d'impact sur l'environnement, des programmes de surveillance environnementale pendant la réalisation des travaux ainsi que de la mise en œuvre des mesures d'atténuation jusqu'à la mise en service commerciale des installations. Elle a donc le mandat de représenter Hydro-Québec TransÉnergie en tant qu'interlocuteur responsable du projet jusqu'au transfert des ouvrages à l'exploitant, soit Hydro-Québec TransÉnergie. Enfin, pour vérifier que les impacts correspondent aux prévisions et évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation après la mise en service des installations, Hydro-Québec TransÉnergie prend en charge les engagements pris durant l'étude d'impact et effectue les suivis environnementaux appropriés en collaboration avec Hydro-Québec Équipement et services partagés.

Jusqu'au transfert des ouvrages à l'exploitant, c'est également Hydro-Québec Équipement et services partagés qui veille au respect des conditions d'autorisation des projets. Les conditions liées à ces autorisations font l'objet d'un suivi à toutes les étapes du projet, soit la construction, la mise en service et l'exploitation.

## 1.2 Cadre juridique

La réalisation du projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île est assujettie à l'obtention préalable de nombreuses autorisations gouvernementales, dont les principales sont énumérées ci-dessous.

Un certificat d'autorisation, délivré au terme de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, est requis du gouvernement du Québec en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* pour la construction d'une ligne d'énergie électrique de tension égale ou supérieure à 315 kV sur une distance de plus de 2 km. La présente étude d'impact a été réalisée dans le cadre de ce processus, conformément à la directive du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP), qui en précise la nature, la portée et l'étendue.

Hydro-Québec devra également obtenir, avant le début des travaux de construction, des certificats d'autorisation du MDDEFP en vertu de l'article 22 de la LQE. Dans le cadre de ce processus, un certificat attestant que le projet ne contrevient à aucun



règlement municipal doit être obtenu de chacune des municipalités locales touchées par le projet, tel que l'exige la réglementation en vigueur.

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une résolution formulant un avis sur la conformité du projet aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement est requise de chacune des municipalités régionales de comté (MRC) touchées par le projet. Il en va de même en ce qui concerne la Communauté métropolitaine de Montréal au regard des objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

De plus, pour chaque élément du projet situé en territoire agricole protégé pour lequel elle ne détient pas déjà les droits, Hydro-Québec doit obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) permettant l'utilisation des lots visés à des fins autres que l'agriculture.

Par ailleurs, avant le début des travaux, le projet doit faire l'objet d'une autorisation de la Régie de l'énergie, en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et de son règlement d'application, puisqu'il exige un investissement supérieur à 25 M\$.

Enfin, Hydro-Québec devra acquérir, de chacun des propriétaires touchés, les droits de servitude ou de propriété requis pour les fins du projet, dans les secteurs où elle ne les détient pas déjà.

Diverses autres autorisations de nature sectorielle peuvent s'avérer nécessaires pour réaliser les travaux. À ce titre, certains des travaux connexes présentés à la section 2.2.2.4 pourraient ne requérir aucune autorisation, eu égard à leur nature, à leur contexte de réalisation et aux exclusions réglementaires applicables. Ces travaux sont malgré tout mentionnés dans la présente étude pour permettre une meilleure compréhension des impacts environnementaux globaux du projet.

Tel que le rappelle la directive du MDDEFP, l'étude d'impact sur l'environnement est un instrument de planification qui prend en compte l'ensemble des facteurs environnementaux, tout en se concentrant sur les éléments vraiment significatifs, et qui considère les intérêts et les attentes des parties concernées en vue d'éclairer les choix et les prises de décision. Elle a pour objectif de permettre aux autorités compétentes de décider d'autoriser ou non le projet, en prenant en considération les impacts que le projet pourrait avoir sur l'environnement. L'évaluation environnementale doit intervenir le plus tôt possible durant la planification d'un projet, avant la prise d'une décision irrévocable. Après l'obtention des autorisations recherchées et selon les conditions rattachées à ces autorisations, Hydro-Québec s'engagera dans la réalisation du projet. Parmi les étapes importantes, elle obtiendra auprès des autorités compétentes les autorisations sectorielles requises. Ainsi, l'étude d'impact ne peut atteindre un niveau de détails que seule l'ingénierie détaillée permettra de combler le moment venu, une fois le projet autorisé.

### 1.3 Politique environnementale et directives d'Hydro-Québec

Hydro-Québec mise sur l'utilisation judicieuse des ressources dans une perspective de développement durable. C'est pourquoi elle s'est dotée d'une politique environnementale, *Notre environnement*, qui énonce l'engagement de l'entreprise envers l'environnement et présente ses orientations relatives à l'environnement ainsi qu'à la santé et à la sécurité du public.

La politique *Notre rôle social* constitue l'engagement d'Hydro-Québec au regard de son rôle social. L'entreprise se définit comme une entreprise citoyenne responsable soucieuse d'apporter une contribution effective à l'essor économique, social et culturel de la société dans laquelle elle exerce ses activités.

De plus, Hydro-Québec met en œuvre les directives et procédures suivantes :

- *Systèmes de gestion environnementale* (DIR-07). Cette directive contient les exigences de l'entreprise relatives à l'implantation et au maintien d'un système de gestion environnementale (SGE). Ces exigences précisent et complètent les exigences de la norme internationale ISO 14001 : 1996 (F).
- *Acceptabilité environnementale et accueil favorable des nouveaux projets, travaux de réhabilitation et activités d'exploitation et de maintenance* (DIR-21). Cette directive découle des engagements pris dans les politiques *Notre environnement* et *Notre rôle social*. Elle énonce les exigences de l'entreprise, les critères et les éléments propres à favoriser l'acceptabilité environnementale des nouveaux ouvrages, des travaux de réhabilitation ainsi que des activités d'exploitation et de maintenance.
- *Exigences de prévention et de contrôle des pollutions et nuisances* (DIR-22). Cette directive constitue un outil de diligence raisonnable et de gestion environnementale rigoureuse que l'entreprise et ses dirigeants mettent à contribution pour prévenir la pollution et les nuisances et en limiter au maximum les effets.
- *Procédure sur les déversements accidentels de contaminants* (PR-DPPSE-447-01). Dans le cadre de la réglementation existante et de la directive *Exigences de prévention et de contrôle des pollutions et nuisances*, cette directive établit les règles et les mesures à observer pour réduire les conséquences sur l'environnement d'un déversement accidentel de contaminants.
- *Directive sur le patrimoine et la polyvalence* (DIR-23). Cette directive contient les règles à observer et les mesures à prendre en matière de patrimoine et de polyvalence. Hydro-Québec assure la protection et la mise en valeur de ses équipements, installations et propriétés par des moyens qui peuvent aller au-delà de la gestion des impacts. Elle intègre le concept de polyvalence dès la conception des nouveaux ouvrages et favorise des mesures de polyvalence dans le cadre des projets de réfection et de maintenance en tenant compte des préoccupations du milieu.

Par ailleurs, Hydro-Québec TransÉnergie a élaboré divers encadrements, dont le suivant, qui a été appliqué dans le cadre du présent projet :#

- *Bruit audible généré par les postes électriques.* Cet encadrement définit les critères de bruit audible applicables aux postes électriques, à l'extérieur des limites des propriétés d'Hydro-Québec, et précise les modalités d'application de ces critères.

Enfin, Hydro-Québec Équipement et services partagés intègre à tous ses appels d'offres les *Clauses environnementales normalisées* d'Hydro-Québec Équipement et services partagés et de la SEBJ, qui établissent les mesures d'atténuation courantes à prendre pour réduire à la source les impacts de ses interventions sur le milieu (voir l'annexe G dans le volume 3).



## 2 Justification et description générale du projet

### 2.1 Justification du projet

#### 2.1.1 Contexte et raison d'être du projet

##### 2.1.1.1 Réseau de transport principal d'Hydro-Québec

Le réseau de transport principal d'Hydro-Québec est composé de lignes à 735 kV qui ont été mises en service graduellement depuis le milieu des années 1960. Ce réseau est caractérisé par le fait que la majeure partie des ressources de production sont situées dans le nord du Québec et sur la Côte-Nord, alors que les grands centres de consommation se trouvent dans la région métropolitaine de Montréal et dans la région de Québec. Les ressources de production se trouvent donc loin des centres de consommation (voir la figure 2-1). À titre d'exemple, les centrales hydroélectriques de la Baie-James sont situées à plus de 1 000 km de la région métropolitaine de Montréal.

##### 2.1.1.2 Évolution du réseau

Au début des années 1980, après plusieurs pannes majeures ou générales causées par divers événements, Hydro-Québec a réévalué la fiabilité de son réseau de transport principal. À la suite de ces études, l'entreprise a décidé d'élever le niveau de fiabilité de son réseau afin d'assurer une plus grande continuité de service. Pour ce faire, elle a lancé en 1989 un vaste programme d'amélioration de la fiabilité du réseau de transport (AFRT). Ce programme consistait en l'ajout massif de compensation série<sup>[1]</sup> (voir la figure 2-2) et en la mise en service des grands automatismes de réseau, qui ont considérablement amélioré le comportement du réseau de transport.

Au même moment, Hydro-Québec s'est donné comme objectif de devenir membre à part entière du Northeast Power Coordinating Council<sup>[2]</sup> (NPCC). Elle a adopté de nouveaux critères de conception pour refléter les exigences du NPCC et encadrer le développement futur du réseau.

---

[1] Les équipements de compensation série sont essentiellement des condensateurs raccordés en série sur les lignes et qui en réduisent la réactance. Dans un réseau équipé de compensation série, les lignes se comportent, sur le plan électrique, comme si elles étaient plus courtes, ce qui favorise un meilleur comportement du réseau.

[2] Le Northeast Power Coordinating Council est responsable de promouvoir et d'améliorer la fiabilité du réseau de transport interconnecté international du nord-est de l'Amérique du Nord.

Figure 2-1 : Réseau de transport à 735 kV

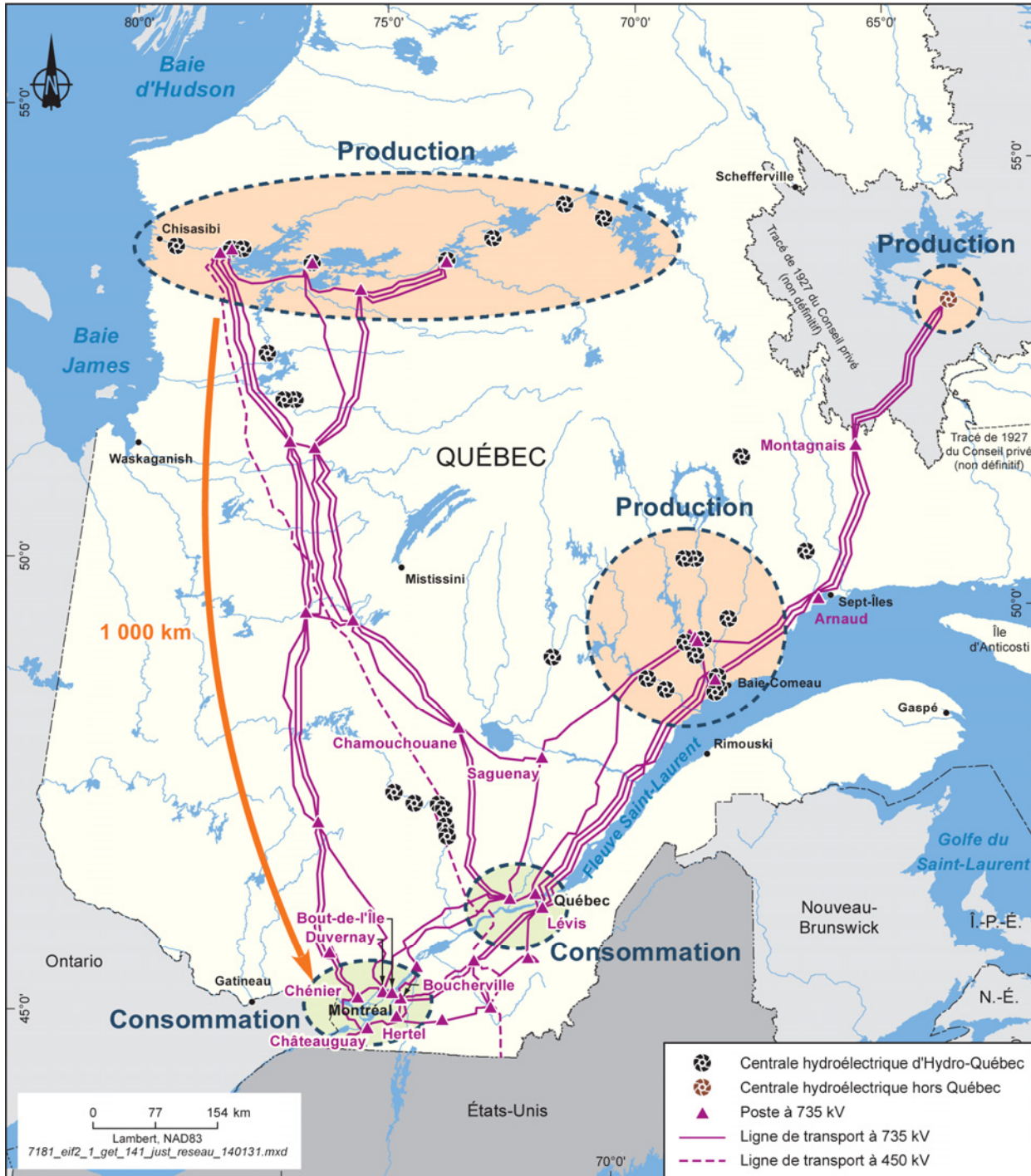
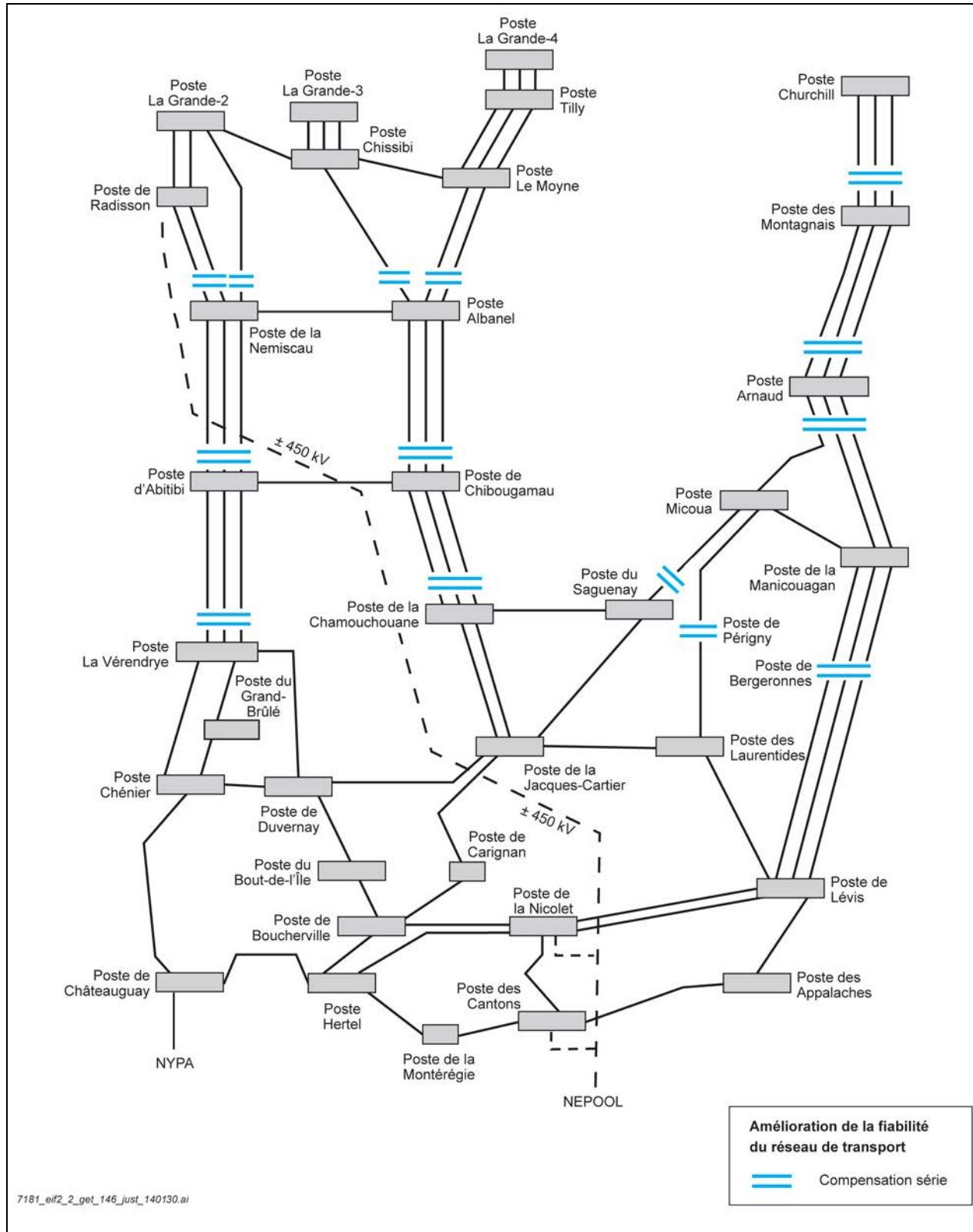


Figure 2-2 : Programme AFRT touchant le réseau à 735 kV



Depuis 1994, année de la mise en service de la dernière ligne en provenance de la Baie-James, plus de 4 300 MW de nouvelle production ont été intégrés au réseau dans le respect des critères de fiabilité, sans ajout de nouvelle ligne de transport (voir la figure 2-3). Les projets de production réalisés au cours de ces années ont plutôt été intégrés au réseau par l'addition de compensation série, qui se prêtait bien à l'ajout progressif de projets de petite ou de moyenne envergure.

Plus récemment, en novembre 2008, le conseil d'administration d'Hydro-Québec a approuvé un projet de renforcement du réseau de transport principal, dont la réalisation s'est terminée en 2012. Ce projet consistait en l'ajout de nouvelle compensation série au poste de la Jacques-Cartier et de compensateurs statiques au poste Chénier (voir la figure 2-4). Il visait à assurer une capacité de transport suffisante pour répondre aux besoins réguliers du Distributeur (Hydro-Québec Distribution) et aux besoins liés aux échanges avec les réseaux voisins ainsi qu'à maintenir la bonne performance du réseau durant les montées et les baisses de consommation des clients. Cette mise à niveau ne tenait cependant pas compte de l'évolution récente du réseau de transport.

### 2.1.1.3 Problématique

Des demandes de transport liées à de nouvelles sources de production, à de nouvelles interconnexions ou à de nouveaux contrats de service de transport s'ajoutent sans cesse. Il en est de même des besoins réguliers du Distributeur, qui augmentent au fil des ans, tant l'été que l'hiver. Dans ce contexte de besoins grandissants, Hydro-Québec doit ajouter au réseau principal à 735 kV les infrastructures nécessaires au maintien de la fiabilité et de la disponibilité du réseau en vue d'assurer la qualité d'alimentation de la clientèle québécoise.

#### 2.1.1.3.1 Planification du réseau

À mesure que se développe le réseau pour répondre aux nouveaux besoins, les transits de puissance augmentent sur les lignes à 735 kV. Comme le réseau est intégré, c'est-à-dire que les lignes de transport sont raccordées les unes aux autres par les postes à 735 kV, la réalisation de tout projet majeur de production a un impact sur une grande partie du réseau.

C'est le cas notamment de la production de 1 550 MW du complexe de la Romaine en cours de réalisation sur la Côte-Nord et des 2 000 MW associés à l'appel d'offres 2005-03 visant un approvisionnement en énergie éolienne. Toute cette nouvelle production augmente la puissance transitée sur les lignes du corridor de la Côte-Nord (voir la figure 2-5), à tel point qu'une partie de cette puissance se trouve transférée vers les corridors est et ouest de la Baie-James du fait que le réseau est intégré. Il s'ensuit une augmentation des transits sur l'ensemble des lignes à 735 kV qui acheminent la production vers les régions de Montréal et de Québec.



Figure 2-3 : Intégration de projets de production depuis 1994

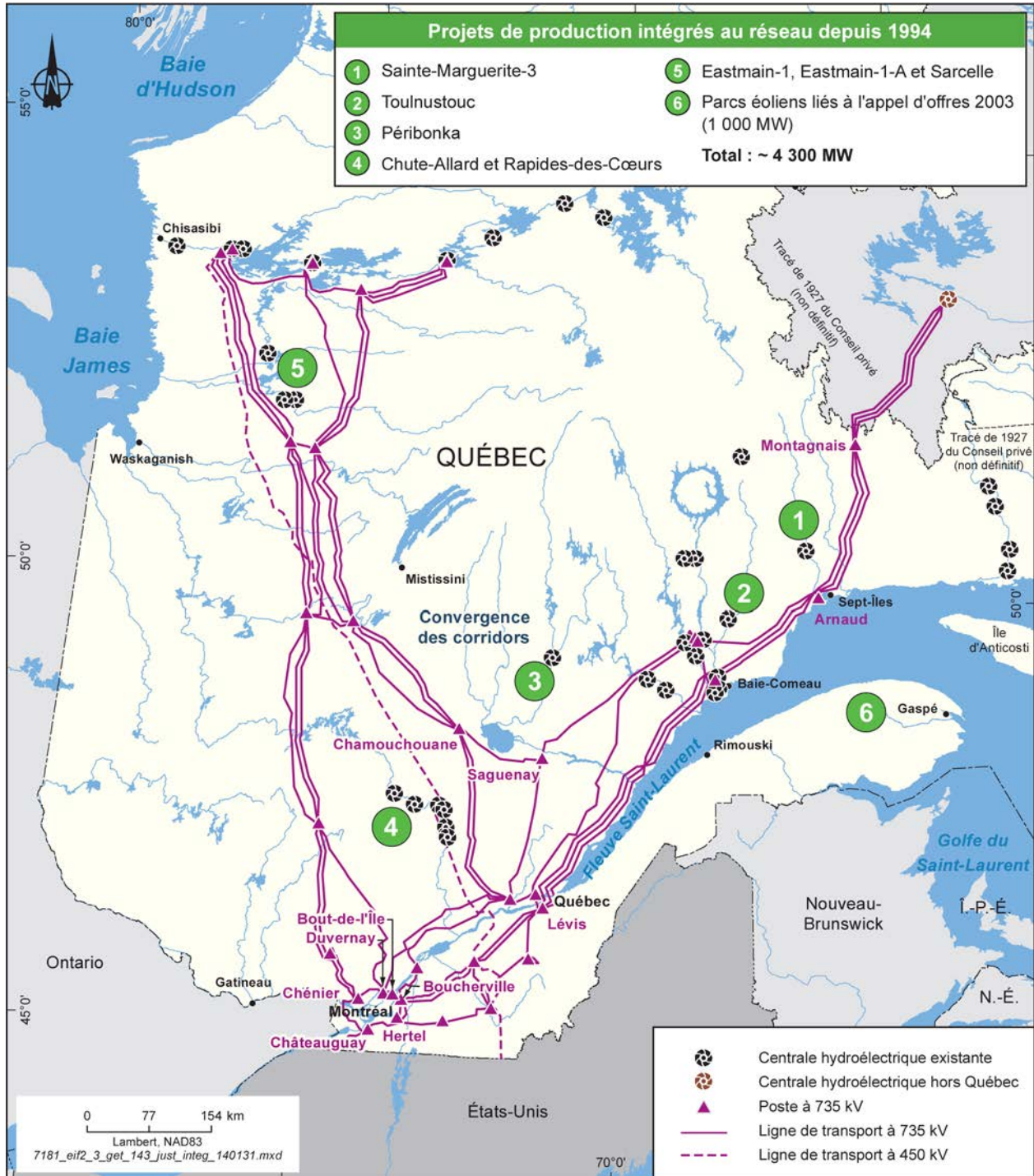


Figure 2-4 : Renforcement du réseau de transport principal (2011-2012)

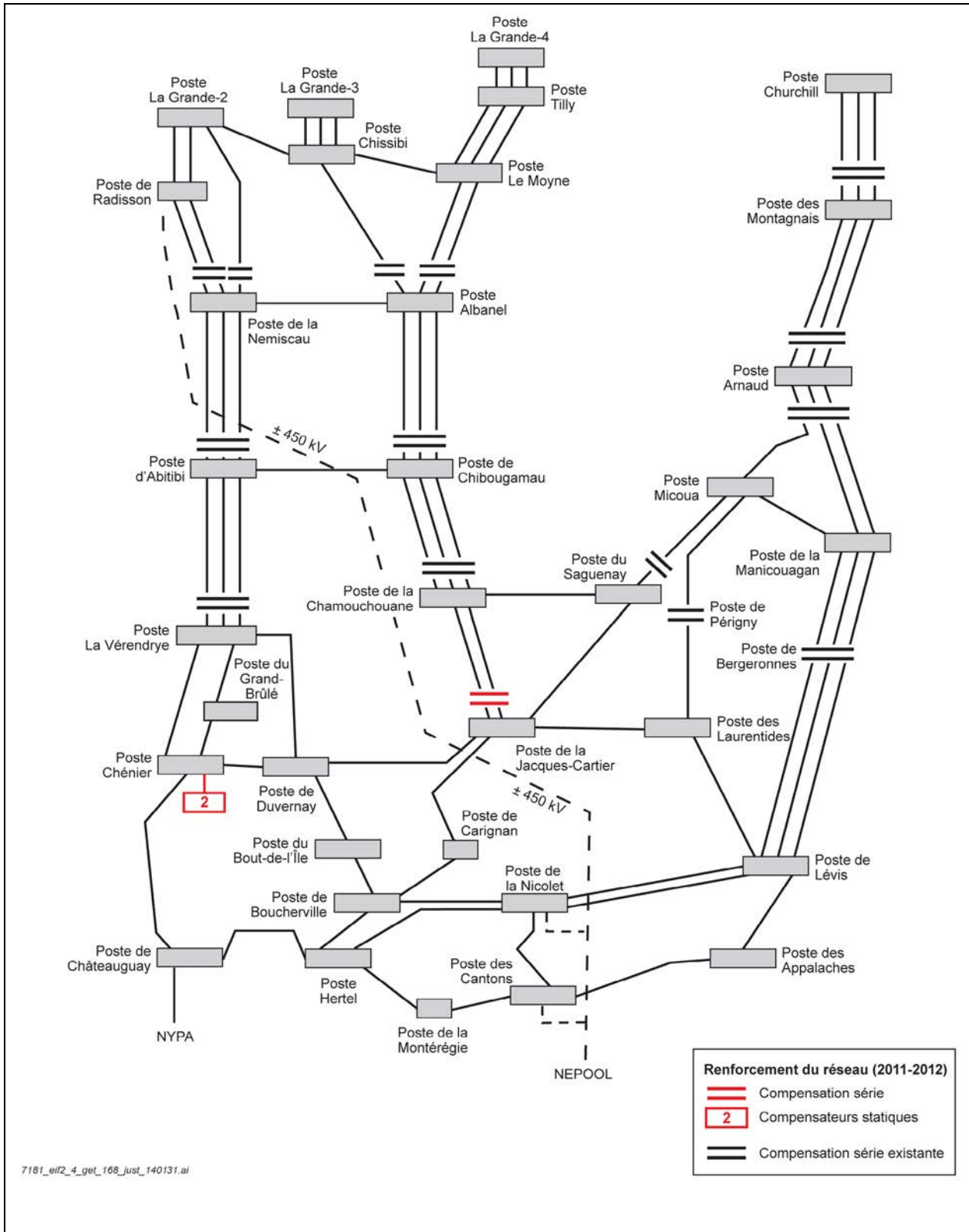
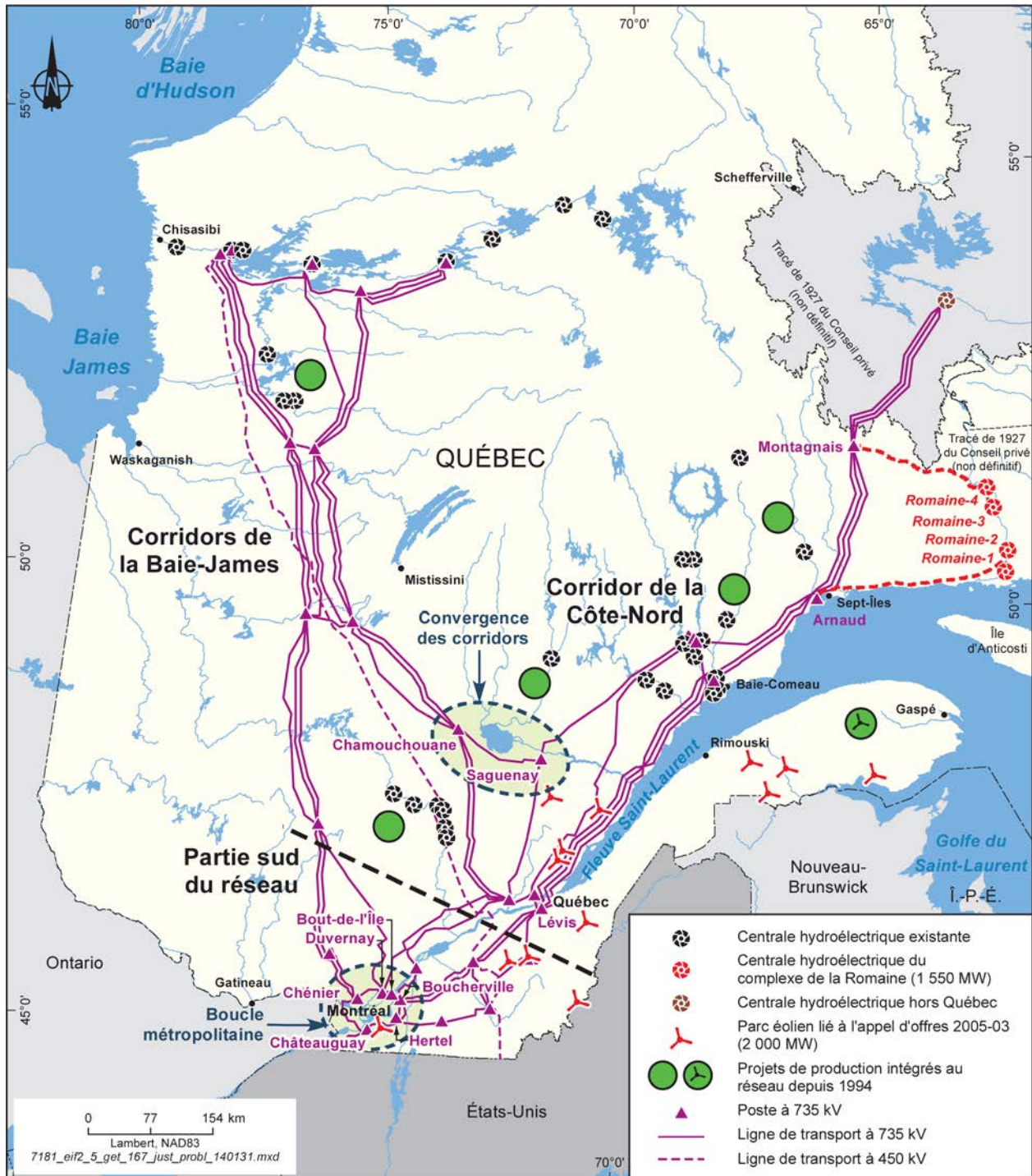




Figure 2-5 : Problématique



Cette augmentation de transit rend le réseau davantage sensible à certains événements tels que la perte temporaire (déclenchement) de plus d'une ligne à 735 kV à la suite d'un défaut, en particulier dans la partie sud du réseau. L'impact est tel qu'il devient nécessaire de procéder à un renforcement majeur du réseau de transport principal pour en assurer la fiabilité dans le respect des critères de conception. Compte tenu du caractère intégré du réseau, le besoin de renforcement n'apparaît pas nécessairement aux points d'intégration de la production mais plutôt aux parties du réseau qui sont soumises aux plus grandes contraintes.

C'est le cas de la zone de convergence des grands corridors de transport en provenance de la Baie-James et de la Côte-Nord, où sont situés les postes de la Chamouchouane et du Saguenay (voir la figure 2-6. Quatre lignes de transport en provenance du nord se raccordent à ces postes et seulement trois en ressortent pour acheminer la puissance vers le sud. Cette topologie résulte de l'évolution qu'a connue le réseau jusqu'au milieu des années 1990. L'augmentation des transits combinée à la possibilité de perte temporaire de plus d'une ligne en périphérie de Montréal fait ressortir la limitation de cette zone pour acheminer la puissance vers le grand centre de consommation qu'est la région métropolitaine de Montréal et ses environs.

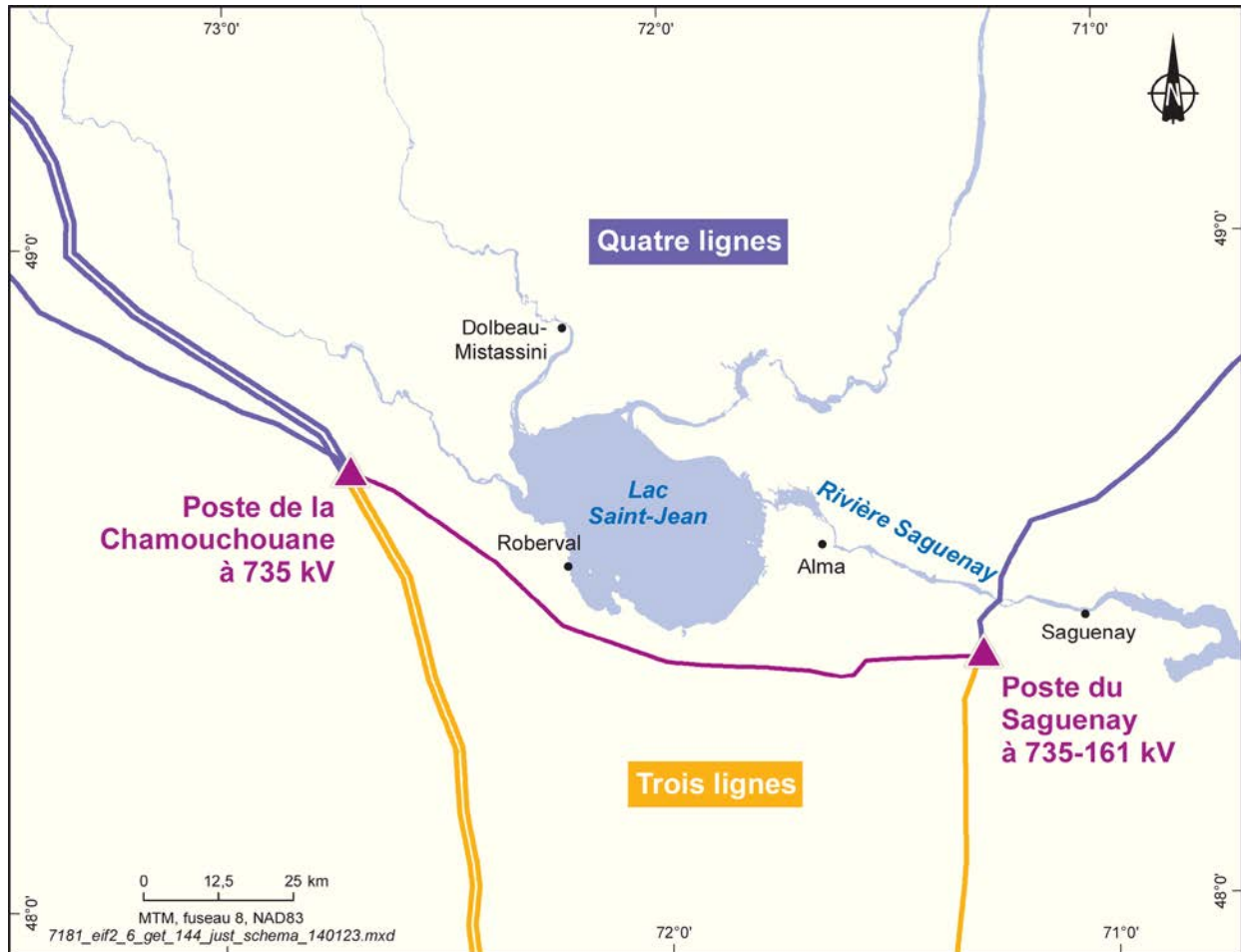
#### 2.1.1.3.2 *Exploitation du réseau*

Les lignes à 735 kV étant de plus en plus sollicitées tant l'été que l'hiver, à mesure que le réseau évolue, l'exploitant (Hydro-Québec TransÉnergie) dispose de moins de marge de manœuvre pour garantir la fiabilité du réseau en temps réel. L'augmentation des transits sur les lignes peut maintenant conduire à des dépassements de la capacité thermique de certaines lignes à 735 kV en été, obligeant l'exploitant à limiter les transits. Cela est survenu pour la première fois au cours de l'été 2012, alors que des températures particulièrement élevées se sont ajoutées à la complexité de l'exploitation d'un réseau déjà fortement sollicité.

Au fil des ans, en raison de l'augmentation de la consommation québécoise en période estivale (en grande partie attribuable à la climatisation) et des pointes de température plus élevées qu'avant, le réseau en été est devenu vulnérable à l'indisponibilité prolongée de certaines lignes de même qu'aux records de température. Dans le passé, la conception du réseau en fonction des conditions de pointe de la consommation d'hiver garantissait la couverture des pointes estivales.

Les limites thermiques sont très compliquées à gérer pour l'exploitant. Comme le réseau est intégré, il devient souvent impossible de redistribuer la production pour éviter la surcharge d'une ligne particulière, puisque c'est une autre ligne qui risque alors de se trouver en surcharge. Des centaines de configurations de réseau peuvent survenir et il est de plus en plus difficile pour l'exploitant de les gérer. Par ailleurs, l'exploitant peut rarement compter sur des importations d'énergie électrique en été, contrairement à ce qu'il peut faire à la pointe hivernale, car si le réseau d'Hydro-Québec est en condition de température élevée la situation est souvent pire chez les réseaux voisins des États-Unis.

Figure 2-6 : Zone de convergence des corridors de transport de la Baie-James et de la Côte-Nord



Dans de telles conditions, afin de maintenir la fiabilité du réseau, il est nécessaire pour l'exploitant de maximiser la disponibilité des équipements existants en plus de limiter les transits. Il devient ainsi de plus en plus difficile d'obtenir les retraits de lignes requis en été pour procéder à l'entretien. C'est pourquoi, dès l'été 2013, aucun retrait de lignes à 735 kV n'a été accordé. Les retraits nécessaires ont été devancés au printemps ou repoussés à l'automne, et il en sera de même au cours des prochaines années. Une telle situation n'est pas sans conséquence, car les retraits requis pour l'entretien empiètent alors sur les autres retraits nécessaires à la réalisation des projets. Cela peut conduire à des reports de projets et à une augmentation de leurs coûts. En un mot, une contrainte d'exploitation engendre des contraintes d'entretien, qui ont des conséquences sur les projets ; ces dernières peuvent conduire à des contraintes d'exploitation et ainsi de suite.

La compensation série ajoutée au fil des ans avec l'évolution du réseau a d'ailleurs contribué à l'augmentation des transits sur les lignes existantes.

Les fermetures récentes de centrales nucléaire et thermiques dans la partie sud du réseau ont aussi un impact à la hausse sur les transits des lignes de transport dans les réseaux été.

Tous ces éléments relatifs à l'évolution du réseau d'Hydro-Québec révèlent que ce dernier ne fournit plus, en été, une marge de manœuvre suffisante à l'exploitant, qui doit gérer des situations beaucoup plus complexes que par le passé.

## **2.1.2 Scénarios étudiés**

Les différents éléments de la problématique énoncée à la section 2.1.1.3 s'inscrivent dans le contexte global de l'évolution du réseau. Cette évolution est caractérisée par une hausse généralisée des transits sur l'ensemble des lignes. Cette situation provoque une augmentation de la sensibilité du réseau à certains événements tels que la perte temporaire de plus d'une ligne, le dépassement de la capacité thermique de certaines lignes à 735 kV en été, la difficulté d'obtenir les retraits à des fins d'entretien de même que la perte de flexibilité d'exploitation d'un réseau de plus en plus sollicité.

Afin de résoudre les enjeux actuels et latents, et d'assurer la fiabilité et la disponibilité du réseau, Hydro-Québec a envisagé deux principaux scénarios de renforcement du réseau de transport principal. Le premier scénario vise l'ajout massif de compensation série dans les postes existants, en continuité avec les ajouts faits au réseau de transport durant les vingt dernières années. Le second scénario consiste à ajouter une nouvelle ligne au réseau de transport principal à 735 kV.

### **2.1.2.1 Compensation série dans les postes existants**

Ce scénario prévoit l'ajout de plusieurs nouvelles plateformes de compensation série et la modification de quelques plateformes existantes. L'ajout de nouveaux compensateurs statiques et d'inductances shunt est aussi nécessaire. Ce scénario exige en outre le remplacement des systèmes de protection de nombreuses lignes à 735 kV et de lignes à 315 kV de même que le rehaussement de la capacité thermique de certaines lignes à 735 kV.

### **2.1.2.2 Nouvelle ligne à 735 kV**

Le second scénario consiste à ajouter une nouvelle ligne de transport à 735 kV d'une longueur approximative de 400 km entre le poste de la Chamouchouane et la région métropolitaine de Montréal.

#### **2.1.2.2.1 Boucle métropolitaine à 735 kV**

Le réseau à 735 kV qui alimente la clientèle de la région métropolitaine de Montréal et des environs était, jusqu'en novembre 2013, composé de cinq postes à 735 kV, soit les postes de Duvernay, de Boucherville, Hertel, de Châteauguay et Chénier. Ces postes sont reliés entre eux par des lignes à 735 kV et forment la boucle métropolitaine.

En février 2012, Hydro-Québec obtenait les dernières autorisations relatives à l'ajout d'une section de transformation à 735-315 kV dans le poste du Bout-de-l'Île, qui actuellement abaisse la tension de 315 kV à 120 kV uniquement. Dans une première phase qui s'est achevée en novembre 2013, la section à 735 kV a été mise en service et le poste du Bout-de-l'Île a été raccordé à la boucle métropolitaine à 735 kV, entre les postes de Duvernay et de Boucherville, devenant ainsi le sixième poste de la boucle.

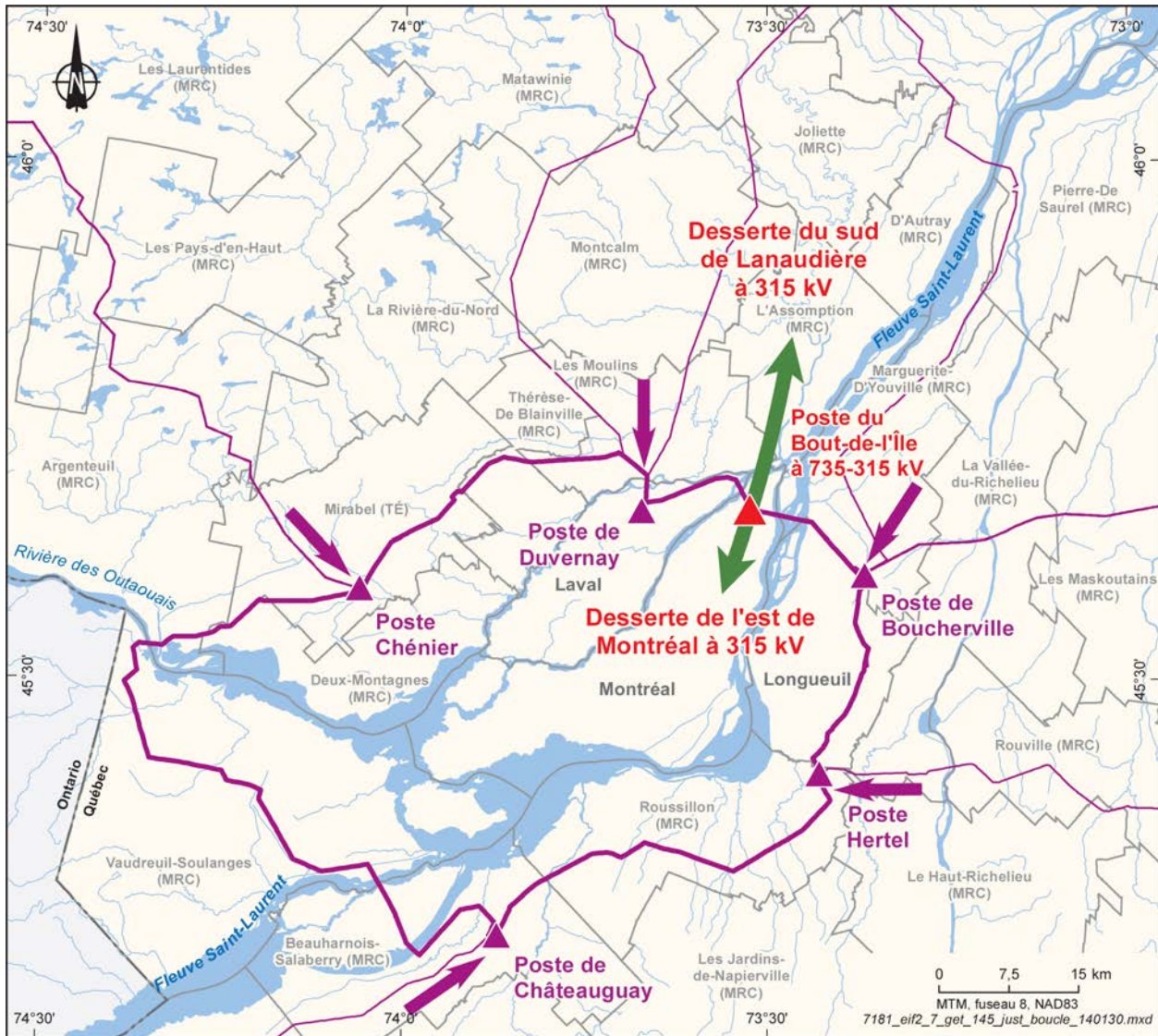
Au terme de la seconde phase des travaux en 2014, qui sera marquée par la mise en service en 2014 de la transformation à 735-315 kV, le poste du Bout-de-l'Île sera en mesure d'alimenter les postes satellites à 315-25 kV existants et projetés dans le nord-est de la région métropolitaine de Montréal ainsi que, éventuellement, des postes sources à 315-120 kV et satellites à 315-25kV de la partie sud de Lanaudière (voir la figure 2-7). Ce poste est donc appelé à jouer un rôle important pour la satisfaction des besoins québécois dans la partie sud du réseau.

Chacun des postes de la boucle possède une ligne d'alimentation principale qui lui est propre, ce qui assure la diversité et la sécurité d'alimentation de la clientèle. Comme le poste du Bout-de-l'Île devient un poste de la boucle métropolitaine et qu'il est appelé à répondre à la croissance de la demande de l'est de l'île de Montréal et du sud de Lanaudière, il est aussi nécessaire de le doter d'une source d'alimentation distincte, de façon qu'il exerce pleinement son rôle à long terme.

Comme l'ajout d'une nouvelle ligne à 735 kV est un projet d'envergure qui comporte de nombreux enjeux, Hydro-Québec a planifié ce scénario de façon à assurer la croissance optimale de ses actifs et à couvrir au maximum les besoins d'évolution du réseau, dans une perspective de développement durable. Le scénario d'une nouvelle ligne à 735 kV inclut donc la mise en place d'une source d'alimentation distincte au poste du Bout-de-l'Île.



Figure 2-7 : Boucle métropolitaine – Ajout d'une section à 735-315 kV au poste du Bout-de-l'Île



Deux possibilités ont été envisagées pour ce scénario :

- l'ajout d'une ligne à 735 kV reliant directement les postes de la Chamouchouane et du Bout-de-l'Île ;
- l'ajout d'une ligne à 735 kV entre les postes de la Chamouchouane et de Duvernay ainsi que la déviation d'un tronçon de ligne à 735 kV existante (ligne de la Jacques-Cartier–Bout-de-l'Île portant le circuit 7017) vers le poste du Bout-de-l'Île.



Dans les deux cas, le point de départ est situé au poste de la Chamouchouane, là où le réseau se trouve limité pour acheminer la puissance vers la région métropolitaine de Montréal et ses environs. Les deux possibilités procurent une source d'alimentation distincte au poste du Bout-de-l'Île.

#### *2.1.2.2.2 Ligne de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île*

La mise en place d'une liaison directe entre les postes de la Chamouchouane et du Bout-de-l'Île constitue le meilleur moyen de limiter les impacts de l'ajout d'une ligne à 735 kV sur le réseau existant. De même, en limitant la longueur de ligne à construire et le nombre d'installations touchées, cela permet de circonscrire les impacts sur le milieu et de réduire les coûts au minimum.

#### *2.1.2.2.3 Ligne de la Chamouchouane-Duvernay et déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île*

Dès le début des études, Hydro-Québec a envisagé de raccorder la ligne en provenance du poste de la Chamouchouane à un autre poste de la boucle métropolitaine, plus particulièrement le poste de Duvernay, situé à Laval. Le raccordement de la nouvelle ligne au poste de Duvernay obligeait toutefois l'entreprise à rechercher un autre moyen d'assurer une alimentation distincte au poste du Bout-de-l'Île. Pour satisfaire cet objectif, il était envisagé de dévier vers le poste du Bout-de-l'Île la ligne existante qui relie le poste de la Jacques-Cartier au poste de Duvernay. Dans ce cas, un tronçon d'environ 15 km de la ligne existante serait maintenu hors tension à partir du poste de Duvernay.

Pour relier le poste de la Chamouchouane au poste de Duvernay, une option possible consistait à emprunter la servitude acquise par Hydro-Québec lors de la construction de la ligne de la Jacques-Cartier–Duvernay existante. Cependant, cette servitude se trouve en partie au nord et en partie à l'ouest de la ligne existante ; elle est donc positionnée de façon optimale pour accueillir une nouvelle ligne en provenance du nord-ouest, ce qui n'est pas le cas de la ligne projetée. Le choix d'y faire passer une nouvelle ligne en provenance du nord-est entraverait l'évolution du réseau et s'inscrit moins bien dans une vision globale du développement du réseau qui soit optimale. Cette option a donc été rejetée. La solution de remplacement consistait à considérer un tout nouveau passage pour atteindre le poste de Duvernay.

Toutefois, quel que soit le trajet suivi par la ligne entre le poste de la Chamouchouane et le poste de Duvernay, cette possibilité exige des interventions dans plus de postes et sur plus de lignes existants, elle n'assure pas l'utilisation optimale des infrastructures existantes (en raison du maintien hors service d'un tronçon de ligne à 735 kV) et elle demande des investissements plus élevés qu'une liaison directe entre les postes de la Chamouchouane et du Bout-de-l'Île.

Le choix de la ligne de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île s'avérait donc optimal, des points de vue technique et économique, au regard de l'évolution du réseau.

### 2.1.2.3 Analyse comparative des deux scénarios

Les deux scénarios envisagés, soit l'ajout massif de compensation série et l'ajout d'une nouvelle ligne de transport, assurent une capacité adéquate du réseau de transport principal dans le contexte de la planification. Ils permettent notamment d'intégrer la production des derniers projets majeurs approuvés, soit le complexe de la Romaine et les projets issus de l'appel d'offres 2005-03 visant un approvisionnement en énergie éolienne.

La présence d'une nouvelle ligne à 735 kV contribuerait, dès sa mise service, à réduire les pertes électriques sur le réseau, au contraire de la compensation série. La différence de pertes entre les deux scénarios est telle que la construction d'une nouvelle ligne s'avère de loin la solution la plus économique et la plus durable. De surcroît, une telle diminution des pertes électriques est en accord avec une des contributions d'Hydro-Québec au développement durable, qui consiste à réduire les pertes sur le réseau de transport. Cette contribution est énoncée clairement dans le *Rapport sur le développement durable 2012* de l'entreprise.

La mise en œuvre du scénario de compensation série aurait un impact majeur dans plusieurs installations existantes et soulèverait de nombreuses difficultés relatives à la maintenabilité du réseau au cours des travaux, et ce, pendant plusieurs années. Elle conduirait par ailleurs à l'atteinte des limites technologiques de la compensation série sur le réseau. La réalisation de ce scénario ne ferait donc que différer de quelques années la construction d'une nouvelle ligne.

À l'inverse, le scénario d'une nouvelle ligne permet d'éviter de nombreux risques techniques associés à l'implantation massive de plateformes de compensation série dans la partie sud du réseau.

Par ailleurs, si la compensation série ajoutée au fil des ans en réponse aux besoins grandissants du réseau a permis de repousser la nécessité d'une nouvelle ligne de transport, elle a contribué à augmenter les transits sur les lignes existantes. Poursuivre dans cette voie mènerait à une détérioration des conditions d'exploitation et d'entretien du réseau.

Sur ce plan, la nouvelle ligne améliorerait grandement la flexibilité d'exploitation du réseau en réponse aux contraintes actuelles. Sa mise en service soulagerait les lignes existantes d'une partie de leur transit, alors que la compensation série ne changerait rien à la situation. Dans un réseau dégradé, en cas d'indisponibilité d'une ligne à la suite d'un bris ou d'une mise hors tension volontaire pour des fins d'entretien, une nouvelle ligne procurerait une voie additionnelle d'alimentation des clients, contrairement à l'ajout de compensation série.

En somme, le scénario de compensation série s'avère nettement moins économique que celui d'une nouvelle ligne de transport. Il ne ferait que différer de quelques années le besoin de cette nouvelle ligne et contribuerait à amplifier les contraintes d'exploitation et d'entretien vécues au cours des derniers étés.

#### **2.1.2.4 Scénario proposé**

Les études réalisées démontrent que le choix optimal permettant de positionner stratégiquement le réseau pour l'avenir, en favorisant son développement optimal et durable, consiste à construire une nouvelle ligne de transport à 735 kV entre les postes de la Chamouchouane et du Bout-de-l'Île. Un tel projet permet d'assurer la fiabilité et la disponibilité du réseau de transport principal et, par voie de conséquence, la qualité d'alimentation de la clientèle québécoise.

La nouvelle architecture de réseau créée par l'ajout d'une ligne à 735 kV permet aussi d'intégrer de façon optimale au réseau de transport la nouvelle production du complexe de la Romaine et celle des projets issus de l'appel d'offres 2005-03 visant un approvisionnement en énergie éolienne. À cet égard, certains travaux de renforcement du réseau principal qui ne sont pas commencés mais qui étaient prévus dans ces deux projets approuvés seront substitués par la construction de la nouvelle ligne à 735 kV.

La construction d'une nouvelle ligne permettra de réduire les pertes électriques sur le réseau, de soulager les contraintes d'exploitation et d'entretien actuelles et latentes du réseau principal à 735 kV ainsi que de renforcer l'alimentation des grands centres de consommation en dotant la boucle métropolitaine d'une source d'alimentation supplémentaire et en diversifiant les sources par la mise en place d'une alimentation distincte au poste du Bout-de-l'Île. Ce projet contribuera aussi à la poursuite de la sécurisation du réseau, amorcée à la suite de la tempête de verglas de 1998, du fait que la ligne sera construite selon des critères de robustesse plus élevés.

En conclusion, ce scénario constitue la solution technique la plus économique et la plus structurante pour l'évolution du réseau.

#### **2.1.3 Scénario retenu**

Hydro-Québec a tenu des rencontres pendant plus d'un an dans les régions concernées pour présenter le scénario proposé à la population et à ses représentants, et obtenir un accueil favorable du projet. Au terme du processus de participation du public, l'entreprise a dû revoir ce scénario et y apporter des modifications. Ce scénario modifié est devenu le scénario retenu, qui fait l'objet de la présente étude d'impact sur l'environnement.

Le scénario retenu consiste, d'une part, à relier le poste de la Chamouchouane au poste de Duvernay à l'aide d'une nouvelle ligne à 735 kV et, d'autre part, à modifier la destination de la ligne existante en provenance du poste de la Jacques-Cartier (circuit 7017), qui rejoindrait le poste du Bout-de-l'Île plutôt que le poste de Duvernay. Il s'agit de l'option qui avait été écartée au cours de l'étude de planification, décrite à la section 2.1.2.2.3.

Des points de vue technique et économique, cette solution n'est pas la plus optimale, comme l'aurait été une liaison directe entre les postes de la Chamouchouane et du Bout-de-l'Île. Toutefois, elle satisfait de manière équivalente les objectifs du projet, qui sont de lever la limitation de transport au sud du poste de la Chamouchouane et de procurer une alimentation distincte au poste du Bout-de-l'Île. Elle assure aussi une réduction des pertes électriques sur le réseau de même que le renforcement de l'alimentation des grands centres de consommation. Enfin, elle améliore grandement la flexibilité d'exploitation du réseau principal à 735 kV en réduisant les contraintes de capacité thermique et d'entretien durant l'été.

#### **2.1.4 Conséquences en cas de report ou d'abandon du projet**

Le réseau de transport à 735 kV d'Hydro-Québec ne possède pas actuellement les infrastructures requises pour acheminer, dans le respect des critères de fiabilité, la totalité de la production du complexe de la Romaine et des projets issus de l'appel d'offres 2005-03 d'énergie éolienne vers les centres de consommation situés dans la partie sud du réseau. Certains des parcs éoliens ont déjà été mis en service et une première centrale du complexe de la Romaine (centrale de la Romaine-2, d'une puissance installée de 640 MW) doit être raccordée au réseau à l'automne 2014, et une seconde (centrale de la Romaine-1, d'une puissance de 270 MW) à l'automne 2015.

Le présent projet de ligne n'a pu être réalisé pour 2015 et les difficultés rencontrées en 2012-2013 pour tenter d'assurer un accueil favorable du projet ont mené à l'élaboration d'un scénario modifié, qui a entraîné le report de 2017 à 2018 de la mise en service de la ligne projetée. En conséquence, Hydro-Québec devra faire appel à des automatismes pour assurer la fiabilité du réseau de 2015 à 2018. Dans le cas où un projet n'est pas terminé en temps opportun, l'usage de tels automatismes est permis de façon temporaire par le NPCC et la North American Electric Reliability Corporation<sup>[3]</sup> (NERC), qui sont des organismes responsables de la fiabilité des réseaux interconnectés en Amérique du Nord et dont Hydro-Québec est membre. Une telle situation ne peut toutefois être maintenue indûment, au risque de compromettre la conformité du réseau face aux critères de conception de ces organismes et d'Hydro-Québec, et elle ne peut en aucun cas être acceptée comme solution permanente.

---

[3] La North American Electric Reliability Corporation est responsable d'assurer la fiabilité du réseau de transport en Amérique du Nord.

Un report additionnel du projet prolongerait l'utilisation des moyens temporaires mentionnés. Plus encore, il obligerait Hydro-Québec à accentuer les moyens temporaires, dans le contexte du raccordement à venir des autres centrales du complexe de la Romaine (jusqu'en 2020) et de la réalisation de tout autre projet potentiel de production durant la période de report.

Du point de vue de l'exploitation, compte tenu des enjeux déjà présents et de l'évolution continue du réseau, le report du projet de ligne rendrait les contraintes d'exploitation plus sévères. Avec l'augmentation des transits, le réseau en été est devenu vulnérable à l'indisponibilité prolongée d'une ligne de transport ou à des températures élevées. Le fait que la capacité thermique de certaines lignes à 735 kV soit atteinte en été constitue une situation difficile à gérer pour l'exploitant, qui dispose de peu de moyens. Tant que la nouvelle ligne ne sera pas mise en service, l'exploitant devra limiter davantage les transits et continuer de déplacer les retraits pour fin d'entretien de l'été à d'autres périodes de l'année, déjà passablement occupées par la réalisation des projets.

Par ailleurs, en cas d'abandon du projet de ligne, Hydro-Québec devrait ajouter les équipements de compensation série décrits dans le scénario rejeté (voir la section 2.1.2.1), et ce, dans les meilleurs délais, afin d'assurer la fiabilité du réseau dans le contexte de l'intégration des nouvelles ressources de production. Ce scénario est toutefois moins économique que la solution retenue. Non seulement ces ajouts ne permettraient pas de diminuer les contraintes de l'exploitant, mais ils contribueraient à les amplifier avec l'évolution du réseau. Il importe de rappeler que les limites de transit et les reports de retraits ont des conséquences économiques. Enfin, l'ajout de ces équipements de compensation série ne ferait que reporter à un peu plus tard la nécessité de construire une nouvelle ligne à 735 kV.

Au vu de l'ensemble de ces considérations, l'abandon du projet de ligne n'est pas envisageable dans une perspective de développement durable et d'amélioration de l'efficacité économique.

## **2.2 Description générale du projet**

### **2.2.1 Ligne de la Chamouchouane-Duvernay et déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île**

#### **2.2.1.1 Nouvelle ligne à 735 kV et tronçon de ligne à 735 kV dévié**

Le projet prévoit la construction d'une ligne monoterne à 735 kV d'une longueur de 406 km entre les postes de la Chamouchouane et de Duvernay (circuit 7103) ainsi que la construction d'un tronçon de ligne à 735 kV long de 20 km entre un point de la ligne existante de la Jacques-Cartier–Duvernay (circuit 7017) et le poste du Bout-de-l'Île. Le raccordement du circuit 7017 au poste du Bout-de-l'Île, plutôt qu'au poste de

Duvernay, entraîne la mise hors tension d'un tronçon d'environ 15 km de la ligne existante à partir du poste de Duvernay.

Le tronçon hors tension doit être conservé, car les lignes à 735 kV sont d'une importance stratégique pour le réseau d'Hydro-Québec. Elles constituent le réseau autoroutier à partir duquel se déploient tous les sous-réseaux desservant les postes de plus faible tension, dont le rôle consiste à alimenter le réseau de distribution vers la clientèle québécoise. L'emplacement particulier du tronçon hors tension, qui rejoint le cœur de la boucle métropolitaine desservant la plus grande zone de consommation du Québec, renforce la nécessité de le conserver pour tout usage ultérieur. Il importe de rappeler que le réseau évolue continuellement au rythme des besoins. Le maintien de ce tronçon de ligne à 735 kV, qui pourrait éviter l'ouverture ultérieure d'un nouveau couloir de ligne à cet endroit ou à proximité, s'avère donc essentiel au développement durable du Québec et de ses régions, dans le cadre de la responsabilité d'Hydro-Québec de répondre aux besoins d'alimentation électrique des générations futures.

#### 2.2.1.2 Démantèlement et reconstruction de sections de lignes à 735 kV existantes

Au poste de Duvernay, la servitude disponible est située à l'ouest de l'actuelle entrée de la ligne en provenance du poste Chénier (circuit 7046). Aussi, pour éviter un croisement de lignes à 735 kV, il est nécessaire de démanteler et de reconstruire dans cette même servitude une section d'environ 7 km de la ligne Chénier-Duvernay de façon à permettre le raccordement de la nouvelle ligne en provenance du poste de la Chamouchouane (voir la figure 2-8).

De plus, dans le secteur du lac Saint-Sébastien, une section d'environ 4,5 km de la ligne La Vérendrye-Duvernay (circuit 7016) sera démantelée et reconstruite le long de la nouvelle ligne.

#### 2.2.1.3 Démantèlement et reconstruction de sections de lignes à 315 kV existantes

Une section de la ligne de la Mauricie–Bout-de-l'Île (circuit 3005) sera démantelée sur environ 5 km à partir du poste du Bout-de-l'Île. L'emprise sera réutilisée pour y insérer le tronçon à 735 kV de 20 km de longueur (circuit 7017) dévié vers le poste du Bout-de-l'Île.

De plus, une section de la ligne de Lanaudière–Bout-de-l'Île (circuit 3016) sera démantelée sur environ 7 km à partir du poste du Bout-de-l'Île, soit jusqu'à l'auto-route 640, et sera reconstruite le long de la nouvelle ligne à 735 kV (circuit 7017).

La figure 2-9 montre les modifications prévues au réseau de lignes à 315 kV.

Figure 2-8 : Modifications projetées au réseau à 735 kV

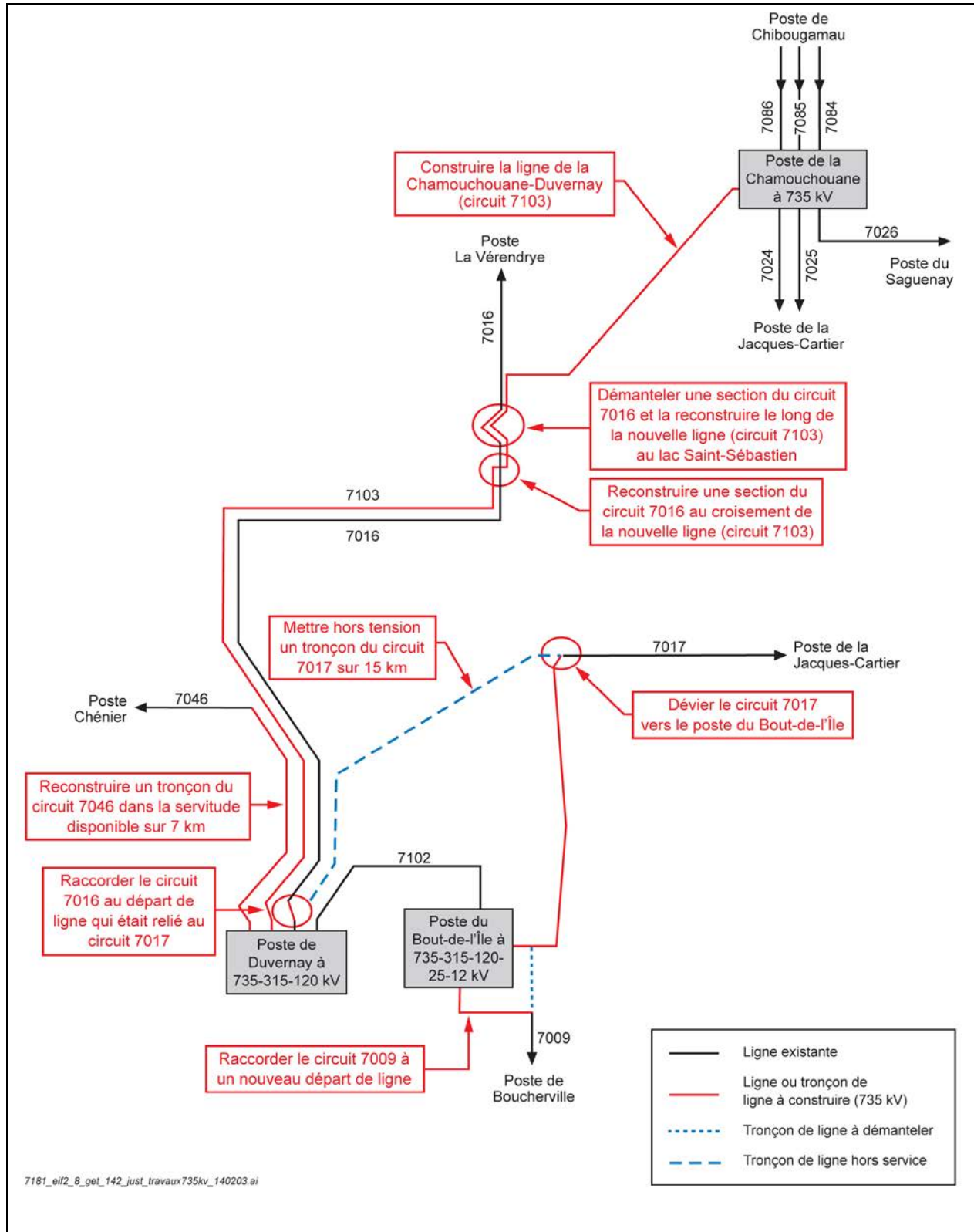
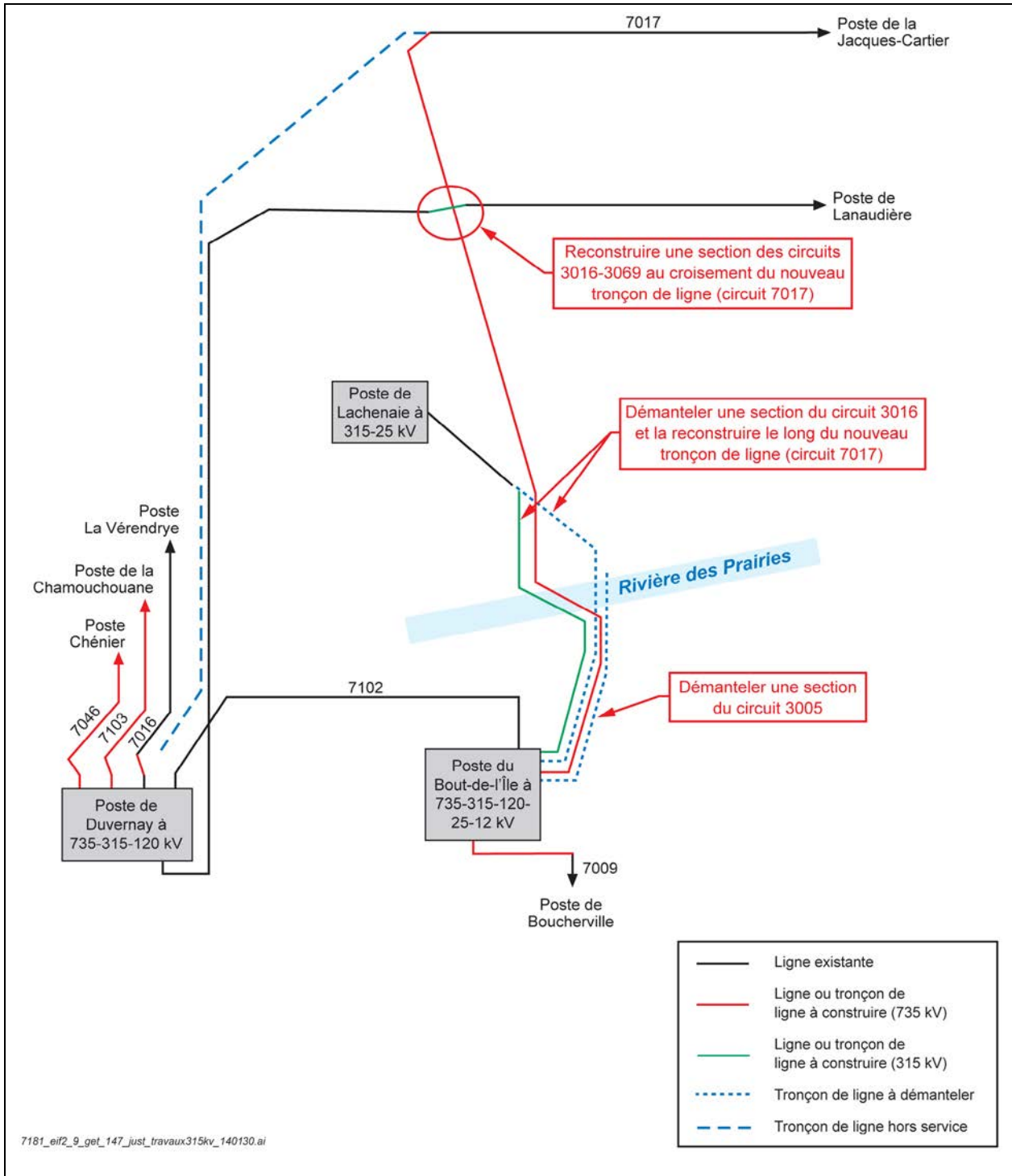


Figure 2-9 : Modifications projetées au réseau à 315 kV





## **2.2.2 Modifications dans les postes**

### **2.2.2.1 Poste de la Chamouchouane**

Pour raccorder la ligne projetée au poste de la Chamouchouane, il est nécessaire d'y ajouter un nouveau départ de ligne à 735 kV et une inductance shunt de 330 Mvar, ce qui exige l'agrandissement du poste.

De plus, la réalisation du projet sera l'occasion de mettre à niveau les protections des lignes à 735 kV vers les postes de Chibougamau et du Saguenay afin d'assurer un temps d'élimination des défauts qui respecte les critères de conception du réseau.

### **2.2.2.2 Poste de Duvernay**

Au poste de Duvernay, le raccordement de la ligne projetée requiert un réaménagement des départs de ligne à 735 kV.

Il est également nécessaire d'ajouter un parafoudre et de remplacer un sectionneur sur le départ de ligne vers le poste La Vérendrye ainsi que de procéder au remplacement de deux disjoncteurs et un sectionneur sur le départ vers le poste de la Chamouchouane.

### **2.2.2.3 Poste du Bout-de-l'Île**

Le raccordement au poste du Bout-de-l'Île du tronçon de ligne en provenance du poste de la Jacques-Cartier (circuit 7017) nécessite l'ajout d'un nouveau départ de ligne à 735 kV, d'une inductance shunt de 330 Mvar et de divers équipements annexes. Un réaménagement de départs de ligne est aussi requis.

### **2.2.2.4 Travaux connexes**

La déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île exige l'ajout d'un parafoudre sur le départ de ligne auquel ce circuit est raccordé au poste de la Jacques-Cartier.

Au poste La Vérendrye, un sectionneur doit être remplacé au départ de la ligne vers le poste de Duvernay (circuit 7016).

Aux postes de Chibougamau et du Saguenay, les protections des lignes vers le poste de la Chamouchouane doivent être remplacées afin d'assurer un temps d'élimination des défauts qui respecte les critères de conception du réseau.

## 2.3 Coût du projet

Le coût global de réalisation du projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l’Île est estimé à 1 123,8 M\$, soit 988,4 M\$ pour la construction des lignes, y compris l’installation du câble de garde à fibre optique, et 135,4 M\$ pour les modifications aux postes et les investissements en télécommunications. Ce dernier montant se répartit comme suit :

- 51,9 M\$ pour l’agrandissement et l’ajout d’équipements au poste de la Chamouchouane ;
- 42,5 M\$ pour les modifications apportées au poste du Bout-de-l’Île ;
- 13,6 M\$ pour les modifications apportées au poste de Duvernay ;
- 27,4 M\$ pour les travaux connexes dans les autres postes et les investissements en télécommunications.

## 2.4 Calendrier de réalisation

Le tableau 2-1 présente le calendrier de réalisation du projet.

Tableau 2-1 : Calendrier de réalisation du projet

Étape	Période cible
Demande des autorisations gouvernementales	Hiver 2013-2014
Obtention des autorisations gouvernementales	Été 2015
Déboisement de l'emprise des lignes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• section 1 : du poste de la Chamouchouane au réservoir Blanc</li> <li>• section 2 : du réservoir Blanc au réservoir Taureau</li> <li>• section 3 : du réservoir Taureau au lac Saint-Sébastien</li> <li>• section 4 : du lac Saint-Sébastien à Rawdon</li> <li>• section 5 : de Rawdon à Duvernay</li> <li>• section 6 : de Saint-Roch-de-l’Achigan à Montréal (circuit 7017)</li> </ul>	Août 2015 à mai 2016 Janvier à décembre 2016 Août 2015 à mai 2016 Août 2015 à avril 2016 Juillet 2016 à février 2017 Août à novembre 2016
Construction des lignes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• section 1 : du poste de la Chamouchouane au réservoir Blanc</li> <li>• section 2 : du réservoir Blanc au réservoir Taureau</li> <li>• section 3 : du réservoir Taureau au lac Saint-Sébastien</li> <li>• section 4 : du lac Saint-Sébastien à Rawdon</li> <li>• section 5 : de Rawdon à Duvernay</li> <li>• section 6 : de Saint-Roch-de-l’Achigan à Montréal (circuit 7017)</li> </ul>	Juin 2016 à décembre 2017 Janvier 2017 à mai 2018 Juin 2016 à août 2017 Avril 2016 à juillet 2017 Mars 2017 à août 2018 Mars 2017 à août 2018
Agrandissement du poste de la Chamouchouane et ajout d’équipements	Avril 2017 à octobre 2018
Modification du poste du Bout-de-l’Île	Mars à octobre 2018
Modification du poste de Duvernay	Mars à novembre 2018
Mise en service	Automne 2018

## 2.5 Retombées économiques régionales

Comme elle le fait pour l'ensemble de ses projets d'envergure, Hydro-Québec s'engage à mettre en place diverses mesures pour maximiser les retombées économiques régionales du projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île.

Des clauses de sous-traitance régionale seront intégrées aux contrats majeurs. Hydro-Québec adoptera également des mesures qui favoriseront :

- l'attribution de contrats de déboisement à des entreprises régionales ;
- l'achat de biens et de services en région ;
- le recours à des entreprises régionales de services professionnels.

Les retombées économiques régionales liées à la construction et au démantèlement des lignes sont estimées à 124,6 M\$, soit environ 13 % du coût de cette partie du projet. Ces retombées sont réparties selon les sources suivantes :

- services professionnels ;
- exploitation d'aires d'entreposage (y compris la main-d'œuvre locale, la location de terrain, la location et l'entretien de matériel roulant, l'hébergement des travailleurs et la location d'équipement et de terrains) ;
- gestion de chantier (y compris la main-d'œuvre locale, la location et l'entretien des bureaux de chantier, la location et l'entretien de matériel roulant et l'hébergement des travailleurs) ;
- contrats de déboisement (y compris le déboisement et l'entretien des chemins d'accès) ;
- contrats de construction (y compris la main-d'œuvre locale) ;
- location d'équipements lourds avec opérateurs ;
- location de terrain pour l'entreposage ;
- location et entretien des bureaux de chantier des entrepreneurs ;
- achats locaux de matériaux ;
- location des petits équipements de chantier ;
- location et entretien de matériel roulant ;
- entretien des chemins ;
- camionnage local ;
- hébergement des travailleurs.

En ce qui a trait à l'agrandissement du poste de la Chamouchouane, les retombées économiques régionales sont estimées à 6,9 M\$, soit environ 13 % du coût du projet. Ces retombées sont associées à la main-d'œuvre directe, aux services professionnels, à la location d'équipements, à la fourniture de matériaux ainsi qu'à l'hébergement et aux services.

Pour les travaux aux postes du Bout-de-l'Île et de Duvernay, les retombées économiques régionales sont estimées à 1,9 M\$, soit environ 3,4 % du coût du projet.

Puisque le projet traverse les territoires utilisés par trois communautés autochtones, des discussions sont en cours en vue de conclure des ententes particulières visant la maximisation des retombées économiques du projet pour ces communautés.

## 2.6 Programme de mise en valeur intégrée

Hydro-Québec tient à ce que ses projets s'intègrent harmonieusement dans leur milieu d'accueil et à ce que leur réalisation soit l'occasion pour elle de participer activement au développement des communautés concernées. Cette participation fait appel à un concept de partenariat basé sur le principe de l'équité entre la communauté qui accueille un nouvel ouvrage et l'ensemble de la population québécoise qui en bénéficie.

Ainsi, dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI), Hydro-Québec met à la disposition des organismes admissibles des crédits équivalant à 1 % de la valeur initialement autorisée des installations visées. Dans le cas du présent projet, les travaux admissibles comprennent la construction de la ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Duvernay, la déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île, la reconstruction d'un tronçon de la ligne La Vérendrye-Duvernay (circuit 7016) à Saint-Zénon et d'un tronçon de la ligne à 315 kV de Boucherville-Lachenaie (circuit 3016) ainsi que l'agrandissement du poste de la Chamouchouane. Les municipalités et les MRC qui accueillent le projet de même que les communautés autochtones dont les territoires sont traversés par les lignes comptent parmi les organismes admissibles.

Les crédits de mise en valeur sont surtout utilisés pour l'amélioration de l'environnement et de certaines infrastructures municipales, communautaires ou de loisirs ainsi que pour l'appui au développement touristique ou régional. Les initiatives de mise en valeur peuvent aussi servir à améliorer l'efficacité énergétique de bâtiments municipaux ou de bâtiments d'intérêt communautaire ou collectif, ou encore à atténuer les impacts des ouvrages existants d'Hydro-Québec dans la mesure où les critères du programme sont respectés.

Le PMVI est déployé au début des travaux de construction. Hydro-Québec organise alors des rencontres d'information pour expliquer aux organismes admissibles le contenu et les modalités d'application du programme ainsi que les critères d'acceptabilité des initiatives. Chaque organisme admissible est ensuite invité à soumettre à l'entreprise une résolution municipale précisant la répartition des crédits et énumérant les initiatives à réaliser dans son milieu. Il peut s'agir, par exemple, de l'aménagement d'un parc, d'un sentier ou d'une halte d'observation faunique, de la revitalisation d'un centre culturel ou d'une gare, de la construction d'un réseau d'égout ou du soutien d'un programme communautaire.

## 3 Démarche de l'étude d'impact

L'étude d'impact d'un projet de ligne de transport d'énergie électrique repose sur l'intégration des aspects technoéconomiques, sociaux et environnementaux du projet. Les études technoéconomiques permettent de définir la nature exacte du projet et d'en déterminer les caractéristiques ainsi que le coût optimal de réalisation. Les études environnementales, quant à elles, visent à maximiser l'intégration du projet au milieu et à réduire son impact environnemental et social.

La démarche retenue pour la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement relative au projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île s'inspire de la *Méthode d'évaluation environnementale – Lignes et postes* d'Hydro-Québec (1990a). Pour les projets de cette envergure, cette méthode de réduction successive du territoire étudié comprend deux grandes étapes. La première consiste à déterminer, au sein d'une vaste zone d'étude, les corridors propices à l'implantation des ouvrages projetés. La seconde étape vise à déterminer les meilleurs tracés de ligne à l'intérieur des corridors retenus. Les deux étapes de la démarche d'évaluation environnementale comprennent cinq grandes opérations, qui prennent la forme d'activités répondant à un objectif particulier (voir le tableau 3-1).

L'étude d'impact sur l'environnement répond également à la *Directive pour le projet de ligne à 735 kV reliant le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'Île* émise en novembre 2010 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec<sup>[1]</sup> (dossier n° 3211-11-105) (Québec, MDDEP, 2010). Cette directive précise la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact.

### 3.1 Étude de corridors

L'étude de corridors a pour but de déterminer les corridors les plus propices à l'implantation d'une ligne de transport d'énergie électrique sur le plan tant environnemental que technoéconomique. Elle s'appuie sur la connaissance technique du projet et sur la connaissance d'une zone d'étude générale.

---

[1] Devenu le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MRNFP).

Tableau 3-1 : Démarche de l'étude d'impact sur l'environnement

Opération d'évaluation environnementale	Activité d'évaluation environnementale
<b>Étude de corridors</b>	
1. Connaissance technique du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détermination des éléments à inventorier</li> </ul>
2. Connaissance du milieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire de la zone d'étude</li> <li>• Analyse de la zone d'étude</li> </ul>
3. Évaluation du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de corridors de ligne</li> <li>• Comparaison des corridors de ligne</li> </ul>
4. Participation du public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation publique relative aux corridors de ligne</li> </ul>
5. Optimisation du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix et ajustement du ou des corridors de ligne retenus</li> </ul>
<b>Étude de tracés</b>	
1. Connaissance technique du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détermination des éléments à inventorier</li> </ul>
2. Connaissance du milieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire du ou des corridors de ligne retenus</li> <li>• Analyse du ou des corridors de ligne retenus</li> </ul>
3. Évaluation du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de tracés de ligne</li> <li>• Comparaison des tracés de ligne</li> </ul>
4. Participation du public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation publique relative aux tracés de ligne</li> </ul>
5. Optimisation du projet et bilan environnemental	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix et ajustement du tracé retenu</li> <li>• Détermination des mesures d'atténuation et évaluation des impacts résiduels</li> <li>• Bilan environnemental du projet</li> <li>• Programmes de surveillance des travaux et de suivi environnemental</li> </ul>

### 3.1.1 Connaissance technique du projet

Dans l'étude de corridors, la connaissance technique permet de cerner la problématique environnementale du projet, c'est-à-dire de déterminer les enjeux environnementaux susceptibles d'être liés à l'implantation d'un ouvrage dans un milieu donné.

La connaissance technique repose sur des notions générales, telles que les caractéristiques techniques des ouvrages, leurs critères de conception ou de localisation, les techniques de construction et d'entretien ainsi que les stratégies d'accès.

### 3.1.2 Connaissance du milieu

La connaissance du milieu est fondée sur un programme d'inventaire de la zone d'étude et sur le classement des éléments discriminants en fonction de leur sensibilité au regard du projet. Les éléments discriminants sont des éléments de grande superficie qui peuvent compromettre la fiabilité, la constructibilité ou l'acceptation sociale du projet. Quant à la sensibilité, elle exprime le degré d'opposition de l'élément au regard de la réalisation du projet. Elle peut être d'ordre environnemental ou techno-économique.

L'étude de corridors s'appuie en grande partie sur des données existantes. Elle peut toutefois comprendre des inventaires particuliers, qui permettent de définir certaines contraintes et de faire ressortir les espaces peu propices à l'élaboration de corridors de ligne sur les plans environnemental et technoéconomique. Les inventaires couvrent les éléments du milieu naturel, du milieu humain et du paysage qui sont de nature à orienter l'élaboration de corridors. Ils comprennent également des études visant à évaluer les difficultés techniques et à optimiser le coût de réalisation du projet.

### 3.1.3 Évaluation du projet

L'évaluation du projet a pour but de déterminer le ou les corridors préférables aux fins de l'élaboration de tracés de ligne. Elle comprend l'élaboration de corridors et, au besoin, leur analyse comparative.

L'élaboration de corridors de ligne consiste d'abord à rechercher la meilleure intégration possible des ouvrages dans le milieu. Cette intégration passe notamment par la recherche du trajet le plus direct entre les points à relier. Ces principes se traduisent par des critères d'élaboration de corridors qui visent à éviter les secteurs de grande sensibilité et à rechercher les espaces les moins sensibles.

On effectue ensuite une analyse des avantages et des inconvénients des corridors qui répondent aux critères de localisation techniques, économiques et environnementaux en fonction des possibilités qu'ils offrent au regard de l'élaboration de tracés.

### 3.1.4 Participation du public

À l'étape de l'étude de corridors, les activités de participation du public permettent de présenter le projet aux publics concernés et d'en expliquer la raison d'être. Elles visent également à :

- faire le point sur les études techniques et environnementales déjà réalisées ;
- présenter et justifier les corridors proposés pour l'étude de tracés ;
- recueillir les commentaires et les préoccupations du milieu en vue de déterminer les tracés ;
- présenter le programme de participation du public relatif au projet.

### **3.1.5 Optimisation du projet**

L'intégration des résultats de la participation du public permet de sélectionner le ou les corridors optimaux et d'en bonifier les limites en prenant en considération les avis exprimés par les publics concernés.

## **3.2 Étude de tracés**

L'étude de tracés vise à déterminer le meilleur tracé possible entre les points à relier. Elle s'appuie sur une connaissance technique détaillée du projet et sur une connaissance approfondie du ou des corridors retenus.

### **3.2.1 Connaissance technique du projet**

Dans l'étude de tracés, l'évaluation environnementale exige une bonne connaissance technique du projet puisqu'on cherche à évaluer le plus exactement possible l'impact qu'un ouvrage peut avoir sur le milieu touché. Cette connaissance permet ainsi d'affiner la problématique environnementale et de faire ressortir les éléments d'inventaire pertinents à l'élaboration de tracés de ligne. La connaissance technique repose sur des notions telles que l'envergure des ouvrages à construire, les techniques de construction et d'entretien ainsi que les engagements du promoteur envers certains milieux.

### **3.2.2 Connaissance du milieu**

À cette étape, la connaissance du milieu est fondée sur un programme d'inventaire exhaustif du ou des corridors retenus. Tous les éléments du milieu qui pourraient subir des impacts à la suite de la réalisation du projet sont inventoriés. Ils sont ensuite classés en fonction de la résistance qu'ils opposent au projet. Ce classement oriente l'analyse du ou des corridors étudiés et permet de délimiter des espaces de moindre résistance au projet.

Les inventaires constituent des collectes de renseignements sur le terrain ainsi qu'auprès des gestionnaires et des principaux utilisateurs du territoire. Selon le milieu, ils peuvent intégrer des données issues d'études sectorielles portant, par exemple, sur l'utilisation du territoire par les autochtones, sur les zones sensibles à l'érosion, sur le potentiel archéologique ou sur la végétation.



### 3.2.3 Évaluation du projet

L'évaluation d'un projet de ligne comporte généralement deux activités :

- la détermination de tracés de ligne viables sur les plans technoeconomique et environnemental ;
- la comparaison des tracés de ligne élaborés.

L'objectif est de concevoir les tracés de ligne qui respectent le mieux possible les critères définis pour le projet et qui prennent le mieux en compte les enjeux propres au milieu. Au terme de cette analyse, le promoteur retient le tracé de ligne qui s'avère optimal.

### 3.2.4 Participation du public

À l'étape de l'étude de tracés, le programme de participation du public poursuit les objectifs suivants :

- présenter et justifier les tracés de ligne proposés et le tracé préférable qui ressort à la suite de nouvelles études techniques et environnementales effectuées à l'intérieur des corridors retenus ;
- présenter les composantes techniques du projet (types de pylônes, largeurs d'emprise et autres) ;
- fournir un aperçu des retombées économiques du projet ;
- recueillir les commentaires et les préoccupations du milieu à l'égard du projet ;
- rencontrer les utilisateurs du milieu directement touchés par le projet et corriger, au besoin, le tracé préférable afin de limiter les impacts sur leurs activités.

### 3.2.5 Optimisation du projet et bilan environnemental

Cette étape comprend quatre grandes activités d'évaluation environnementale.

#### *Choix et ajustement du tracé retenu*

Cette activité consiste à intégrer au projet, dans la mesure du possible, les demandes du milieu formulées lors de la participation du public. Ces demandes peuvent ainsi donner lieu à des modifications du projet présenté par Hydro-Québec.

#### *Détermination des mesures d'atténuation et évaluation des impacts résiduels*

La détermination des mesures d'atténuation courantes et particulières précède l'évaluation des impacts environnementaux résiduels du projet. On considère les impacts liés à la construction de la ligne projetée ainsi que les impacts associés à son exploitation et à son entretien. Les impacts sont classés selon leur importance (majeure, moyenne ou mineure). Les mesures d'atténuation visent à réduire, voire à

éliminer complètement les impacts. Hydro-Québec intègre les mesures touchant la construction aux documents d'appel d'offres relatifs au projet afin d'assurer leur mise en œuvre sur les chantiers. D'autres mesures d'atténuation sont prises en compte dans la conception même du projet.

### ***Bilan environnemental du projet***

Le bilan environnemental porte un jugement global sur les impacts résiduels du projet, qu'ils soient positifs ou négatifs.

### ***Programmes de surveillance des travaux et de suivi environnemental***

L'étude environnementale débouche sur le programme de surveillance environnementale des travaux, qui vise les objectifs suivants :

- déterminer les principales activités, étapes ou sources d'impact devant faire l'objet d'une surveillance environnementale sur le terrain ;
- faire appliquer sur les chantiers les recommandations et les mesures inscrites dans l'étude d'impact sur l'environnement et dans les documents d'appel d'offres.

Hydro-Québec peut également établir un programme de suivi environnemental en fonction de l'ampleur du projet et du type de problèmes qu'il soulève. Le suivi consiste à vérifier l'impact réel du projet sur le milieu, à mesurer l'efficacité de mesures d'atténuation particulières et à apporter les correctifs nécessaires, au besoin.

## 4 Étude de corridors

L'étude de corridors s'est déroulée de l'automne 2010 à l'automne 2011. Elle avait pour but de déterminer, au sein d'une vaste zone d'étude, les corridors les plus propices au passage de la ligne à 735 kV prévue entre les postes de la Chamouchouane et du Bout-de-l'Île. L'étude de corridors a été réalisée à partir des renseignements disponibles durant cette période et en tenant compte des préoccupations et des commentaires recueillis lors des nombreuses rencontres effectuées dans le milieu.

### 4.1 Délimitation et justification de la zone d'étude

La zone d'étude retenue couvre une superficie de 19 808 km<sup>2</sup> qui s'étend entre le poste de la Chamouchouane, dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et le poste du Bout-de-l'Île, situé sur l'île de Montréal dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (voir la carte 4-1 à la fin du présent chapitre). Elle recoupe six régions administratives sur une distance de quelque 400 km, soit celles du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), de la Mauricie (04), de Lanaudière (14), des Laurentides (15), de Laval (13) et de Montréal (06). La zone d'étude recoupe le territoire de onze municipalités régionales de comté (MRC)<sup>[1]</sup> ainsi que celui des villes de La Tuque, de Shawinigan, de Laval, de Montréal et de Mirabel, qui ont les compétences de MRC.

La portion nord de la zone d'étude est principalement constituée de terres publiques dédiées à l'exploitation des ressources naturelles. Le territoire des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Mauricie qu'elle englobe est principalement voué à l'exploitation forestière, à la villégiature, à la chasse et à la pêche. La zone d'étude comprend notamment le parc national de la Mauricie, deux réserves fauniques (Saint-Maurice et Mastigouche), plusieurs pourvoies et quelques zones d'exploitation contrôlée (zec). Par ailleurs, la communauté innue de Mashteuiatsh et les communautés atikamekw de Wemotaci et de Manawan fréquentent la partie nord de la zone d'étude. Le territoire des réserves de ces communautés est cependant à l'extérieur de la zone d'étude.

Plus au sud, les terres publiques font graduellement place à des terres privées. Dans Lanaudière, ces terres servent surtout à l'agriculture, mais elles sont aussi utilisées à des fins résidentielles, commerciales et industrielles, particulièrement dans la couronne nord-est de la région métropolitaine de Montréal.

---

[1] Le Domaine-du-Roy, Mékinac, Maskinongé, Matawinie, D'Autray, Joliette, Montcalm, L'Assomption, Les Moulins, Thérèse-De Blainville et La Rivière-du-Nord.

La zone d'étude est suffisamment large pour permettre l'élaboration d'un ou de plusieurs corridors d'étude. La limite ouest tient compte d'une barrière naturelle (voir la carte A insérée en pochette à la fin du présent volume), soit le parc national du Mont-Tremblant, qui constitue une contrainte légale au regard du passage d'une ligne. Du côté est, la zone d'étude s'adosse à un couloir de deux lignes à 735 kV qui alimentent le poste de la Jacques-Cartier. Il s'agit d'une barrière de nature technique, puisque les critères de conception du réseau principal d'Hydro-Québec limitent la juxtaposition de plus de deux lignes à haute tension sur de grandes distances pour des raisons de sécurité de réseau.

La zone d'étude comprend un autre espace infranchissable sur le plan légal, soit le parc national de la Mauricie, situé dans la région administrative du même nom.

## **4.2 Inventaire de la zone d'étude**

### **4.2.1 Démarche**

L'inventaire de la zone d'étude repose sur la prise en considération des grandes composantes environnementales du milieu qui sont pertinentes à la détermination des corridors susceptibles d'accueillir la ligne projetée. Les inventaires ont donc principalement porté sur les composantes environnementales de grande superficie de même que sur certaines composantes, de plus faible étendue, protégées légalement ou valorisées par le milieu.

L'inventaire de la zone d'étude est fondé sur une collecte d'informations existantes et de données recueillies auprès des principaux gestionnaires du territoire. Les méthodes de collecte et de traitement des données sont présentées aux annexes B et C, dans le volume 3.

Les éléments d'inventaire pertinents à l'étude de corridors sont illustrés sur la carte A, insérée à la fin du présent volume.

### **4.2.2 Milieu physique**

Compte tenu de son étendue et de son orientation nord-sud, la zone d'étude traverse des zones physiographiques distinctes et englobe un grand nombre de cours d'eau et de plans d'eau.

#### **4.2.2.1 Topographie, géologie et géomorphologie**

La zone d'étude présente trois zones physiographiques distinctes. Dans les portions nord et centrale, le plateau laurentien, qui offre un relief accidenté ponctué de collines, de dépressions et de plateaux, occupe la majeure partie du territoire. Les plus hauts sommets atteignent environ 620 m au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 580 m en Mauricie et 730 m dans la partie nord de Lanaudière. Au sud du plateau, le piémont

laurentien, particulièrement marqué dans Lanaudière, présente un relief moins accentué, dont l'altitude varie de 200 m à 350 m. Il est formé de collines escarpées, entrecoupées de vallées étroites et de terrasses. La portion sud de la zone d'étude appartient à la plaine du Saint-Laurent, légèrement inclinée vers le fleuve et dont l'altitude est généralement inférieure à 100 m (Li et Ducruc, 1999).

Dans le plateau laurentien et le piémont, l'assise rocheuse est principalement composée de roches cristallines (quartzite, migmatite, granite, marbre, gneiss granitique et pyroxénite) rattachées à la province géologique de Grenville. Elle est recouverte par de minces dépôts d'origine glaciaire et fluvioglaciaire (Li et Ducruc, 1999).

La plaine du Saint-Laurent est constituée de roches sédimentaires (calcaire, grès et schiste) qui reposent sur les roches de la province de Grenville. Les dépôts de surface dominants y sont surtout d'origine marine (argile), deltaïque (sable) et fluviomarine (limon). Ces dépôts sont généralement épais et constituent une terre riche et fertile pour l'agriculture (Li et Ducruc, 1999).

#### 4.2.2.2 Hydrographie

Le Québec compte 13 régions hydrographiques regroupant chacune plusieurs bassins versants. La majeure partie de la zone d'étude est située dans la région hydrographique du Saint-Laurent nord-ouest. Elle recoupe également, à son extrémité nord, la région hydrographique du Saguenay et du lac Saint-Jean et, à son extrémité sud, la région hydrographique de l'Outaouais et de Montréal (Québec, MDDEP, 2002).

Le réseau hydrographique est une composante importante du territoire compris dans la zone d'étude. Il compte plusieurs plans d'eau de grande dimension, principalement situés dans la région de la Mauricie. On peut mentionner, entre autres, les lacs Tourouvre, Cinconsine, Wayagamac, Mékinac, Normand, au Sorcier, des Piles, à l'Eau Claire, Saint-Bernard et Sacacomie. Le lac Maskinongé est, pour sa part, le plus grand lac de Lanaudière.

De nombreux cours d'eau sillonnent le territoire, notamment la rivière Saint-Maurice qui draine un bassin versant de grande superficie. Les autres rivières importantes sont, du nord vers le sud, les rivières Trenche, Vermillon, Croche, Bostonnais, Matawin, du Loup, Mastigouche, Maskinongé, L'Assomption, Noire, Bayonne, Ouareau, de l'Achigan, Mascouche, des Mille Îles et des Prairies.

Enfin, la zone d'étude recoupe deux grands réservoirs, soit le réservoir Blanc, situé en Mauricie, et le réservoir Taureau, dans Lanaudière.

### 4.2.3 Milieu biologique

Les informations relatives au milieu biologique proviennent principalement :

- des portraits territoriaux et des plans d'affectation du territoire public (PATP) produits par le ministère des Ressources naturelles du Québec<sup>[2]</sup> (MRN) ;
- des plans de développement régional associés aux ressources fauniques produits par la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) ;
- du site Web du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec<sup>[3]</sup> (MDDEFP) ;
- du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) ;
- des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) ;
- de l'organisme Canards Illimités Canada (CIC) ;
- de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons (Saguenay–Lac-Saint-Jean) ;
- de la Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption (CARA).

#### 4.2.3.1 Végétation

##### *Zones de végétation et domaines bioclimatiques*

La zone d'étude recoupe deux zones de végétation distinctes. Au nord, dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la zone de végétation boréale est caractérisée par la présence d'essences résineuses boréales et de feuillus de lumière. La zone de végétation tempérée nordique, dominée par des peuplements feuillus et mélangés, couvre les autres régions. Au total, la zone d'étude recoupe cinq domaines bioclimatiques (Québec, MRNF, 2003).

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la zone d'étude fait partie du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Ce paysage forestier est dominé par les peuplements de sapins (*Abies balsamea*) et d'épinettes blanches (*Picea glauca*), mélangés à des bouleaux blancs (*Betula papyrifera*) sur les sites mésiques. Aux endroits moins favorables, l'épinette noire (*Picea mariana*), le pin gris (*Pinus banksiana*) et le mélèze laricin (*Larix laricina*) sont souvent accompagnés de bouleaux blancs ou de peupliers faux-tremble (*Populus tremuloides*). Le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*) et l'érable rouge (*Acer rubrum*) ne sont présents que dans la partie sud du domaine. Le principal facteur de la dynamique forestière de ce domaine est la tordeuse des bourgeons de l'épinette en raison de l'abondance du sapin baumier. Néanmoins, le feu y joue aussi un rôle important.

---

[2] Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) est devenu le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) à la fin de 2012.

[3] Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) est devenu le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) à la fin de 2012.

Au nord de la Mauricie, le domaine de la sapinière à bouleau jaune (sous-domaine de l'ouest) constitue une zone de transition entre la zone boréale et la zone tempérée nordique. L'érable à sucre (*Acer saccharum*) y croît à la limite septentrionale de son aire de distribution. Les sites les plus favorables sont principalement occupés par des bétulaies jaunes à sapin. Les épidémies de tordeuses des bourgeons de l'épinette et les incendies y sont les deux principaux éléments de la dynamique forestière.

Le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune occupe, de façon générale, toute la partie du plateau laurentien et du piémont située au sud de la rivière Matawin et du réservoir Taureau. Il s'étend également dans la vallée du Saint-Maurice, au sud du noyau urbain de La Tuque et du lac Wayagamac. Sa flore regroupe de nombreuses espèces boréales, largement répandues au Québec. Sur les sites mésiques, le bouleau jaune est l'une des principales essences compagnes de l'érable à sucre. On y trouve le hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*), le chêne rouge (*Quercus rubra*), la pruche du Canada (*Tsuga canadensis*), le tilleul d'Amérique (*Tilia americana*) et l'ostryer de Virginie (*Ostrya virginiana*), mais ces espèces deviennent très rares au-delà de leurs limites septentrionales. Le chablis y est l'un des principaux éléments de la dynamique forestière.

Dans la plaine du Saint-Laurent, le domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul s'étend de la partie est de la zone d'étude aux environs de Sainte-Anne-des-Plaines, à l'ouest. Il comporte une flore très diversifiée, mais plusieurs espèces y atteignent la limite septentrionale de leur aire de distribution. Dans les milieux les plus favorables, le tilleul d'Amérique, le frêne d'Amérique (*Fraxinus americana*), l'ostryer de Virginie et le noyer cendré (*Juglans cinerea*) côtoient l'érable à sucre.

Le domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme couvre l'extrémité sud-ouest de la zone d'étude. Il abrite la flore la plus méridionale du Québec, dont plusieurs espèces thermophiles. Les forêts y sont très diversifiées et comprennent plusieurs espèces qui sont à la limite septentrionale de leur aire de distribution. C'est le cas du caryer cordiforme (*Carya cordiformis*), du caryer ovale (*Carya ovata*), du micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*), de l'érable noir (*Acer nigrum*), du chêne bicolore (*Quercus bicolor*), de l'orme liège (*Ulmus thomasii*), du pin rigide (*Pinus rigida*) ainsi que de plusieurs arbustes et plantes herbacées. On y trouve aussi l'érable à sucre, le sapin baumier et les épinettes.

### ***Description des peuplements forestiers***

Le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean recoupé par la zone d'étude est caractérisé principalement par des peuplements mélangés constitués de sapins, d'épinettes et de bouleaux blancs. On y observe également, sur de moindres étendues, des peuplements mélangés composés de bouleaux jaunes et d'espèces résineuses (Québec, MRNF, 2006a).

En Mauricie, la forêt de la zone d'étude est surtout représentée par des peuplements mélangés. Les peuplements feuillus sont davantage présents dans la portion sud de la ville de Shawinigan et de la MRC de Maskinongé. On observe une abondance de peuplements résineux dans la partie ouest de la MRC de Mékinac. Les principales espèces présentes sont les bouleaux, l'érable, le sapin baumier et l'épinette noire. Dans la zone d'étude, la majeure partie des peuplements sont âgés de 60 à 80 ans. On note quelques peuplements matures de plus de 100 ans, concentrés dans la portion sud-est de la zone d'étude, notamment dans le parc national de la Mauricie (CREM, 2011).

Dans les régions de Lanaudière, des Laurentides et de Laval, on trouve essentiellement des peuplements feuillus accompagnés de quelques îlots forestiers mélangés ou résineux. Les peuplements mélangés et résineux prennent de plus en plus d'importance lorsqu'on se déplace vers le nord. C'est dans ces régions que l'on observe la plus grande diversité d'arbres.

### ***Coupes forestières et brûlis récents***

La ressource forestière de la zone d'étude est exploitée par plusieurs bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF), d'où la présence de nombreuses aires de coupe<sup>[4]</sup>. La carte 4-1 montre les coupes forestières effectuées de 2000 à 2010. Elles totalisent une superficie de 796 km<sup>2</sup>, soit environ 4 % du territoire à l'étude (19 808 km<sup>2</sup>). Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les coupes forestières couvrent une superficie de 202 km<sup>2</sup> et ont principalement eu lieu dans le secteur du poste de la Chamouchouane et à l'extrémité sud de la région. En Mauricie, elles occupent une superficie évaluée à 432 km<sup>2</sup>. Une concentration plus forte d'aires de coupe est observée dans la partie centrale de la zone d'étude, à l'ouest du Saint-Maurice. Dans Lanaudière, les coupes forestières totalisent 162 km<sup>2</sup>. On en trouve notamment au sud-est du réservoir Taureau et à l'extrémité ouest de la zone d'étude.

Quant aux brûlis récents, ils ne représentent que 0,6 % (122 km<sup>2</sup>) de la zone d'étude. Ils sont concentrés à l'extrémité nord-ouest de la zone d'étude, dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

### ***Milieus humides***

La zone d'étude referme plusieurs milieux humides de faible superficie dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Mauricie. Ces milieux humides sont pour la plupart des marécages, des marais, des tourbières, des aulnaies riveraines ainsi que des milieux humides créés par les castors (Canards Illimités Canada, 2008 et 2009). En Mauricie, les marais Bourassa et Jimmy, situés dans la réserve faunique

---

[4] Les zones de coupes forestières regroupent les coupes totales, les coupes partielles, les coupes avec protection de la régénération, les coupes avec réserve de semenciers, les coupes de jardinage et de préjardinage, les coupes mozaïques et les coupes progressives.



Mastigouche, sont à souligner. Ces marais ont fait l'objet de travaux d'aménagement, soit la mise en place d'ouvrages de régulation (Canards Illimités Canada, 2011). On remarque aussi un marécage d'importance situé à la limite nord de la zec de la Croche, en bordure du ruisseau Savane.

Dans la région de Lanaudière, on observe quelques milieux humides de superficie appréciable, notamment à l'est du noyau urbain de Saint-Michel-des-Saints et dans le secteur de Rawdon. Plus au sud, on trouve de grands complexes tourbeux, tels que les tourbières de Lanoraie, les terres humides de la Défense nationale, situées au nord de l'autoroute 640 à Terrebonne, la tourbière du ruisseau Noir et le marécage de Mascouche. La tourbière de Sainte-Henriette (baie des Bleuets) à Saint-Lin–Laurentides, le grand marécage à Terrebonne (secteur de Lachenaie), les tourbières Saint-Roch et Sainte-Marie dans la MRC de Montcalm de même que trois tourbières des municipalités de L'Assomption, de Repentigny et de Blainville sont également à souligner. Enfin, des terres inondables et des prairies humides sont présentes à l'embouchure du ruisseau de Feu, à Terrebonne (secteur de Lachenaie) (Canards Illimités Canada, 2007a et 2007b ; Québec, MRNF, 2011i).

### ***Espèces floristiques à statut particulier***

On a répertorié 74 espèces floristiques à statut particulier dans l'ensemble de la zone d'étude (CDPNQ, 2011b ; Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons, 2010 ; Hydro-Québec TransÉnergie, 2010b et 2010c ; Ville de Montréal, 2011a). Le tableau B-1, dans le volume 3, donne la liste, par région, des espèces floristiques à statut particulier recensées. Pour chacune d'elles, le tableau précise le statut au Québec et le statut au Canada de même que l'habitat type et le nombre d'occurrences dans la zone d'étude.

### ***Espèces ayant un statut au Québec***

L'ensemble des espèces à statut particulier répertoriées dans la zone d'étude sont protégées au Québec. Une seule de ces espèces a été recensée au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il s'agit de la matteucie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris* var. *pensylvanica*), une espèce désignée vulnérable à la cueillette.

La partie de la zone d'étude située en Mauricie abrite 14 espèces floristiques à statut particulier :

- 1 espèce désignée menacée : la listère australe (*Listera australis*) ;
- 2 espèces désignées vulnérables : l'ail des bois (*Allium tricoccum*) et l'aster à feuilles de Linaire (*Ionactis linariifolia*) ;
- 11 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.

Dans Lanaudière, on a répertorié 50 espèces à statut particulier :

- 3 espèces désignées menacées : la carmantine d'Amérique (*Justicia americana*), le ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*) et l'orme liège (*Ulmus thomasi*) ;
- 2 espèces désignées vulnérables : l'ail des bois et l'érable noir (*Acer nigrum*) ;
- 4 espèces désignées vulnérables à la cueillette : l'asaret du Canada (*Asarum canadense*), la matteucie fougère-à-l'autruche, le trille blanc (*Trillium grandiflorum*) et l'uvulaire grandiflore (*Uvularia grandiflora*) ;
- 41 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.

La portion de Laval située dans la zone d'étude abrite 28 espèces floristiques à statut particulier :

- 5 espèces désignées menacées : l'arisème dragon (*Arisaema dracontium*), la carmantine d'Amérique, la lézardelle penchée (*Saururus cernuus*), l'orme liège et la verveine simple (*Verbena simplex*) ;
- 3 espèces désignées vulnérables : l'ail des bois, le cypripède tête-de-bélier (*Cypripedium arietinum*) et l'érable noir ;
- 20 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.

Dans la région de Montréal, 16 espèces floristiques à statut particulier ont été recensées :

- 1 espèce désignée menacée : l'orme liège ;
- 2 espèces désignées vulnérables : l'ail des bois et l'érable noir ;
- 4 espèces désignées vulnérables à la cueillette : la matteucie fougère-à-l'autruche, la sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis*), le trille blanc et l'uvulaire grandiflore ;
- 9 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.

Enfin, 14 espèces floristiques à statut particulier sont présentes dans les Laurentides :

- 2 espèces désignées menacées : le ginseng à cinq folioles et l'orme liège ;
- 3 espèces désignées vulnérables : l'ail des bois, l'érable noir et la goodyérie pubescente (*Goodyera pubescens*) ;
- 9 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.

#### *Espèces ayant un statut au Canada*

Parmi les espèces à statut particulier recensées, certaines sont aussi protégées au Canada. Il s'agit de la carmantine d'Amérique (espèce menacée), du ginseng à cinq folioles (espèce en voie de disparition), du noyer cendré (espèce en voie de disparition) et de l'arisème dragon (espèce préoccupante).

#### 4.2.3.2 Faune

##### *Grande faune*

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean abrite trois grands mammifères, soit l'orignal (*Alces alces*), l'ours noir (*Ursus americanus*) et le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*). Dans la zone de chasse 28 (anciennement 18 ouest), qui recoupe la portion nord de la zone d'étude, la population d'originaux atteignait entre 4 000 et 6 540 originaux en 2006, pour une densité moyenne de 0,87 orignal par 10 km<sup>2</sup>. Toutefois, compte tenu de l'évolution du succès de chasse, on estime que la densité se rapprocherait davantage de 1,08 orignal par 10 km<sup>2</sup>. Cette densité est toutefois inégale dans la région, où elle varie entre 0,7 et 1,1 orignal par 10 km<sup>2</sup>. Quant à l'ours noir, sa densité dans la zone de chasse 28 est estimée à 0,73 ours par 10 km<sup>2</sup>. Enfin, le cerf de Virginie est présent en très faible densité au Saguenay–Lac-Saint-Jean, de sorte que sa chasse n'y est pas autorisée (CRRNT du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2011b).

La Mauricie accueille également l'orignal, l'ours noir et le cerf de Virginie. La densité de l'orignal y est croissante. Elle est passée de 1,0 orignal par 10 km<sup>2</sup>, en 1990, à 2,5 originaux par 10 km<sup>2</sup>, en 2008. En ce qui concerne le cerf de Virginie, on note sa présence jusqu'à la hauteur de La Tuque, mais ce cervidé est plus fréquent dans la portion sud de la zone d'étude. On observe d'ailleurs plusieurs ravages au sud de la Mauricie. Selon le MRN, la population d'ours noir de la zone de chasse 26, qui couvre la plus grande partie du territoire de la Mauricie compris dans la zone d'étude, a augmenté de l'ordre de 3,5 % à 4,6 % entre 1998 et 2003. Cette augmentation porterait la densité de l'ours noir à environ 2,07 ours par 10 km<sup>2</sup> (CREM, 2011).

Dans Lanaudière, la répartition de l'orignal, de l'ours noir et du cerf de Virginie varie selon les caractéristiques géographiques. L'orignal et l'ours noir fréquentent surtout les grands espaces forestiers du plateau laurentien. Le sud et le centre de la région, caractérisés par la plaine, les petits boisés agricoles et le piémont, abritent surtout le cerf de Virginie. En 2002, un inventaire aérien réalisé dans la zone de chasse 9, qui couvre le sud et le centre de Lanaudière, a conclu à une population de 1 785 cerfs après la saison de chasse. Depuis, la population a augmenté jusqu'à environ 2 330 cerfs en 2005, soit 1,22 cerf/km<sup>2</sup> (Québec, MRNF, 2007).

Le cerf de Virginie est le représentant de la grande faune le plus abondant de la région métropolitaine de Montréal, où il est surtout observé en banlieue. Le cerf occupe la plupart des petits îlots boisés disséminés sur le territoire. Quant à l'orignal, il fréquente surtout la partie nord de la région métropolitaine. Ailleurs, la rareté des milieux propices à l'orignal ne permet pas le maintien d'une forte population de cette espèce. Enfin, l'ours noir n'est qu'un visiteur occasionnel. Comme l'orignal, il recherche plutôt les grands espaces boisés (Société de la faune et des parcs du Québec, 2003).

### **Petite faune**

La zone d'étude abrite plusieurs espèces de petite faune. Parmi les plus communes, on note le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*), le coyote (*Canis latrans*), le renard roux (*Vulpes vulpes*), le loup (*Canis lupus*), le castor du Canada (*Castor canadensis*), le rat musqué (*Ondatra zibethicus*), le lynx du Canada (*Lynx canadensis*), la belette à longue queue (*Mustela frenata*), la belette pygmée (*Mustela nivalis*), l'hermine (*Mustela erminea*), la loutre de rivière (*Lontra canadensis*), la martre d'Amérique (*Martes americana*), la moufette rayée (*Mephitis mephitis*), le pékan (*Martes pennanti*), le vison d'Amérique (*Mustela vison*), le raton laveur (*Procyon lotor*), le lapin à queue blanche (*Sylvilagus floridanus*), la marmotte commune (*Marmota monax*) et les écureuils.

La zone d'étude accueille aussi plusieurs espèces de micromammifères, particulièrement dans sa portion sud. La grande musaraigne (*Blarina brevicauda*), la musaraigne cendrée (*Sorex cinereus*), la musaraigne palustre (*Sorex palustris*), le condylure étoilé (*Condylura cristata*), la taupe à queue velue (*Parascalops breweri*), le campagnol à dos roux de Gapper (*Clethrionomys gapperi*), le campagnol des champs (*Microtus pennsylvanicus*), la souris sylvestre (*Peromyscus maniculatus*), la souris sauteuse des bois (*Napæozapus insignis*) et la souris sauteuse des champs (*Zapus hudsonius*) figurent parmi ces espèces (Société de la faune et des parcs du Québec, 2002c, 2002b et 2003).

### **Oiseaux**

Quelque 300 espèces d'oiseaux sont présentes au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Près de la moitié peuvent être considérées comme relativement communes et représentatives de la région (Société de la faune et des parcs du Québec, 2002c).

En Mauricie, on recense également plus de 300 espèces d'oiseaux (Société de la faune et des parcs du Québec, 2002a). Le parc national de la Mauricie abrite à lui seul environ 180 espèces (Tourisme Mauricie, 2011).

La région de Lanaudière présente elle aussi une grande diversité d'oiseaux. La plaine du Saint-Laurent, au sud, accueille de vastes concentrations d'oiseaux aquatiques en période de migration ou de nidification (Société de la faune et des parcs du Québec, 2002b).

Enfin, la région métropolitaine de Montréal bénéficie d'une diversité de milieux extrêmement favorable à l'avifaune. Un total de 327 espèces d'oiseaux sont observées dans l'archipel de Montréal, dont près de 175 espèces nicheuses (Société de la faune et des parcs du Québec, 2003).

## **Poissons**

Plus d'une dizaine d'espèces de poissons recherchées par les amateurs de pêche sont présentes dans la zone d'étude, dont le doré jaune (*Sander vitreus*), le grand brochet (*Esox lucius*), la perchaude (*Perca flavescens*), le maskinongé (*Esox masquinongy*), l'achigan à petite bouche (*Micropterus dolomieu*), l'achigan à grande bouche (*Micropterus salmoides*) et la lotte (*Lota lota*).

De plus, les lacs situés dans les secteurs montagneux du bouclier laurentien abritent des populations de salmonidés, tels que l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) et le touladi (*Salvelinus namaycush*). Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la ouananiche (*Salmo salar*) fréquente la rivière aux Saumons jusqu'à la hauteur du lac Clairvaux. Deux populations de ouananiches sont aussi présentes en Mauricie, plus précisément dans le lac au Sorcier, dans la réserve faunique Mastigouche, et dans le lac Mékinac, situé à l'est du Saint-Maurice. Cette espèce se trouve par ailleurs dans le réservoir Taureau et la rivière Matawin. Enfin, on trouve l'omble chevalier oquassa (*Salvelinus alpinus oquassa*), une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec, dans une vingtaine de lacs de la Mauricie (Société de la faune et des parcs du Québec, 2002a, 2002b et 2002c ; CREM, 2011).

## **Herpétofaune**

Malgré sa situation relativement nordique, le Saguenay–Lac-Saint-Jean abrite plusieurs espèces d'amphibiens et de reptiles. En tout, 16 espèces y ont été recensées, soit 5 espèces d'urodèles, 7 espèces d'anoures, 2 espèces de tortues et 2 espèces de couleuvres (Société de la faune et des parcs du Québec, 2002c).

La variété des milieux naturels présents en Mauricie favorise l'établissement de plusieurs espèces d'amphibiens et de reptiles. On y a répertorié 24 de ces espèces, soit 8 espèces d'urodèles, 9 espèces d'anoures, 3 espèces de tortues et 4 espèces de couleuvres (Pouliot et Vallières, 2007).

Dans Lanaudière, on trouve 26 des 38 espèces d'amphibiens et reptiles connues au Québec. La région accueille 6 espèces d'urodèles, 8 espèces d'anoures, 5 espèces de tortues et 7 espèces de couleuvres (CDPNQ, 2011a ; Société de la faune et des parcs du Québec, 2002b).

Enfin, la région métropolitaine de Montréal abrite 17 espèces d'amphibiens (7 espèces d'urodèles et 10 espèces d'anoures) et 12 espèces de reptiles (5 espèces de tortues et 7 espèces de couleuvres). La situation méridionale de cette région par rapport à l'ensemble du Québec procure des conditions très favorables à une herpétofaune diversifiée (Société de la faune et des parcs du Québec, 2003).

### ***Espèces fauniques à statut particulier***

La zone d'étude compterait 34 espèces fauniques à statut particulier (CDPNQ, 2011a ; Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons, 2010 ; Hydro-Québec TransÉnergie, 2010c ; Québec, MRNF, 2009 ; Comité de conservation et de mise en valeur, 2010). Le tableau B-2, dans le volume 3, donne la liste de ces espèces par région administrative. On y précise le statut de chaque espèce au Québec et au Canada de même que leur habitat type et le nombre d'occurrences dans la zone d'étude.

#### *Espèces ayant un statut au Québec*

Toutes les espèces fauniques à statut particulier de la zone d'étude sont protégées au Québec.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean compterait 4 de ces espèces :

- 1 espèce désignée vulnérable : le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) ;
- 3 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

La portion de la Mauricie comprise dans la zone d'étude abrite 15 espèces fauniques à statut particulier :

- 1 espèce désignée menacée : le carcajou (*Gulo gulo*) ;
- 3 espèces désignées vulnérables : le faucon pèlerin (*Falco peregrinus anatum*), le pygargue à tête blanche et la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) ;
- 11 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

La partie de la zone d'étude appartenant à Lanaudière abrite 27 espèces fauniques à statut particulier :

- 3 espèces désignées menacées : la pie-grièche migratrice (*Lanius ludovicianus*), le chevalier cuivré (*Moxostoma hubbsi*) et le dard de sable (*Ammocrypta pellucida*) ;
- 9 espèces désignées vulnérables : le faucon pèlerin, le petit blongios (*Ixobrychus exilis*), le pygargue à tête blanche, l'alose savoureuse (*Alosa sapidissima*), le chevalier de rivière (*Moxostoma carinatum*), le fouille-roche gris (*Percina cope-landi*), le méné d'herbe (*Notropis bifrenatus*), la tortue des bois et la tortue géographique (*Graptemys geographica*) ;
- 15 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

La zone d'étude incluse dans les Laurentides abrite 6 espèces fauniques à statut particulier :

- 1 espèce désignée menacée : le chevalier cuivré ;
- 1 espèce désignée vulnérable : la tortue géographique ;
- 4 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Enfin, les territoires de Laval et de Montréal recoupés par la zone d'étude accueillent 11 espèces fauniques à statut particulier :

- 2 espèces désignées menacées : le chevalier cuivré et la pie-grièche migratrice ;
- 5 espèces désignées vulnérables : le faucon pèlerin, le petit blongios, l'alose savoureuse, le chevalier de rivière et la tortue géographique ;
- 4 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

#### *Espèces ayant un statut au Canada*

Parmi les espèces à statut particulier recensées dans la zone d'étude, 13 sont inscrites sur la liste des espèces en péril au Canada (selon l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*) :

- 3 espèces en voie de disparition : le carcajou, la pie-grièche migratrice et le chevalier cuivré ;
- 6 espèces menacées : le faucon pèlerin, l'engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*), le petit blongios, le dard de sable, le fouille-roche gris et la tortue des bois ;
- 4 espèces préoccupantes : le chevalier de rivière, le méné d'herbe, la couleuvre tachetée (*Lampropeltis triangulum*) et la tortue géographique.

De plus, deux espèces à statut particulier de la zone d'étude sont désignées en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Il s'agit du hibou des marais (*Asio flammeus*) et de l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*), qui sont considérées comme préoccupantes.

Enfin, d'autres espèces désignées en péril par le COSEPAC sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude, soit la buse à épaulettes (*Buteo lineatus*), le loup de l'Est (*Canis lycaon*), le martinet ramoneur (*Chætura pelagica*), le monarque (*Danaus plexippus*), le râle jaune (*Coturnicops noveboracensis*), la tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*) et la tortue serpentine (*Chelydra serpentina*).

#### 4.2.3.3 Aires protégées

Au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (LCPN), qui relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP), l'appellation « aire protégée » regroupe plusieurs types de territoires protégés. Une aire protégée est définie comme « un territoire, en milieu

terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ».

Depuis mars 2009, le Québec compte 2 500 sites naturels qui correspondent aux critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ces sites représentent 8,12 % de sa superficie, ce qui dépasse l'objectif de 8 % fixé sept ans plus tôt pour le territoire québécois. Ce réseau d'aires protégées couvre une superficie totale de 135 326 km<sup>2</sup>. Il comprend des milieux naturels réglementés et gérés en fonction de 23 désignations juridiques et administratives différentes (CREM, 2011).

La zone d'étude recouvre en partie ou en totalité plusieurs aires protégées, présentées ci-dessous.

### ***Parc national de la Mauricie***

Les parcs nationaux relèvent du gouvernement fédéral et ont été créés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Ces territoires visent à conserver des milieux naturels représentatifs de grandes régions naturelles canadiennes, au profit des générations actuelles et futures, et à favoriser des activités de plein air, d'éducation et d'interprétation de la nature. À l'exception de la pêche sportive, aucune forme d'exploitation et de prélèvement des ressources n'y est permise.

Le parc national de la Mauricie occupe une superficie de 536 km<sup>2</sup> à l'ouest du Saint-Maurice. La majeure partie de son territoire est situé dans la ville de Shawinigan et dans la MRC de Mékinac. Ce parc possède des éléments représentatifs des écosystèmes des Laurentides méridionales, soit un paysage de hautes collines arrondies recouvertes de forêts mélangées et parcourues par un réseau hydrographique dense (CREM, 2011).

### ***Parc national du Mont-Tremblant***

Les parcs nationaux du Québec sont créés en vertu de la *Loi sur les parcs*. Ils sont voués à la conservation du patrimoine naturel québécois et à la pratique de loisirs de plein air. Toute forme de prospection, d'utilisation et d'exploitation des ressources forestières, minières ou énergétiques de même que la chasse et le piégeage sont interdits à l'intérieur de ces aires protégées. Le parc national du Mont-Tremblant est situé dans Lanaudière et se prolonge dans les Laurentides. Créé en 1895, il est le plus vaste et le plus vieux parc national du réseau québécois. Sa superficie représente plus de 20 % de l'ensemble des aires protégées du Québec (CRRNT de Lanaudière, 2011).



### ***Réserves de biodiversité projetées***

Les réserves de biodiversité projetées ont été constituées dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité en milieu terrestre et, plus spécialement, de la représentativité des différentes régions naturelles du Québec. Ces territoires, en attente d'une décision, font également l'objet de mesures de protection particulières (Québec, MDDEP, 2011). La zone d'étude compte six réserves de biodiversité projetées.

#### *Réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache*

La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache couvre 123,4 km<sup>2</sup> dans la zec de la Lièvre. Elle a été créée afin de protéger des écosystèmes représentatifs de l'ensemble physiographique formé par les buttes et buttons de till ainsi que plusieurs sites archéologiques datant de la période amérindienne préhistorique (de 12 000 à 450 A.A.). La zone d'étude recoupe l'extrémité ouest de cette réserve.

#### *Réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche*

Cette réserve de biodiversité projetée occupe une superficie de 341,2 km<sup>2</sup>, dont la majeure partie est située dans la MRC du Domaine-du-Roy. Elle vise la protection d'un plateau présentant un faciès topographique rare. La zone d'étude englobe la portion est de cette réserve.

#### *Réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats*

La réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats occupe une superficie de 208,5 km<sup>2</sup> à l'ouest du noyau urbain de La Tuque. Ses limites recoupent le secteur nord de la zec Wessonneau ainsi que deux pourvoiries à droits exclusifs (J.E. Goyette et Pourvoy'air). Cette réserve de biodiversité projetée vise la protection des écosystèmes de basses collines et de buttes de till qui entourent principalement le lac Cinconsine.

#### *Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant*

Située au cœur de la réserve faunique du Saint-Maurice, la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant occupe une superficie de 42,6 km<sup>2</sup>. Sa création répond au souhait gouvernemental de créer au moins une réserve de biodiversité par réserve faunique.

### *Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles*

La réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles se trouve à l'est du Saint-Maurice, dans la MRC de Mékinac. Elle couvre une superficie de 36,3 km<sup>2</sup> traversée par la route 159. On y trouve plusieurs vieilles forêts ainsi que des forêts d'expérimentation et de recherche. Le lac Roberge et le Second lac Roberge abritent des populations indigènes résiduelles de maskinongés qui ont été emprisonnées lors du retrait de la mer de Champlain, il y a plusieurs milliers d'années. Le secteur des lacs Clair, des Îles, aux Lièvres et Jean-Baptiste revêt une forte valeur pour les amphibiens et les reptiles.

### *Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier*

Cette réserve de biodiversité s'étend sur 191,1 km<sup>2</sup> dans la réserve faunique Mastigouche. Elle vise à protéger le Grand lac des Îles et le lac au Sorcier ainsi que leur paysage visuel immédiat, soit jusqu'au sommet des basses collines environnantes. Sa création répond également au souhait gouvernemental de créer au moins une réserve de biodiversité par réserve faunique.

### *Écosystèmes forestiers exceptionnels*

L'appellation « écosystème forestier exceptionnel » (EFE) regroupe trois catégories d'écosystèmes forestiers : les forêts rares, les forêts anciennes ainsi que les forêts refuges abritant au moins une espèce floristique menacée ou vulnérable. La préservation de ces aires joue un rôle dans la préservation des espèces menacées et contribue à maintenir la diversité des écosystèmes qui servent d'habitat à la majorité des espèces d'un territoire donné (Québec, MRNF, 2011f).

La zone d'étude renferme quatre EFE en voie de désignation, tous situés en Mauricie. Trois de ces EFE se trouvent sur le territoire de La Tuque, plus précisément dans la zec Borgia et dans les pourvoiries Domaine touristique La Tuque et Club de chasse et pêche B et B. Le quatrième EFE est situé dans la réserve faunique Mastigouche, à l'est de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier.

### *Réserves écologiques*

Les réserves écologiques sont constituées par décret gouvernemental en vertu de la *Loi sur les réserves écologiques*. Leur superficie ne dépasse généralement pas 10 km<sup>2</sup>. L'objectif principal d'une réserve écologique est la conservation intégrale et permanente d'échantillons de milieux terrestres et de milieux humides évoquant la diversité de la richesse écologique et génétique du patrimoine naturel. De tous les territoires protégés, la réserve écologique est celui qui impose les restrictions les plus contraignantes.

Les réserves écologiques sont soustraites à toute forme d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles et d'occupation du sol. L'accès est limité aux activités de gestion, de recherche ou d'éducation et doit faire l'objet d'autorisations ministérielles spéciales. Ces mesures assurent l'intégrité écologique des aires visées. En plus de garantir la protection de milieux naturels, les réserves écologiques poursuivent des objectifs de recherche scientifique, d'éducation et de sauvegarde des espèces menacées ou vulnérables de la flore et de la faune (CREM, 2011).

La zone d'étude compte quatre réserves écologiques, soit deux en Mauricie, une dans Lanaudière et une dans les Laurentides.

#### *Réserve écologique Irénée-Marie*

La réserve écologique Irénée-Marie occupe une superficie de 1,89 km<sup>2</sup> dans la zec du Chapeau-de-Paille, à quelque 3 km au nord de la rivière Matawin. Elle assure la protection de communautés végétales associant le pin blanc (*Pinus strobus*), le pin rouge (*Pinus resinosa*) et le pin gris (*Pinus banksiana*), un complexe de végétation peu commun au Québec.

#### *Réserve écologique Marie-Jean-Eudes*

La réserve écologique Marie-Jean-Eudes couvre une superficie de 8,45 km<sup>2</sup> au nord du lac Shawinigan, dans la réserve faunique Mastigouche. Elle protège des écosystèmes représentatifs de la région écologique des moyennes Laurentides de la Mauricie.

#### *Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie*

La réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie occupe 4,1 km<sup>2</sup> dans la MRC de D'Autray. Elle assure la protection d'un complexe de tourbières représentatives de la partie ouest des basses-terres du Saint-Laurent. Les tourbières de la plaine alluviale du Saint-Laurent sont considérées comme des tourbières refuges, du fait qu'elles abritent à la fois des plantes nordiques et méridionales poussant loin de leur aire de distribution respective.

#### *Réserve écologique de l'Île-Garth*

Cette réserve écologique couvre la totalité de l'île Garth, une île de la rivière des Mille Îles d'une superficie de 0,17 km<sup>2</sup>, située dans la MRC de Thérèse-De Blainville. Elle a été créée pour protéger des groupements arborescents rares, soit un groupement de micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*) et une érablière d'érable argenté (*Acer saccharinum*) à caryer ovale (*Carya ovata*). Elle protège également trois espèces menacées ou vulnérables, soit l'érable noir (*Acer nigrum*), le micocoulier occidental et le staphylier à trois folioles (*Straphylea trifolia*).

### ***Refuges biologiques***

Les refuges biologiques sont de petites aires forestières, d'une superficie moyenne de 200 ha, soustraites aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente. Ils visent à conserver des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier et d'y maintenir la diversité biologique (Québec, MRNF, 2011g).

La présence d'un grand nombre de refuges biologiques favorise la conservation de la biodiversité, puisqu'ils peuvent servir de « foyer de dispersion » pour les espèces à petit domaine vital associées aux vieilles forêts ou de « relais de dispersion » pour les espèces à plus grand domaine vital. Ces refuges biologiques favoriseraient ainsi la connectivité écologique entre les aires protégées de grande dimension, comme les parcs nationaux, les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques (CREM, 2011). La zone d'étude compte 380 refuges biologiques, soit 52 au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 244 en Mauricie et 84 dans Lanaudière.

### ***Réserves naturelles reconnues***

La zone d'étude renferme six réserves naturelles en milieu privé, reconnues par le MDDEFP pour une durée perpétuelle. Il s'agit des réserves naturelles de l'Envol, de la Tortue-des-Bois-de-la-Shawinigan et Carmen-Lavoie, situées en Mauricie, ainsi que des réserves naturelles des Terres-Noyées-de-la-Rivière-Noire, de l'Île-Bonfoin et de l'Archipel-du-Mitan, établies respectivement dans les régions de Lanaudière, de Montréal et de Laval.

Ces réserves naturelles reconnues couvrent de faibles superficies, variant de 2,54 ha à 67,9 ha. Elles ont été créées afin d'assurer la conservation de milieux naturels présents sur des terrains de tenure privée. La fréquentation et l'usage de chaque réserve naturelle reconnue sont réservés exclusivement au propriétaire du terrain (Québec, MDDEP, 2011).

### ***Habitats fauniques protégés***

La désignation d'un habitat faunique, selon la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, vise généralement la protection de l'habitat d'une espèce ou d'un groupe d'espèces particuliers qui y accomplissent une étape essentielle de leur cycle vital. Selon les besoins vitaux de l'animal ou sa vulnérabilité au dérangement, la réglementation sera plus contraignante durant certaines périodes critiques (nidification et hivernage). En dehors de ces périodes, on peut exercer, dans de nombreux cas, des activités liées à l'exploitation des ressources naturelles et à l'aménagement forestier. Ces activités sont assujetties à certaines conditions fixées par les règlements touchant les habitats fauniques. On peut également y exploiter la faune (chasse, pêche et piégeage).

La zone d'étude compte 18 habitats fauniques protégés, soit 6 aires de confinement du cerf de Virginie, 7 habitats du rat musqué, 3 héronnières, 1 île habitée par une colonie d'oiseaux et 1 habitat connu d'une espèce faunique menacée ou vulnérable (voir le tableau 4-1).

Il faut par ailleurs préciser que l'habitat du poisson est également un habitat faunique reconnu, bien qu'il ne soit pas cartographié. Cet habitat faunique se définit comme un lac, un marais, un marécage, une plaine d'inondation ou un cours d'eau fréquenté par le poisson. On trouve cet habitat à plusieurs endroits dans la zone d'étude.

Tableau 4-1 : Habitats fauniques protégés dans la zone d'étude

Type d'habitat faunique	Situation
Aire de confinement du cerf de Virginie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au sud-est de la zone urbaine de Saint-Michel-des-Saints</li> <li>• Au nord-est de la zone urbaine de Sainte-Émélie-de-l'Énergie</li> <li>• À proximité de la zone urbaine de Saint-Côme</li> <li>• Au nord-est de la zone urbaine de Chertsey</li> <li>• À proximité des zones urbaines de Rawdon et de Sainte-Julienne</li> <li>• Au sud de la zone urbaine de Saint-Calixte</li> </ul>
Habitat du rat musqué	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au lac aux Rats dans la zec de la Lièvre</li> <li>• Au nord du lac Maskinongé, dans la MRC de D'Autray</li> <li>• À la limite nord de Lavaltrie, dans la MRC de D'Autray</li> <li>• Sur des îles de la rivière des Prairies (réserve naturelle de l'Archipel-du-Mitan)</li> <li>• Sur des îles de la rivière des Mille Îles (3 habitats)</li> </ul>
Héronnière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au lac Wayagamac dans la zec de la Bessonne</li> <li>• Au lac du Caribou dans la pourvoirie Club Hosanna (secteur Hosanna)</li> <li>• Au lac Saint-Bernard dans la réserve faunique Mastigouche</li> </ul>
Île ou presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au lac Wayagamac dans la zec de la Bessonne</li> </ul>
Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable [REDACTED]	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au lac Mékinac à l'est de la rivière Saint-Maurice, dans la MRC de Mékinac</li> </ul>

### ***Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable***

La zone d'étude compte deux habitats désignés en vertu du *Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats*, soit l'habitat floristique de la Rivière-des-Mille-Îles et l'habitat floristique de l'Alvar-de-l'Île-de-Pierre.

L'habitat floristique de la Rivière-des-Mille-Îles correspond à deux segments du lit et du littoral de la rivière des Mille Îles, qui s'étend jusqu'à la ligne naturelle des hautes eaux. Le premier segment occupe 200 m des berges entre l'île aux Vaches et l'île

Saint-Pierre. Le second segment, situé à l'est de l'île Saint-Jean, s'étend sur une douzaine de kilomètres dans les municipalités de Laval et de Terrebonne.

L'habitat floristique de l'Alvar-de-l'Île-de-Pierre correspond à une île de la rivière des Prairies située à Laval.

### ***Territoires d'intérêt pour la création d'une réserve de biodiversité projetée***

Les plans d'affectation du territoire public (PATP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Québec, MRNF, 2010c) et de la Mauricie (Québec, MRNF, 2010b) indiquent que la zone d'étude recoupe en partie deux territoires d'intérêt que le MDDEFP pourrait constituer en réserve de biodiversité projetée. Il s'agit du territoire d'intérêt de la Petite rivière Croche et de celui des basses collines du lac Wayagamac.

Le territoire d'intérêt de la Petite rivière Croche est situé aux limites du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Mauricie, à environ 35 km au nord du noyau urbain de La Tuque. Il recoupe en partie la zec Borgia et la pourvoirie Domaine touristique La Tuque. Ce territoire d'environ 333 km<sup>2</sup> appartient aux régions naturelles du massif de la Windigo (partie nord) et de la dépression de La Tuque (partie sud). Il forme un complexe de basses collines dans lequel s'insèrent la vallée de la Petite rivière Croche et une partie de la vallée de la rivière Croche.

Le territoire d'intérêt des basses collines du lac Wayagamac est situé en Mauricie, à environ 6 km à l'est du noyau urbain de La Tuque. Il couvre une superficie de 127 km<sup>2</sup> et englobe une partie de la zec de la Bessonne. Ce territoire fait partie de la région naturelle de la dépression de La Tuque et de l'ensemble physiographique des basses collines du lac Wayagamac. Le complexe de basses collines prend place dans une dépression occupée par quelques lacs, dont le lac Wayagamac et le Petit lac Wayagamac.

#### **4.2.3.4 Écosystèmes sensibles**

Compte tenu de la diminution constante de la superficie des milieux naturels et de leur importance pour le maintien de la biodiversité, la région de Lanaudière et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont déterminé des écosystèmes à protéger sur leur territoire respectif.

### ***Écosystèmes prioritaires***

Dans Lanaudière, un projet pilote instauré par le MRNF, le MDDEP<sup>[5]</sup> et les MRC a permis de déterminer 30 écosystèmes prioritaires. Il s'agit de milieux naturels situés sur les terres privées des basses-terres de Lanaudière, qui subissent de fortes pressions liées au développement urbain et à l'intensification de l'agriculture. Le projet vise à conserver, à mettre en valeur et à relier ces écosystèmes afin d'y maintenir la biodiversité.

Les écosystèmes prioritaires comprennent plusieurs milieux humides, des boisés âgés, les milieux forestiers priorisés par les MRC et les secteurs qui ont fait l'objet d'aménagement, tels que le ruisseau Vacher dans la MRC de Montcalm. Ils ont été intégrés aux dernières versions des schémas d'aménagement des MRC de Lanaudière et sont considérés comme des zones de conservation et de protection. La zone d'étude renferme les écosystèmes suivants (voir la carte 4-2) :

- dans la partie nord-est du territoire visé : le boisé de Saint-Thomas–Sainte-Élisabeth, la rivière Saint-Joseph, les tourbières de Lanoraie, la frayère de la rivière L'Assomption (Saint-Paul–Joliette), la frayère de la rivière Ouareau (Crabtree) et la tourbière Sainte-Marie-Salomé ;
- dans la partie sud-est du territoire visé : la frayère de la rivière de l'Achigan (L'Épiphanie), le boisé des Terres Noires, le boisé du sentier de la Presqu'île, le ruisseau de Feu, le ruisseau Saint-Charles et l'île Bourdon ;
- dans l'axe Saint-Roch-de-l'Achigan–Terrebonne : la tourbière Saint-Roch, le boisé de Mascouche–Saint-Roch, le marécage de Mascouche, les tourbières du ruisseau Noir, le Grand Coteau de Mascouche, la côte Terrebonne, les terres humides de la Défense nationale et le boisé de la route 335 ;
- dans le secteur de Saint-Lin–Laurentides : la tourbière de Sainte-Henriette (baie des Bleuets) et le boisé de l'Ouest.

Les écosystèmes prioritaires de la rivière Mascouche et de la rivière des Mille Îles (y compris les îles) sont aussi situés dans la zone d'étude.

### ***Boisés d'intérêt métropolitain***

Dans son projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) propose de protéger 31 boisés qui présentent un intérêt écologique sur son territoire (CMM, 2011). Certains de ces milieux naturels correspondent à des écosystèmes prioritaires déterminés dans Lanaudière, les englobent ou les bordent.

---

[5] Selon la dénomination des ministères qui était en usage avant la réorganisation administrative de la fin de 2012.

Huit boisés d'intérêt métropolitain sont compris dans la zone d'étude :

- le boisé de L'Assomption (secteur du Point-du-Jour), qui chevauche une partie des tourbières de Lanoraie ;
- le boisé de L'Assomption (secteur de Sainte-Marie) ;
- le boisé de L'Assomption (secteur de la Presqu'île), qui recoupe une portion du boisé des Terres Noires ;
- le boisé de Mascouche, qui englobe en partie le boisé de Mascouche–Saint-Roch et la rivière Mascouche ;
- le boisé de Blainville, qui borde les terres humides de la Défense nationale ;
- le boisé de Laval-Est ;
- le boisé des Mille Îles, à Laval ;
- le boisé de la Pointe-aux-Prairies, à Montréal.

#### 4.2.4 Milieu humain

Les principales sources d'information consultées pour décrire le milieu humain sont les suivantes :

- les documents de planification régionale des municipalités régionales de comté (MRC) et des territoires équivalents recoupés par la zone d'étude ;
- les données sur la population et sur l'économie régionale de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ;
- les portraits territoriaux du ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) ;
- les plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) ;
- les données sur l'agriculture et sur la population issues des recensements de Statistique Canada ;
- divers documents produits par la Ville de Montréal et les ministères québécois suivants : Agriculture, Pêcheries et Alimentation (MAPAQ), Transports (MTQ), Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT) de même que Finances et Économie<sup>[6]</sup> (MFE) ;
- les données relatives aux aéroports et aux hydroaéroports (hydrobases) de NAV CANADA ;
- le site Web de la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ) ;
- la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK).

---

[6] Nouveau nom du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).



#### 4.2.4.1 Cadre administratif et tenure des terres

La zone d'étude touche six régions administratives, soit le Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), la Mauricie (04), Lanaudière (14), les Laurentides (15), Laval (13) et Montréal (06). Elle recoupe en outre le territoire de onze municipalités régionales de comté (MRC) :

- Le Domaine-du-Roy ;
- Mékinac ;
- Maskinongé ;
- Matawinie ;
- D'Autray ;
- Joliette ;
- Montcalm ;
- L'Assomption ;
- Les Moulins ;
- Thérèse-De Blainville ;
- La Rivière-du-Nord.

La zone d'étude recoupe les agglomérations de La Tuque, de Shawinigan, de Laval et de Montréal ainsi que la ville de Mirabel. Il est à noter que les MRC des Moulins et de Thérèse-De Blainville ainsi que les villes de Mirabel, de Laval et de Montréal font partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de même qu'une partie de la MRC de L'Assomption.

Enfin, la zone d'étude recouvre en partie ou en totalité le territoire de 85 municipalités et de 9 territoires non organisés (TNO) (voir le tableau 4-2).

La zone d'étude est constituée surtout de terres publiques provinciales. Dans la ville de Shawinigan et la MRC de Mékinac, Parcs Canada gère des terres publiques fédérales, soit le parc national de la Mauricie. Quant aux terres privées, elles sont situées principalement dans la portion sud de la zone d'étude ainsi que le long du Saint-Maurice.

#### 4.2.4.2 Grandes affectations du territoire

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les MRC ont la responsabilité de mettre en œuvre des politiques d'aménagement de leur territoire, notamment par l'intermédiaire d'un schéma d'aménagement et de développement. Ce document de planification établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. Il détermine, entre autres, les grandes affectations du territoire (Québec, MAMROT, 2010).

Tableau 4-2 : Municipalités et territoires non organisés de la zone d'étude

MRC ou territoire équivalent	Municipalité ou territoire non organisé <sup>a</sup>	
<b>Saguenay–Lac-Saint-Jean</b>		
MRC du Domaine-du-Roy	Lac-Ashuapmushuan (NO)	La Doré (P)
<b>Mauricie</b>		
Agglomération de La Tuque	La Bostonnais (M)	La Tuque (V)
MRC de Mékinac	Hérouxville (P) Lac-Boulé (NO) Lac-Normand (NO) Sainte-Thècle (M) Saint-Tite (V)	Grandes-Piles (VL) Lac-Masketsi (NO) Rivière-de-la Savane (NO) Saint-Roch-de-Mékinac (P) Trois-Rives (M)
Ville de Shawinigan	Shawinigan (V)	
MRC de Maskinongé	Charrette (M) Saint-Boniface (M) Saint-Édouard-de-Maskinongé (M) Sainte-Ursule (P) Saint-Mathieu-du-Parc (M)	Saint-Alexis-des-Monts (P) Sainte-Angèle-de-Prémont (M) Saint-Élie-de-Caxton (M) Saint-Justin (P) Saint-Paulin (M)
<b>Lanaudière</b>		
MRC de Matawinie	Baie-de-la-Bouteille (NO) Lac-Devenyns (NO) Rawdon (M) Saint-Côme (P) Sainte-Béatrix (M) Sainte-Marcelline-de-Kildare (M) Saint-Guillaume-Nord (NO) Saint-Michel-des-Saints (M)	Chertsey (M) Lac-Minaki (NO) Saint-Alphonse-Rodriguez (M) Saint-Damien (P) Sainte-Émélie-de-l'Énergie (M) Saint-Félix-de-Valois (M) Saint-Jean-de-Matha (M) Saint-Zénon (M)
MRC de D'Autray	Berthierville (V) Lavaltrie (V) Saint-Barthélemy (P) Saint-Cuthbert (M) Sainte-Geneviève-de-Berthier (P) Saint-Gabriel (V) Saint-Norbert (P)	Lanoraie (M) Mandeville (M) Saint-Cléophas-de-Brandon (M) Saint-Didace (P) Sainte-Élisabeth (P) Saint-Gabriel-de-Brandon (P)
MRC de Joliette	Crabtree (M) Notre-Dame-de-Lourdes (M) Saint-Ambroise-de-Kildare (P) Sainte-Mélanie (M) Saint-Pierre (VL)	Joliette (V) Notre-Dame-des-Prairies (V) Saint-Charles-Borromée (M) Saint-Paul (M) Saint-Thomas (M)
MRC de Montcalm	Saint-Alexis (P) Saint-Calixte (M) Sainte-Marie-Salomé (P) Saint-Jacques (M) Saint-Lin–Laurentides (V) Saint-Roch-Ouest (M)	Saint-Alexis (VL) Sainte-Julienne (M) Saint-Esprit (M) Saint-Liguori (P) Saint-Roch-de-l'Achigan (M)

Tableau 4-2 : Municipalités et territoires non organisés de la zone d'étude (*suite*)

MRC ou territoire équivalent	Municipalité ou territoire non organisé <sup>a</sup>	
<b>Lanaudière (<i>suite</i>)</b>		
MRC de L'Assomption	Charlemagne (V) L'Épiphanie (P) Repentigny (V)	L'Assomption (V) L'Épiphanie (V)
MRC des Moulins	Terrebonne (V)	Mascouche (V)
<b>Laval</b>		
Ville de Laval	Laval (V)	
<b>Montréal</b>		
Agglomération de Montréal	Montréal (V)	
<b>Laurentides</b>		
MRC de Thérèse-De Blainville	Blainville (V) Bois-des-Filion (V) Rosemère (V) Sainte-Thérèse (V)	Boisbriand (V) Lorraine (V) Sainte-Anne-des-Plaines (V)
MRC de La Rivière-du-Nord	Sainte-Sophie (M)	Saint-Hippolyte (M)
Ville de Mirabel	Mirabel (V)	

a. M : municipalité. P : municipalité de paroisse. NO : territoire non organisé. V : ville. VL : municipalité de village.

#### 4.2.4.2.1 Saguenay–Lac-Saint-Jean

##### ***MRC du Domaine-du-Roy***

L'extrémité nord de la zone d'étude recoupe la MRC du Domaine-du-Roy. Cette portion de la zone d'étude est principalement constituée d'aires d'affectation forestière incluses dans le TNO de Lac-Ashuapmushuan et dans les terres publiques de la municipalité de La Doré (MRC du Domaine-du-Roy, 2007). Ces aires sont principalement exploitées pour la production de matière ligneuse, mais elles servent également à la villégiature, à la récréation, à la production d'énergie et à l'exploitation de la faune.

#### 4.2.4.2.2 Mauricie

##### ***Agglomération de La Tuque***

La zone d'étude traverse la partie est de l'agglomération de La Tuque (territoire équivalent à une MRC). La majeure partie de cet espace correspond à de vastes aires d'affectation récréoforestière (Agglomération de La Tuque, 2010). Ce type d'affectation rassemble des territoires à vocation mixte, riches sur le plan faunique et surtout utilisés à des fins forestières, récréatives et touristiques.

Dans la portion sud-est du territoire recoupé, des zones de faible superficie présentent diverses affectations. Les périmètres urbains de la municipalité de La Bostonnais ainsi que des secteurs de La Tuque et de La Croche, rattachés à la ville de La Tuque, constituent des aires d'affectation urbaine. Une aire d'affectation industrielle régionale borde le Saint-Maurice, à proximité de l'embouchure de la rivière au Lait. Elle correspond au site Vallières, où sera aménagé un parc industriel à caractère forestier. En marge des milieux urbains et des grandes aires d'affectation récréoforestière, des aires d'affectation rurale, qui correspondent généralement à des terres privées, s'étalent le long des principales voies de communication. Par ailleurs, la forêt d'enseignement et de recherche de Malhiot, au nord du lac Wayagamac, est reconnue comme une affectation publique.

### ***MRC de Mékinac***

Le territoire de la MRC de Mékinac est constitué principalement d'une vaste aire d'affectation forestière (MRC de Mékinac, 2008) que recoupe, en grande partie, la zone d'étude. Les terres affectées à l'exploitation forestière correspondent aux forêts du domaine de l'État et aux boisés privés ainsi qu'aux espaces résiduels qui ne sont associés à aucune autre affectation. À l'intérieur de cette vaste aire, une affectation récréative, désignée « corridor récréotouristique », a été établie de part et d'autre du Saint-Maurice. L'affectation récréative est également attribuée au pourtour de 115 plans d'eau récréatifs, nommés « territoires d'intérêt », dont les lacs Mékinac, Fou, du Caribou, Vlimeux et la plupart des lacs d'importance des réserves fauniques et des zecs de la MRC. Ces aires sont vouées au développement récréatif.

Des aires de conservation ont été réservées à la portion du parc national de la Mauricie située dans la MRC, à la réserve écologique Irénée-Marie, à la réserve naturelle de l'Envol de même qu'à certains sites fauniques ou floristiques définis comme « territoires d'intérêt » (lieux de nidification, milieux humides, etc.). La vocation de ces aires vise leur protection à long terme, déterminée en fonction du statut légal de chaque entité.

L'affectation urbaine correspond aux périmètres urbains des municipalités de Trois-Rives, de Grandes-Piles et de Hérouxville. Une affectation agricole a aussi été accordée au territoire agricole protégé qui se trouve à Trois-Rives, à Hérouxville et à Saint-Tite.

### ***Ville de Shawinigan***

La ville de Shawinigan est presque totalement incluse dans la zone d'étude.

La partie nord-ouest de ce territoire, qui correspond au parc national de la Mauricie, présente une affectation de conservation (MRC du Centre-de-la-Mauricie, 1999). Sa vocation première est la protection des écosystèmes, mais les activités extensives de plein air y sont permises dans des secteurs bien délimités.

La portion sud-est de la ville de Shawinigan présente des aires de diverses affectations :

- L'affectation urbaine touche les périmètres d'urbanisation et est concentrée de part et d'autre du Saint-Maurice.
- Les aires d'affectations agricole et agroforestière font partie du territoire agricole protégé. Elles regroupent les espaces utilisés à des fins agricoles, soit ceux qui présentent les plus forts potentiels agricoles, ainsi que les zones boisées adjacentes.
- Des aires d'affectation récréative sont présentes en bordure des rivières Saint-Maurice et Shawinigan, autour des lacs de villégiature ainsi que dans les secteurs touristiques d'envergure régionale. Leur vocation est centrée sur les activités récréatives et de villégiature, et inclut la protection environnementale des lacs, des cours d'eau et du milieu naturel.
- Des aires d'affectation forestière englobent toutes les autres parcelles du territoire. Ces zones polyvalentes misent sur la production de la matière ligneuse, sur l'aménagement et la mise en valeur de la forêt de même que sur la chasse, la pêche, la villégiature et la récréation.

### ***MRC de Maskinongé***

La zone d'étude recoupe la portion nord de la MRC de Maskinongé, dont la majeure partie présente une affectation forestière (MRC de Maskinongé, 2010). Cette affectation correspond à de grands ensembles forestiers privés ou publics dont la vocation principale est l'exploitation forestière et l'utilisation polyvalente dans une perspective de développement durable. Toute la réserve faunique Mastigouche appartient à cette affectation, de même que la majeure partie des forêts de cette MRC comprises dans la zone d'étude.

On a établi des aires d'affectation récréative dans le but de protéger des attraits naturels qui ont été l'assise du développement récréotouristique. La plupart de ces aires suivent la rive des lacs et des cours d'eau situés à l'extérieur de la réserve faunique Mastigouche et des terres publiques de Saint-Mathieu-du-Parc. On y trouve principalement des résidences de villégiature ainsi que des aménagements récréatifs d'envergure régionale ou présentant un potentiel de développement du récréotourisme ou de la villégiature.

Une affectation de récréoconservation a été attribuée à certains secteurs qui possèdent des caractéristiques et des potentiels propices aux activités récréatives, mais qui doivent aussi bénéficier d'un certain degré de conservation. Ces secteurs regroupent les marais du lac Bourassa (dans la réserve faunique Mastigouche), les îles du lac Sacacomie de même que les lacs des Joncs, au Sorcier, à l'Eau Claire et Brodeur, tous situés dans Saint-Alexis-des-Monts ou à l'entrée du parc national de la Mauricie, dans Saint-Mathieu-du-Parc. Une aire de conservation touche la réserve écologique Marie-Jean-Eudes, dans la réserve faunique Mastigouche, alors qu'une affectation récréoforestière est réservée aux terres publiques de Saint-Mathieu-du-Parc.

Près de la limite de la zone d'étude, des aires d'affectation urbaine couvrent les périmètres urbains des municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, de Saint-Élie-de-Caxton et de Saint-Mathieu-du-Parc.

Enfin, le territoire agricole protégé présent en bordure de la zone d'étude, entre les routes 350 et 351, relève de trois affectations : agricole active, agroforestière et agrorécréative.

#### 4.2.4.2.3 *Lanaudière*

##### ***MRC de Matawinie***

La zone d'étude recoupe la partie est de la MRC de Matawinie. On y trouve des terres publiques au nord de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et à l'est de Saint-Zénon, qui sont principalement vouées à l'affectation forestière (MRC de Matawinie, 2009).

La majeure partie des terres privées présentent une affectation agricole ou agrotouristique. La première affectation correspond au territoire agricole protégé ; elle comprend les secteurs de l'agriculture dynamique de même que les secteurs consacrés à l'agriculture viable, qui regroupe l'agriculture traditionnelle et les activités agrotouristiques (centres équestres, cabanes à sucre, théâtres d'été, etc.). On y trouve également plusieurs petites aires d'affectation mixte agriculture-habitation. L'affectation agrotouristique est adjacente au territoire agricole protégé et se distingue par une grande diversité de potentiels et de formes d'occupation, dont de nombreux hameaux établis en terrain agroforestier.

Des aires d'affectation récréative parsèment l'ensemble du territoire. Les plus étendues sont situées dans la portion ouest de la zone d'étude, le long des grandes routes. Elles correspondent à des secteurs d'intérêt liés à la qualité et à l'intégrité des paysages et comprennent la majorité des entreprises et des équipements touristiques de la MRC. Par ailleurs, on a délimité des aires d'affectation récréative-faunique, qui regroupent plusieurs grands lacs et offrent un fort potentiel de développement récréatif fondé sur la faune, dans le vaste secteur formé par la zec des Nymphes, la zec Lavigne et les pourvoiries adjacentes. Une affectation de récréation et de parc régional est réservée aux parcs régionaux de la MRC.

Une affectation de conservation touche les refuges biologiques ainsi que les portions du parc national du Mont-Tremblant et de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier qui sont situées dans la MRC.

Les périmètres urbains des municipalités de Chertsey, de Rawdon, de Sainte-Marceline-de-Kildare, de Saint-Félix-de-Valois, de Saint-Alphonse-Rodriguez, de Sainte-Béatrix, de Saint-Jean-de-Matha, de Saint-Côme, de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, de Saint-Damien et de Saint-Zénon constituent des aires d'affectation urbaine.

Enfin, des aires de villégiature ont été créées à proximité de certaines aires récréatives, et des aires d'affectation rurale de faible superficie sont dispersées sur l'ensemble du territoire. Dans la zone d'étude, une aire d'affectation industrielle est établie à l'extrémité sud de la MRC, à la limite de Rawdon.

### ***MRC de D'Autray***

La zone d'étude englobe une grande partie de la MRC de D'Autray. Selon le schéma d'aménagement et de développement révisé (adopté le 21 octobre 2009), le territoire agricole protégé présente une affectation agricole homogène ou agroforestière (MRC de D'Autray, 2009). L'affectation agricole homogène correspond aux secteurs où l'agriculture est pratiquée de façon intensive. Ces secteurs occupent de vastes superficies dans la portion sud de la MRC incluse dans la zone d'étude. Dans la portion nord, l'affectation agroforestière correspond aux parties du territoire agricole protégé qui présentent des caractéristiques moins favorables à l'agriculture et où le couvert forestier est généralement prédominant.

Les terres du domaine de l'État situées dans la partie nord de la MRC présentent une affectation récréoforestière. Ces secteurs sont surtout voués à la villégiature et au tourisme, mais l'exploitation forestière y est aussi pratiquée. L'objectif principal de cette affectation est de maintenir et de mettre en valeur le caractère naturel, touristique et de villégiature des terres visées, tout en permettant une exploitation contrôlée des ressources naturelles qui s'y trouvent.

Une aire de conservation recouvre la réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie. Ce complexe de tourbières bénéficie d'un statut de conservation attribué par le gouvernement du Québec. Seuls les usages liés à l'aménagement et à la mise en valeur de la faune y sont considérés comme compatibles.

L'affectation urbaine correspond aux périmètres urbains des municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, de Mandeville, de Saint-Didace, de Saint-Cléophas-de-Brandon, de Sainte-Élisabeth, de Saint-Norbert et de Saint-Cuthbert ainsi que des villes de Saint-Gabriel, de Berthierville et de Lavaltrie (secteur de Saint-Antoine-de-Lavaltrie). L'affectation rurale touche les aires urbanisées qui ne sont pas incluses dans les périmètres urbains ; ces secteurs sont principalement voués aux fonctions résidentielles. Enfin, quelques aires d'affectation industrielle de faible superficie sont présentes dans la portion sud de la zone d'étude.

### ***MRC de Joliette***

La MRC de Joliette est entièrement comprise dans la zone d'étude. Comme une proportion non négligeable de cette MRC est incluse dans le territoire agricole protégé (MRC de Joliette, 2008), la majeure partie de son territoire est voué aux activités agricoles et para-agricoles.

Les zones à vocation urbaine occupent de vastes secteurs à l'intérieur des périmètres d'urbanisation des villes de Joliette et de Notre-Dame-des-Prairies, et de la municipalité de Saint-Charles-Borromée. Ces agglomérations centrales sont adjacentes à des aires d'affectation résidentielle, qui misent sur les habitations de faible et de moyenne densité. L'affectation villageoise regroupe la plupart des périmètres urbains des municipalités qui gravitent autour des agglomérations, soit Crabtree, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Ambroise-de-Kildare, Sainte-Mélanie, Saint-Paul, Saint-Thomas et Saint-Pierre. Ces secteurs favorisent la concentration d'habitations, de commerces et de services afin de créer une dynamique villageoise. À l'extérieur des périmètres urbains, on trouve certaines zones de développement ou de concentration de résidences qui prennent la forme de hameaux ; ces secteurs font l'objet d'une affectation rurale.

La MRC compte trois aires récréatives, dont deux de grande superficie à son extrémité nord. Elles correspondent aux secteurs de fort potentiel pour le développement des activités touristiques et de villégiature.

Enfin, on note la présence de différentes aires de faible superficie affectées au commerce de grande surface, à l'industrie, aux transports, à l'industrie hors agglomération, à l'extraction, aux fonctions sanitaires ou aux artères villageoises.

### ***MRC de Montcalm***

La MRC de Montcalm est presque totalement comprise dans la zone d'étude et une grande partie est située en territoire agricole protégé. Les terres y sont consacrées à l'agriculture dynamique (MRC de Montcalm, 2010). Quelques aires d'affectation agricole mixte, situées à l'extérieur du territoire agricole protégé, sont réservées principalement à des exploitations et à des usages liés à l'agriculture.

Au nord-ouest et à l'extrémité sud de la MRC, des aires d'affectation forestière reconnaissent la valeur économique et la contribution essentielle de la forêt au développement et au maintien d'un équilibre permanent entre les diverses fonctions du territoire.



Les périmètres d'urbanisation des diverses municipalités de la MRC correspondent à des zones d'affectation urbaine. Les secteurs résidentiels implantés à l'extérieur de ces aires sont classés selon trois catégories d'affectation résidentielle :

- Les aires d'affectation résidentielle périurbaine correspondent aux secteurs de développement résidentiel d'envergure. Dans la zone d'étude, elles sont concentrées à proximité des périmètres d'urbanisation des municipalités de Sainte-Julienne et de Saint-Calixte, et de la ville de Saint-Lin–Laurentides.
- Les zones résidentielles situées dans les secteurs boisés de Sainte-Julienne, de Saint-Calixte et de Saint-Lin–Laurentides reçoivent l'affectation résidentielle de villégiature ou l'affectation résidentielle spéciale (attribuée au Domaine de l'Éden, à Saint-Lin–Laurentides).

Quelques aires d'affectation industrielle sont circonscrites à proximité des périmètres d'urbanisation de Sainte-Julienne et de Saint-Esprit. D'autres sont établies en bordure de l'autoroute 25, à l'extrémité sud de la MRC, où se concentrent des activités industrielles régionales qui nécessitent des infrastructures urbaines importantes. Des aires d'affectation para-industrielle sont aussi présentes à l'intérieur des périmètres urbains.

Deux secteurs de fort potentiel pour le développement récréotouristique sont définis à l'extrémité nord de la MRC, en bordure de la rivière Ouareau et du terrain de golf Montcalm. Enfin, deux aires de protection sont liées à une source d'alimentation en eau potable, à Sainte-Julienne, et à de nouvelles constructions dans le secteur de l'ancien dépôt de déchets de la papetière Papier Scott, à Sainte-Marie-Salomé.

### ***MRC de L'Assomption***

La majeure partie de cette MRC est comprise dans la zone d'étude et se trouve en territoire agricole protégé (MRC de L'Assomption, 2010). À l'intérieur de ce territoire, de vastes terres utilisées à des fins de culture ou d'élevage présentent une affectation agricole, alors que les boisés ou les complexes de petits boisés de 10 ha et plus relèvent de l'affectation agroforestière. On peut préciser que l'affectation agroforestière permet l'exploitation forestière dans une perspective de développement durable et de maintien de la biodiversité. Par ailleurs, on a attribué une affectation publique aux portions du territoire agricole protégé où des usages de services publics et institutionnels sont autorisés.

L'affectation récréotouristique est associée à quatre grands espaces occupés à des fins récréatives et touristiques ou voués à ces usages. Ces grands espaces sont le terrain de golf de L'Assomption, le terrain de golf et le boisé des Scouts, situés à la limite ouest de L'Assomption, ainsi que le terrain de golf et une aire boisée situés dans la paroisse de L'Épiphanie, de part et d'autre de la rivière Saint-Esprit.

Les périmètres d'urbanisation des municipalités de la MRC présentent généralement une affectation urbaine. Des aires d'affectation industrielle légère, lourde, agro-industrielle ou industrielle et commerciale sont également définies au sein des périmètres d'urbanisation des villes de L'Assomption et de Repentigny. On note également la présence d'une vaste aire d'affectation industrielle lourde à proximité de l'intersection des autoroutes 40 et 640.

Trois aires affectées à l'habitation de basse densité sont établies dans la zone d'étude, dont la plus importante – le Domaine-des-Deux-Lacs – est située à L'Épiphanie. Deux aires d'affectation rurale sont également circonscrites dans cette municipalité. Elles correspondent à des aires boisées ou en friche offrant des potentiels intéressants pour la sylviculture, l'exploitation des érablières, l'élevage, l'agriculture ou l'aménagement d'équipements récréatifs. La zone d'étude compte également quelques aires d'affectation extractive destinées à l'exploitation de sablières ou de carrières, à la sylviculture ou à l'exploitation forestière.

On trouve en outre des aires de conservation visant à préserver des milieux d'intérêt écologique ou esthétique. Ces aires correspondent à des portions d'écosystèmes prioritaires d'intérêt régional et à une partie du couloir de la rivière Saint-Esprit.

### ***MRC des Moulins***

La MRC des Moulins, entièrement comprise dans la zone d'étude, est caractérisée par la présence de grandes zones d'affectation agricole. Ces dernières correspondent principalement aux secteurs d'agriculture dynamique ou viable situés en territoire protégé, où la MRC favorise le maintien et le développement durable des activités agricoles (MRC des Moulins, 2002).

Des aires agroforestières sont délimitées à l'extrémité nord du secteur de Terrebonne, compris dans la ville du même nom, ainsi qu'aux extrémités nord, est et ouest de la ville de Mascouche. Ces aires peu propices aux activités agricoles offrent un couvert forestier suffisamment dense pour permettre des activités sylvicoles. À l'extérieur du territoire agricole protégé, trois aires forestières ouvertes aux activités sylvicoles sont circonscrites aux extrémités est et ouest de Terrebonne. La mise en valeur de la forêt et la récolte de la matière ligneuse doivent cependant tenir compte de la protection des autres ressources de la forêt et viser l'harmonisation des pratiques sylvicoles et de la récréation extensive.

La MRC compte des aires d'usages contraignants situées à proximité de l'autoroute 640. Les activités qui y sont permises engendrent généralement des impacts liés à la pollution visuelle, aux odeurs, au bruit ou à la poussière. On remarque notamment une aire de gestion des matières résiduelles délimitée dans Terrebonne (secteur de Lachenaie), qui comprend le lieu d'enfouissement sanitaire de BFI Canada.

En plus des aires d'affectation urbaine, la MRC a déterminé des espaces particuliers pour l'implantation de nouvelles activités manufacturières et commerciales à l'intérieur des périmètres d'urbanisation. De telles aires industrielles sont établies à l'intersection des autoroutes 25 et 640 ainsi qu'au nord de l'autoroute 640, à Terrebonne (secteur de Terrebonne). Elles correspondent aux concentrations industrielles existantes et aux parcs industriels municipaux, comme le parc industriel et d'affaires de Mascouche. On note également une aire industrielle d'envergure métropolitaine dans la partie ouest de Terrebonne (secteur de Terrebonne), en bordure de l'autoroute 640, ainsi que des aires de commerce d'envergure régionale à proximité des grands axes routiers (autoroutes 25, 40 et 640). La MRC compte en outre des aires de concentration d'équipements publics ou d'équipements collectifs régionaux.

Des aires d'affectation périurbaine sont présentes à proximité des périmètres d'urbanisation et à l'extrémité nord-ouest de la MRC.

Enfin, les aires de conservation correspondent à des portions des écosystèmes prioritaires régionaux, dont le secteur du ruisseau de Feu, le boisé de Mascouche–Saint-Roch, le Grand Coteau de Mascouche et la côte Terrebonne. L'objectif de cette affectation est de maintenir l'intégrité du potentiel écologique des secteurs déterminés en limitant le plus possible les interventions humaines.

#### 4.2.4.2.4 *Laval et Montréal*

##### ***MRC de Laval***

L'extrémité nord de la MRC de Laval, que recoupe la zone d'étude, fait partie d'une vaste aire d'affectation agricole qui correspond au territoire agricole protégé. À l'extérieur de cette aire, la majeure partie du territoire est d'affectation urbaine. Quelques îlots déstructurés sont présents à la limite nord de la MRC et à l'intérieur de l'aire d'affectation agricole. Par ailleurs, une aire de conservation et de mise en valeur environnementale englobe les îles situées à l'embouchure de la rivière des Prairies (réserve naturelle de l'Archipel-du-Mitan) (MRC de Laval, 2004).

##### ***Agglomération de Montréal***

La zone d'étude recoupe l'extrémité nord-est de l'agglomération de Montréal. Ce secteur, voué au développement urbain, correspond globalement au territoire non agricole au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et constitue le périmètre d'urbanisation (CMM, 2005).

#### 4.2.4.2.5 Laurentides

##### ***MRC de Thérèse-De Blainville***

La zone d'étude englobe une partie importante de la MRC de Thérèse-De Blainville soumise à diverses affectations :

- Des aires d'affectation agricole occupent la presque totalité de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi que la portion centrale de Blainville. Elles correspondent en grande partie au territoire agricole protégé.
- Des aires d'affectation résidentielle correspondent généralement à des espaces résidentiels occupés ou en voie de développement.
- Des vastes aires d'affectation industrielle sont concentrées dans la partie nord de Blainville. On note, entre autres, le Centre d'essais et de recherche de PMG Technologies, situé au sud de la ligne à 735 kV (circuit 7046).
- Des aires d'affectation communautaire correspondent aux espaces actuellement occupés par les équipements de portée régionale, tel le centre de détention (propriété du gouvernement fédéral) situé à Sainte-Anne-des-Plaines (MRC de Thérèse-De Blainville, 2010).
- Des espaces sont voués à la pratique du golf.
- Des secteurs désignés comme espaces verts nécessitent une attention particulière quant à la conservation du patrimoine naturel et à la mise en valeur des espaces naturels. Ils regroupent notamment des milieux humides situés à Blainville, au nord du territoire agricole protégé (MRC de Thérèse-De Blainville, 2010).

##### ***MRC de La Rivière-du-Nord***

L'extrémité est de la MRC de La Rivière-du-Nord est recoupée par la zone d'étude. La majeure partie correspond au territoire agricole protégé et présente une affectation agricole. Des aires d'affectation rurale et rurale champêtre sont circonscrites au nord de ce territoire :

- Les premières correspondent à des espaces dominés par la forêt et, dans une moindre mesure, par une très faible densité d'habitations. L'affectation rurale vise ainsi à conserver le caractère rural du milieu.
- Les aires d'affectation rurale champêtre sont utilisées actuellement à des fins résidentielles, selon une très faible densité d'occupation, et incluent le terrain de golf New-Glasgow (MRC de La Rivière-du-Nord, 2010).

##### ***Ville de Mirabel***

Dans Mirabel, l'extrémité ouest de la zone d'étude recoupe le territoire agricole protégé du secteur de Saint-Janvier ainsi que le milieu bâti du secteur du Domaine-Vert Sud. Ces territoires présentent respectivement des affectations agricole et résidentielle (Ville de Mirabel, 2010).

#### 4.2.4.3 Population et économie régionale

##### *Saguenay–Lac-Saint-Jean*

###### *Population*

En 2009, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte 273 264 personnes (voir le tableau 4-3), la densité de la population est de 2,9 habitants/km<sup>2</sup> et les zones développées ne représentent que 0,1 % du territoire. Ces zones sont concentrées autour du lac Saint-Jean et dans la ville de Saguenay. Plus de la moitié de la population régionale (52,5 %) vit à Saguenay. À l'instar de plusieurs régions éloignées des grands centres, la population régionale est en décroissance : la région a perdu 3,5 % de sa population entre 2001 et 2009.

La population de la MRC du Domaine-du-Roy s'élève à 31 899 personnes en 2009 et compte pour un peu moins de 12 % de la population régionale. Également en décroissance, cette MRC a perdu 4,6 % de sa population entre 2001 et 2009. Dans cette MRC, la zone d'étude touche la municipalité de La Doré (1 427 personnes) et le TNO du Lac-Ashuapmushuan (35 personnes) (ISQ, 2011).

###### *Économie régionale*

La forêt occupe 70 % du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La foresterie et l'exploitation forestière constituent, avec la première transformation des métaux, la fabrication de papier et les activités de soutien à l'agriculture, les principales bases économiques de la région (ISQ, 2010g).

Les industries du secteur primaire (agriculture et autres industries relatives aux ressources) emploient 4,2 % de la population régionale en 2009 (2,3 % au Québec). La proportion des emplois du secteur primaire, surtout liés à la foresterie, est de 9,4 % en 2006 dans la MRC du Domaine-du-Roy (voir le tableau 4-4). Plusieurs municipalités de cette MRC, dont La Doré, dépendent directement de l'industrie forestière (MRC du Domaine-du-Roy, 2007). La MRC présente également une proportion appréciable d'emplois du secteur de la fabrication (15,6 % en 2006).

Les activités économiques qui prédominent sur les terres publiques, plus répandues que les terres privées dans la zone d'étude, sont liées à la foresterie de même qu'aux prélèvements fauniques (chasse et pêche) et à la villégiature. Les activités associées à la nature et à la faune constituent des produits récréatifs dont les retombées économiques sont notables pour la région. Elles y ont suscité, au cours de 2000, l'intérêt de plus de 225 500 adeptes et occasionné des dépenses de l'ordre de 163 M\$. Quant à la villégiature, elle a un impact économique important, notamment pour les municipalités situées à proximité des terres du domaine de l'État (Québec, MRNF, 2006a).

Tableau 4-3 : Évolution de la population dans les territoires recoupés par la zone d'étude – 2001, 2006 et 2009

Territoire	Nombre d'habitants					
	2001	2006	2009 <sup>a</sup>	Variation 2001-2006 (%)	Variation 2006-2009 <sup>a</sup> (%)	Part du territoire dans la région en 2009 <sup>a</sup> (%)
Saguenay–Lac-Saint-Jean	283 285	274 118	273 264	–3,2	–0,3	—
MRC du Domaine-du-Roy	33 441	32 138	31 899	–3,9	–0,7	11,7
Mauricie	260 040	260 314	262 399	0,1	0,8	—
Agglomération de La Tuque	16 144	15 532	15 467	–3,8	–0,4	5,9
MRC de Mékinac	13 045	12 682	12 631	–2,8	–0,4	4,8
Ville de Shawinigan	52 999	52 040	51 083	–1,8	–1,8	19,5
MRC de Maskinongé	35 641	35 803	36 388	0,5	1,6	13,9
Lanaudière	396 391	433 776	457 962	9,4	5,6	—
MRC de Matawinie	44 040	49 958	51 052	13,4	2,2	11,1
MRC de D'Autray	39 176	40 650	41 773	3,8	2,8	9,1
MRC de Joliette	55 278	58 802	61 278	6,4	4,2	13,4
MRC de Montcalm	39 518	43 091	45 504	9,0	5,6	9,9
MRC de L'Assomption	105 976	110 798	116 610	4,6	5,2	25,5
MRC des Moulins	112 403	130 477	141 745	16,1	8,6	31,0
Laval	350 286	372 410	391 893	6,3	5,2	—
Montréal	1 850 493	1 873 589	1 906 811	1,2	1,8	—
Laurentides	472 916	518 399	542 416	9,6	4,6	—
MRC de Thérèse-De Blainville	133 453	144 888	150 450	8,6	3,8	27,7
MRC de La Rivière-du-Nord	92 337	102 723	110 148	11,2	7,2	20,3
Ville de Mirabel	27 991	35 311	38 692	26,2	9,6	7,1
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>7 246 897</b>	<b>7 396 331</b>	<b>7 828 879</b>	<b>2,1</b>	<b>5,8</b>	<b>—</b>

a. Données préliminaires.

Sources : ISQ, 2010a, 2010b, 2010c, 2010d, 2010e et 2010f.

**Tableau 4-4 : Structure de l'emploi selon le type d'industrie dans les territoires recoupés par la zone d'étude**

Territoire	Répartition de l'activité économique selon le secteur <sup>a, b</sup> (%)			
	Agriculture et autres industries relatives aux ressources	Construction	Fabrication	Services
<b>Saguenay–Lac-Saint-Jean</b>	<b>4,2</b>	<b>5,4</b>	<b>12,7</b>	<b>75,9</b>
MRC du Domaine-du-Roy	9,4	4,6	15,6	70,5
<b>Mauricie</b>	<b>2,9</b>	<b>6,7</b>	<b>16,3</b>	<b>74,1</b>
Agglomération de La Tuque	9,4	5,8	20,9	63,9
MRC de Mékinac	12,1	7,1	17,2	63,6
Ville de Shawinigan	3,0	5,8	19,2	72,0
MRC de Maskinongé	9,1	6,3	27,1	57,5
<b>Lanaudière</b>	<b>2,1</b>	<b>8,3</b>	<b>16,5</b>	<b>73,2</b>
MRC de Matawinie	5,3	9,5	15,5	69,7
MRC de D'Autray	8,2	8,0	20,7	63,1
MRC de Joliette	4,1	6,2	16,9	72,8
MRC de Montcalm	6,5	11,5	18,9	63,1
MRC de L'Assomption	2,1	7,1	14,0	76,8
MRC des Moulins	1,6	8,9	15,3	74,2
<b>Laval</b>	<b>0,2</b>	<b>5,2</b>	<b>11,4</b>	<b>83,2</b>
<b>Montréal</b>	<b>0,1</b>	<b>3,3</b>	<b>11,2</b>	<b>85,3</b>
<b>Laurentides</b>	<b>1,1</b>	<b>7,7</b>	<b>12,3</b>	<b>79,0</b>
MRC de Thérèse-De Blainville	1,7	7,0	14,9	76,4
MRC de La Rivière-du-Nord	2,4	8,2	16,5	72,9
Ville de Mirabel	5,6	9,0	16,4	69,0
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>2,3</b>	<b>5,5</b>	<b>13,8</b>	<b>78,4</b>

a. Données de 2009 pour les régions administratives et l'ensemble du Québec.

Données de 2006 pour les MRC et les territoires équivalents.

b. Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des valeurs en raison des arrondis.

Sources : Statistique Canada, 2007 ; Québec, MDEIE, 2010.

## **Mauricie**

### *Population*

En 2009, la population de la Mauricie s'élève à 262 399 personnes (voir le tableau 4-3), la densité de la population est de 7,4 habitants/km<sup>2</sup> et les zones développées ne représentent que 0,4 % du territoire et sont concentrées dans sa partie sud. Près de la moitié de la population régionale vit dans la ville de Trois-Rivières. La population de la Mauricie est demeurée relativement stable entre 2001 et 2009, où elle a suivi une faible croissance de 1 %.

Dans la zone d'étude, l'agglomération de La Tuque (15 467 personnes) et la MRC de Mékinac (12 631 personnes) ne comptent que pour 6 % et 5 % de la population régionale. Plus au sud, la ville de Shawinigan (51 083 personnes) et la MRC de Maskinongé (36 388 personnes) regroupent 20 % et 14 % de la population. De ces quatre territoires, seule la MRC de Maskinongé a connu une croissance démographique positive entre 2001 et 2009.

### *Économie régionale*

L'économie de la Mauricie s'appuie principalement sur la fabrication du papier, sur la foresterie et sur l'exploitation forestière ainsi que sur la première transformation des métaux (ISQ, 2010g). La Tuque, Shawinigan et Louiseville constituent, avec Trois-Rivières, les principaux pôles industriels et de services de la région (Québec, MRNF, 2006b).

Comme au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la forêt occupe la majeure partie (72 %) de la Mauricie. L'exploitation de la forêt y est considérable, avec plus de 85 % du territoire public sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Ces dernières années, toutefois, le profil économique de la Mauricie tend à se diversifier, notamment grâce au tourisme. Le développement récent de l'infrastructure hôtelière haut de gamme dans la MRC de Maskinongé contribue à cette diversification (Québec, MRNF, 2006b).

Sur les terres publiques de La Tuque, de la MRC de Mékinac et de la partie nord de la MRC de Maskinongé, l'exploitation forestière et le prélèvement des ressources fauniques dominent l'activité économique. On y trouve plusieurs pourvoies, réserves fauniques et zecs. En 2006, les industries du secteur primaire (agriculture et autres industries relatives aux ressources) emploient 9,4 % de la main-d'œuvre à La Tuque et 12,1 % dans la MRC de Mékinac (voir le tableau 4-4). Ces emplois sont surtout liés à l'exploitation de la forêt.

À La Tuque, le secteur de la fabrication supporte une activité importante qui occupe 20,9 % de la main-d'œuvre en 2006. Ce secteur est caractérisé par une forte présence de l'industrie du bois et du papier, avec des sociétés comme Smurfit-Stone (pâtes et



papiers), devenue RockTenn, et Industries John Lewis (articles de bois). Shawinigan soutient elle aussi une grande proportion d'emplois dans le secteur de la fabrication (19,2 %). La grande entreprise y est active, comme en témoignent l'aluminerie de Shawinigan et l'usine Laurentides (pâtes et papiers). Le secteur tertiaire y est également bien représenté (72 %).

Les terres publiques de Shawinigan et de la partie centrale de la MRC de Maskinongé sont vouées au récréotourisme. Les activités touristiques organisées y sont prédominantes, notamment grâce au parc national de la Mauricie, à Shawinigan, qui attire environ 200 000 visiteurs annuellement, ainsi qu'à plusieurs auberges et attraits naturels et culturels dans la partie centrale de Maskinongé (Québec, MRNF, 2006b).

Les terres en culture dominent l'utilisation du sol dans la partie sud de Maskinongé. Cette MRC regroupe d'ailleurs bon nombre d'emplois liés à l'agriculture, dont 9 % relèvent du secteur primaire. La valeur moyenne des fermes est d'un peu plus de 900 000 \$ en 2006, comparativement à 800 000 \$ dans l'ensemble de la Mauricie. La contribution de la MRC aux revenus agricoles de la région est considérable en ce qui concerne la production avicole (87 %), l'horticulture ornementale (82 %), la production porcine (61 %), les cultures abritées (59 %) et les productions céréalières (58 %) (Québec, MAPAQ, 2010a).

Le secteur de la fabrication est aussi dynamique dans Maskinongé, avec 27,1 % des emplois en 2006. La plupart des industries de cette MRC sont de très petites ou de petites entreprises. Plus de 86 % d'entre elles comptent, en 2006, moins de 50 employés (MRC de Maskinongé, 2010).

## ***Lanaudière***

### *Population*

Lanaudière arrive au cinquième rang des régions administratives en ce qui a trait à la taille de la population, qui atteint 457 962 personnes en 2009 (voir le tableau 4-3). La densité de la population y est de 37,3 habitants/km<sup>2</sup>, mais les zones développées ne couvrent que 1,9 % du territoire. Elles sont concentrées, comme en Mauricie, dans la partie sud de la région. Entre 2001 et 2009, la population s'est accrue d'environ 15 % et Lanaudière se positionne comme premier pôle de croissance au Québec entre 2006 et 2009.

La zone d'étude recoupe les six MRC de la région. Celles qui sont les plus peuplées – Les Moulins et L'Assomption avec plus de 100 000 habitants chacune – représentent respectivement 31 % et 26 % de la population de la région. Toutes les MRC de Lanaudière ont connu une croissance de leur population depuis 2001. Trois d'entre elles connaissent une croissance largement supérieure à la moyenne québécoise en 2006-2009 : Les Moulins, qui affiche l'une des plus fortes croissances au Québec, de même que Montcalm et L'Assomption.

## *Économie régionale*

Les principales bases économiques de la région de Lanaudière sont la fabrication de produits en plastique et en caoutchouc, de produits métalliques et de produits minéraux non métalliques ainsi que la construction (ISQ, 2010g). L'économie régionale est fortement influencée par la proximité de la métropole. Les pôles économiques urbains et de services, tels que Terrebonne, Repentigny et Mascouche, sont des milieux fortement urbanisés où se concentrent la population, les services et les grandes entreprises de fabrication (Québec, MRNF, 2006c).

La forêt représente 70 % du territoire de Lanaudière (ISQ, 2010a). La villégiature et le récréotourisme constituent une composante majeure de l'économie régionale. Les quelque 15 000 chalets de la région (9 % de l'ensemble du Québec) correspondent à un investissement de 437 M\$ et engendrent des dépenses récurrentes annuelles de l'ordre de 100 M\$. À cela s'ajoutent environ 1 300 baux de villégiature dans les terres du domaine de l'État. Les retombées sont notables pour les municipalités, particulièrement dans les MRC de Matawinie et de D'Autray. Dans certaines municipalités, on compte autant de chalets que de résidences permanentes, parfois même plus ; c'est le cas à Chertsey, à Saint-Michel-des-Saints et à Saint-Zénon (Québec, MRNF, 2006c).

En 2005, 1 265 entreprises sont associées au secteur du tourisme dans la région. Leurs activités soutiennent 5 600 emplois annuellement et 6 400 emplois pendant la haute saison. Le secteur de l'hébergement commercial a connu une croissance ces dernières années, en particulier à Saint-Michel-des-Saints, où plusieurs hôtels et auberges ont été construits sur les rives du réservoir Taureau. Néanmoins, la région affiche en 2004 un taux d'occupation très bas, soit 40 % contre 51 % au Québec (Québec, MRNF, 2006c).

La région de Lanaudière compte 1 585 exploitations agricoles et près de 150 entreprises de transformation (Québec, MAPAQ, 2010b). La valeur moyenne des fermes avoisine 1 M\$ en 2006 (Québec, MAPAQ, 2011). Les terres agricoles cultivées, qui occupent 11,2 % de la région, se trouvent principalement dans les MRC de D'Autray, de Joliette, de Montcalm et de L'Assomption. Dans ces MRC (à l'exception de L'Assomption), la proportion des emplois du secteur primaire varie de 4,1 % à 8,2 % (voir le tableau 4-4). Lanaudière se distingue des autres régions notamment par ses productions de pommes de terre et de légumes frais, dont les superficies en culture occupent respectivement le deuxième et le troisième rang au Québec. Elle se caractérise également par l'importance de sa production avicole (Québec, MRNF, 2006c).

Il faut enfin mentionner que les MRC de L'Assomption et des Moulins, les plus proches des régions de Montréal et de Laval, regroupent les plus fortes proportions de travailleurs des services (76,8 % et 74,2 % en 2006). Dans Montcalm, c'est plutôt le secteur de la construction qui se distingue, avec 11,5 % des emplois.

## ***Laval et Montréal***

### *Population*

Près de 30 % de la population du Québec habite les régions de Laval et de Montréal en 2009. À Laval, la population se chiffre à 391 893 personnes cette même année (voir le tableau 4-3). La densité de la population y est de 1 597 habitants/km<sup>2</sup> et les zones développées couvrent 48 % du territoire. Entre 2001 et 2009, la croissance de la population a atteint près de 12 %, et la région a connu une des plus fortes croissances entre 2006 et 2009, avec Lanaudière et les Laurentides.

La population de Montréal s'élève, quant à elle, à 1 906 811 personnes en 2009. La densité de la population y est de 3 821 habitants/km<sup>2</sup> et les zones développées couvrent 70 % du territoire. La croissance de Montréal entre 2001 et 2009 a été de 3 %. Cette croissance demeure inférieure à celle des régions adjacentes (Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie). Le poids démographique de Montréal a d'ailleurs légèrement fléchi au cours des dernières années (de 24,8 % en 1996 à 24,4 % en 2009).

### *Économie régionale*

Laval et Montréal présentent une structure économique fortement axée sur les services, qui drainent respectivement 83,2 % et 85,3 % des emplois (voir le tableau 4-4). Les principales bases de l'activité économique montréalaise sont la fabrication de vêtements, de boissons et de produits du tabac, les arts, spectacles et loisirs ainsi que les industries de la culture et de l'information. Du côté de Laval, ce sont la fabrication de produits chimiques, de produits en plastique et en caoutchouc ainsi que le commerce de gros (ISQ, 2010g) qui prédominent.

La zone d'étude recoupe les limites nord-est de Montréal et de Laval. Les zones urbaines dominant dans cette portion du territoire de Montréal. À Laval toutefois, la zone d'étude recoupe surtout des terres agricoles. On peut rappeler que les terres cultivées occupent 34 % de l'ensemble du territoire de Laval et qu'elles sont surtout concentrées dans la portion nord-est de l'île (ISQ, 2010c et 2010e. Une forte proportion des 140 entreprises agricoles de la région lavalloise est constituée de producteurs en serre ainsi que d'horticulteurs maraîchers et fruitiers (Québec, MAPAQ, 2010b). La valeur moyenne des fermes y est de l'ordre de 960 000 \$ en 2006 (Statistique Canada, 2008).

## **Laurentides**

### *Population*

La région des Laurentides regroupe 542 416 personnes en 2009 (voir le tableau 4-3). La densité de la population y est de 26,4 habitants/km<sup>2</sup>, les zones développées ne couvrent que 1,1 % du territoire régional et elles sont surtout concentrées dans la partie sud du territoire. Entre 2001 et 2009, la population régionale s'est accrue de près de 15 %. Les Laurentides figurent au troisième rang des régions ayant connu les plus fortes croissances démographiques au Québec entre 2006 et 2009.

La zone d'étude recoupe trois des huit MRC (ou territoires équivalents) des Laurentides. Les deux plus peuplées, Thérèse-De Blainville et La Rivière-du-Nord, comptent respectivement 150 450 et 110 148 personnes en 2009 ; elles rassemblent ainsi près de la moitié (48 %) de la population régionale. Comme dans Lanaudière, toutes les MRC des Laurentides ont connu une croissance de leur population depuis 2001. On note que Mirabel, avec une population de 38 692 personnes en 2009, affiche un taux de croissance élevé depuis 2001 (38 %).

### *Économie régionale*

Les principales bases économiques des Laurentides sont la fabrication de matériel de transport ainsi que la construction et la fabrication de produits minéraux non métalliques (ISQ, 2010g). L'économie de la région est fortement influencée par la proximité de la métropole. Le développement des voies de communication, en liaison avec le marché métropolitain, a favorisé la diversification de l'économie dans les MRC limitrophes de Montréal et de Laval. On y observe un nombre croissant d'entreprises et de collectivités suburbaines (Québec, MRNF, 2006d).

Les industries du secteur primaire (agriculture et autres industries liées aux ressources) emploient 1,1 % de la population régionale en 2009 (2,3 % au Québec) (voir le tableau 4-4). En 2006, la proportion des emplois de ce secteur est de 1,7 % dans la MRC de Thérèse-De Blainville et de 2,4 % dans celle de La Rivière-du-Nord. À Mirabel, 5,6 % des emplois relèvent du secteur primaire.

L'industrie bioalimentaire des Laurentides est représentée par quelque 1 300 entreprises agricoles des secteurs biologique, traditionnel, maraîcher, fruitier et animal (Québec, MAPAQ, 2010b). Dans la zone d'étude, les terres agricoles sont surtout présentes dans la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, la plus agricole des municipalités de Thérèse-De Blainville. On y trouve notamment le plus important producteur de fraises au Canada, Fraisebec (SODET, 2011).

Dans les MRC de la partie sud des Laurentides, l'étalement urbain a influencé la demande dans plusieurs secteurs d'activité et favorisé la création d'emplois dans les domaines de la construction, des services à la consommation et des services gouver-

nementaux (Québec, MRNF, 2006*d*). Le secteur de la construction accapare en 2009 près de 8 % des emplois régionaux et, en 2006, de 7 à 9 % des emplois dans les MRC recoupées par la zone d'étude (voir le tableau 4-4). Quant aux travailleurs des services, ils représentent 79 % de l'ensemble des travailleurs de la région. Les proportions sont moindres en 2006 dans les MRC touchées par la zone d'étude.

Par ailleurs, une proportion de 12 % des travailleurs des Laurentides occupent un emploi au sein d'une entreprise de fabrication en 2009. La proportion est en moyenne de 16 % en 2006 dans les trois MRC de la zone d'étude. On note à cet égard que la disponibilité de terrains industriels en bordure des grands axes routiers a encouragé l'implantation d'entreprises manufacturières dans les MRC de la partie sud des Laurentides (Québec, MRNF, 2006*d*).

#### 4.2.4.4 Milieu urbain

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Mauricie sont principalement constitués de terres publiques vouées à l'exploitation des ressources naturelles. Par conséquent, on y recense très peu de zones urbanisées. Entre le poste de la Chamouchouane, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, et Shawinigan, en Mauricie, les agglomérations urbaines se sont principalement développées le long de la route 155. La zone d'étude renferme notamment les noyaux urbains de La Bostonnais, de La Tuque, de Saint-Roch-de-Mékinac, de Grandes-Piles, de Saint-Jean-des-Piles et de Shawinigan. On y trouve également le noyau villageois de La Croche, au nord de La Tuque le long de la rivière Croche, de même que les villages de Saint-Joseph-de-Mékinac et de Hérouxville, au nord de Shawinigan, et ceux de Saint-Mathieu-du-Parc, de Saint-Élie-de-Caxton et de Saint-Alexis-des-Monts, à l'ouest de Shawinigan.

Vers le sud, les terres publiques de la zone d'étude font graduellement place à des terres privées. Le milieu bâti et les noyaux urbains deviennent plus nombreux à proximité de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Dans Lanaudière, les zones urbaines sont réparties le long des principales routes. Parmi les plus importantes, on note Saint-Gabriel, Saint-Félix-de-Valois, Notre-Dame-des-Prairies, Saint-Charles-Borromée, Joliette, Rawdon, Saint-Lin–Laurentides, L'Assomption, Repentign, Charlemagne, Terrebonne et Mascouche.

Dans les Laurentides, la zone d'étude inclut entièrement Bois-des-Filion, Lorraine et Sainte-Anne-des-Plaines ainsi qu'une grande partie des milieux urbains de Rosemère, de Sainte-Thérèse et de Blainville.

À Laval, les zones urbaines se sont développées en bordure de la rivière des Mille Îles et de la rivière des Prairies. Enfin, sur l'île de Montréal, la zone urbaine occupe la presque totalité de la ville de Montréal.

#### 4.2.4.5 Villégiature, loisirs et tourisme

Dans la zone d'étude, les vastes étendues de forêts, de collines, de lacs et de cours d'eau ont favorisé la villégiature riveraine de même que les loisirs et le tourisme. Sur les terres publiques, la mise en place de chemins forestiers a largement contribué au développement de ces activités.

##### 4.2.4.5.1 Zones de villégiature

Une grande partie de la zone d'étude est parsemée de chalets isolés ou d'aires de villégiature, tandis que certaines portions sont davantage exploitées.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, on trouve une multitude de chalets privés avec bail de villégiature. Les principales concentrations de chalets se trouvent à proximité du chemin forestier R0211 et de la route qui traverse la zec de la Lièvre de même que sur les rives de la rivière Trenché et à la limite sud-ouest de la région, autour des lacs de la Fourche et Martel.

En Mauricie, le parc national de la Mauricie, les réserves fauniques et les pourvoiries à droits exclusifs ont limité le développement de la villégiature dans certains secteurs de la zone d'étude. Sur le territoire de La Tuque, les activités de villégiature en terres publiques sont davantage concentrées sur les rives du réservoir Blanc, des lacs Tourouvre, Flamand, la Tuque et Turcotte ainsi que sur le pourtour des plus grands lacs de la zec Wessonneau. Les zones de villégiature en territoire privé sont surtout situées à proximité du noyau urbain de La Tuque, soit autour des lacs Turcotte, Wayagamac, à Beauce et Clair. Plus au sud, les chalets en territoire public sont généralement plus dispersés, sauf autour de certains lacs de la zec du Chapeau-de-Paille. En terres privées, des aires de villégiature bordent la plupart des lacs situés au sud du parc national de la Mauricie.

Dans Lanaudière, la zone d'étude recoupe une moins grande superficie de terres publiques et plusieurs pourvoiries à droits exclusifs. Les chalets avec bail de villégiature sont principalement situés autour des lacs les plus accessibles de la zec des Nymphes et de la zec Lavigne. À l'extérieur des territoires fauniques organisés, les nombreux lacs du piémont laurentien de même que les lacs et cours d'eau de certaines vallées du plateau sont, pour la plupart, bordés de zones de villégiature à densité variable. Plusieurs chalets des zones de villégiature du piémont ont toutefois été transformés en résidences principales (Québec, MRNF, 2007).

#### 4.2.4.5.2 Parcs nationaux et parcs régionaux

Le parc national de la Mauricie s'étend à l'ouest du Saint-Maurice, à une vingtaine de kilomètres au nord du noyau urbain de Shawinigan. La pêche est la seule activité de prélèvement autorisée. L'omble de fontaine est l'espèce la plus recherchée et représente plus de 80 % des prises. Le parc national compte deux gîtes, trois terrains de camping aménagés en milieu naturel (plus de 500 emplacements), un camping de groupe et environ 50 aires de camping rustiques (plus de 200 emplacements). Les visiteurs y vont surtout pour la promenade, le camping, le canotage et la baignade. Plusieurs adeptes s'y rendent pour pratiquer la longue et la moyenne randonnée de même que le canot-camping (Société de la faune et des parcs du Québec, 2002a).

Au nord-ouest de Saint-Côme, la zone d'étude recoupe l'extrémité est du parc du Mont-Tremblant, soit le secteur de L'Assomption. Ouvert toute l'année, ce parc propose une variété d'activités (randonnée pédestre, ski de fond, raquette, activités nautiques et autres) et différents modes d'hébergement (chalet, refuge, camping et yourte). Plus de 60 lacs sont accessibles pour la pêche à la journée. Les espèces pêchées sont l'omble de fontaine, le brochet et le doré. La zone d'étude comprend le poste d'accueil de L'Assomption, mais les aménagements et les équipements du parc sont surtout concentrés dans sa portion ouest.

La zone d'étude compte également huit parcs régionaux, dont sept sont situés dans la région de Lanaudière et un sur l'île de Montréal.

La MRC de Matawinie comprend six des sept parcs régionaux répertoriés dans Lanaudière. Le parc régional du Lac-Taureau constitue un vaste territoire propice aux activités nautiques (pêche, baignade et navigation de plaisance). Des terrains de camping et des sentiers de randonnée ont été aménagés dans certaines baies du réservoir. Les autres parcs régionaux de la MRC proposent des sentiers de randonnée, agrémentés de panneaux d'interprétation, de belvédères et d'aires de pique-nique, qui permettent de découvrir des paysages remarquables et diversifiés. Le plus étendu est le parc régional de la Forêt-Ouareau, situé au nord du noyau urbain de Chertsey. Les autres parcs régionaux sont les suivants (MRC de Matawinie, 2011) :

- le parc régional des Sept-Chutes, situé le long de la route 131, au nord de Sainte-Émélie-de-l'Énergie ;
- le parc régional de la Chute-à-Bull, à Saint-Côme ;
- le parc régional des Chutes-Monte-à-Peine-et-des-Dalles, près du noyau urbain de Saint-Jean-de-Matha ;
- le parc des Chutes-Dorwin, à Rawdon.

Dans la MRC de D'Autray, on trouve le parc régional des Chutes-du-Calvaire. Situé dans Mandeville, il est fréquenté pour ses sentiers de randonnée (avec belvédères et aires de pique-nique) aménagés le long de la rivière Mastigouche (Municipalité de Mandeville, 2011).

Enfin, le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies est établi à l'extrémité est de l'île de Montréal, de part et d'autre de l'autoroute 40. Il est doté de deux bâtiments d'accueil et propose des sentiers pédestres, des pistes de ski de fond, un belvédère et des panneaux d'interprétation (Ville de Montréal, 2011a).

#### 4.2.4.5.3 Réserves fauniques

Les réserves fauniques sont des territoires du domaine public voués à la conservation, à la mise en valeur et à l'exploitation de la faune. On y limite la pêche, la chasse et le piégeage afin de préserver le renouvellement des ressources fauniques et d'assurer la pratique d'autres activités de plein air, comme la randonnée pédestre, le camping et le canot-camping. Il existe actuellement 21 réserves fauniques au Québec, dont 2 sont comprises dans la zone d'étude, soit la réserve faunique du Saint-Maurice et la réserve faunique Mastigouche. La gestion de ces deux réserves est confiée à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Elles sont en activité du printemps à la fin de l'automne.

##### *Réserve faunique du Saint-Maurice*

La réserve faunique du Saint-Maurice couvre une superficie de 784 km<sup>2</sup> en Mauricie. Elle compte 8 rivières et 245 lacs, dont les lacs Normand et Tousignant, qui sont considérés comme les joyaux de ce territoire.

Près d'une trentaine de chalets peuvent y être loués pour des séjours de pêche, de chasse ou de villégiature<sup>[7]</sup>. Quatre refuges et quatre camps rustiques (non cartographiés sur la carte A) peuvent également y être loués pour la villégiature et la chasse. La réserve compte par ailleurs cinq chalets de gardiens situés aux lacs Normand, Tousignant, Dunbar et Brown ainsi que dans le secteur de la rivière Wessonneau.

La réserve faunique du Saint-Maurice compte trois secteurs de camping, dont le plus vaste (70 emplacements) est situé du côté ouest du lac Normand. Les terrains de camping du lac Tousignant et du lac Dunbar regroupent respectivement une dizaine et une douzaine d'emplacements sans services. Par ailleurs, deux emplacements de groupe (non cartographiés) sont aménagés sur la rive sud du lac Normand (au camping du Plateau) et sur la rive nord du lac Baude. Enfin, trois aires de camping rustique (non cartographiées) sont aménagées au lac Normand ou à proximité.

---

[7] Chalets : lac Normand (5), lac Tousignant (4), lac Dunbar (5), lac Brown (8) et rivière Wessonneau (5).



La réserve offre aux adeptes de canot-camping un circuit de quelques dizaines de kilomètres. Les points de départ et d'arrivée sont situés à l'extrémité sud du lac Tousignant, et le trajet permet d'atteindre les lacs Soucis et Normand, situés respectivement au nord et à l'ouest du lac Tousignant. À partir du lac Normand, on peut aussi emprunter la rivière Livernois pour rejoindre le lac Livernois à l'extrémité nord-ouest de la réserve faunique.

La fréquentation annuelle de la réserve du Saint-Maurice est estimée à près de 60 000 jours-personnes (CREM, 2011). Les activités de pêche et de villégiature y sont les plus populaires.

### ***Réserve faunique Mastigouche***

La réserve faunique Mastigouche chevauche les régions de la Mauricie et de Lanaudière. D'une superficie de 1 565 km<sup>2</sup> (dont 753 km<sup>2</sup> en Mauricie), elle s'étend entre le réservoir Taureau, à l'ouest, et le parc national de la Mauricie, à l'est. La réserve faunique compte 13 rivières et 417 lacs, dont les plus imposants sont le lac au Sorcier, le Grand lac des Îles, le lac au Sable, le lac Saint-Bernard et le lac Shawinigan. Trois postes d'accueil donnent accès à la réserve, soit l'accueil Pins-Rouges, au nord de Saint-Alexis-des-Monts, le poste Catherine, au nord de Mandeville et l'accueil Bouteille, à l'est de Saint-Zénon.

La réserve faunique offre 43 chalets<sup>[8]</sup> en location (non cartographiés) pour des séjours de pêche, de chasse ou de villégiature ainsi que 13 camps rustiques (non cartographiés). On compte par ailleurs un terrain de camping au lac Saint-Bernard (95 emplacements avec ou sans services) et deux terrains de camping aménagés en milieu naturel, au lac de la Bouteille (secteur Bouteille) et au lac aux Sables (secteur Mandeville). Près d'une centaine d'emplacements de camping rustiques sont également répartis dans la réserve.

Au sud de la réserve faunique, un parcours de canot-camping emprunte les lacs au Tonnerre, Saint-Bernard et Sans Bout ainsi que les lacs situés à proximité de ce dernier. Un autre circuit fait une boucle au nord du lac Sans Bout : il emprunte successivement la rivière Sans Bout, le lac au Sorcier, le Grand lac des Îles et le lac Orignac, puis revient au lac Sans Bout.

La réserve faunique Mastigouche connaît une fréquentation annuelle supérieure à 80 000 jours-personnes. La pêche sportive et la villégiature sont les activités les plus prisées (CREM, 2011).

---

[8] Chalets : lac Aubry (1), lac du Cap (1), lac Ouabiti (3), lac aux Écrevisses (1), lac au Sable (8), lac de la Ferme (2), Grand lac des Îles (7), lac Patoulet (4), lac Mastigou (1), lac Shawinigan (6), lac Jouet (1), lac au Violon (6), lac Saint-Bernard (1) et secteur Savard (1).

#### 4.2.4.5.4 Zecs

Les zecs<sup>[9]</sup> sont des territoires de loisirs de plein air (chasse, pêche et autres) accessibles à tous. La majeure partie de ces espaces correspondent aux aires d'exercice des droits exclusifs de chasse et de pêche auparavant accordés à des clubs privés. La gestion des zecs est confiée à des organismes à but non lucratif qui doivent orienter leur gestion selon quatre principes :

- la mise en valeur de la faune au moyen du contrôle des prélèvements ;
- l'accès pour tous aux ressources fauniques ;
- la participation des usagers dans la gestion des territoires visés ;
- l'autofinancement des activités (CREM, 2011).

La zone d'étude recoupe en partie ou en totalité les neuf zecs décrites ci-dessous, dont plus de la moitié sont en Mauricie. Sa limite traverse également une infime partie de la zec Tawachiche, située au nord-est du parc national de la Mauricie. Les zecs de la zone d'étude sont généralement en activité du début du printemps à la fin de l'automne, et les activités de chasse, de pêche et de piégeage se pratiquent sur l'ensemble de leur territoire.

Les données sur la clientèle des zecs datent de 2010.

##### ***Zec de la Lièvre***

La zec de la Lièvre est située au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Elle s'étend sur 974 km<sup>2</sup> et comprend plus de 406 lacs. Cette zec regroupe 534 membres et compte quelque 246 chalets. Parmi les types de chasse, la chasse à l'orignal est la plus pratiquée par les villégiateurs et les visiteurs.

Environ 50 % de la zec de la Lièvre est recoupée par la zone d'étude. Cette portion comprend des lacs bordés de plusieurs chalets, comme le lac des Casques, au nord, le petit lac du Caribou et le lac Moose, à proximité du chemin principal, ainsi que le lac aux Goélands, au sud. Cependant, la plus grande partie des chalets sont situés plus à l'est, à l'extérieur de la zone d'étude.

##### ***Zec Borgia***

La zec Borgia, d'une superficie de 556 km<sup>2</sup>, est située au sud de la zec de la Lièvre. Elle comprend 150 lacs et 110 chalets. Ses 300 membres et d'autres usagers y pratiquent surtout la chasse et la pêche, dont la popularité est en hausse depuis cinq ans.

---

[9] Zec : zone d'exploitation contrôlée.

Environ le tiers de la zec Borgia est compris dans la zone d'étude. On y trouve quelques chalets, notamment en bordure de la rivière Croche. Toutefois, les principales zones de villégiature de même que les trois postes d'accueil sont situés à l'extérieur de la zone d'étude.

### ***Zec de la Croche***

Située à quelques kilomètres au nord de La Tuque, la zec de la Croche couvre une superficie de 378 km<sup>2</sup> entre les rivières Saint-Maurice et Croche. Elle compte 286 membres, principalement des villégiateurs, qui pratiquent aussi la chasse et la pêche. La fréquentation du territoire est principalement liée à la villégiature ainsi qu'aux activités de pêche et de chasse.

La zec est entièrement comprise dans la zone d'étude. Elle englobe 97 lacs, dont les lacs à Matte, Kennedy, Clair, Duplessis, Minomaquam et de l'Équerre. La centaine de chalets de la zec sont concentrés au lac Clair et au lac Kennedy. Un terrain de camping d'environ dix emplacements se trouve à l'extrémité sud du Petit lac Clair. Au total, 35 lacs y sont exploités pour la pêche. La chasse est pratiquée dans l'ensemble de la zec.

### ***Zec de la Bessonne***

La zec de la Bessonne est située à 10 km à l'est du noyau urbain de La Tuque. Elle englobe 281 lacs répartis sur une superficie de 527 km<sup>2</sup>. Elle compte 491 membres et environ 125 chalets.

Moins de 25 % du territoire de cette zec sont inclus dans la zone d'étude. Un peu plus d'une vingtaine de chalets sont dispersés le long des berges du lac Wayagamac, mais les principales zones de villégiature bordent les lacs situés plus à l'est, à l'extérieur de la zone d'étude. La zec de la Bessonne compte deux terrains de camping au sud du lac Wayagamac.

### ***Zec Wessonneau***

La zec Wessonneau, d'une superficie de 810 km<sup>2</sup>, est située au nord de la réserve faunique du Saint-Maurice. Elle accueille la clientèle toute l'année. Même si elle est surtout fréquentée pour la pêche et la villégiature, la chasse à l'orignal y est de plus en plus pratiquée. Ses effectifs, qui atteignent 650 membres, sont en constante augmentation depuis 2002.

La zec Wessonneau, qui compte 310 lacs, est entièrement comprise dans la zone d'étude. Les 248 chalets qu'elle renferme sont regroupés dans sa partie ouest, aux environs des lacs Geoffrion et du Gros Élan, de même que plus au sud, dans le secteur des lacs Georgina, Dempsey et du Fou. Dans la partie est de la zec, la principale zone de concentration de chalets englobe les lacs du Pasteur, Carouge et du Cap. La zec

Wessonneau compte deux terrains de camping d'une dizaine d'emplacements chacun : l'un est établi au sud-ouest du lac Geoffrion, sur les rives du lac du Sable, et l'autre est accolé à la rivière aux Rats, à la limite est de la zec.

### ***Zec du Gros-Brochet***

Avec ses 1 439 km<sup>2</sup>, la zec du Gros-Brochet est la plus grande zec de la Mauricie. Elle est reconnue pour ses activités de villégiature, de pêche, de chasse au gros gibier (orignal et ours noir) et de chasse au petit gibier (lièvre d'Amérique, gélinotte huppée et téttras du Canada). La zec du Gros-Brochet compte 810 membres. Elle comprend environ 560 lacs, dont 200 sont exploités pour la pêche.

La zone d'étude recoupe près de 40 % de cette zec. On y trouve quelques concentrations de chalets, notamment aux lacs Flamand, No Outlet, Picard et Parry. Deux terrains de camping se trouvent dans la zone d'étude, soit au lac Saint-Arnaud, à l'ouest de la rivière Vermillon, et au lac Picard, en bordure du chemin forestier R0403 (route 1). Le poste d'accueil de la zec est à l'extérieur de la zone d'étude.

### ***Zec du Chapeau-de-Paille***

La zec du Chapeau-de-Paille occupe 1 270 km<sup>2</sup> au nord de la rivière Matawin. Plusieurs routes facilitent l'accès à ce territoire fréquenté par plus de 1 000 membres et de nombreux visiteurs. La villégiature constitue l'intérêt principal des usagers, qui apprécient le calme et la beauté naturelle du paysage. La pêche et la chasse au gros gibier sont aussi très prisées.

L'ensemble du territoire de la zec est inclus dans la zone d'étude. On y dénombre 542 lacs, dont 225 sont exploités pour la pêche, environ 550 chalets ainsi que 7 aires de camping aménagées ou semi-aménagées. Les principales concentrations de chalets se trouvent aux environs des lacs Éveline, Howe, Nature, Sergerie, des Aigles, à la Chienne, Gervais, du Chevalier, du Chapeau de Paille, Bréhaut et McLaren.

### ***Zec des Nymphes***

La zec des Nymphes est située dans la région de Lanaudière. Malgré sa superficie restreinte (266 km<sup>2</sup>), cette zec est l'une des plus fréquentées de la zone d'étude en raison de sa proximité des centres urbains et de la diversité des services qu'elle offre. Elle compte 900 membres et plus de 200 chalets.

La zec des Nymphes, avec ses 123 lacs, est entièrement comprise dans la zone d'étude. Au nord, à proximité du poste d'accueil Champagne, les activités de villégiature ont surtout lieu aux lacs Canot d'Écorce, Étroit, Crystal, Hostile et Saint-Jacques. Au centre de la zec, accessible par le poste d'accueil Saint-Zénon, les lacs Ernest et Raymond comptent plusieurs chalets. Au sud-est, à proximité du poste d'accueil Mandeville, la plupart des chalets entourent le lac Gauthier. La zec gère aussi

plusieurs terrains de camping saisonnier, dont un avec tous les services, situé au lac Mignon, dans la partie nord de son territoire.

### ***Zec Lavigne***

La zec Lavigne occupe 405 km<sup>2</sup> dans Lanaudière. Comme la zec des Nymphes, elle profite d'une des plus fortes fréquentations au kilomètre carré. Elle compte 677 membres qui se partagent plus de 300 chalets. On y dénombre 176 lacs, dont la plupart sont exploités pour la pêche. Il est également possible d'y pratiquer la chasse à l'original, à l'ours et au petit gibier.

La zone d'étude englobe plus de la moitié de cette zec. Cette portion compte deux terrains de camping, soit un au lac Sauvage et un au lac Lavigne. Elle recouvre les secteurs de villégiature les plus achalandés, autour des lacs Sawin, Sauvage, à la Galette, Brandon, Lavigne et Froid.

#### **4.2.4.5.5 Pourvoiries**

Une pourvoirie est une entreprise qui offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services pour la pratique des activités de chasse, de pêche ou de piégeage à des fins récréatives. Il existe deux types de pourvoiries (CREM, 2011) :

- Les pourvoiries avec droits exclusifs ont le privilège de l'exploitation de la faune sur un territoire donné, en vertu d'un bail de droits exclusifs de chasse, de pêche ou de piégeage accordé par le MRN.
- Les pourvoiries sans droits exclusifs n'ont pas l'exclusivité de l'exploitation de la faune. Leurs clients chassent et pêchent sur des terres privées ou publiques où ils peuvent rencontrer d'autres chasseurs et pêcheurs.

#### ***Pourvoiries de la zone d'étude***

La zone d'étude renferme 20 pourvoiries avec droits exclusifs. Une seule d'entre elles (pourvoirie des Laurentides) se trouve au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

En Mauricie, on dénombre dix pourvoiries avec droits exclusifs. Neuf sont situées sur le territoire de La Tuque, soit les pourvoiries Duplessis, Domaine touristique La Tuque, Domaine Vignerod, Aventure nature Okane, J.E. Goyette, Club de chasse et pêche B et B, Pourvoy'air, Club Odanak (La Tuque) et Waban-aki. La MRC de Mékinac compte une seule pourvoirie – le Club Hosanna – située au nord du parc national de la Mauricie.

La région de Lanaudière compte neuf pourvoiries avec droits exclusifs, toutes situées au sud de la réserve faunique Mastigouche. Il s'agit des pourvoiries Trudeau Évasion plein air, Auberge La barrière, Domaine Bazinet, Saint-Zénon, Au pays de Réal Massé, Pavillon Basilières, Pourvoyeur en chasse et pêche Saint-Damien, Centre du pourvoyeur Mastigouche et Coin Lavigne.

La zone d'étude renferme également dix pourvoiries sans droits exclusifs, dont neuf en Mauricie et une dans Lanaudière.

### ***Aspect économique de l'exploitation des pourvoiries***

Traditionnellement orientées vers la chasse et la pêche, les pourvoiries ont diversifié leurs activités et augmenté le confort des établissements depuis quelques années afin de répondre aux attentes d'une plus grande clientèle. Plusieurs activités hivernales attirent particulièrement les touristes européens et américains. Le développement des pourvoiries constitue ainsi un enjeu économique majeur (CREM, 2011).

En 2007, le réseau de pourvoiries de la Mauricie et du Centre-du-Québec ainsi que celui de Lanaudière proposaient respectivement 5 060 et 2 350 places d'hébergement, soit 15,7 % et 7,3 % de l'offre de l'ensemble des pourvoiries du Québec. Ces deux réseaux ont accueilli le plus grand nombre de visiteurs avec respectivement 22,5 % et 16,1 % de la clientèle totale des pourvoiries. Le secteur de la pourvoirie dans ces régions est performant du point de vue de l'économie et participe activement au développement de l'hébergement commercial haut de gamme. Les revenus totaux des pourvoiries de la Mauricie–Centre-du-Québec et de Lanaudière se chiffraient à 23,8 M\$ et à 8 M\$ respectivement, ce qui représente 19,7 % et 6,6 % des revenus totaux des pourvoiries du Québec. Les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec drainent ainsi la plus forte proportion des revenus de pourvoiries, immédiatement après le Nord-du-Québec (FPQ, 2011).

#### ***4.2.4.5.6 Pêche et chasse sportives***

La zone d'étude recoupe 5 des 29 zones de chasse et de pêche du Québec. La partie nord de la zone d'étude, qui s'étend du poste de la Chamouchouane au réservoir Blanc, fait partie de la zone 28, tandis que sa partie centrale chevauche la zone 26 (ouest). Cette dernière, qui couvre une grande portion de la zone d'étude, comprend les réserves fauniques du Saint-Maurice et Mastigouche, les zecs de la Croche, Borgia, de la Bessonne, Wessonneau, du Gros-Brochet et du Chapeau-de-Paille ainsi que plusieurs pourvoiries à droits exclusifs de la Mauricie. Au sud-ouest, la zone d'étude traverse successivement les zones 15 (est), 9 (est) et 8 (nord). Les zones 7 (nord) et 26 (est) ne sont que partiellement touchées.

### ***Pêche sportive***

Les principales espèces de poissons recherchées par les pêcheurs sont l'omble de fontaine, le touladi, le doré jaune, le grand brochet et la perchaude. La ouananiche est également appréciée, mais sa présence est limitée à la rivière aux Saumons, située au Saguenay–Lac-Saint-Jean, ainsi qu'à quelques plans d'eau de la Mauricie et de Lanaudière (lac au Sorcier, lac Mékinac, réservoir Taureau et rivière Matawin). Le maskinongé, l'achigan à petite bouche, l'achigan à grande bouche et la lotte comptent également parmi les prises des pêcheurs.

## *Chasse sportive*

### *Chasse au gros gibier*

La zone d'étude accueille plusieurs adeptes de la chasse à l'orignal, au cerf de Virginie et à l'ours noir. Les périodes de chasse varient selon l'espèce, la zone de chasse et de pêche, et le type d'arme utilisé (Québec, MRNF, 2010a).

L'orignal est surtout chassé dans les parties nord et centrale de la zone d'étude, qui correspondent au plateau laurentien. Entre 2005 et 2010, quelque 6 650 orignaux ont été abattus dans ces secteurs (Québec, MRNF, 2011b).

Le cerf de Virginie est principalement chassé dans le piémont et dans la plaine du Saint-Laurent. Entre 2005 et 2010, environ 2 930 cerfs y ont été abattus à l'intérieur de la zone d'étude (Québec, MRNF, 2011b).

Quant à l'ours noir, il est surtout chassé en Mauricie. On a prélevé quelque 2 410 ours entre 2005 et 2010 dans la zone d'étude (Québec, MRNF, 2011b).

### *Chasse au petit gibier*

La chasse au petit gibier est pratiquée partout dans la zone d'étude. La gélinotte huppée, le tétaras du Canada, le lièvre d'Amérique et la bécasse d'Amérique figurent parmi les principales espèces recherchées par les chasseurs. La chasse à la sauvagine (canards, bernaches et oies) est surtout pratiquée dans la partie sud de la zone d'étude en raison de la proximité du lac Saint-Pierre et du fleuve Saint-Laurent ainsi que de la forte proportion de terres agricoles.

#### **4.2.4.5.7 Piégeage**

Au Québec, le territoire ouvert au piégeage est subdivisé en unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF). La zone d'étude recoupe quinze UGAF, soit trois dans la partie nord (UGAF 47, 48 et 50), cinq dans la partie centrale (UGAF 33, 34, 35, 36 et 37) et sept dans la portion située plus au sud (UGAF 23, 24, 25, 26, 27, 85 et 86).

On dénombre 130 terrains de piégeage enregistrés<sup>[10]</sup> répartis dans les UGAF de la zone d'étude. Il est à noter que l'UGAF 50 ne renferme aucun terrain de piégeage enregistré puisqu'elle fait partie de la réserve à castor de Roberval. Cette UGAF recouvre en revanche plusieurs terrains de piégeage attribués à des Innus. L'exploitation d'un terrain de piégeage enregistré est conditionnelle à l'obtention d'un bail qui donne à son titulaire des droits de piégeage exclusifs pour une période de neuf ans et qui lui permet de construire des bâtiments aux fins de la pratique de son activité.

---

[10] Les terrains de piégeage enregistrés sont des parcelles de territoire situées dans les zecs, dans les réserves fauniques et sur les terres du domaine de l'État désignées à cette fin.

De façon générale, les animaux à fourrure pour lesquels on enregistre le plus grand nombre de captures dans la zone d'étude sont le rat musqué, le castor, la martre, la belette, le renard roux, le raton laveur et le vison (Québec, MRNF, 2011a).

#### 4.2.4.5.8 *Parcours canotables*

La zone d'étude compte 27 rivières de tous niveaux de difficulté reconnues comme des parcours canotables par la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK). Parmi ces cours d'eau, on note certains tributaires du Saint-Laurent, dont les rivières Saint-Maurice, du Loup, Maskinongé, L'Assomption, des Mille Îles et des Prairies. Les principaux tributaires du Saint-Maurice, soit les rivières Pierriche, Trenche, Vermillon, Croche, Bostonnais, aux Rats, Wessonneau, Matawin, Mékinac et Shawinigan, sont également reconnus par la FQCK (2011).

#### 4.2.4.5.9 *Installations récréotouristiques*

La zone d'étude regroupe de nombreux aménagements et installations récréotouristiques. Elle compte quatre centres de ski alpin, une trentaine de terrains de golf et une soixantaine de terrains de camping, si on exclut ceux qui sont présents dans le parc national de la Mauricie, les réserves fauniques et les zecs. Ces installations sont concentrées dans la partie sud de la zone d'étude.

Deux centres de ski alpin, trois terrains de golf et seize terrains de camping sont présents en Mauricie. Plus précisément, on compte, dans l'agglomération de La Tuque, un centre de ski alpin (Centre municipal de ski La Tuque), un terrain de golf ainsi que trois terrains de camping. Trois autres terrains de camping sont situés dans la MRC de Mékinac. À Shawinigan, on dénombre un centre de ski alpin (Centre de glisse Vallée du parc), deux terrains de golf et trois terrains de camping, tandis que sept terrains de camping sont actifs dans la MRC de Maskinongé.

Lanaudière est la région qui regroupe le plus grand nombre d'équipements récréotouristiques. On y dénombre 2 centres de ski alpin, 19 terrains de golf et 40 terrains de camping, qui se répartissent ainsi :

- 2 centres de ski alpin (Station de ski Montcalm et Station touristique Val-Saint-Côme), 3 terrains de golf et 19 terrains de camping dans la MRC de Matawinie ;
- 1 terrain de golf et 4 terrains de camping dans la MRC de D'Autray ;
- 4 terrains de golf et 6 terrains de camping dans la MRC de Joliette ;
- 1 terrain de golf et 9 terrains de camping dans la MRC de Montcalm ;
- 4 terrains de golf dans la MRC de L'Assomption ;
- 6 terrains de golf et 2 terrains de camping dans la MRC des Moulins.

Le territoire des Laurentides compris dans la zone d'étude renferme pour sa part six terrains de golf et deux terrains de camping. Enfin, on dénombre un terrain de golf à Laval et deux terrains de golf à Montréal.



La zone d'étude comprend également de nombreux sentiers récréatifs, principalement des sentiers de motoneige, des sentiers de motoquad et des sentiers pédestres. Le Sentier national, qui est un sentier pédestre et de raquette d'environ 1 650 km, traverse la partie sud du plateau laurentien entre Saint-Tite, à l'est, et Saint-Côme, à l'ouest. Des tronçons de ce sentier sont terminés, alors que d'autres sont en voie de réalisation.

#### 4.2.4.6 Agriculture

##### *Saguenay–Lac-Saint-Jean et Mauricie*

Le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean compris dans la zone d'étude ne renferme aucune terre agricole.

Dans la partie nord de la Mauricie, les terres destinées à l'agriculture sont rares et occupent généralement de petites superficies. Le relief, le faible potentiel agricole des sols et les conditions climatiques plus ou moins favorables sont les principaux facteurs qui expliquent cette situation. On recense des terres agricoles à proximité de la zone urbaine de La Tuque et des noyaux villageois de La Croche, de La Bostonnais et de Trois-Rives (secteur de Saint-Joseph-de-Mékinac). Dans la portion sud de la Mauricie, les terres agricoles sont plus étendues. Elles soutiennent notamment la production de bovins laitiers et de boucherie (Québec, MAPAQ, 2010c).

Sur les terres du domaine de l'État, quelques érablières sont exploitées à des fins acéricoles. Elles sont surtout présentes à l'est du Saint-Maurice, plus précisément à Grandes-Piles, à Sainte-Thècle et à Trois-Rives, ainsi qu'à l'ouest de la rivière, à Saint-Alexis-des-Monts (Québec, MRNF, 2011c).

##### *Lanaudière*

La zone d'étude englobe une grande partie du territoire agricole protégé de Lanaudière. Ce dernier occupe principalement la plaine du Saint-Laurent, qui offre des sols de qualité et des conditions climatiques favorables. Le piémont accueille également une concentration d'entreprises agricoles, qui sont davantage orientées vers la production animale hors sol (Québec, MRNF, 2006c). En 2009, Lanaudière comptait 1 585 exploitations agricoles (Québec, MAPAQ, 2010b), orientées vers plus de 40 productions différentes (CRRNT de Lanaudière, 2011).

Lanaudière se distingue des autres régions du Québec par ses productions de pommes de terre et de légumes frais. En 1999, la région s'est classée au premier rang pour la production de plusieurs légumes maraîchers (Québec, MAPAQ, 2010b). La production animale fait une grande place à la production avicole, mais aussi à l'élevage de bovins, de porcs, de chevaux, de lapins, de volailles (élevages spécialisés), de visons et de chinchillas. La production laitière est par ailleurs assurée par un grand nombre d'exploitations (Québec, MAPAQ, 2002).

Lanaudière compte plusieurs érablières exploitées. Cependant, elle est l'une des plus faibles régions quant au nombre de producteurs, au nombre d'entailles par producteur et au volume de production. On note néanmoins une concentration plus élevée de producteurs acéricoles dans la MRC de Montcalm (Québec, MAPAQ, 2002). Les forêts publiques de Lanaudière contribuent à l'activité acéricole de la région. En 2004, 35 permis y ont été délivrés pour l'aménagement et l'exploitation d'érablières, ce qui représente 3 % des permis accordés à cette fin dans la forêt publique du Québec. Dans la zone d'étude, on recense quelques érablières exploitées en territoire public à Mandeville, à Saint-Damien et à Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Québec, MRNF, 2011c).

### ***Laval et Montréal***

La majeure partie du territoire de Laval recoupé par la zone d'étude est affectée à l'agriculture. Cette ville compte 140 entreprises agricoles, dont une bonne proportion de producteurs en serre et un grand nombre d'horticulteurs maraîchers et fruitiers (Québec, MAPAQ, 2010b). Le territoire de l'île de Montréal compris dans la zone d'étude ne renferme, quant à lui, aucune terre agricole.

### ***Laurentides***

Les Laurentides sont reconnues pour la qualité et la variété de leurs productions horticoles, en particulier la pomiculture, la culture des petits fruits ainsi que les productions maraîchère et serricole. Dans plusieurs secteurs horticoles, la région figure au premier rang quant à l'étendue des superficies exploitées (Québec, MAPAQ, 2010b).

La zone d'étude recoupe la presque totalité de Sainte-Anne-des-Plaines, qui est la plus importante municipalité agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville. En 1997, les terres agricoles occupaient 92 % de cette municipalité. On y trouvait 83 exploitations agricoles, soit 70 % des exploitations de la MRC. La zone d'étude recoupe également la zone agricole de Blainville. En 1997, cette zone occupait 13 % de la municipalité et comptait plus d'une vingtaine d'exploitations agricoles (Québec, MAPAQ, 2001).

Enfin, la zone d'étude recoupe une faible portion des terres agricoles de la MRC de La Rivière-du-Nord et de la ville de Mirabel.

#### 4.2.4.7 Milieu forestier

##### 4.2.4.7.1 Exploitation des ressources forestières

###### *Forêts du domaine de l'État*

La forêt constitue la composante la plus importante de la zone d'étude. Elle couvre la quasi-totalité des terres publiques entre le poste de la Chamouchouane et la partie sud de la zone d'étude.

Afin de mieux gérer les ressources forestières, le MRN a divisé le territoire public en différentes unités d'aménagement forestier. Dans ces unités, on trouve plusieurs bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), à qui le MRN a attribué un volume de bois pour approvisionner leur usine. Le CAAF couvre une période de 25 ans, mais il est révisé tous les 5 ans. Dans ces contrats, le MRN garantit aux industriels des approvisionnements à long terme, mais, en contrepartie, il les oblige à aménager les forêts de manière à en maintenir, voire à en augmenter la productivité. Le MRN exige notamment des bénéficiaires qu'ils élaborent des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) ainsi que des plans annuels d'intervention forestière (PAIF) à des fins d'approbation (Québec, MRNF, 2011*h*).

Récemment, le MRN a entrepris une refonte du régime forestier québécois qui a donné lieu, en avril 2010, à la sanction de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Cette loi modifie en profondeur la gestion forestière en révisant le rôle de l'État, en offrant aux régions un plus grand contrôle sur le développement de leurs ressources et en aménageant les forêts de manière écosystémique, selon une gestion intégrée des ressources du territoire. Depuis 2013, le MRN est responsable de l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État et de leur gestion. Cela signifie que, pour les périodes suivant 2013, il réalisera la planification forestière, les interventions en forêt, leur suivi et leur contrôle (Québec, MRNF, 2011*j*).

La zone d'étude touche à plusieurs unités d'aménagement forestier (UAF) (voir la carte 4-3) :

- UAF 025-51 et 022-51 au Saguenay–Lac-Saint-Jean ;
- UAF 042-51, 043-52 et 041-51 en Mauricie ;
- UADF 062-52 et 062-51 dans Lanaudière.

Les bénéficiaires désignés de chacune de ces UAF sont les suivants (Québec, MRNF, 2011k) :

- UAF 025-51 : AbiBow Canada (Roberval) ;
- UAF 022-51 : AbiBow Canada (Roberval) ;
- UAF 042-51 : AbiBow Canada (Grand-Mère) ;
- UAF 043-52 : AbiBow Canada (Grand-Mère) ;
- UAF 041-51 : Gérard Crête & Fils (Saint-Séverin) ;
- UAF 062-52 : Le Groupe d'actifs ;
- UAF 062-51 : Jean Riopel.

### ***Forêts privées***

Au Québec, une bonne part de la matière ligneuse provient des forêts privées. Celles-ci fournissent 20 % de l'approvisionnement en bois rond des usines de transformation du bois (Québec, MRNF, 2011e). La zone d'étude renferme un bon nombre de terrains boisés privés, surtout dans sa portion sud.

#### ***4.2.4.7.2 Forêts d'expérimentation***

Les forêts d'expérimentation sont établies sur les terres du domaine de l'État et sont réservées à des activités de recherche et d'expérimentation. D'une superficie d'au plus 500 ha, elles sont constituées à même les réserves forestières ou les unités d'aménagement forestier (Québec, MRNF, 2011d). On dénombre 41 forêts d'expérimentation dans la zone d'étude, dont 32 en Mauricie et 9 dans Lanaudière.

En Mauricie, on en recense huit à La Tuque, soit trois à l'est du Saint-Maurice et cinq à l'ouest de cette rivière. Plus au sud, la MRC de Mékinac compte 19 forêts d'expérimentation, dont un groupe de 6 forêts situées dans le secteur de la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles. Par ailleurs, la MRC de Maskinongé renferme cinq forêts d'expérimentation, dont quatre dans la réserve faunique Mastigouche.

Les neuf forêts d'expérimentation de Lanaudière se trouvent dans la MRC de Matawinie, soit trois dans la réserve faunique Mastigouche, trois au sud du réservoir Taureau et trois au nord de ce dernier.

#### ***4.2.4.7.3 Forêts d'enseignement et de recherche***

Les forêts d'enseignement et de recherche sont établies à même les réserves forestières pour favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie (Québec, MRNF, 2011d). La zone d'étude renferme une seule de ces forêts, soit la forêt d'enseignement et de recherche de Malhiot, située à l'est du noyau urbain de La Tuque. Créée en 1991, elle s'étend sur 1 686 ha. Sa gestion est confiée à la Commission scolaire de l'Énergie (Québec, MRNF, 2010d).

#### 4.2.4.8 Titres miniers

En mars 2011, la zone d'étude ne comptait aucun bail minier ni concession minière. Cependant, quelque 520 claims miniers (non cartographiés) y étaient actifs.

On a dénombré 57 claims miniers au Saguenay–Lac-Saint-Jean, soit un premier regroupement de 48 claims situé en grande partie dans la zec de La Lièvre, puis un second, de 9 claims, situé à l'ouest de la zec entre la rivière Trenche et le lac Sauvage.

La Mauricie compte 374 claims miniers. Sur le territoire de La Tuque, les claims sont concentrés dans la zec de la Croche et la pourvoirie Domaine touristique La Tuque. Dans la MRC de Mékinac, on en recense plusieurs à l'est et à l'ouest du Saint-Maurice, dont un groupe d'environ 190 claims dans le secteur du lac Normand, compris dans la réserve faunique du Saint-Maurice, puis un autre de 76 claims au sud du lac Mékinac. Dans la MRC de Maskinongé, un regroupement de 23 claims se trouve à proximité du noyau villageois de Saint-Alexis-des-Monts.

Enfin, 90 claims miniers ont été dénombrés dans Lanaudière, principalement dans les MRC de Matawinie et de D'Autray. On remarque un groupe de 18 claims au sud-est du parc national du Mont-Tremblant, un autre de 28 claims au sud-est du lac Maskinongé et un regroupement de 12 claims, à l'ouest de la zone urbaine de Crabtree, près de Joliette.

#### 4.2.4.9 Infrastructures et équipements

##### 4.2.4.9.1 Réseau de production et de transport d'énergie électrique

La zone d'étude compte six centrales hydroélectriques appartenant à Hydro-Québec, toutes construites sur le Saint-Maurice, en Mauricie. Il s'agit des centrales de Rapide-Blanc, de la Trenche, Beaumont, de La Tuque, du Rocher-de-Grand-Mère et de Grand-Mère. Trois petites centrales hydroélectriques privées ont aussi été recensées, dont deux en Mauricie<sup>[11]</sup> et une dans Lanaudière<sup>[12]</sup>.

Plusieurs postes de transformation d'énergie électrique et plusieurs lignes de transport sont présents dans la zone d'étude. On dénombre un peu plus d'une vingtaine de postes, dont la plupart appartiennent à Hydro-Québec. À l'extrémité nord-est de la zone d'étude, on compte six lignes à 735 kV reliées au poste de la Chamouchouane. Le territoire de La Tuque est traversé par un couloir de lignes à 230 kV et à 450 kV d'orientation nord-ouest–sud-est. On trouve également de nombreuses lignes dans la portion sud de la zone d'étude, dont cinq à 735 kV, cinq à 315 kV et plusieurs à 120 kV.

---

[11] Centrale établie dans le bassin du ruisseau Bourque (non cartographiée), exploitée par la pourvoirie Domaine touristique La Tuque, et centrale du Club des Alcaniens située dans le bassin du ruisseau Vassal, à l'est de la zec Wessonneau.

[12] Centrale de Rawdon, dans le bassin de la rivière Ouareau, à Rawdon.

#### 4.2.4.9.2 Réseau routier

Le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean recoupé par la zone d'étude présente un réseau routier très peu développé. On y trouve seulement quelques chemins forestiers, dont le chemin forestier R0211 qui donne accès à la pourvoirie des Laurentides.

En Mauricie, l'autoroute 55 et son prolongement vers le nord (route 155) constituent le principal lien routier entre le Lac-Saint-Jean et le sud du Québec. Dans la zone d'étude, la majeure partie de cette route longe la rive gauche du Saint-Maurice. La partie mauricienne de la zone d'étude englobe également des routes régionales, dont les routes 153, 159, 349 et 351, ainsi que des routes locales et plusieurs chemins forestiers, dont les principaux sont les chemins R0450 (route 10), R0408, R0459, R0461 (route 25), R0407, R0125 et R0403 (route 1).

Le réseau routier principal se densifie dans la partie sud de la zone d'étude. On y trouve l'autoroute 31 et son prolongement (route régionale 131), qui font le lien entre Lavaltrie et Saint-Michel-des-Saints près du réservoir Taureau, ainsi que l'autoroute 25 et son prolongement (route régionale 125), qui relie Saint-Donat à l'île de Montréal. À ces deux grands axes routiers s'ajoutent l'autoroute 40, sur la rive gauche du Saint-Laurent, et l'autoroute 640, sur la rive gauche de la rivière des Mille Îles. Plusieurs routes nationales et régionales se greffent à ces grandes voies de communication, soit les routes nationales 158 et 138, et les routes régionales 335, 337, 339, 341, 343, 344, 347 et 348. On compte également un bon nombre de routes locales dans la portion sud de la zone d'étude (Québec, MTQ, 2010b).

#### 4.2.4.9.3 Réseau ferroviaire

Une voie ferrée appartenant au Chemin de fer d'intérêt local interne du nord du Québec (CFILNQ), affilié au Canadien National (CN), traverse le territoire de La Tuque selon une orientation nord-ouest–sud-est. Elle relie la gare de Senneterre, en Abitibi-Témiscamingue, à la jonction ferroviaire Hervey-Jonction, à Lac-aux-Sables (à l'est de la zone d'étude). De cet endroit, une autre voie ferrée, propriété du Canadien National (CN), rejoint la jonction ferroviaire Ballantyne, à l'extrémité sud de l'île de Montréal, en passant par les gares de Shawinigan et de Joliette. Une troisième voie ferrée, propriété des Chemins de fer Québec-Gatineau (CFQG), traverse l'extrémité sud de la zone d'étude. À partir de la gare de Québec, elle longe la rive gauche du Saint-Laurent et rejoint la jonction ferroviaire Saint-Martin-Jonction implantée sur l'île de Laval. La société CFQG a construit une voie à la hauteur de Saint-Thomas pour atteindre la gare de Joliette. Enfin, une voie ferrée de la Compagnie du chemin de fer Lanaudière (CFL) relie Joliette et Saint-Félix-de-Valois (Québec, MTQ, 2010a).

#### 4.2.4.9.4 Réseau aérien

On dénombre six aérodromes de desserte locale dans la zone d'étude, dont un seul en Mauricie, soit l'aérodrome de La Tuque. Les autres sont établis dans la région de Lanaudière ; il s'agit des aérodromes de Lourdes-de-Joliette, de Joliette, de Sainte-Julienne, de Mascouche et du Lac-Agile, situé au nord de Mascouche (NAV CANADA, 2011*b*).

Quatre hydrobases ont également été répertoriées dans la zone d'étude. Les hydrobases de La Tuque et de Lac-à-Beauce sont situées à La Tuque. La première est implantée sur le Saint-Maurice et la deuxième, au lac à Beauce, à quelques kilomètres au sud-est du noyau urbain de La Tuque. La troisième hydrobase est située dans Lanaudière, plus précisément au lac Cloutier, à Saint-Alphonse-Rodriguez (NAV CANADA, 2011*a*). Enfin, la quatrième hydrobase est installée sur la rive droite de la rivière des Mille Îles, à Laval.

Les villes de La Tuque, de Joliette et de Mascouche sont propriétaires de leur aérodrome. Les autres installations aéroportuaires sont de propriété privée (Québec, MTQ, non daté).

#### 4.2.4.9.5 Source d'alimentation en eau potable et aire de protection

Dans son schéma d'aménagement, la MRC de Montcalm a délimité une aire de protection d'un peu plus de 430 ha dans la municipalité de Sainte-Julienne pour protéger les puits d'eau potable qui desservent Saint-Jacques. Il est à noter qu'aucun sentier balisé de motoneige ou de motoquad n'est autorisé dans cette aire (MRC de Montcalm, 2010).

#### 4.2.4.10 Projets d'aménagement ou de développement

On a consulté les MRC de la zone d'étude ainsi que les plans d'affectation du territoire public (PATP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie et de Lanaudière en vue de déterminer les principaux projets d'aménagement et de développement qui pourraient être réalisés dans la zone d'étude.

##### ***Saguenay–Lac-Saint-Jean***

Aucun projet d'importance n'est prévu dans la partie du Saguenay–Lac-Saint-Jean recoupée par la zone d'étude.

## ***Mauricie***

La Mauricie compte sept projets d'aménagement et de développement d'importance, dont cinq sont associés à des pôles récréotouristiques d'hébergement commercial haut de gamme reconnus par le MRN. Ces projets seront réalisés dans la moitié sud du territoire public, où ils peuvent tirer profit d'un fort potentiel du milieu naturel et d'une bonne accessibilité routière. Il s'agit de projets de développement d'une villégiature haut de gamme dans les secteurs suivants :

- lac Clair, à La Tuque, à l'est du Saint-Maurice ;
- lacs Mékinac et du Missionnaire, dans la MRC de Mékinac, à l'est du Saint-Maurice ;
- lacs Larose, Barnard, en Croix, Maxime, à la Roche, Saint-Malo et du Vieux, dans la MRC de Maskinongé ;
- lacs Sacacomie, Canitchez et Lambert, dans la MRC de Maskinongé ;
- lac Castor, dans la MRC de Maskinongé.

À ces projets s'ajoutent celui du parc régional des Trois-Sœurs, situé à une vingtaine de kilomètres au sud du noyau urbain de La Tuque, sur la rive droite du Saint-Maurice, ainsi que le projet de développement récréotouristique de la Montagne-du-Rang-Morin, au sud-ouest du lac Sacacomie, dans la MRC de Maskinongé. Le parc régional des Trois-Sœurs sera aménagé dans un site exceptionnel, au sommet d'un secteur de falaises qui offrent des points de vue spectaculaires sur le Saint-Maurice (Parc des Trois-Sœurs, 2011). Le projet de la Montagne-du-Rang-Morin prévoit la mise en place d'une station de ski alpin ainsi que l'aménagement d'installations d'hébergement et récréotouristiques.

## ***Lanaudière***

À Terrebonne, du côté est de l'autoroute 40, le projet du parc faunique du Ruisseau-de-Feu est en cours de réalisation sur les rives du ruisseau de Feu et de la rivière des Prairies. Selon l'information obtenue de la MRC des Moulins, ce projet s'étend également du côté ouest de l'autoroute 40. Le développement résidentiel de Domaine-du-Parc, en cours de réalisation, ceinturera le parc faunique.

Il faut aussi mentionner le projet de développement résidentiel de Côte-Terrebonne, qui vise la partie ouest de Terrebonne, entre l'autoroute 640 et la côte de Terrebonne. Il s'agit d'un ambitieux projet vert d'avant-garde, piloté par la municipalité. Le projet devrait respecter de hauts standards environnementaux, sociaux et économiques, et maintenir le caractère naturel de la plus grande partie de l'espace touché.

## ***Montréal, Laval et Laurentides***

Aucun projet d'importance n'a été relevé sur les territoires de Montréal, de Laval et des Laurentides compris dans la zone d'étude.



#### 4.2.5 Milieux innu et atikamekw

Les renseignements relatifs à l'utilisation de la zone d'étude par les Innus et les Atikamekw proviennent des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

La communauté innue de Mashteuiatsh et les communautés atikamekw de Wemotaci et de Manawan utilisent la partie nord de la zone d'étude pour la pratique de leurs activités traditionnelles. Le secteur du réservoir Blanc et les secteurs s'étendant au nord et à l'ouest de la zec de la Lièvre sont davantage fréquentés.

La zone d'étude ne renferme aucune réserve indienne, mais recoupe cinq terrains de piégeage innus (terrains n<sup>os</sup> 72 à 76) de la réserve à castor de Roberval.

#### 4.2.6 Paysage

Cette section traite des grands ensembles paysagers de la zone d'étude ainsi que des paysages valorisés qui constituent un enjeu régional dans le cadre du projet. À cette étape, l'inventaire du paysage repose principalement sur les schémas d'aménagement et de développement révisés des MRC et des territoires équivalents recoupés par la zone d'étude, sur les plans d'affectation du territoire public produits par le MRN de même que sur les données recueillies lors de rencontres avec les principaux gestionnaires du territoire.

##### 4.2.6.1 Grands ensembles paysagers

La zone d'étude comprend trois grands ensembles paysagers, soit le plateau laurentien, le piémont et la plaine du Saint-Laurent (voir la carte 4-4). Les deux premiers ensembles sont associés à la province naturelle des Laurentides méridionales et le troisième, à celle des basses-terres du Saint-Laurent.

##### *Plateau laurentien*

Le plateau laurentien occupe la majeure partie de la zone d'étude. Il s'étend jusqu'aux sommets dominant le piémont, dans les secteurs des lacs des Piles, Sacacomie, Maskinongé et Noir. Cet ensemble paysager correspond à un vaste plateau ondulé formé de collines de hauteur variable séparées par un important réseau de lacs, de rivières et de ruisseaux (voir la photo 4-1). L'altitude de ce plateau varie de 200 m à 450 m, mais peut atteindre jusqu'à 730 m par endroit. Le sol est généralement constitué de dépôts glaciaires minces et d'affleurements rocheux. Les glaciers ont laissé à certains endroits des eskers et des dépôts morainiques plus épais, principalement au fond des vallées. Les forêts, généralement mélangées, abritent des essences de résineux et de feuillus en proportion variable en fonction du climat, du relief, du type de sol et de l'exposition des peuplements.

Photo 4-1 : Vue type du plateau laurentien



La partie de la zone d'étude située sur le plateau laurentien comprend surtout des terres publiques. Ces terres sont principalement utilisées pour l'exploitation forestière, la villégiature, la chasse, la pêche, la randonnée en motoneige ou en motoquad, le canot-camping et la randonnée pédestre. On y compte un grand nombre d'aires protégées (parcs nationaux, réserves de biodiversité projetées, réserves écologiques et refuges biologiques) et de territoires structurés (parcs régionaux, réserves fauniques, zecs et pourvoiries avec droits exclusifs), dont l'utilisation s'intensifie à proximité des secteurs urbanisés.

Dans la zone d'étude, le secteur le plus fréquenté du plateau laurentien est la vallée du Saint-Maurice, qui offre des vues remarquables sur la rivière et sur les collines environnantes. La route 155, reconnue comme une voie panoramique, relie les secteurs urbanisés de La Tuque, de Saint-Roch-de-Mékinac, de Grandes-Piles, de Grand-Mère et de Shawinigan.

## ***Piémont***

Le piémont, dont l'altitude varie de 200 m à 350 m, ne couvre qu'une mince bande de la zone d'étude, entre la plaine et le plateau (voir la photo 4-2). Il offre une grande diversité de paysages formés de collines escarpées, de vallées étroites, de terrasses agricoles, de massifs forestiers et d'un réseau hydrographique très développé. Les nombreux cours d'eau, ponctués de chutes à maints endroits, de même que les lacs de toutes dimensions y ont favorisé le développement de la villégiature et, plus récemment, du récréotourisme. Dans Lanaudière, le piémont offre des paysages ouverts d'une grande beauté, liés notamment à la présence de massifs de collines qui surplombent les terres agricoles.

Contrairement au plateau laurentien, le piémont est principalement constitué de terres privées. Les terres publiques y sont rares et dispersées. Quelques noyaux urbains se sont développés dans les secteurs agricoles, et la villégiature s'impose sur la majorité des rives des lacs et celles de nombreux cours d'eau. La transformation des zones de villégiature en zones urbanisées y est un phénomène de plus en plus marqué.

Photo 4-2 : Vue type du piémont



### ***Plaine du Saint-Laurent***

La plaine du Saint-Laurent ne couvre que l'extrémité sud de la zone d'étude. Elle présente une surface relativement plane, dont l'altitude est généralement inférieure à 100 m (voir la photo 4-3). Le réseau hydrographique est caractérisé par l'absence de lac et par la présence du fleuve Saint-Laurent et de la partie aval de certains de ses affluents. La plaine est formée de roches sédimentaires recouvertes de dépôts glaciaires et de dépôts marins qui ont favorisé le développement des activités agricoles.

Les terres agricoles et le milieu habité occupent la majeure partie de la plaine. Le couvert forestier, très fragmenté et souvent dégradé, est dominé par les feuillus. L'agriculture est prépondérante entre le piémont et le secteur de Mascouche-Repentigny, mais la pression exercée par le développement urbain est de plus en plus visible. Au sud de L'Assomption, la plaine comprise dans la zone d'étude fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Elle y compte encore certains secteurs voués à l'agriculture, mais l'urbanisation s'y poursuit, notamment à proximité des grandes routes qui facilitent l'accès à la métropole.

Photo 4-3 : Vue type de la plaine du Saint-Laurent



#### 4.2.6.2 Paysages valorisés

Les paysages valorisés correspondent aux éléments du paysage dont la protection fait l'objet d'un consensus régional. Ils comprennent les principaux secteurs ou sites d'intérêt esthétique reconnus par les MRC et par les bureaux régionaux des ministères qui veillent au développement intégré des ressources du territoire. Tous les lacs de villégiature sont considérés comme des paysages valorisés. Cependant, compte tenu de leur grand nombre dans la zone d'étude, on ne retient que les grands plans d'eau dont les qualités paysagères sont reconnues et qui constituent un enjeu régional en raison de leur potentiel de développement.

##### *Secteurs d'intérêt visuel reconnu*

Les secteurs d'intérêt visuel sont des espaces relativement vastes où la protection de la qualité du paysage constitue un enjeu dans le contexte du projet. Ces secteurs doivent, dans la mesure du possible, être exclus des corridors étudiés. Ils comprennent les éléments suivants :

- l'ensemble du corridor de la rivière Saint-Maurice, qui inclut le réservoir Blanc, les lacs Flamand et Tourouvre, la route 155, le parc régional projeté des Trois-Sœurs et les noyaux urbains riverains ;
- le parc national de la Mauricie, qui est représentatif des paysages des Laurentides méridionales ;
- les lacs à fort potentiel de développement de la Mauricie, soit les lacs Cinconsine, Wayagamac, Clair, Geoffrion, Vassal<sup>[13]</sup>, à la Chienne, Normand, Sacacomie, Saint-Bernard, au Sorcier, Shawinigan, Larose, Mékinac et du Missionnaire ;
- le lac Maskinongé, la plaine agricole environnante et la colline qui la borde à l'est (montagne d'Albert-Lambert), en raison de son accessibilité visuelle et de son potentiel reconnu par la MRC ;
- la portion du corridor de la route 131 située au nord de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, comprenant le parc régional des Sept-Chutes et la coulée des Nymphes, dont la qualité paysagère est reconnue ;
- les parcs régionaux, dont la vocation est étroitement liée à l'observation du paysage, soit les parcs régionaux du Lac-Taureau, de la Chute-à-Bull, des Chutes-Monte-à-Peine-et-des-Dalles et de la Forêt-Ouareau ;
- la bordure du piémont de Lanaudière, qui offre des paysages de grande qualité ;
- le parc national du Mont-Tremblant ;
- le parc du Grand-Coteau, qui constitue le point culminant de la MRC des Moulins, un point de repère régional et un secteur boisé d'intérêt.

---

[13] Nouvelle désignation du Petit lac Carignan.



### ***Points de vue d'intérêt régional***

Les points de vue d'intérêt régional correspondent essentiellement à des vues panoramiques reconnues par les MRC dans leurs schémas d'aménagement ou à des points de vue identifiés le long de sentiers pédestres. On les retrouve principalement dans le piémont de Lanaudière, qui surplombe la plaine et comprend de nombreux escarpements.

## **4.3 Analyse de la zone d'étude**

L'analyse de la zone d'étude vise à dégager des corridors propices à l'élaboration de tracés de ligne. Il s'agit d'éviter le plus possible les éléments sensibles discriminants, c'est-à-dire ceux qui, compte tenu de leur superficie ou de leur sensibilité au regard du projet, doivent être évités par une ligne de transport. Le passage d'une ligne dans ce type d'élément peut en effet créer des impacts notables sur l'environnement, sur l'acceptabilité sociale du projet ainsi que sur la construction et la fiabilité de la ligne.

L'analyse de la zone d'étude consiste d'abord à classer les éléments du milieu pertinents aux fins de l'élaboration d'un corridor selon leur sensibilité ou leur opposition au projet. On distingue la sensibilité d'ordre environnemental, qui exprime la difficulté de réalisation du projet au regard de l'impact que celui-ci pourrait avoir sur un élément du milieu, et la sensibilité d'ordre technique, qui traduit les difficultés que pose un élément quant à la construction, à la fiabilité, à la sécurité ou à la rentabilité des ouvrages projetés.

La méthode de classement des éléments du milieu selon leur sensibilité est exposée en détail à l'annexe D, dans le volume 3.

### **4.3.1 Identification des éléments sensibles**

Généralement, trois degrés de sensibilité sont retenus dans le cadre d'une étude de corridors de ligne, soit la contrainte, la sensibilité très forte et la sensibilité forte.

Pour les éléments des milieux naturel et humain, ces degrés de sensibilité d'ordre environnemental ou technique se définissent comme suit :

- La *contrainte* caractérise un élément jugé quasi infranchissable parce qu'il est protégé par une loi ou un règlement qui y interdit ou y réglemente sévèrement l'implantation d'ouvrages d'énergie électrique. Elle caractérise également un élément jugé quasi infranchissable parce qu'il pose des difficultés techniques ou économiques majeures.

- La *sensibilité très forte* caractérise un élément jugé très difficile à franchir, soit parce que l'élément en question a une grande valeur reconnue ou qu'il constitue une ressource rare ou unique, soit parce que l'implantation d'une ligne de transport y engendre généralement de lourdes incidences environnementales impossibles à réduire adéquatement par des mesures d'atténuation. Sur le plan technique, la *sensibilité très forte* caractérise un élément jugé très difficile à franchir en raison des difficultés techniques et économiques très grandes qu'il pose à l'implantation d'une ligne. Ce type d'élément ne doit être traversé qu'en cas d'absolue nécessité.
- La *sensibilité forte* caractérise un élément qui, sans être une ressource rare ou unique dans le milieu considéré, possède une valeur intrinsèque reconnue qu'il faut protéger ou occupe un espace où l'implantation d'une ligne de transport comporte des incidences environnementales importantes. Elle caractérise également un élément à éviter dans la mesure du possible en raison du risque de difficultés techniques qui entraîneraient des coûts supplémentaires élevés.

Pour le paysage, les éléments considérés à ce stade de l'étude sont de *sensibilité très forte* ou *forte* :

- La *sensibilité très forte* s'applique aux secteurs d'intérêt visuel qui présentent une concentration d'éléments particuliers reconnus pour des raisons d'ordre esthétique ou symbolique, tels que des points de repère, des attraits visuels, des lieux d'observation ou des indicateurs culturels. Ces espaces regroupent habituellement une grande concentration d'observateurs ou se prêtent à la pratique d'activités qui favorisent l'appréciation du paysage. De plus, ces secteurs d'intérêt visuel risquent d'être fortement modifiés par l'implantation d'une ligne.
- La *sensibilité forte* est associée aux secteurs visibles à partir des points de vue d'intérêt régional. Même si ces espaces sont relativement moins reconnus en ce qui a trait à leur qualité esthétique ou à leur vocation, la présence d'ouvrages d'énergie électrique risque de les modifier de façon importante.

#### **4.3.2 Éléments sensibles de la zone d'étude**

Tous les éléments sensibles discriminants inventoriés dans la zone d'étude ont été classés selon les degrés de *sensibilité* définis en 4.3.1. Le tableau 4-5 présente une synthèse des résultats, tandis que l'annexe D (dans le volume 3) expose en détail la justification du degré de *sensibilité* attribué à chacun de ces éléments.

Tableau 4-5 : Sensibilité des éléments du milieu

Sensibilité	Élément
Contrainte	Aérodrome Parc national de la Mauricie Parc national du Mont-Tremblant Réserve écologique Réserve naturelle reconnue
Sensibilité très forte	Écosystème forestier exceptionnel Forêt d'enseignement et de recherche Forêt d'expérimentation Habitat d'une espèce faunique ou floristique menacée ou vulnérable Lac de villégiature (entouré d'un grand nombre de baux de villégiature) Parc régional et parc-nature Plan d'eau de grande dimension Projet de développement de la villégiature Refuge biologique Réseau dense de lacs Réserve de biodiversité projetée Réservoir Secteur d'intérêt visuel Terrain de golf Zone d'expansion urbaine Zone de villégiature Zone urbaine
Sensibilité forte	Aire de protection de la source d'alimentation en eau potable de Saint-Jacques Écosystème prioritaire et boisé d'intérêt métropolitain Habitat faunique protégé <sup>a</sup> Point de vue d'intérêt régional Pourvoirie avec droits exclusifs Territoire d'intérêt pour la création d'une réserve de biodiversité projetée

a. Aire de confinement du cerf de Virginie, habitat du rat musqué, héronnière ou colonie d'oiseaux.



### ***Contrainte***

La zone d'étude compte cinq éléments qui représentent une contrainte au regard de la réalisation du projet :

- le parc national de la Mauricie ;
- le parc national du Mont-Tremblant ;
- les réserves écologiques ;
- les réserves naturelles reconnues ;
- les aérodromes, soit ceux de La Tuque, de Lourdes-de-Joliette, de Joliette, de Sainte-Julienne, de Mascouche et du Lac-Agile.

### ***Sensibilité très forte***

La zone d'étude compte 17 éléments qui présentent une très forte sensibilité au regard du projet. Une grande partie de ces éléments sont associés au milieu bâti, aux secteurs de villégiature, aux espaces utilisés ou voués aux activités récréotouristiques ainsi qu'aux secteurs d'intérêt visuel. Ils comprennent aussi des éléments protégés du milieu naturel (réserve de biodiversité projetée, écosystème forestier exceptionnel, refuge biologique et habitat d'une espèce faunique ou floristique menacée ou vulnérable), des aires affectées à la recherche forestière (forêt d'expérimentation et forêt d'enseignement et de recherche) et des éléments qui peuvent compromettre la fiabilité ou la constructibilité de la ligne (réservoir, plan d'eau de grande dimension et réseau dense de lacs).

### ***Sensibilité forte***

La zone d'étude inclut six éléments opposant une forte sensibilité à la réalisation du projet :

- les pourvoiries avec droits exclusifs ;
- les habitats fauniques protégés ;
- les territoires d'intérêt pour la création d'une réserve de biodiversité projetée ;
- les écosystèmes prioritaires et les boisés d'intérêt métropolitain ;
- l'aire de protection de la source d'alimentation en eau potable de Saint-Jacques ;
- les points de vue d'intérêt régional.

#### **4.3.3 Regroupements d'éléments sensibles**

Compte tenu de l'étendue de la zone d'étude et du nombre élevé d'éléments sensibles qu'elle renferme, on a regroupé plusieurs de ces éléments afin de dégager les espaces les plus propices à l'élaboration de corridors de ligne. Ces regroupements d'éléments sensibles tiennent compte des principaux éléments valorisés identifiés par divers intervenants de chacune des régions administratives recoupées par la zone d'étude. La liste des éléments compris dans chacun des regroupements est présentée au

tableau 4-6. La carte A, insérée en pochette à la fin du présent volume, montre ces regroupements.

Tableau 4-6 : Regroupements d'éléments sensibles du milieu

Regroupement	Principaux éléments sensibles
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur de villégiature valorisé de la forêt habitée de La Doré comprenant les lacs à l'Ours, Clairvaux, Le Barrois et Vienne.</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur valorisé de la forêt habitée de La Doré ayant un fort potentiel récréotouristique et écotouristique. Ce secteur s'insère entre la montagne à Ouellet et la rivière aux Saumons.</li> </ul>
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache.</li> <li>Réserve écologique J.-Clovis-Laflamme.</li> </ul>
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche.</li> <li>Lacs de villégiature Martel et de la Fourche valorisés par la MRC du Domaine-du-Roy.</li> </ul>
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vallée de la rivière Trenche, valorisée par la MRC du Domaine-du-Roy et caractérisée par la présence de plusieurs baux de villégiature en rive.</li> </ul>
6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vallée de la rivière Croche, valorisée par l'agglomération de La Tuque. Le secteur de La Croche, qui fait partie de l'agglomération de La Tuque, est situé dans cette vallée.</li> <li>Territoire d'intérêt pour la création d'une réserve de biodiversité protégée situé à la limite de La Tuque et de la MRC du Domaine-du-Roy (territoire d'intérêt de la Petite rivière Croche).</li> <li>Habitats d'intérêt pour la tortue des bois, espèce désignée vulnérable au Québec.</li> </ul>
7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cadre visuel lié au réservoir Blanc et au lac Flamand utilisés pour la navigation et la villégiature.</li> </ul>
8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vallée de la rivière Saint-Maurice au nord du secteur urbain de La Tuque, incluant le lac Tourouvre.</li> <li>Aire d'utilisation prioritaire selon le plan d'affectation du territoire public (corridor de la rivière Saint-Maurice).</li> </ul>
9	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats.</li> <li>Lacs d'importance situés à proximité de la réserve de biodiversité projetée, y compris les lacs de villégiature La Tuque et Turcotte.</li> </ul>
10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur urbain de La Tuque.</li> <li>Aérodrome de La Tuque.</li> </ul>
11	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur urbain de La Bostonnais.</li> </ul>
12	<ul style="list-style-type: none"> <li>Territoire d'intérêt pour la création d'une réserve de biodiversité projetée englobant le lac Wayagamac et le Petit lac Wayagamac (territoire d'intérêt des basses collines du lac Wayagamac).</li> <li>Aire d'utilisation prioritaire selon le plan d'affectation du territoire public, située au nord du lac Wayagamac (forêt d'enseignement et de recherche de Malhiot).</li> </ul>
13	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aire d'utilisation prioritaire pour le développement récréotouristique selon le plan d'affectation du territoire public, située au lac Clair.</li> <li>Lac à Beauce, qui accueille plusieurs chalets sur ses rives ainsi qu'une hydrobase.</li> </ul>
14	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vallée de la rivière Saint-Maurice entre La Tuque et la limite nord du parc national de la Mauricie (corridor d'intérêt esthétique lié à la route 155).</li> <li>Aire d'utilisation prioritaire selon le plan d'affectation du territoire public (corridor de la rivière Saint-Maurice).</li> <li>Projet du parc régional des Trois-Sœurs.</li> <li>Lacs d'importance de la réserve faunique du Saint-Maurice : lacs Saint-Thomas et Polette.</li> </ul>

Tableau 4-6 : Regroupements d'éléments sensibles du milieu (suite)

Regroupement	Principaux éléments sensibles
15	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau dense de lacs comprenant plusieurs lacs d'importance des zecs Wessonneau et du Chapeau-de-Paille, de la réserve faunique du Saint-Maurice ainsi que des pourvoiries Domaine Vignerod, Aventure nature Okane et Waban-aki.</li> </ul>
16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lac de villégiature (lac Picard) de la zec du Gros-Brochet et réseau de lacs environnants.</li> </ul>
17	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau dense de lacs comprenant plusieurs lacs d'importance des zecs du Gros-Brochet et du Chapeau-de-Paille.</li> </ul>
18	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau dense de lacs de la zec du Chapeau-de-Paille comprenant deux lacs d'importance (lacs à la Chienne et des Aigles).</li> </ul>
19	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant.</li> <li>• Lacs de villégiature de la réserve faunique du Saint-Maurice : lacs Normand, Baude, Tousignant, Soucis, Wessonneau, Dunbar et Brown.</li> <li>• Secteur de la réserve faunique du Saint-Maurice comprenant 27 chalets offerts en location pour des séjours de pêche, de chasse ou de villégiature ainsi que 3 terrains de camping.</li> <li>• Lacs de villégiature de la zec du Chapeau-de-Paille : lacs Éveline et Howe.</li> <li>• Aire d'utilisation prioritaire selon le plan d'affectation du territoire public, située au nord du lac Soucis (projet d'aménagement d'une bleuetière de type forêt-bleuets).</li> </ul>
20	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserve écologique Irénée-Marie.</li> </ul>
21	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur de pêche fortement fréquenté de la réserve faunique Mastigouche regroupant les lacs Ouabiti, du Cap, Aubry, des Frères, Crodeau et aux Écrevisses.</li> <li>• Secteur de la réserve faunique comprenant six chalets offerts en location pour des séjours de pêche, de chasse ou de villégiature.</li> </ul>
22	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc régional du Lac-Taureau.</li> <li>• Hameau de Saint-Ignace-du-Lac compris dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.</li> <li>• Secteur de la réserve faunique Mastigouche comprenant l'accueil Bouteille, un terrain de camping populaire et deux lacs valorisés (lacs de la Bouteille et Tremblay).</li> <li>• Secteurs urbains de Saint-Michel-des-Saints, de Saint-Zénon et de Sainte-Émélie-de-l'Énergie.</li> <li>• Parc régional des Sept-Chutes.</li> <li>• Corridor d'intérêt esthétique lié à la route 131.</li> </ul>
23	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lacs de villégiature : lacs Canot d'Écorce, Saint-Stanislas et Poisson.</li> </ul>
24	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau dense de lacs comprenant plusieurs lacs d'importance de la réserve faunique Mastigouche et de la zec des Nymphes.</li> <li>• Pôle de développement de la villégiature de la réserve faunique Mastigouche regroupant les lacs Houde, Patoulet et Mastigou.</li> <li>• Secteur de la réserve faunique comprenant cinq chalets offerts en location pour des séjours de pêche, de chasse ou de villégiature.</li> <li>• Lacs de villégiature de la zec des Nymphes : lacs Étroit, Crystal, Hostile et Saint-Jacques.</li> </ul>
25	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier.</li> <li>• Secteur de la réserve faunique Mastigouche comprenant le terrain de camping du Lac Saint-Bernard et 24 chalets offerts en location pour des séjours de pêche, de chasse ou de villégiature.</li> <li>• Aire d'utilisation prioritaire pour le développement récréotouristique selon le plan d'affectation du territoire public, regroupant les lacs Sacacomie, Canitchez et Lambert.</li> <li>• Projet de développement récréotouristique de la Montagne-du-Rang-Morin.</li> <li>• Héronnière du lac Saint-Bernard.</li> </ul>

Tableau 4-6 : Regroupements d'éléments sensibles du milieu (suite)

Regroupement	Principaux éléments sensibles
26	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc national de la Mauricie.</li> <li>• Réserve écologique Marie-Jean-Eudes.</li> <li>• Réserve naturelle de l'Envol.</li> <li>• Vallée de la rivière Saint-Maurice à l'est du parc national de la Mauricie (corridor d'intérêt esthétique lié à la route 155).</li> <li>• Aire d'utilisation prioritaire pour le développement récréotouristique selon le plan d'affectation du territoire public, regroupant les lacs Larose, Barnard, en Croix, Maxime, à la Roche, Saint-Malo et du Vieux.</li> <li>• Secteurs urbains de Saint-Roch-de-Mékinac, de Grandes-Piles, de Saint-Jean-des-Piles, de Saint-Mathieu-du-Parc et de Saint-Élie-de-Caxton.</li> <li>• Lacs de villégiature : lac à l'Eau Claire, lac des Souris, lac des Piles, Grand lac Long et lac Goulet.</li> </ul>
27	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain de Saint-Joseph-de-Mékinac.</li> </ul>
28	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lacs de villégiature : lacs Mékinac, du Missionnaire et du Jésuite.</li> <li>• Aire d'utilisation prioritaire pour le développement récréotouristique selon le plan d'affectation du territoire public, regroupant les lacs Mékinac et du Missionnaire.</li> <li>• Lieu connu de nidification du faucon pèlerin, espèce désignée vulnérable au Québec.</li> <li>• Habitat d'intérêt pour la tortue des bois, espèce désignée vulnérable au Québec.</li> </ul>
29	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles.</li> <li>• Vaste secteur de forêts d'expérimentation.</li> </ul>
30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain d'Hérouxville.</li> </ul>
31	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteurs urbains de Shawinigan, de Saint-Boniface et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.</li> </ul>
32	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain de Saint-Alexis-des-Monts et lac de villégiature (lac Bélanger).</li> <li>• Aire d'utilisation prioritaire pour le développement récréotouristique selon le plan d'affectation du territoire public, située au lac Castor.</li> </ul>
33	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lacs de villégiature : lacs Blanc, Croche, Thomas et Lewis.</li> </ul>
34	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lacs de villégiature : lacs Lambert, Rouge, Long, en Cœur et McGrey.</li> </ul>
35	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lacs de villégiature : lacs Maskinongé, Mandeville et Deligny.</li> <li>• Secteurs urbains de Saint-Gabriel, de Saint-Didace, de Mandeville et de Saint-Damien.</li> <li>• Vallée agricole des rivières Matambin et Maskinongé.</li> <li>• Mont de Lanaudière.</li> <li>• Secteur d'intérêt esthétique associé à la montagne d'Albert-Lambert, située au sud des lacs Mandeville et Deligny.</li> </ul>
36	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau dense de lacs comprenant des lacs d'importance de la réserve faunique Mastigouche et du Centre du pourvoyeur Mastigouche.</li> <li>• Parc régional des Chutes-du-Calvaire.</li> <li>• Accueil Catherine de la réserve faunique Mastigouche.</li> </ul>
37	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau dense de lacs comprenant plusieurs lacs d'importance de la zec des Nymphes et des pourvoires Pourvoyeur en chasse et pêche Saint-Damien et Au pays de Réal Massé.</li> <li>• Lacs de villégiature : lacs Sainte-Rose, Hénault et Quesnel.</li> </ul>
38	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc national du Mont-Tremblant.</li> <li>• Pourvoirie Coin Lavigne.</li> <li>• Terrain de camping du Lac Lavigne dans la zec Lavigne.</li> </ul>

Tableau 4-6 : Regroupements d'éléments sensibles du milieu (*suite*)

Regroupement	Principaux éléments sensibles
39	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc régional de la Forêt-Ouareau.</li> <li>• Station de ski alpin Val-Saint-Côme.</li> </ul>
40	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc régional de la Chute-à-Bull.</li> <li>• Secteur urbain de Saint-Côme.</li> </ul>
41	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc régional des Chutes-Monte-à-Peine-et-des-Dalles.</li> <li>• Réserve naturelle des Terres-Noyées-de-la-Rivière-Noire.</li> <li>• Lacs de villégiature : lacs Matambin, Noir, Cloutier, des Français, Pierre, Rouge, Vert, Loyer, Long et Stevens.</li> <li>• Secteurs urbains de Saint-Jean-de-Matha, de Sainte-Béatrix et de Saint-Alphonse-Rodriguez.</li> <li>• Vallée agricole des rivières L'Assomption et Noire.</li> </ul>
42	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Sainte-Marcelline-de-Kildare.</li> </ul>
43	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Saint-Cléophas-de-Brandon.</li> </ul>
44	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Saint-Félix-de-Valois.</li> </ul>
45	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Sainte-Mélanie.</li> </ul>
46	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Saint-Ambroise-de-Kildare.</li> </ul>
47	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Saint-Norbert.</li> </ul>
48	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Saint-Cuthbert.</li> </ul>
49	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Sainte-Élisabeth.</li> </ul>
50	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Notre-Dame-de-Lourdes.</li> <li>• Aéroport de Lourdes-de-Joliette.</li> </ul>
51	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteurs urbains et périmètres d'urbanisation de Berthierville et de Sainte-Geneviève-de-Berthier.</li> </ul>
52	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteurs urbains et périmètres d'urbanisation de Joliette, de Notre-Dame-des-Prairies, de Saint-Charles-Borromée et de Saint-Paul.</li> <li>• Lotissements urbains hors du périmètre d'urbanisation au bord de la rivière L'Assomption dans Saint-Ambroise-de-Kildare, Saint-Charles-Borromée, Notre-Dame-de-Lourdes et Sainte-Mélanie.</li> <li>• Aéroport de Joliette.</li> </ul>
53	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Rawdon.</li> <li>• Parc des Chutes-Dorwin (parc régional).</li> <li>• Aire de protection d'une source d'alimentation en eau potable (Sainte-Julienne).</li> </ul>
54	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Sainte-Julienne.</li> <li>• Aéroport de Sainte-Julienne.</li> </ul>
55	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Saint-Liguori.</li> </ul>
56	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Saint-Thomas.</li> </ul>
57	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie.</li> </ul>
58	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Chertsey.</li> </ul>
59	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Crabtree.</li> </ul>
60	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Lavaltrie.</li> </ul>

Tableau 4-6 : Regroupements d'éléments sensibles du milieu (*suite*)

Regroupement	Principaux éléments sensibles
61	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Saint-Jacques.</li> </ul>
62	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Saint-Alexis.</li> </ul>
63	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Saint-Esprit.</li> </ul>
64	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Sainte-Marie-Salomé.</li> </ul>
65	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de L'Assomption (secteur nord).</li> </ul>
66	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de L'Assomption.</li> </ul>
67	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de L'Épiphanie (village et paroisse).</li> </ul>
68	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain hors périmètre d'urbanisation de L'Épiphanie (paroisse).</li> </ul>
69	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Saint-Roch-de-l'Achigan.</li> </ul>
70	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteurs urbains et périmètre d'urbanisation de Saint-Lin–Laurentides.</li> </ul>
71	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteurs urbains et périmètres d'urbanisation de Repentigny, de Charlemagne, de Terrebonne, de Mascouche, de Bois-des-Filion, de Lorraine, de Rosemère, de Sainte-Thérèse et de Blainville.</li> <li>• Secteurs urbains de Laval et de Montréal.</li> <li>• Projet de parc faunique du Ruisseau-de-Feu.</li> <li>• Forêt du domaine seigneurial de Mascouche.</li> <li>• Secteur du Coteau à Terrebonne.</li> <li>• Projet de développement résidentiel de Côte-Terrebonne.</li> <li>• Réserves naturelles de l'Archipel-du-Mitan et de l'Île-Bonfoin.</li> <li>• Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.</li> <li>• Centre d'interprétation de la nature Les sentiers de la Presqu'île.</li> <li>• Aérodrome du Lac-Agile.</li> <li>• Aérodrome de Mascouche.</li> </ul>
72	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Saint-Calixte.</li> </ul>
73	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur urbain et périmètre d'urbanisation de Sainte-Anne-des-Plaines.</li> </ul>

#### 4.3.4 Répartition des regroupements

La zone d'étude recoupe trois zones distinctes quant à la vocation et à l'utilisation du territoire. Dans le plateau laurentien – un territoire de faible densité d'occupation recouvert de forêt et parsemé de plans d'eau –, les éléments sensibles sont généralement associés aux aires protégées, aux réservoirs et grands lacs, à la villégiature, aux secteurs d'intérêt visuel, aux aires les plus fréquentées des réserves fauniques et des pourvoiries avec droits exclusifs ainsi qu'aux habitats fauniques. Le piémont, où les terres sont généralement de tenure privée, comprend moins d'aires protégées et d'espaces voués aux activités de chasse et de pêche, mais son utilisation est plus intense. Des zones de villégiature y occupent les rives de la plupart des lacs et les noyaux urbains y sont plus fréquents. Plus au sud, les éléments sensibles de la plaine du Saint-Laurent sont généralement associés aux zones urbanisées.

#### 4.3.4.1 Saguenay–Lac-Saint-Jean

Entre le poste de la Chamouchouane et la limite sud du Saguenay–Lac-Saint-Jean, les principaux regroupements d'éléments sensibles sont concentrés le long des bordures est et ouest de la zone d'étude (regroupements n<sup>os</sup> 1 à 4 et 6). Même si elle est recoupée par la rivière Trenche (regroupement n<sup>o</sup> 5), la portion centrale de la zone d'étude est la plus propice à l'élaboration de corridors de ligne, sauf à proximité du poste.

#### 4.3.4.2 Mauricie

Dans le territoire de la Mauricie situé au nord de la rivière Matawin, la partie est et la partie centrale de la zone d'étude présentent de nombreux regroupements d'éléments sensibles dont la disposition laisse peu d'espace pour l'élaboration de corridors. Elles comptent notamment la vallée de la rivière Saint-Maurice (regroupements n<sup>os</sup> 8 et 14) et celle de la rivière Croche (regroupement n<sup>o</sup> 6), les noyaux urbains de La Tuque et de La Bostonnais (regroupements n<sup>os</sup> 10 et 11), des aires protégées existantes et projetées (regroupements n<sup>os</sup> 6, 9, 12, 19 et 20), de grands lacs (regroupements n<sup>os</sup> 9, 12, 14, 18, 19 et 28), des lacs voués à la villégiature (regroupements n<sup>os</sup> 9, 13, 15, 16, 17, 19 et 28), plusieurs secteurs d'intérêt visuel (regroupements n<sup>os</sup> 7, 8, 9, 12 à 15, 18, 19 et 28) ainsi que des réseaux denses de lacs (regroupements n<sup>os</sup> 15, 17 et 18).

Au sud de la rivière Matawin, les regroupements d'éléments sensibles occupent une grande partie de la zone d'étude. Ils comprennent notamment le parc national de la Mauricie (regroupement n<sup>o</sup> 26), des aires protégées existantes et projetées (regroupements n<sup>os</sup> 25, 26 et 29), les noyaux urbains de Shawinigan, de Saint-Élie-de-Caxton et de Saint-Alexis-des-Monts (regroupements n<sup>o</sup> 26, 31 et 32), d'importantes zones de villégiature (regroupements n<sup>os</sup> 25 et 26) ainsi qu'un grand nombre de lacs ou d'espaces voués au développement de la villégiature (regroupements n<sup>os</sup> 25, 26 et 32) ou constituant des secteurs d'intérêt visuel (regroupements n<sup>os</sup> 25 et 26).

#### 4.3.4.3 Lanaudière

Depuis le réservoir Taureau jusqu'aux environs du lac Maskinongé, les regroupements d'éléments sensibles de Lanaudière occupent la majeure partie de la zone d'étude. Ils correspondent principalement à des secteurs urbains (Saint-Didace, Mandeville, Saint-Gabriel, Saint-Damien, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon et Sainte-Émélie-de-l'Énergie ; regroupements n<sup>os</sup> 22 et 35), à des lacs de villégiature (regroupements n<sup>os</sup> 21 à 24, 33 à 35 et 37), à des parcs régionaux (regroupements n<sup>os</sup> 22, 36, 39 et 40), à des réseaux denses de lacs (regroupements n<sup>os</sup> 24, 36 et 37), à des secteurs d'intérêt visuel (regroupements n<sup>os</sup> 22, 35, 38 et 40), dont celui de la route 131, ainsi qu'à la vallée agricole des rivières Matambin et Maskinongé (regroupement n<sup>o</sup> 35).

Au sud de Saint-Gabriel, la partie ouest de la zone d'étude recoupe plusieurs lacs bordés d'importantes zones de villégiature et de noyaux urbains (Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Béatrix, Saint-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Marcelline-de-Kildare, Rawdon et Sainte-Julienne ; regroupements n<sup>os</sup> 41, 42, 53 et 54). Par ailleurs, la partie centrale de la zone d'étude est occupée par une série de secteurs urbains, dont plusieurs de grande dimension (Saint-Félix-de-Valois, Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et L'Assomption ; regroupements n<sup>os</sup> 44, 52 et 66).

La limite sud de cette région est composée essentiellement de secteurs urbains développés ou en voie de développement (Repentigny, Charlemagne, Terrebonne et Mascouche ; regroupement n<sup>o</sup> 71).

#### 4.3.4.4 Laval, Montréal et Laurentides

Les regroupements d'éléments sensibles des régions de Laval, de Montréal et des Laurentides correspondent essentiellement à des secteurs urbanisés (Sainte-Anne-des-Plaines, Blainville, Sainte-Thérèse, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, zones urbaines de Laval et partie est de l'île de Montréal ; regroupements n<sup>os</sup> 71 et 73).

## 4.4 Élaboration et comparaison des corridors

L'élaboration des corridors consiste à délimiter au sein de la zone d'étude les espaces les plus propices au passage éventuel d'une ligne. Cette activité s'appuie sur la connaissance du milieu et tient compte des points de passage obligés et des critères de localisation définis pour le projet.

La comparaison des corridors consiste à présenter les avantages et les inconvénients des corridors élaborés afin de sélectionner les plus favorables sur les plans technologique, environnemental et social.

### 4.4.1 Élaboration des corridors

#### 4.4.1.1 Détermination des points de passage obligés

Les points de passage obligés correspondent à des lieux ou espaces particuliers que la ligne projetée doit relier ou traverser. Ces points de passage peuvent être établis pour des raisons techniques, économiques ou environnementales. Dans le cadre du présent projet, un seul point de passage obligé a été retenu, soit à l'extrémité est du réservoir Blanc près de la centrale de Rapide-Blanc. Ce point de passage obligé permet de regrouper la ligne projetée avec les ouvrages d'énergie électrique existants (lignes, poste et centrale) et d'ainsi éviter la création de nouveaux impacts visuels pour les usagers du réservoir et les villégiateurs.



#### 4.4.1.2 Détermination des critères de localisation

L'élaboration de corridors de ligne de transport doit répondre aux objectifs suivants :

- assurer la sécurité et la fiabilité du réseau ;
- éviter les éléments les plus sensibles au regard de l'élaboration d'un corridor ;
- tenir compte de l'utilisation du milieu ;
- respecter les valeurs et les préoccupations du milieu ;
- réduire le plus possible le coût de construction de la ligne.

L'expérience d'Hydro-Québec dans ce type de projet, l'analyse de la zone d'étude et les rencontres avec les principaux gestionnaires du territoire touché par le projet ont mené à l'établissement de critères particuliers permettant d'orienter l'élaboration des corridors. Les principaux critères de localisation sont les suivants :

##### *Sur le plan technique*

- Rechercher le corridor le plus direct possible entre les points de départ et d'arrivée.
- Éviter les milieux humides et les zones de faible capacité portante de même que les secteurs au relief accidenté, qui compliquent la circulation des véhicules et engins pendant la construction.
- Rechercher la proximité de chemins et de ponts existants, qui facilitent la construction.

##### *Sur le plan environnemental*

- S'éloigner des milieux habités, des zones de villégiature et des secteurs affectés à la récréation, tels que les parcs et les pourvoiries.
- Tenir compte des orientations de développement régional en évitant le plus possible les milieux destinés au développement de l'habitation et de la villégiature.
- Contourner les aires protégées existantes et projetées ainsi que les habitats fauniques protégés.
- Dans la mesure du possible, emprunter les couloirs de lignes existantes de façon à limiter le morcellement du territoire.

##### *Sur le plan du paysage*

- S'éloigner des champs visuels associés aux milieux habités, aux zones de villégiature et aux routes panoramiques.
- Préserver les paysages valorisés à l'échelle régionale et locale.

## 4.4.2 Description et comparaison des corridors

En se fondant sur les critères énoncés en 4.4.1, Hydro-Québec a élaboré différents corridors pour le passage de la ligne à 735 kV Chamouchouane–Bout-de-l'Île.

Les sections qui suivent décrivent et comparent les corridors étudiés dans chacune des régions administratives traversées. L'ensemble des corridors élaborés sont illustrés sur les cartes 4-5 à 4-8.

L'analyse comparative des corridors a été réalisée à partir de tracés préliminaires élaborés sur la base de la connaissance acquise à ce jour des éléments sensibles, du relief et des critères de localisation généraux applicables à tous les projets de lignes de transport. L'élaboration d'un tracé préliminaire permet de s'assurer de la capacité d'un corridor donné à recevoir un tracé de ligne viable.

### 4.4.2.1 Saguenay–Lac-Saint-Jean

#### 4.4.2.1.1 Description des corridors

Hydro-Québec propose, au départ du poste de la Chamouchouane, un seul corridor de 28 km de longueur et d'une largeur variant de 4 km à 10 km. Ce corridor évite les principaux secteurs de villégiature existants ou projetés liés à la forêt habitée de La Doré et traverse ensuite la zec de la Lièvre sur environ 6 km.

Au sud des lacs Sauvage et Moose, deux corridors sont proposés. D'une longueur d'un peu plus de 70 km, ces deux corridors s'appuient sur les limites des réserves de biodiversité projetées du Plateau-de-la-Pierriche, à l'ouest, et des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache, à l'est. Le corridor ouest est entièrement situé en terres publiques et traverse la rivière Trenche en amont des secteurs les plus occupés. Le corridor est se trouve également en terres publiques, en grande partie dans la zec de la Lièvre. Il croise la rivière Trenche plus au sud, dans la région de la Mauricie.

#### 4.4.2.1.2 Comparaison des corridors

La comparaison des deux corridors est basée sur le tracé préliminaire élaboré dans chacun d'eux. Dans le corridor ouest, ce tracé est formé des segments A et B, alors que celui du corridor est regroupe les segments A et C. Le segment A, d'une longueur de 28,1 km, est ainsi commun aux deux corridors (voir la carte 4-5).

#### *Corridor ouest*

Le tracé préliminaire élaboré dans le corridor ouest a une longueur de 100,38 km et est constitué de deux segments. Le segment commun aux deux corridors (segment A) prend fin à la hauteur du lac des Îles, dans la zec de la Lièvre. Le segment B prend une direction ouest puis sud-ouest afin de quitter la zec. Après avoir croisé la rivière

Trenche à l'est du lac Bonhomme, le tracé se prolonge vers le sud en passant à l'est des lacs des Trente-Sept Mille et du Chevreuil, pour se diriger vers le point de rencontre des deux corridors, situé au nord du réservoir Blanc, en Mauricie.

### *Corridor est*

Le tracé préliminaire élaboré dans le corridor est a une longueur de 101,22 km et est aussi constitué de deux segments. À partir du poste de la Chamouchouane, le corridor est suit le même axe que le corridor ouest (segment A). À la hauteur du lac des Îles, dans la zec de la Lièvre, le corridor est poursuit sa route en direction sud en passant entre les lacs du Caribou et Moose. Il quitte la zec de la Lièvre puis s'oriente vers le sud-ouest. À l'est de la rivière Trenche, le tracé se faufile entre les lacs Gomain et Chaumonot pour se diriger vers le point de rencontre des deux corridors, situé au nord du réservoir Blanc, en Mauricie.

### *Analyse comparative*

Le tableau 4-7 présente la comparaison des corridors ouest et est proposés au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette comparaison s'appuie sur la longueur d'un tracé préliminaire élaboré dans chacun des corridors en fonction de l'information disponible à cette étape.

### *Aspect technoéconomique*

La comparaison technoéconomique consiste principalement à dénombrer et à décrire les difficultés techniques que posent les corridors au regard du passage d'une ligne de transport.

Les deux corridors ont une longueur totale d'un peu plus de 100 km. Le corridor ouest traverse des secteurs de pente très forte (plus de 25 %) sur 5,15 km, comparativement à 6,53 km dans le cas du corridor est. Le contournement de ces terrains par les véhicules et engins de chantier nécessitera un faible éloignement de l'emprise de la ligne. Le corridor ouest recoupe par ailleurs trois fois moins de secteurs d'escarpements et de pente très forte dont le contournement exigerait un éloignement de plus de 400 m du tracé préliminaire, soit 0,98 km contre 2,93 km dans le corridor est. Les deux corridors doivent franchir trois cours d'eau de plus de 15 m de largeur, mais le corridor est traverse aussi 280 m de zone inondable (Poly-Géo, 2011). Enfin, près du réservoir Blanc, le corridor ouest permettrait au tracé de ligne de rejoindre le couloir d'une ligne existante à 450 kV en Mauricie.

Sur le plan technoéconomique, le corridor ouest faciliterait la construction de la ligne projetée (Poly-Géo, 2011). Malgré un contexte topographique plus accidenté, le tracé préliminaire recoupe moins de pentes très fortes que celui du corridor est, et le contournement de ces pentes est plus aisé. De plus, sur une grande partie de son parcours, le tracé du corridor ouest passe près de la ligne de partage des eaux entre

deux sous-bassins hydrographiques, ce qui réduit le nombre et l'importance des traversées de cours d'eau. Enfin, l'accessibilité des deux corridors s'avère semblable.

Tableau 4-7 : Comparaison des corridors ouest et est au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Critère d'évaluation	Corridor ouest (segments A-B)	Corridor est (segments A-C)
<b>Aspects technoéconomiques</b>		
Longueur totale (km)	100,38	101,22
Croisement d'un chemin forestier principal <sup>a</sup> (nombre)	4	5
Cours d'eau de plus de 15 m de largeur <sup>b</sup> (nombre)	3	3
Pente très forte (> 25 %) (km)	5,15	6,53
Pente très forte imposant une sortie d'emprise à plus de 400 m du tracé préliminaire (km)	0,98	2,93
Zone inondable (km)	—	0,28
<b>Aspects environnementaux</b>		
<b>Milieu humain</b>		
Longueur en territoire non organisé <sup>c</sup> (km)	79,20	76,49
Longueur en territoire municipalisé <sup>d</sup> (km)	21,18	24,73
Bâtiment situé à moins de 100 m de l'axe <sup>e</sup> (nombre)	1	5
Bâtiment situé entre 100 et 200 m de l'axe <sup>e</sup> (nombre)	2	2
Bail de villégiature situé à moins de 100 m de l'axe (nombre)	—	1
Bail de villégiature situé à une distance de 100 à 200 m de l'axe (nombre)	1	1
Distance parcourue dans la forêt habitée de La Doré (km)	20,69	20,69
Distance parcourue dans la zec de la Lièvre (km)	13,18	39,93
<b>Milieu naturel</b>		
Espace boisé (km) *	82,94	78,89
Milieu humide <sup>f</sup> (km) *	4,70	6,70
Plantation (km) *	0,64	0,83
Coupe récente (km) *	12,10	14,80
Refuge biologique (nombre)	2 (1,90 km)	2 (1,90 km)
Cours d'eau <sup>g</sup> (nombre)	41	46
Plan d'eau <sup>g</sup> (nombre)	1	—
■ Représente un avantage.		

- a. Dont les chemins forestiers R0211 (2 fois) et R0450 (route 10).  
 b. Corridor ouest : rivière aux Saumons, rivière Raimbault et rivière Trenche.  
 Corridor est : rivière aux Saumons, rivière Trenche et un tributaire de la rivière Trenche.  
 c. Lac-Ashuapmushuan.  
 d. La Doré et La Tuque.  
 e. Selon la carte topographique à l'échelle du 1/20 000.  
 f. Selon les cartes de Canards Illimités Canada (2009 et 2008).  
 g. Selon la carte topographique à l'échelle du 1/50 000.  
 \* La longueur totale de ces éléments égale celle du tracé préliminaire.

### *Aspect environnemental*

La comparaison environnementale porte principalement sur les éléments environnementaux touchés ou recoupés par les deux corridors.

Les deux tracés préliminaires traversent sur une vingtaine de kilomètres la forêt habitée de La Doré. Le corridor ouest parcourt cependant une moins longue distance dans la zec de la Lièvre, soit 26,75 km de moins que le corridor est. On dénombre trois bâtiments situés à moins de 200 m du corridor ouest et sept dans le cas du corridor est. Quant aux baux de villégiature, un seul est présent à moins de 200 m du tracé préliminaire du corridor ouest, contre deux dans le corridor est.

Deux refuges biologiques sont recoupés par les corridors sur près de 2 km. Le nombre de traversées de cours d'eau et de plans d'eau est du même ordre, soit 42 pour le corridor ouest et 46 pour le corridor est, mais le corridor ouest traverse des milieux humides sur 2 km de moins et franchit quelque 200 m de plantations de moins que le corridor est. Enfin, les deux corridors profitent de la présence de coupes forestières récentes, sur 12,1 km dans le cas du corridor ouest et sur 14,8 km dans celui du corridor est.

Sur le plan environnemental, le corridor ouest est jugé préférable, notamment parce qu'il parcourt une moins grande distance dans la zec de la Lièvre, qu'il évite les secteurs les plus utilisés, qu'il traverse moins de milieux humides et qu'il touche moins de plantations.

### *Aspect sociopolitique*

À l'automne 2011, dans le cadre des activités de participation du public, Hydro-Québec a rencontré divers organismes du milieu pour connaître leurs commentaires sur les corridors proposés dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (voir l'annexe E.1 dans le volume 3). Elle a analysé les avis provenant de la MRC du Domaine-du-Roy, de la municipalité de La Doré, de la Conférence régionale des élus (CRÉ), de la zec de la Lièvre et de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

La MRC du Domaine-du-Roy et la municipalité de La Doré se sont montrées favorables au corridor situé le plus à l'ouest parce qu'il évite de traverser sur une longue distance la zec de la Lièvre, qui est très fréquentée par les chasseurs et les villégiateurs. La MRC mentionne également la pertinence de traverser la rivière Trenche dans sa partie nord, puisque ce secteur est beaucoup moins fréquenté. La CRÉ ne s'est pas prononcée sur le choix d'un corridor, mais elle considère que le passage de quelque 40 km de ligne dans la zec de la Lièvre n'est pas une option souhaitable. De même, la zec de la Lièvre ne s'est pas prononcée en faveur d'un corridor. Elle a cependant fait part de ses préoccupations à Hydro-Québec, notamment à l'égard de l'ouverture du territoire, et a démontré que l'ensemble de son territoire est très utilisé par les chasseurs. Aucune préférence n'a été signifiée par l'UPA puisque aucune terre agricole n'est touchée.

#### 4.4.2.1.3 Corridor préférable

Sur les plans technoéconomique, environnemental et sociopolitique, le corridor ouest s'avère l'option de moindre impact. Ce corridor pose moins de difficultés techniques de construction et permet d'éviter les secteurs les plus densément occupés par des villégiateurs, à la fois dans la zec de la Lièvre et sur les terres publiques. Il évite également la traversée de la rivière Trenché dans sa portion la plus fréquentée.

Pour ces raisons, Hydro-Québec propose de retenir le corridor ouest dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

#### 4.4.2.2 Mauricie

Dans la région de la Mauricie, Hydro-Québec a dégagé un seul corridor en raison de la grande quantité de regroupements d'éléments sensibles dans la zone d'étude, notamment le parc régional de la Mauricie (voir la carte 4-6). Ce corridor, dont la largeur varie entre 5 km et 10 km, est situé en terres publiques, à la limite ouest de la zone d'étude. Il traverse la région sur environ 142 km, dont 89 km dans l'agglomération de La Tuque et 53 km dans la MRC de Mékinac, où il croise successivement les territoires non organisés (TNO) de Lac-Normand (21 km), de Rivière-de-la-Savane (25 km) et de Lac-Boulé (7 km).

La traversée du réservoir Blanc devra s'effectuer à la hauteur de la centrale de Rapide-Blanc, le long d'une ligne à 450 kV existante (circuits 4003-4004), afin d'éviter de créer de nouveaux impacts visuels pour les usagers du réservoir et les villégiateurs. Plus au sud, le corridor parcourt la zec du Gros-Brochet et la zec du Chapeau-de-Paille sur quelque 75 km. Il traverse la rivière Matawin près du réservoir Taureau.

Le corridor proposé s'éloigne rapidement de la vallée du Saint-Maurice et évite le parc national de la Mauricie, la réserve faunique du Saint-Maurice et les nombreuses pourvoiries avec droits exclusifs présentes dans la région. Il évite également les réserves de biodiversité projetées, notamment celles du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats et de la Vallée-Tousignant. Le corridor contourne aussi les principaux regroupements de baux de villégiature, ce qui limite l'impact du projet sur les utilisateurs du milieu.

Hydro-Québec a consulté plusieurs organismes de la région de la Mauricie au cours de l'automne 2011, dont les directions régionales des ministères concernés (MRNF, MDDEP, MAMROT, MTQ, MAPAQ et Sécurité publique), les MRC de Mékinac et de Maskinongé, l'agglomération de La Tuque, la CRÉ, les zecs du Chapeau-de-Paille et du Gros-Brochet, le Conseil des Atikamekw de Wemotaci et l'UPA.

La majeure partie des organismes rencontrés se sont dits en accord avec le corridor proposé par Hydro-Québec puisqu'il permet d'éviter les zones les plus sensibles de la Mauricie.

#### 4.4.2.3 Lanaudière

##### 4.4.2.3.1 Description des corridors

Dans la partie nord de Lanaudière, sur le plateau laurentien, Hydro-Québec a élaboré trois corridors, soit les corridors ouest, centre et est. Ces corridors touchent les MRC de Matawinie, de D'Autray et de Joliette.

À l'est du réservoir Taureau, les corridors ouest et centre empruntent le même parcours et traversent la réserve faunique Mastigouche sur environ 25 km. Ils se séparent ensuite pour contourner le parc régional des Sept-Chutes, le noyau urbain de Saint-Zénon et la majeure partie des pourvoiries à droits exclusifs de ce secteur. Le corridor ouest rejoint une ligne à 735 kV (circuit 7016) et la longe sur plus de 70 km. Le corridor centre, plus court, rejoint cette même ligne plus au sud et la suit sur 33 km. Quant au corridor est, il traverse la réserve faunique Mastigouche sur 52 km. À Saint-Didace, il rejoint un couloir de lignes (circuits 7017 et 1404-1405), qu'il longe sur plus de 40 km.

Deux corridors d'environ 50 km de longueur (corridor ouest et corridor est) sont proposés dans la partie sud de Lanaudière, qui correspond à la plaine agricole comprise entre Rawdon et Terrebonne. Le corridor ouest touche le territoire des MRC de Matawinie, de Montcalm et des Moulins. Il longe une ligne à 735 kV (circuit 7016) sur près de 6 km à Rawdon et à Sainte-Julienne, puis une autre ligne à 735 kV (circuit 7017) sur environ 7 km à Saint-Roch-de-l'Achigan. Il emprunte par la suite, à Mascouche et à Terrebonne, l'emprise d'une ligne à 315 kV (circuits 3005-3005), qui pourrait être démantelée, sur une distance d'environ 6 km. De son côté, le corridor est touche les MRC de Matawinie, de Montcalm, de Joliette, de L'Assomption et des Moulins. Le choix de ce corridor permettrait de construire une partie de la ligne projetée dans l'emprise d'une ligne à 315 kV existante (circuits 3005-3005), qui pourrait être démantelée sur environ 28 km.

##### 4.4.2.3.2 Comparaison des corridors – partie nord de Lanaudière (plateau laurentien)

La comparaison des corridors proposés dans la partie nord de Lanaudière est basée sur le tracé préliminaire élaboré dans chacun d'eux. Le tracé préliminaire du corridor ouest est formé des segments F, H et I, celui du corridor centre, des segments F, G et I, et celui du corridor est, du segment E. Les trois corridors débutent au sud de la rivière Matawin, près du barrage Matawin, et se terminent à Rawdon (voir la carte 4-7).

### ***Corridor ouest***

À partir de la rivière Matawin, dans la réserve faunique Mastigouche, le tracé préliminaire du corridor ouest, d'une longueur totale de 117 km, se dirige vers le sud-est sur une distance d'environ 16,4 km, jusqu'à la hauteur du lac Tremblay. Le tracé quitte la réserve faunique Mastigouche, recoupe l'extrémité nord de la zec des Nymphes (4,8 km), pour rejoindre, après un parcours de 29,5 km, le couloir d'une ligne à 735 kV existante (circuit 7016) à proximité du lac Saint-Sébastien, dans Saint-Zénon.

À partir du lac Saint-Sébastien, il est proposé de longer la ligne à 735 kV sur 71,1 km, jusqu'à Rawdon.

### ***Corridor centre***

Dans la réserve faunique Mastigouche, le tracé préliminaire du corridor centre suit, sur 23,7 km, le même parcours que le corridor ouest. Il quitte la réserve faunique et traverse la zec des Nymphes sur environ 27,9 km. À la limite sud de la zec, le tracé recoupe sur environ 1 km l'extrémité nord-ouest du territoire exploité par le Pourvoyeur en chasse et pêche Saint-Damien. Il poursuit vers le sud sur une distance de 18,1 km et rejoint la ligne à 735 kV existante (circuit 7016) à la limite ouest de Sainte-Émélie-de-l'Énergie. Il longe cette ligne jusqu'à Rawdon, soit sur une distance de 33,6 km. Au total, le tracé préliminaire du corridor centre a une longueur de 103,34 km.

### ***Corridor est***

Entre la rivière Matawin et le lac aux Sables, situé près de l'accueil Catherine dans la municipalité de Mandeville, le tracé préliminaire élaboré dans le corridor est traverse la réserve faunique Mastigouche sur environ 52 km selon une orientation le plus souvent nord-ouest–sud-est. Il progresse ensuite en direction sud sur 22,1 km, avant de rejoindre une ligne à 735 kV existante (circuit 7017) dans la paroisse de Saint-Didace. Dans ce tronçon, il passe à proximité de quelques lacs de villégiature, dont les lacs William, McGrey, en Cœur, Long, Deligny et Lewis. Par la suite, il suit un couloir de lignes existant (circuits 7017 et 1404-1405) sur une distance de 42,3 km, jusqu'à Rawdon. Au total, le tracé préliminaire du corridor est a une longueur de 116,46 km.

### ***Analyse comparative***

Le tableau 4-8 présente la comparaison des corridors ouest, centre et est dans la partie nord de Lanaudière.



Tableau 4-8 : Comparaison des corridors ouest, centre et est dans la partie nord de Lanaudière

Critère d'évaluation	Corridor ouest (segments F-H-I)	Corridor centre (segments F-G-I)	Corridor est (segment E)
<b>Aspects technoéconomiques</b>			
Longueur totale (km)	117,06	103,34	116,46
Croisement d'une route numérotée <sup>a</sup> (nombre)	4	4	6
Cours d'eau de plus de 15 m de largeur <sup>b</sup> (nombre)	1	2	3
Pente très forte (> 25 %) (km)	16,74	12,81	5,72
Pente très forte imposant une sortie d'emprise à plus de 400 m du tracé préliminaire (km)	5,48	5,29	2,52
Zone sensible à l'érosion (km)	—	—	1,07
Croisement d'une ligne existante <sup>c</sup> (nombre)	1	2	3
Juxtaposition à un couloir de ligne existant (km) :	71,11	33,57	42,29
• circuit 7017 à 735 kV	—	—	12,54
• circuits 1404-1405 à 120 kV	—	—	29,75
• circuit 7016 à 735 kV	71,11	33,57	—
Nouveau couloir de ligne (km)	45,95	69,77	74,17
<b>Aspects environnementaux</b>			
<b>Milieu humain</b>			
Longueur en territoire non organisé <sup>d</sup> (km)	32,75	22,51	38,13
Longueur en territoire municipalisé <sup>e</sup> (km)	84,31	80,83	78,33
Bâtiment situé à moins de 100 m du tracé préliminaire <sup>f</sup> (nombre)	14	5	22
Bâtiment situé entre 100 et 200 m du tracé préliminaire <sup>f</sup> (nombre)	25	22	84
Bail de villégiature situé à moins de 100 m du tracé préliminaire (nombre)	1	—	1
Bail de villégiature situé à une distance de 100 à 200 m du tracé préliminaire (nombre)	—	—	3
Distance parcourue dans la réserve faunique Mastigouche (km)	24,9	23,72	52,08
Distance parcourue dans la zec des Nymphes (km)	4,80	27,90	—
Distance parcourue dans la zec Lavigne (km)	33,68	—	—
Pourvoirie avec droits exclusifs <sup>g</sup> (nombre)	—	1 (1,10 km)	—
Terrain de camping <sup>h</sup> (nombre) *	—	—	1 (0,17 km)
Croisement du Sentier national (nombre)	1	3	1
Milieu agricole (km) *	0,70	0,20	14,00
Territoire agricole protégé (km)	3,44	2,70	23,06

Tableau 4-8 : Comparaison des corridors ouest, centre et est dans la partie nord de Lanaudière (suite)

Critère d'évaluation	Corridor ouest (segments F-H-I)	Corridor centre (segments F-G-I)	Corridor est (segment E)
<b>Milieu naturel</b>			
Espace boisé (km) *	92,21	82,70	82,08
Milieu humide <sup>i</sup> (km) *	6,24	5,03	4,31
Plantation (km) *	5,48	6,13	4,91
Coupe récente (km) *	12,43	9,28	10,99
Refuge biologique (nombre)	1 (0,83 km)	—	—
Aire de confinement du cerf de Virginie (nombre)	2 (11,64 km)	1 (0,38 km)	—
Cours d'eau <sup>j</sup> (nombre)	58	42	43
Plan d'eau <sup>j</sup> (nombre)	1	3	2
■ Représente un avantage.			

- a. Corridor ouest : routes 131, 347, 343 et 337.  
Corridor centre : routes 131, 347, 343 et 337.  
Corridor est : routes 349, 348 (2 fois), 347, 131 et 343.
- b. Corridor ouest : rivière L'Assomption.  
Corridor centre : rivières Mastigouche et L'Assomption.  
Corridor est : émissaire du lac Jimmy et rivières Maskinongé et L'Assomption.
- c. Corridor ouest : circuits 1404-1405.  
Corridor centre : circuits 1406 et 1404-1405.  
Corridor est : circuits 1404(D2)-1405(D3), 1404(D1)-1405 (D1) et 1404-1405.
- d. Corridor ouest : Baie-de-la-Bouteille et Saint-Guillaume-Nord.  
Corridor centre : Baie-de-la-Bouteille.  
Corridor est : Baie-de-la-Bouteille.
- e. Corridor ouest : Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Côme, Sainte-Béatrix, Saint-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Marcelline-de-Kildare et Rawdon.  
Corridor centre : Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon, Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Côme, Sainte-Béatrix, Saint-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Marcelline-de-Kildare et Rawdon.  
Corridor est : Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Marcelline-de-Kildare, Rawdon, Mandeville, Saint-Didace, Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Cléophas-de-Brandon et Sainte-Mélanie.
- f. Selon la carte topographique à l'échelle du 1/20 000.
- g. Pourvoyeur en chasse et pêche Saint-Damien.
- h. Camping Campus à Sainte-Mélanie.
- i. Selon les cartes de Canards Illimités Canada (2007a).
- j. Information provenant de la carte topographique à l'échelle du 1/50 000.
- \* La longueur totale de ces éléments égale celle du tracé préliminaire.

### Aspect technicoéconomique

Le corridor ouest, de quelque 117 km de longueur, recoupe un relief particulièrement accidenté, avec des dénivelées atteignant 200 m. Les pentes très fortes sont nombreuses, notamment dans le tronçon qui longe la ligne à 735 kV existante (circuit 7016). Le corridor ouest franchit deux escarpements ainsi que des secteurs de pente très forte (plus de 25 %) sur une longueur totale de 16,74 km. La plupart des secteurs de pente très forte pourront toutefois être évités par de courts contournements. Les tronçons où la pente imposera des sorties d'emprise à plus de 400 m du tracé préliminaire totalisent 5,48 km. Le corridor ouest recoupe par ailleurs la rivière

L'Assomption dans un segment de plus de 15 m de largeur ; l'accès à l'emprise de la ligne de part et d'autre de la rivière ne poserait aucun problème particulier puisque plusieurs chemins forestiers traversent ce secteur (Poly-Géo, 2011).

Avec une longueur de 103 km, le corridor centre est le plus court des trois corridors étudiés. Il permet d'éviter le secteur de pente très forte le long de la ligne à 735 kV existante (circuit 7016). Le relief traversé demeure tout de même accidenté, avec de fréquentes dénivelées de 100 à 200 m. La topographie la plus difficile se trouve dans les 15 derniers kilomètres avant le point de convergence des corridors centre et ouest. Le corridor centre franchit un escarpement rocheux (dans le tronçon commun avec le corridor ouest) ainsi que 12,81 km de pentes très fortes, dont un peu moins de la moitié (5,29 km) nécessiteront des déplacements à plus de 400 m du tracé préliminaire ; toutefois, la plupart de ces sorties d'emprise pourront s'effectuer sur des chemins existants. Le corridor centre traverse deux cours d'eau de plus de 15 m de largeur, soit la rivière Mastigouche ainsi que la rivière L'Assomption (dans le tronçon commun avec le corridor ouest). Les divers chemins qui longent ou recoupent le corridor centre faciliteront l'accès à l'emprise de la ligne (Poly-Géo, 2011).

Le corridor est, d'une longueur totale d'environ 116 km, traverse un relief moins accidenté. Les dénivelées sont généralement de 50 à 100 m et les pentes très fortes sont moins nombreuses que dans les deux autres corridors. Le corridor est recoupe des pentes très fortes sur une longueur de 5,72 km. Il traverse en outre, sur environ 1 km, des terrains sensibles à l'érosion et croise trois cours d'eau de plus de 15 m de largeur, soit l'émissaire du lac Jimmy et les rivières Maskinongé et L'Assomption. Comme les deux autres corridors, ce corridor est bien desservi par les chemins existants (Poly-Géo, 2011).

Les trois corridors ont l'avantage de profiter de la présence de lignes existantes. Le corridor ouest est le plus avantageux avec un jumelage sur 60 % (71,1 km) de son parcours, comparativement à 32 % (33,6 km) pour le corridor centre et à 36 % pour le corridor est (42,3 km). Le corridor ouest croise une ligne à 120 kV existante, tandis que les corridors centre et est en croisent deux et trois, respectivement.

Bien que le corridor ouest profite de la présence d'une ligne existante sur 60 % de son trajet, le corridor centre semble préférable au regard de la construction de la ligne projetée. Il permet en effet d'éviter les secteurs de pente très forte recoupés par le corridor ouest. De plus, le corridor centre est le plus court (près de 15 km de moins) des trois corridors étudiés, ce qui représente un avantage considérable sur le plan économique.

### *Aspect environnemental*

Les trois corridors étudiés traversent la réserve faunique Mastigouche. Le corridor centre est celui qui touche le moins ce territoire (24 km), suivi du corridor ouest (25 km) et du corridor est (52 km). Le corridor est évite cependant les zecs de la zone d'étude, alors que le corridor ouest traverse la zec des Nymphes sur près de 5 km et la zec Lavigne sur environ 34 km. Le corridor centre, quant à lui, traverse la zec des Nymphes sur quelque 28 km. Il recoupe également une pourvoirie avec droits exclusifs sur environ 1 km, dans Saint-Damien.

Les corridors ouest et centre ont l'avantage de franchir très peu de terres agricoles et de circuler sur une courte distance en territoire agricole protégé, contrairement au corridor est, qui traverse 14 km de terres agricoles et environ 23 km de territoire agricole protégé.

Peu de baux de villégiature se trouvent à moins de 200 m des tracés préliminaires élaborés dans les corridors étudiés. Par contre, on dénombre plus d'une centaine de bâtiments à moins de 200 m du tracé préliminaire du corridor est, comparativement à 39 et à 27 bâtiments pour les corridors ouest et centre, respectivement. Par ailleurs, dans Sainte-Mélanie, le corridor est recoupe un terrain de camping sur une distance de 170 m.

Le corridor centre croise à trois reprises le Sentier national, soit une fois dans Saint-Zénon (dans la zec des Nymphes) et deux fois dans Sainte-Émélie-de-l'Énergie, de part et d'autre de la route 131. Le corridor est croise ce sentier à une seule reprise, dans Mandeville (réserve faunique Mastigouche). Le corridor ouest le croise dans Sainte-Émélie-de-l'Énergie, au même endroit que la ligne à 735 kV existante (circuit 7016).

Le corridor ouest franchit des milieux boisés sur environ 10 km de plus que les deux autres corridors. Il traverse également plus de milieux humides que le corridor centre (1 km de plus) et que le corridor est (2 km de plus). Il traverse en revanche des zones de coupe récente sur une plus longue distance, soit 12,4 km, contre 9,3 km pour le corridor centre et 11 km pour le corridor est. Les trois corridors recoupent des plantations, mais le corridor est en touche un peu moins que les deux autres.

Enfin, le corridor est ne recoupe ni refuge biologique ni habitat faunique protégé, ce qui n'est pas le cas des autres corridors. Le corridor ouest traverse un refuge biologique sur environ 830 m et deux aires de confinement du cerf de Virginie sur près de 12 km au total. Le corridor centre, quant à lui, s'engage sur environ 380 m dans une aire de confinement.

### *Aspect sociopolitique*

Les trois corridors proposés par Hydro-Québec dans la partie nord de Lanaudière ont été présentés aux principaux organismes concernés au cours de l'automne 2011. Parmi les organismes rencontrés, on peut mentionner les directions régionales des ministères (MRNF, MDDEP, MAPAQ, MTQ et Sécurité publique), les MRC de Matawinie et de D'Autray, plusieurs municipalités<sup>[14]</sup> de ces deux MRC ainsi que les zecs des Nymphes et Lavigne.

Les représentants des ministères ne se sont prononcés sur aucun des corridors proposés. Les maires de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et de Saint-Damien se sont montrés peu favorables au corridor centre en raison des impacts appréhendés sur le paysage et sur la villégiature. Les autres représentants des municipalités du nord de la MRC de Matawinie ont valorisé le corridor ouest, qui leur semble de moindre impact puisque la ligne projetée longerait une ligne existante sur une grande distance. Cependant, en raison de l'impact de la nouvelle ligne sur la municipalité de Saint-Zénon, en particulier en ce qui a trait à l'impact cumulatif sur le paysage perçu à partir du lac Saint-Sébastien, plusieurs représentants de la MRC de Matawinie ont demandé à Hydro-Québec d'étudier une variante du corridor ouest qui contournerait le réservoir Taureau par le nord pour rejoindre le couloir de la ligne à 735 kV existante (circuit 7016) à un point situé plus au nord, dans un territoire non organisé (voir la section 4.4.2.3.5).

Les représentants de la MRC de D'Autray se sont opposés au corridor est en raison des impacts majeurs prévus sur les paysages de Saint-Didace et de Mandeville ainsi que sur le développement du secteur Sainte-Catherine de la réserve faunique Mastigouche, qui constituera le pôle de développement de la réserve dans les années à venir. Ils ont accordé leur préférence au corridor ouest, jugé de moindre impact parce qu'il permet de juxtaposer la ligne projetée à une ligne existante.

Les gestionnaires de la zec des Nymphes s'opposent au corridor centre, qui créerait un nouveau couloir de ligne dans ce territoire. Les gestionnaires de la zec Lavigne, quant à eux, sont préoccupés par l'ajout d'une nouvelle ligne puisque ce territoire est déjà touché par la présence d'une ligne à 735 kV (circuit 7016) et par de nombreux équipements linéaires (ex. : pistes de motoneige) qui favorisent les déplacements.

À la suite de la consultation du milieu sur les corridors, Hydro-Québec a reçu quelques résolutions de municipalités et d'organismes de la partie est de Lanaudière qui s'opposent à l'aménagement d'une ligne à 735 kV dans cette partie du territoire lanauois en raison de la sensibilité du milieu (voir la section 5.5 pour plus de détails sur l'étape d'information-consultation sur les corridors). D'autres résolutions, cette fois favorables au corridor ouest, ont également été transmises à l'entreprise.

---

[14] Saint-Côme, Saint-Damien, Saint-Zénon, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Alphonse-Rodriguez, Mandeville, Saint-Didace, Saint-Cléophas-de-Brandon, Saint-Gabriel-de-Brandon et Saint-Félix-de-Valois.

#### 4.4.2.3.3 Comparaison des corridors – partie sud de Lanaudière (plaine agricole)

Dans la partie sud de Lanaudière, correspondant à la plaine agricole, le tracé préliminaire élaboré dans le corridor ouest est formé des segments K et L, alors que celui du corridor est regroupe les segments J et L. Les deux corridors débutent à Rawdon, à l'est du noyau urbain, et se terminent à Terrebonne au sud de l'auto-route 640, soit à l'endroit où les deux corridors délaissent l'emprise d'une ligne à 315 kV (circuits 3005-3005) qui pourrait être démantelée jusqu'à Montréal (voir la carte 4-7).

##### *Corridor ouest*

De son point de départ à Rawdon, le tracé préliminaire se dirige vers le sud-ouest sur une distance de 7,5 km, où il longe une ligne à 735 kV existante (circuit 7016) sur près de 6 km. Par la suite, il prend une direction générale sud-est qu'il maintient sur 16,4 km. Il franchit ainsi les municipalités de Sainte-Julienne, de Saint-Jacques, de Saint-Alexis (paroisse) et de Saint-Esprit et poursuit sa course en direction sud-ouest sur environ 10 km, dans Saint-Roch-de-l'Achigan. Il longe alors une ligne à 735 kV existante (circuit 7017) sur quelque 7 km et croise l'autoroute 25. Le corridor ouest bifurque ensuite vers le sud-est et franchit successivement les villes de Mascouche et Terrebonne. Dans ce dernier tronçon de 11,8 km, le tracé préliminaire longe l'auto-route 25 sur 4,5 km et emprunte, sur environ 6 km, le couloir d'une ligne à 315 kV (circuits 3005-3005) qui pourrait être démantelée jusqu'à Montréal.

##### *Corridor est*

Le tracé préliminaire élaboré dans le corridor est se dirige vers l'est sur environ 2 km, puis quitte Rawdon pour entrer dans Saint-Ambroise-de-Kildare. Il bifurque vers le sud-est et persiste dans cette direction sur une distance de 22,6 km, où il traverse successivement les municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare, de Saint-Liguori, de Saint-Pierre, de Crabtree et de Saint-Paul. Il longe alors sur près de 7 km une ligne à 120 kV existante (circuits 1409-1410). Dans Saint-Paul, le corridor est rejoint le couloir d'une ligne à 315 kV (circuits 3005-3005), qui pourrait être démantelée entre Saint-Thomas et Montréal, et l'emprunte jusqu'à Terrebonne, soit sur une distance de 28,2 km. Dans ce dernier tronçon, il franchit les municipalités de Saint-Paul, de L'Assomption, de L'Épiphanie (paroisse), de Mascouche et de Terrebonne.

##### *Comparaison*

Le tableau 4-9 présente la comparaison des corridors ouest et est proposés dans la partie sud de Lanaudière.

Tableau 4-9 : Comparaison des corridors ouest et est dans la partie sud de Lanaudière

Critère d'évaluation	Corridor ouest (segments K-L)	Corridor est (segments J-L)
<b>Aspects technoéconomiques</b>		
Longueur totale (km)	45,68	52,81
Croisement d'une route numérotée <sup>a</sup> (nombre)	9	5
Croisement d'une voie ferrée à sécuriser (nombre)	—	2
Croisement d'une ligne existante <sup>b</sup> (nombre)	2	3
Juxtaposition à un couloir de ligne existant ou réutilisation d'une emprise de ligne à démanteler (km) :	18,17	34,96
• juxtaposition à une ligne à 735 kV (circuit 7016)	5,64	—
• juxtaposition à une ligne à 735 kV (circuit 7017)	6,75	—
• juxtaposition à une ligne à 120 kV (circuits 1409-1410)	—	6,75
• réutilisation de l'emprise d'une ligne à 315 kV existante (circuits 3005-3005) à démanteler	5,78	28,21
Nouveau couloir de ligne (km)	27,51	17,85
<b>Aspects environnementaux</b>		
<b>Milieu humain</b>		
Longueur en territoire municipalisé <sup>c</sup> (km)	45,68	52,81
Bâtiment situé à moins de 100 m du tracé préliminaire <sup>d</sup> (nombre)	32 <sup>e</sup>	43 <sup>f</sup>
Bâtiment situé à une distance de 100 à 200 m du tracé préliminaire <sup>d</sup> (nombre)	93 <sup>g</sup>	84 <sup>h</sup>
Carrière exploitée (nombre) *	—	1 (0,48 km)
Aire de protection d'une source d'alimentation en eau potable (nombre)	1 (2,70 km)	—
Érablière exploitée (nombre)	3	—
Milieu agricole (km) *	23,60	44,02
Territoire agricole protégé (km)	34,30	48,23
<b>Milieu naturel</b>		
Espace boisé (km) *	19,28	6,41
Milieu humide <sup>i</sup> (km) *	2,80	1,90
Écosystème prioritaire (km)	11,93	5,13

Tableau 4-9 : Comparaison des corridors ouest et est dans la partie sud de Lanaudière (*suite*)

Critère d'évaluation	Corridor ouest (segments K-L)	Corridor est (segments J-L)
<b>Milieu naturel (<i>suite</i>)</b>		
Aire de confinement du cerf de Virginie (nombre)	1 (8,41 km)	—
Cours d'eau <sup>j</sup> (nombre)	31	29

■ Représente un avantage.

- a. Corridor ouest : routes 348, 341 (3 fois), 346, 158, 339 et 25 (2 fois).  
 Corridor est : routes 348, 346, 158, 341 et 339.
  - b. Corridor ouest : circuits 7017 et 3016-3069.  
 Corridor est : circuits 7017, 3015-3015 et 1403.
  - c. Corridor ouest : Rawdon, Sainte-Julienne, Saint-Jacques, Saint-Alexis, Saint-Esprit, Saint-Roch-de-l'Achigan, Mascouche et Terrebonne.  
 Corridor est : Rawdon, Saint-Liguori, Saint-Ambroise-de-Kildare, Crabtree, Saint-Pierre, Saint-Paul, L'Assomption (V), L'Épiphanie (P),  
 Mascouche et Terrebonne.
  - d. Selon la carte topographique à l'échelle du 1/20 000.
  - e. Des 32 bâtiments, 5 sont situés le long de la ligne à 315 kV (circuits 3005-3005) qui serait démantelée et 7 sont situés le long d'un couloir de ligne existant.
  - f. Des 43 bâtiments, 32 sont situés le long de la ligne à 315 kV (circuits 3005-3005) qui serait démantelée et 1 est situé le long d'un couloir de ligne existant.
  - g. Des 93 bâtiments, 3 sont situés le long de la ligne à 315 kV (circuits 3005-3005) qui serait démantelée et 39 sont situés le long d'un couloir de ligne existant.
  - h. Des 84 bâtiments, 28 sont situés le long de la ligne à 315 kV (circuits 3005-3005) qui serait démantelée et 2 sont situés le long d'un couloir de ligne existant.
  - i. Selon la cartographie de Canards Illimités Canada (2010 et 2007a).
  - j. Selon la carte topographique à l'échelle du 1/50 000.
- \* La longueur totale de ces éléments égale celle du tracé préliminaire.

### Aspect technoéconomique

Les corridors est et ouest ne posent aucune difficulté de construction de la ligne projetée. Dans les deux cas, la circulation dans l'emprise est aisée et la présence d'un réseau routier ramifié facilite l'accès aux aires de travaux.

Le corridor est s'avère le plus long, avec près de 53 km, soit quelque 7 km de plus que le corridor ouest. Il a cependant l'avantage de longer des lignes existantes ou d'emprunter l'emprise d'une ligne à démanteler (circuits 3005-3005) sur 66 % (35 km) de son parcours, contre 40 % (18 km) dans le cas du corridor ouest.

Les deux corridors doivent croiser des lignes existantes, soit deux dans le cas du corridor ouest (735 kV et 315 kV) et trois dans celui du corridor est (735 kV, 315 kV et 120 kV).

### Aspect environnemental

Le corridor est évite les érablières exploitées, ce qui n'est pas le cas du corridor ouest, qui touche à trois érablières dans la MRC de Montcalm, dont deux érablières commerciales. De plus, dans cette MRC, le corridor ouest recoupe sur 2,7 km l'aire de protection d'une source d'alimentation en eau potable située à Sainte-Julienne.



Cependant, le corridor est franchit plus de terres agricoles que le corridor ouest, (44,02 km contre 23,6 km) et circule en territoire agricole protégé sur près de 14 km de plus que le corridor ouest.

Les deux corridors franchissent des milieux boisés, mais le corridor est en traverse trois fois moins (6,41 km) que le corridor ouest (19,28 km). Le corridor est traverse également moins de milieux humides (1,9 km contre 2,8 km) et parcourt une moins grande distance à l'intérieur d'écosystèmes prioritaires (5,13 km contre 11,93 km).

En outre, dans les municipalités de Rawdon et de Sainte-Julienne, le corridor ouest recoupe une aire de confinement du cerf de Virginie sur 8,4 km. Le corridor est ne touche aucun habitat faunique protégé.

On peut ajouter que le corridor est recoupe une carrière exploitée dans la MRC de Joliette sur une longueur d'environ 480 m.

Le grand avantage du corridor est sur le plan environnemental repose principalement sur la possibilité de réutiliser l'emprise d'une ligne existante (circuits 3005-3005) qui pourrait d'abord être démantelée définitivement jusqu'au poste du Bout-de-l'Île, à Montréal. Aucun nouveau couloir de ligne ne serait ainsi créé sur le territoire lanauois sur une distance de 28 km. En milieu agricole, le démantèlement d'une ligne et son remplacement par une nouvelle ligne présente également des avantages, puisque la nouvelle ligne comptera moins de pylônes que la ligne existante (circuits 3005-3005) n'en compte. De plus, l'emplacement des nouveaux pylônes sera optimisé dans le respect des critères préconisés dans l'*Entente Hydro-Québec–UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier*. Enfin, la réutilisation d'une emprise de ligne existante entraînera peu d'impacts sur le milieu naturel ; dans le cas du corridor ouest, une nouvelle emprise de ligne devrait être entièrement déboisée sur 80 m de largeur. On note par ailleurs que le corridor est ne touche pas d'érablière exploitée commercialement, alors que le corridor ouest touche de façon importante deux érablières exploitées depuis plusieurs décennies.

### *Aspect sociopolitique*

Au cours de l'automne 2011, Hydro-Québec a consulté les MRC de Matawinie, de Montcalm, de L'Assomption, de Joliette et des Moulins de même que plusieurs municipalités<sup>[15]</sup> de ces MRC afin de recueillir leurs commentaires à l'égard des deux corridors étudiés dans la plaine agricole de Lanaudière. Les représentants des directions régionales des ministères concernés (MRNF, MDDEP, MAPAQ, MTQ et Sécurité publique) et de la Fédération de l'UPA de Lanaudière ont également été rencontrés.

---

[15] Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Jean-de-Matha, Rawdon, Sainte-Julienne, Saint-Jacques, Saint-Alexis (village et paroisse), Saint-Liguori, Saint-Esprit, Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Ambroise-de-Kildare, Saint-Charles-Borromée, Crabtree, Sainte-Mélanie, Saint-Paul, L'Épiphanie (ville et paroisse) et L'Assomption.

Dans l'ensemble, les MRC et les municipalités ont manifesté de l'intérêt pour le corridor est, puisque celui-ci permet de réutiliser sur 28 km l'emprise d'une ligne à 315 kV (circuits 3005-3005) qui serait d'abord démantelée. Par ailleurs, il évite les érablières exploitées commercialement, le milieu bâti et le parc industriel régional de Saint-Roch-de-l'Achigan, que traverse le corridor ouest. Ces impacts éventuels préoccupent grandement les représentants de la MRC de Montcalm et de la Ville de Rawdon. Selon la MRC des Moulins, la protection de la forêt urbaine, au moment où on s'intéresse aux écosystèmes prioritaires dans les basses-terres de Lanaudière, justifie l'exclusion du corridor ouest.

#### 4.4.2.3.4 *Corridors préférables*

À la suite de la consultation du milieu, Hydro-Québec a choisi de poursuivre les études de tracés de ligne dans les corridors ouest et centre, dans le plateau laurentien de Lanaudière. Le corridor ouest ressort comme le corridor de moindre impact, puisqu'il emprunte sur plus de 70 km un couloir de ligne existant. Cependant, le corridor centre présente également des avantages sur le plan économique, car il est plus court d'une quinzaine de kilomètres que les autres corridors. Quant au corridor est, il a été abandonné en raison de l'opposition manifestée très tôt dans le processus de consultation sur les corridors par les municipalités et certains organismes de la partie est de Lanaudière.

Dans la plaine agricole du sud de Lanaudière, Hydro-Québec a choisi de poursuivre ses études de tracé dans le corridor est. Ce corridor est jugé plus avantageux que le corridor ouest par la Fédération de l'UPA de Lanaudière et a recueilli des commentaires favorables de la part de l'ensemble des MRC et des municipalités concernées, notamment en raison du fait qu'il permet la réutilisation d'une emprise de ligne qui serait démantelée sur quelque 28 km.

#### 4.4.2.3.5 *Optimisation des corridors dans la partie nord de Lanaudière*

Au cours de la rencontre avec la MRC de Matawinie et les municipalités concernées par les trois corridors étudiés dans la partie nord de Lanaudière, plusieurs participants ont demandé à Hydro-Québec d'étudier une variante au corridor ouest afin de limiter les impacts sur le territoire de Saint-Zénon. Cette demande a fait l'objet d'une résolution du conseil de la MRC de Matawinie adoptée le 15 décembre 2011 (résolution n° CM-477-2011).

Après avoir réalisé les inventaires environnementaux requis par l'agrandissement de la zone d'étude initiale, Hydro-Québec a pu dégager un corridor viable au nord du réservoir Taureau, tel que le demandaient les gestionnaires du milieu. La portion modifiée du corridor ouest a une longueur d'environ 60 km (voir la carte 4-8). Elle débute dans le secteur des lacs du Chevalier et Gervais, dans la zec du Chapeau-de-Paille au nord du réservoir Taureau et avance vers le sud-ouest sur environ 40 km pour rejoindre la ligne existante (circuit 7016) dans la zec Collin. Le corridor longe

ensuite l'emprise de cette ligne jusqu'à Saint-Zénon, avant de rejoindre le corridor ouest original, jusqu'à Rawdon.

Le 2 mars 2012, Hydro-Québec a présenté le corridor ouest ainsi modifié à la MRC de Matawinie. Les représentants de la MRC ont apprécié les efforts de l'entreprise pour limiter les impacts du projet sur le territoire municipalisé. Ils ont accordé leur appui au corridor ouest modifié, qui a l'avantage de longer sur une plus grande distance une ligne existante (circuit 7016) sans créer de nouveau couloir de ligne dans le milieu. Le corridor ouest ainsi modifié a donc été retenu par Hydro-Québec.

#### **4.4.2.4 Montréal et Laval**

Du côté de Montréal, le corridor suit le couloir de deux lignes existantes à 315 kV qui longent l'autoroute 40 jusqu'au poste du Bout-de-l'Île (voir la carte 4-7). L'emprise libérée de la ligne à 315 kV (circuits 3005-3005) qui sera démantelée sera utilisée pour y construire la ligne à 735 kV qui alimentera le poste du Bout-de-l'Île. Ainsi, le présent projet n'ajoutera aucune nouvelle ligne sur le territoire de Montréal.

Le corridor s'étend jusqu'à la pointe est de Laval de façon à inclure les impacts visuels du tronçon de ligne projeté sur les résidents et sur les utilisateurs de cette partie de l'île.

#### **4.4.3 Synthèse de la comparaison et choix des corridors**

En s'appuyant sur les résultats de la comparaison des corridors sur les plans environnemental, social et technoéconomique, et après avoir rectifié le corridor ouest dans la partie nord de Lanaudière pour répondre aux demandes du milieu, Hydro-Québec a établi les corridors dans lesquels seront élaborés les tracés de ligne (voir la carte 4-9).

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, Hydro-Québec a retenu le corridor ouest principalement pour les raisons suivantes :

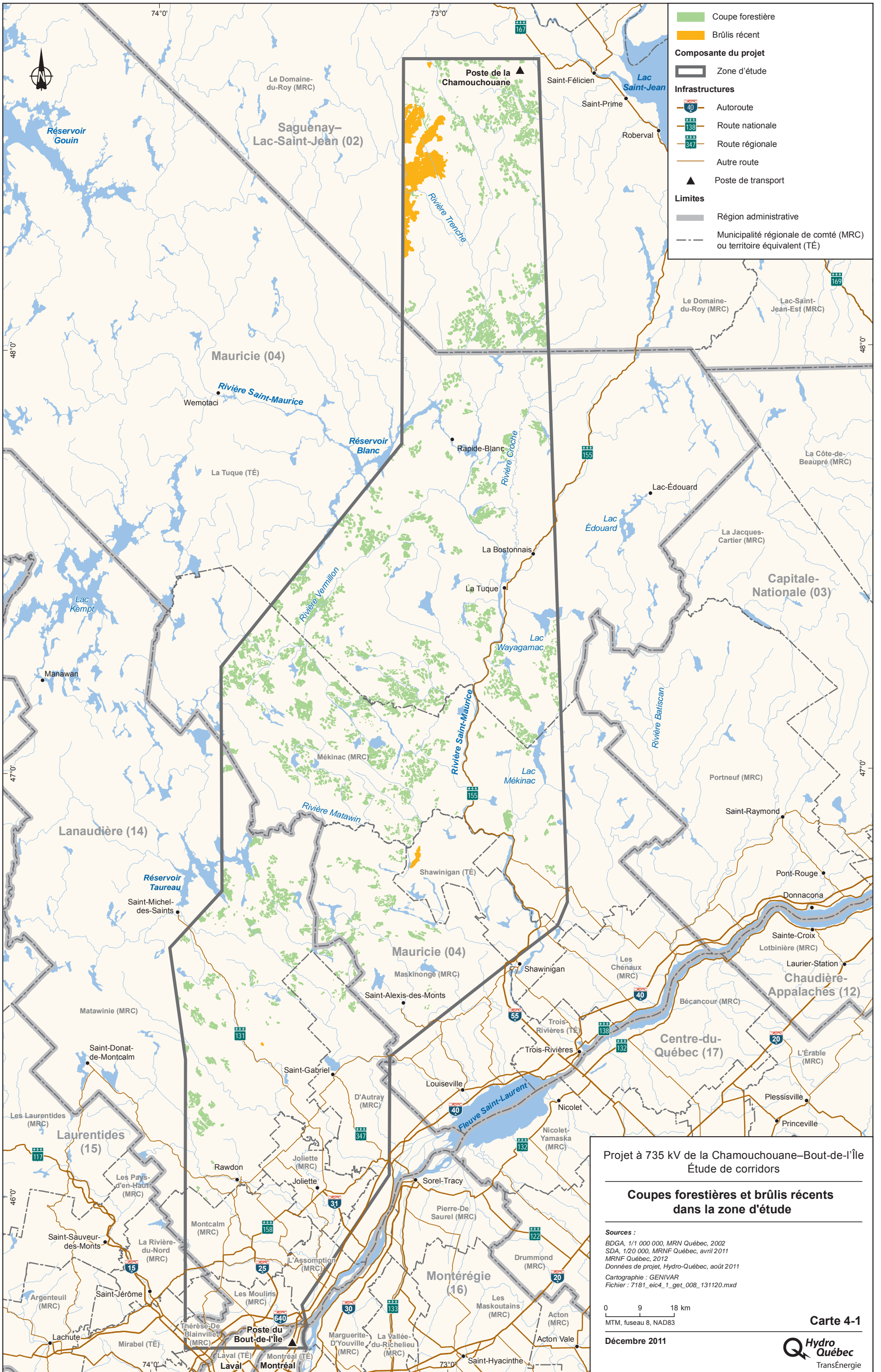
- Il évite de traverser sur une longue distance la zec de la Lièvre.
- Il évite la traversée de la rivière Trenche dans sa portion la plus occupée par des villégiateurs.
- Il est jugé de moindre impact par la MRC du Domaine-du-Roy et la municipalité de La Doré.

Dans la partie nord de Lanaudière, qui englobe le plateau laurentien et le piémont, Hydro-Québec a retenu les corridors centre et ouest. À la demande du milieu, on a modifié le corridor ouest pour contourner le réservoir Taureau par le nord. La modification du corridor ouest permet par ailleurs d'emprunter un couloir de ligne existant (circuit 7016) sur un peu plus de 90 km, soit près de 20 km de plus que le corridor initial. Pour la majorité des organismes rencontrés, ce corridor optimisé constitue le corridor de moindre impact. Hydro-Québec a également choisi de poursuivre l'étude

du corridor centre en raison de son avantage économique marqué, puisqu'il est plus court d'une quinzaine de kilomètres que le corridor ouest optimisé.

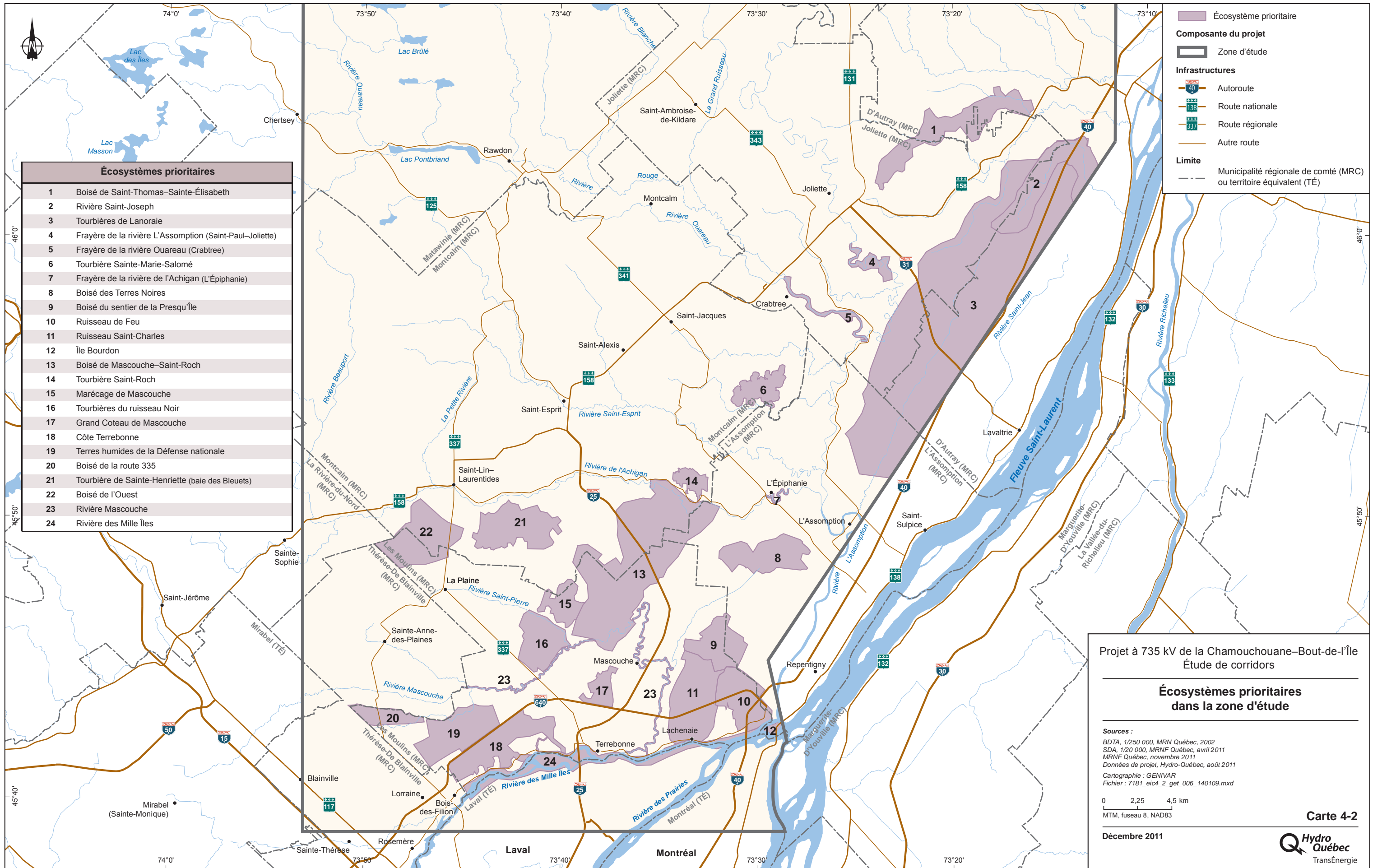
Au sud de Lanaudière, dans la plaine agricole, Hydro-Québec a retenu le corridor est surtout pour les raisons suivantes :

- Aux yeux de la Fédération de l'UPA de Lanaudière et de l'ensemble des MRC et des municipalités concernées, il possède des avantages supérieurs au corridor ouest, qui reposent notamment sur la possibilité de réutiliser une emprise de ligne (circuits 3005-3005) qui serait démantelée sur quelque 28 km.
- Il exige moins de déboisement dans des milieux sensibles (notamment des érablières exploitées commercialement) que le corridor est.









Écosystèmes prioritaires	
1	Boisé de Saint-Thomas–Sainte-Élisabeth
2	Rivière Saint-Joseph
3	Tourbières de Lanoraie
4	Frayère de la rivière L'Assomption (Saint-Paul–Joliette)
5	Frayère de la rivière Ouareau (Crabtree)
6	Tourbière Sainte-Marie-Salomé
7	Frayère de la rivière de l'Achigan (L'Épiphanie)
8	Boisé des Terres Noires
9	Boisé du sentier de la Presqu'île
10	Ruisseau de Feu
11	Ruisseau Saint-Charles
12	Île Bourdon
13	Boisé de Mascouche–Saint-Roch
14	Tourbière Saint-Roch
15	Marécage de Mascouche
16	Tourbières du ruisseau Noir
17	Grand Coteau de Mascouche
18	Côte Terrebonne
19	Terres humides de la Défense nationale
20	Boisé de la route 335
21	Tourbière de Sainte-Henriette (baie des Bleuets)
22	Boisé de l'Ouest
23	Rivière Mascouche
24	Rivière des Mille Îles

Écosystème prioritaire

Composante du projet

Zone d'étude

Infrastructures

- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Autre route

Limite

- Municipalité régionale de comté (MRC) ou territoire équivalent (TÉ)

Projet à 735 kV de la Chamouchoane–Bout-de-l'Île  
Étude de corridors

**Écosystèmes prioritaires  
dans la zone d'étude**

Sources :  
BDTA, 1/250 000, MRN Québec, 2002  
SDA, 1/20 000, MRNF Québec, avril 2011  
MRNF Québec, novembre 2011  
Données de projet, Hydro-Québec, août 2011  
Cartographie : GENIVAR  
Fichier : 7181\_eic4\_2\_get\_006\_140109.mxd

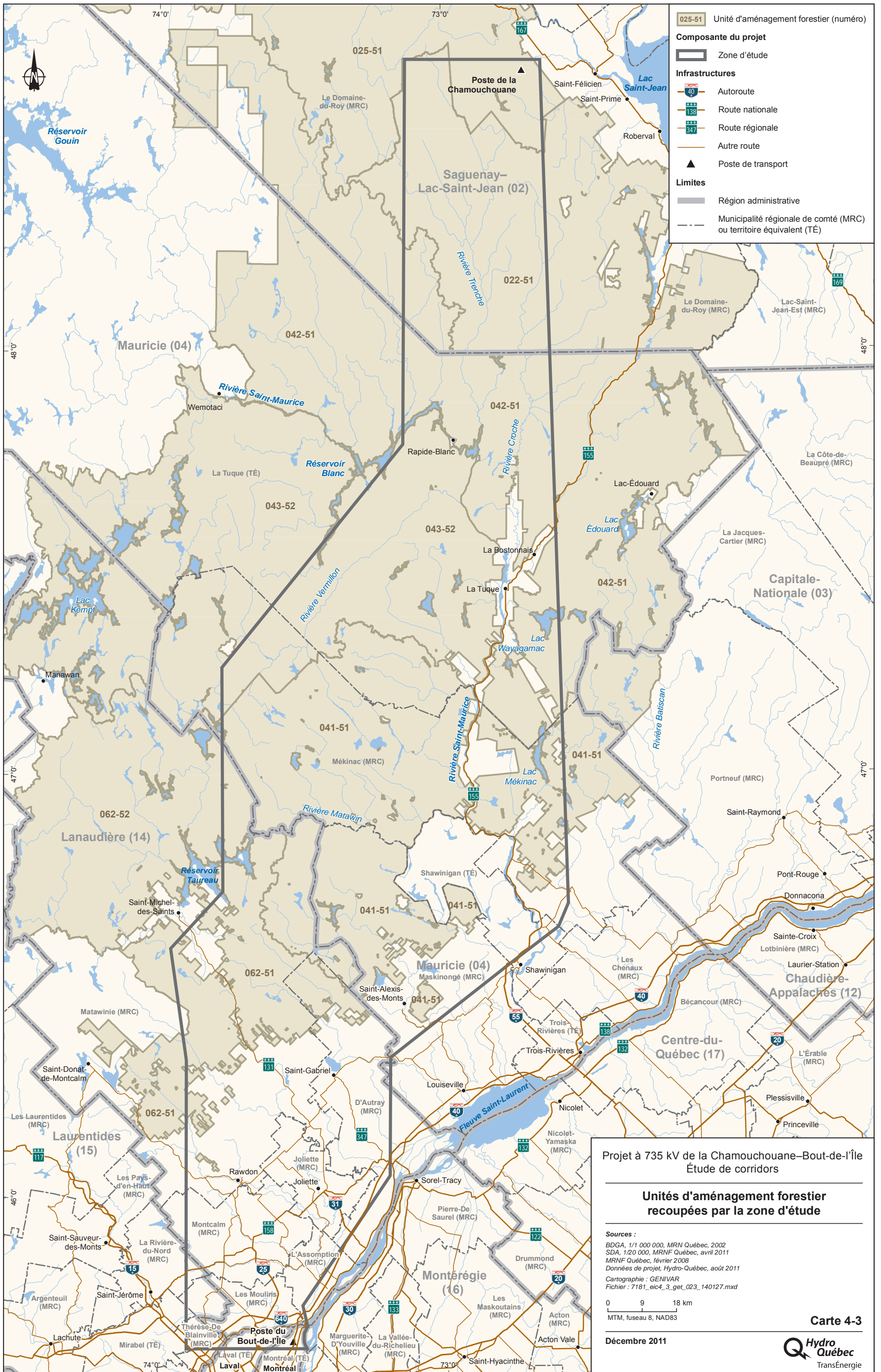
0 2,25 4,5 km  
MTM, fuseau 8, NAD83

Décembre 2011









025-51 Unité d'aménagement forestier (numéro)

**Composante du projet**

Zone d'étude

**Infrastructures**

- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Autre route
- Poste de transport

**Limites**

- Région administrative
- Municipalité régionale de comté (MRC) ou territoire équivalent (TÉ)

Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île  
Étude de corridors

**Unités d'aménagement forestier  
recoupées par la zone d'étude**

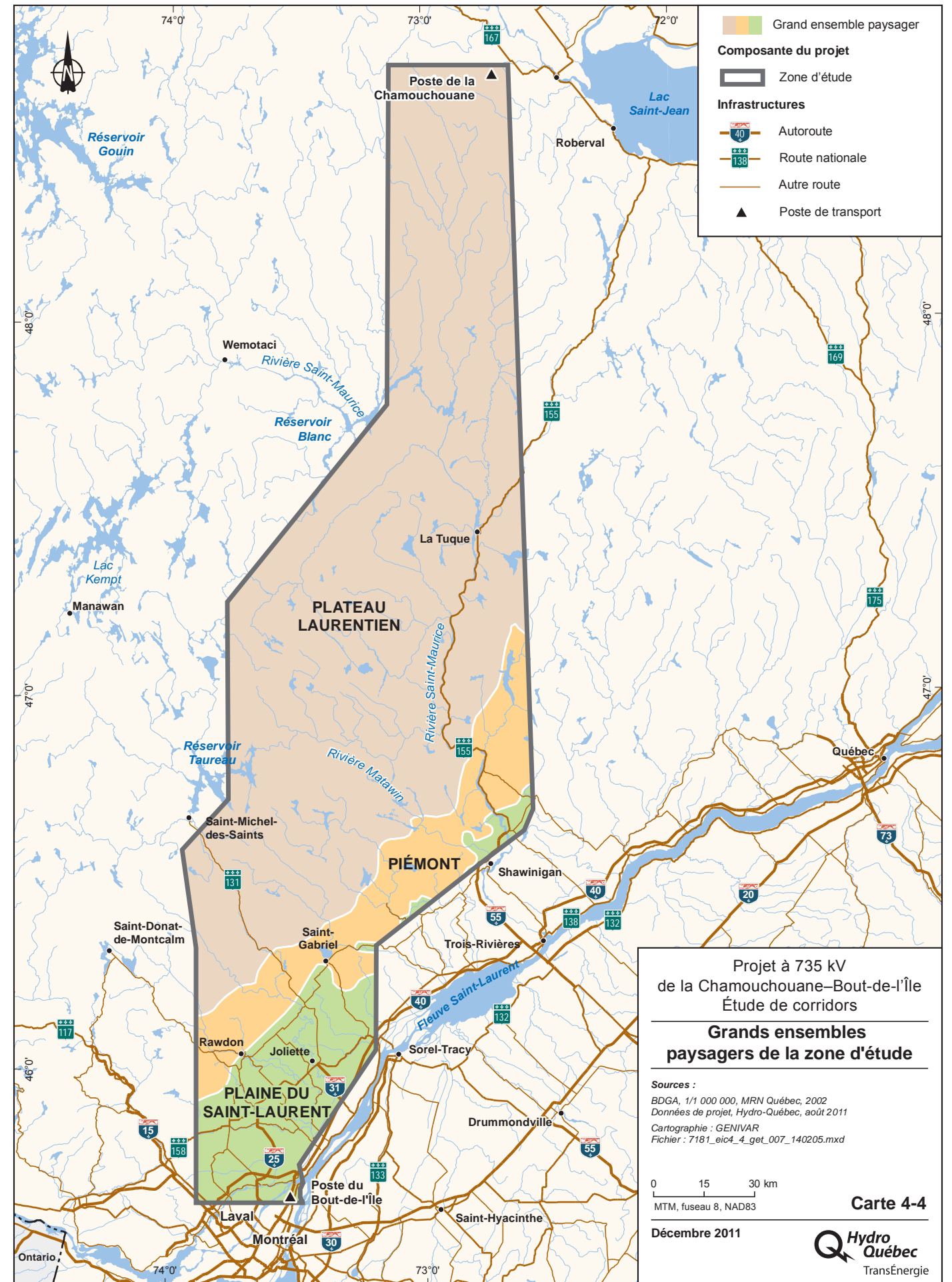
Sources :  
BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
SDA, 1/20 000, MRNF Québec, avril 2011  
MRNF Québec, février 2008  
Données de projet, Hydro-Québec, août 2011  
Cartographie : GENIVAR  
Fichier : 7181\_eic4\_3\_get\_023\_140127.mxd

0 9 18 km  
MTM, fuseau 8, NAD83

Décembre 2011

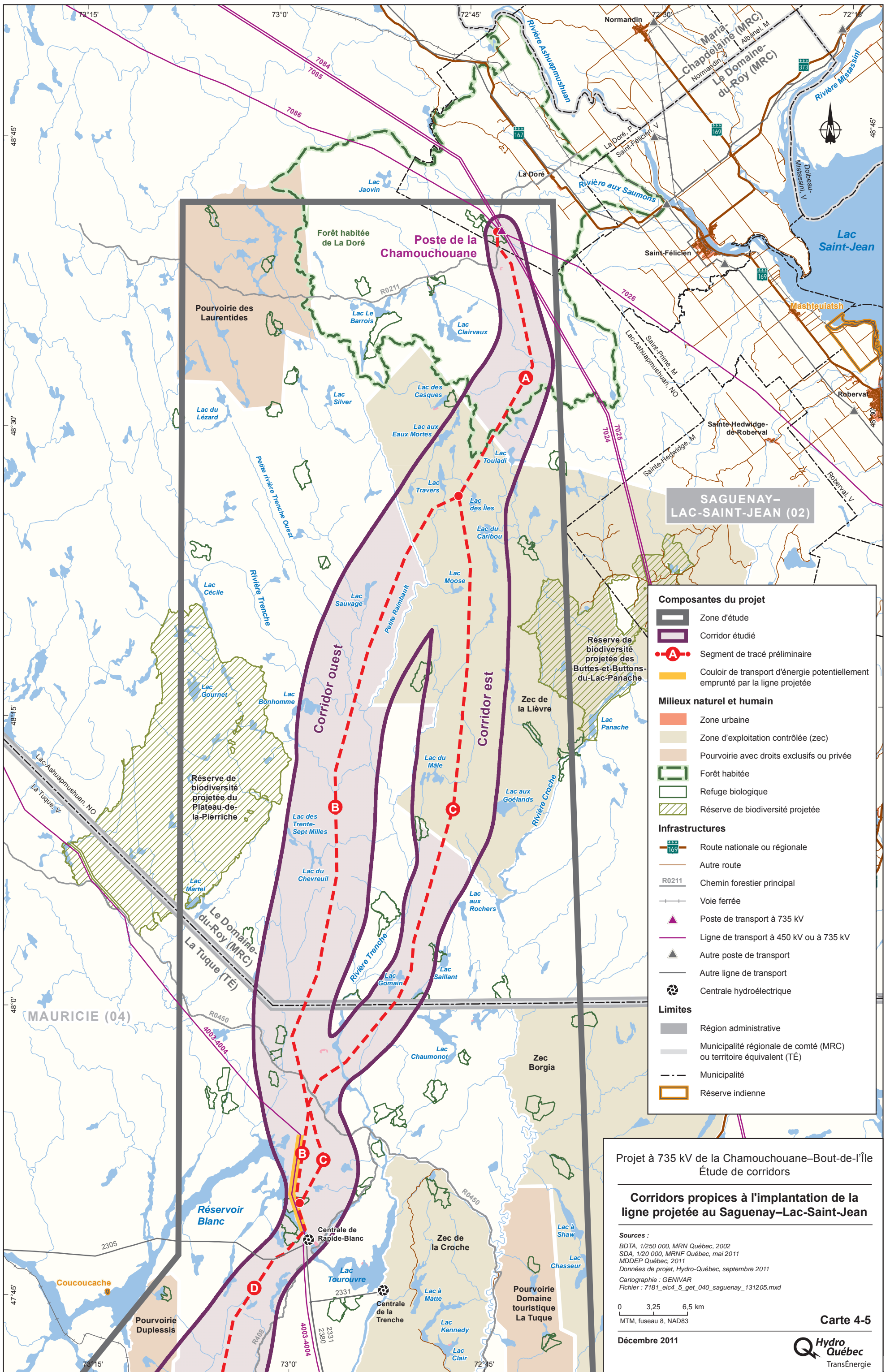
Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec : Géomatique, Hydro-Québec Équipement et services partagés.











**Composantes du projet**

- Zone d'étude
- Corridor étudié
- Segment de tracé préliminaire
- Couloir de transport d'énergie potentiellement emprunté par la ligne projetée

**Milieus naturel et humain**

- Zone urbaine
- Zone d'exploitation contrôlée (zec)
- Pourvoirie avec droits exclusifs ou privée
- Forêt habitée
- Refuge biologique
- Réserve de biodiversité projetée

**Infrastructures**

- Route nationale ou régionale
- Autre route
- Chemin forestier principal
- Voie ferrée
- Poste de transport à 735 kV
- Ligne de transport à 450 kV ou à 735 kV
- Autre poste de transport
- Autre ligne de transport
- Centrale hydroélectrique

**Limites**

- Région administrative
- Municipalité régionale de comté (MRC) ou territoire équivalent (TÉ)
- Municipalité
- Réserve indienne

Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île  
Étude de corridors

**Corridors propices à l'implantation de la ligne projetée au Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Sources :  
BDTA, 1/250 000, MRN Québec, 2002  
SDA, 1/20 000, MRNF Québec, mai 2011  
MDDEP Québec, 2011  
Données de projet, Hydro-Québec, septembre 2011  
Cartographie : GENIVAR  
Fichier : 7181\_eic4\_5\_get\_040\_saguenay\_131205.mxd

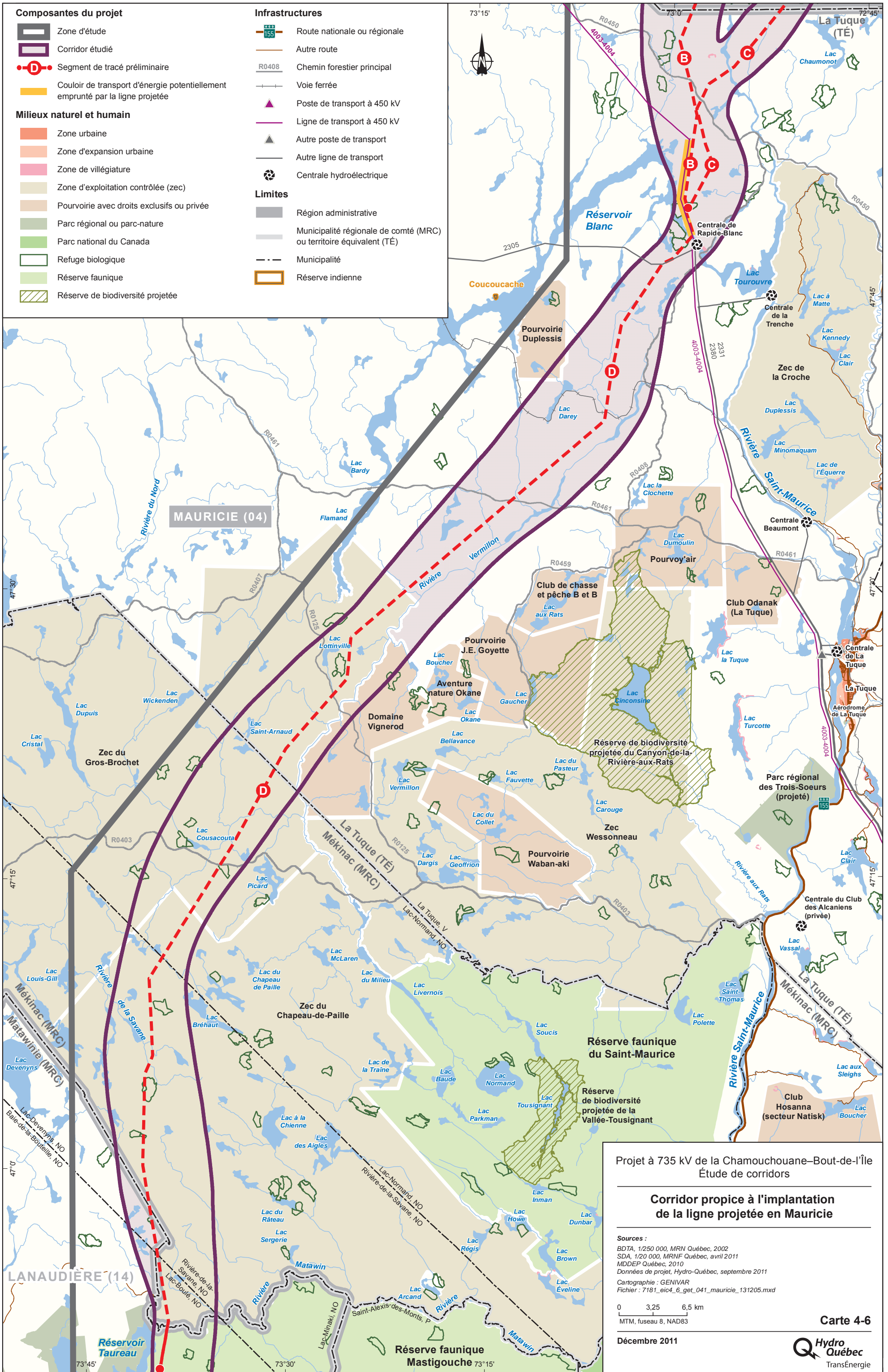
0 3,25 6,5 km  
MTM, fuseau 8, NAD83

Décembre 2011









Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île  
Étude de corridors

**Corridor propice à l'implantation  
de la ligne projetée en Mauricie**

Sources :  
BDTA, 1/250 000, MRN Québec, 2002  
SDA, 1/20 000, MRNF Québec, avril 2011  
MDDEP Québec, 2010  
Données de projet, Hydro-Québec, septembre 2011  
Cartographie : GENIVAR  
Fichier : 7181\_eic4\_6\_get\_041\_mauricie\_131205.mxd

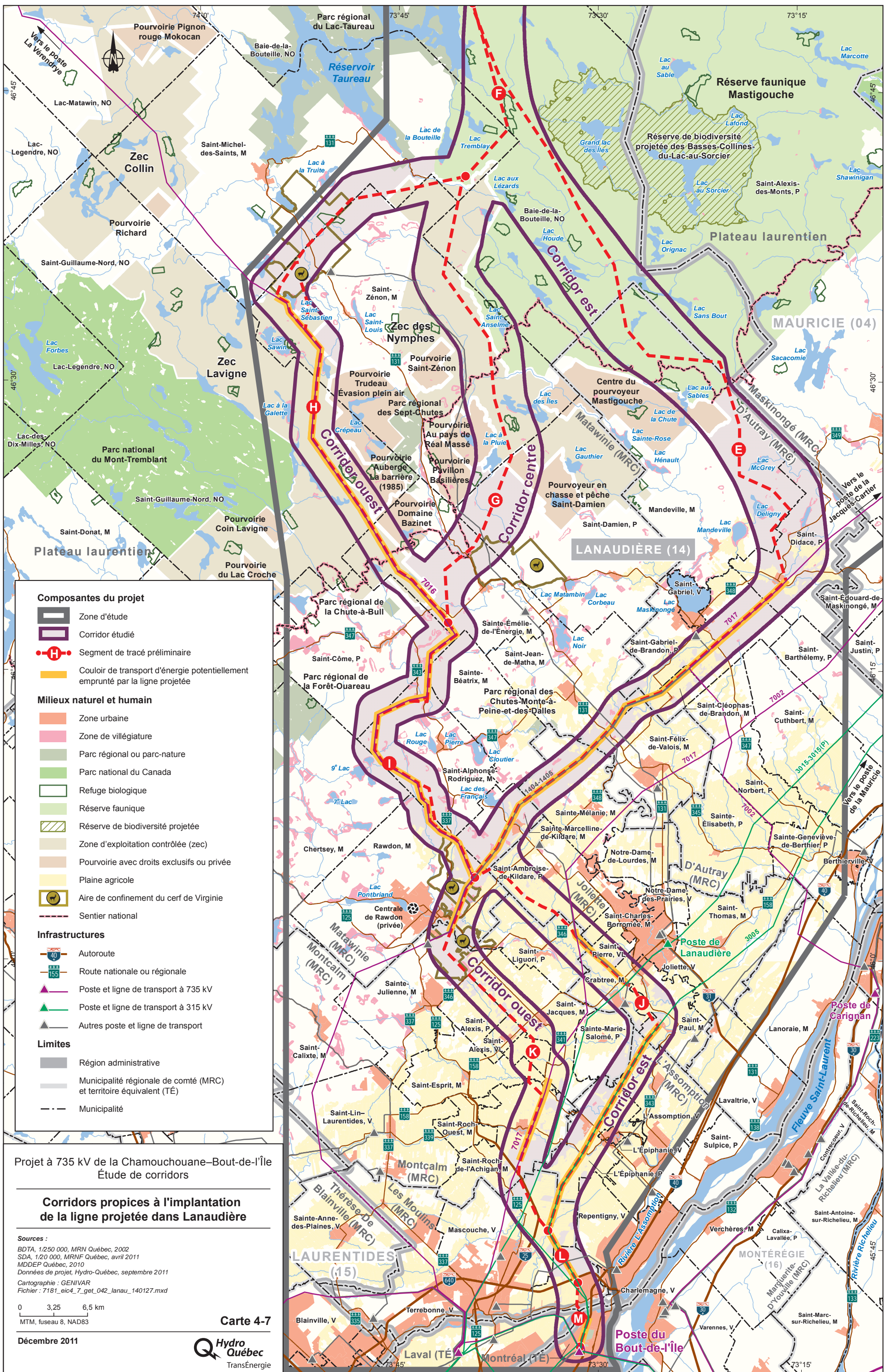
0 3,25 6,5 km  
MTM, fuseau 8, NAD83

Décembre 2011









**Composantes du projet**

- Zone d'étude
  - Corridor étudié
  - Segment de tracé préliminaire
  - Couloir de transport d'énergie potentiellement emprunté par la ligne projetée
- Milieus naturel et humain**
- Zone urbaine
  - Zone de villégiature
  - Parc régional ou parc-nature
  - Parc national du Canada
  - Refuge biologique
  - Réserve faunique
  - Réserve de biodiversité projetée
  - Zone d'exploitation contrôlée (zec)
  - Pourvoirie avec droits exclusifs ou privée
  - Plaine agricole
  - Aire de confinement du cerf de Virginie
  - Sentier national
- Infrastructures**
- Autoroute
  - Route nationale ou régionale
  - Poste et ligne de transport à 735 kV
  - Poste et ligne de transport à 315 kV
  - Autres poste et ligne de transport
- Limites**
- Région administrative
  - Municipalité régionale de comté (MRC) et territoire équivalent (TÉ)
  - Municipalité

Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île  
Étude de corridors

**Corridors propices à l'implantation de la ligne projetée dans Lanauadière**

Sources :  
BDTA, 1:250 000, MRN Québec, 2002  
SDA, 1:20 000, MRNF Québec, avril 2011  
MDDEP Québec, 2010  
Données de projet, Hydro-Québec, septembre 2011  
Cartographie : GENIVAR  
Fichier : 7181\_eic4\_7\_get\_042\_lanau\_140127.mxd

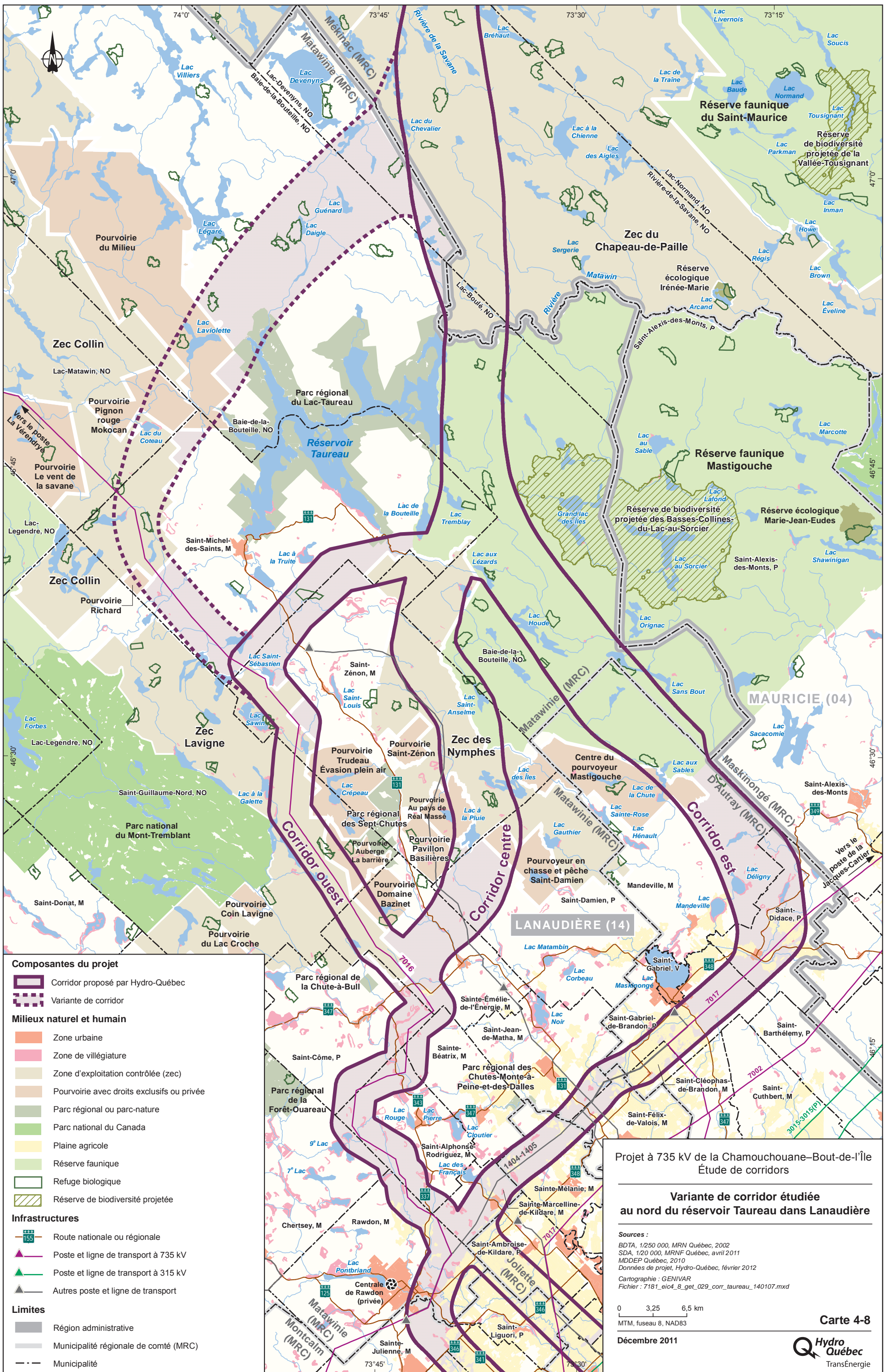
0 3,25 6,5 km  
MTM, fuseau 8, NAD83

Décembre 2011



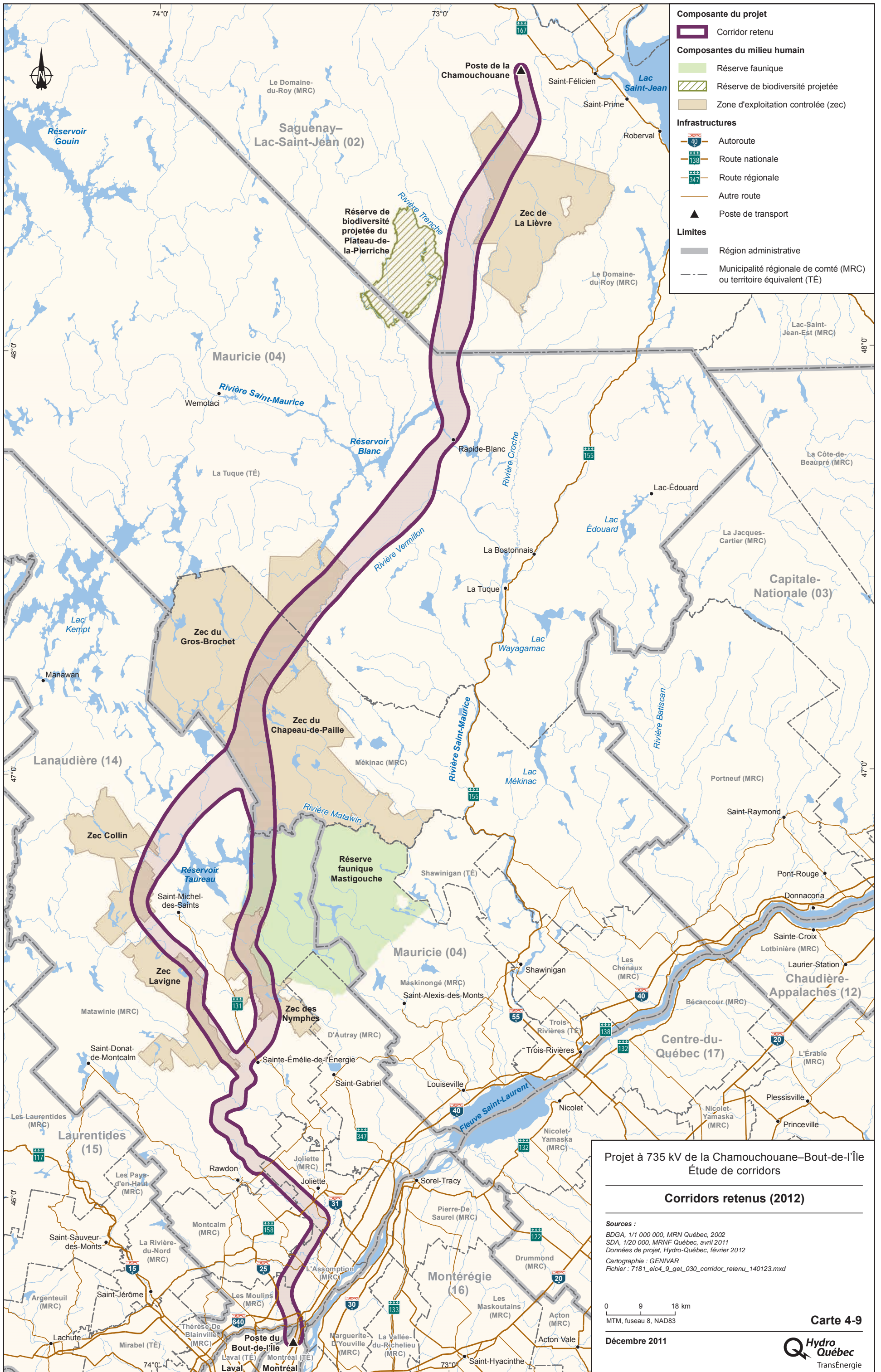














## **5 Participation du public**

La démarche de participation du public relative aux études du projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île s'est principalement déroulée de l'automne 2010 à l'automne 2013.

Dans ce chapitre, on présente d'abord les objectifs poursuivis et les diverses activités menées dans le milieu (voir les sections 5.1 à 5.3), puis on passe en revue les quatre principales étapes de la démarche :

- l'information générale sur le projet (voir la section 5.4) ;
- l'information-consultation sur les corridors (section 5.5) ;
- l'information-consultation sur les tracés (section 5.6) ;
- l'information sur la solution retenue, qui comprend, dans Lanaudière, une étape particulière d'information sur les résultats des études complémentaires de 2013 (section 5.7).

La couverture de presse est résumée à la section 5.8.

Le présent rapport fait état des activités de communications jusqu'au 31 octobre 2013. Des communications supplémentaires amorcées à la fin de 2013 se poursuivront en 2014, pour compléter l'étape d'information sur la solution retenue dans la partie sud du projet.

L'annexe E, dans le volume 3, regroupe les documents d'appui à la présente synthèse de la participation du public.

### **5.1 Objectifs de la démarche**

Dès l'automne 2010, Hydro-Québec a mis en œuvre un programme de participation du public axé sur l'information et sur la consultation des publics concernés par le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île. Ce programme visait les objectifs suivants :

- faire connaître le projet aux élus, aux représentants de groupes ou d'organismes, aux propriétaires et aux citoyens du milieu d'accueil ;
- répondre aux besoins d'information des différents intervenants et assurer les suivis nécessaires ;
- prendre connaissance des préoccupations du milieu à l'égard du projet en vue d'apporter des réponses, sous la forme de compléments d'information, de modifications au tracé ou de mesures d'atténuation, qui en tiennent compte le plus possible.

La démarche de participation du public est fondée sur la notion d'équilibre entre, d'une part, les objectifs de l'entreprise et, d'autre part, les attentes et les besoins exprimés par les gestionnaires et les utilisateurs du territoire en cause ainsi que les propriétaires touchés par le projet.

Ainsi, pendant toute la durée des études d'avant-projet, le programme de participation du public d'Hydro-Québec donne lieu à de nombreux échanges avec la population et ses représentants ainsi qu'à un processus continu d'optimisation du projet. Son objectif global est de favoriser l'intégration la plus harmonieuse possible du projet dans le milieu d'accueil.

## 5.2 Description sommaire du milieu d'accueil

Hydro-Québec a délimité une zone d'étude entre les postes à relier, soit le poste de la Chamouchouane, dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et le poste du Bout-de-l'Île, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, sur l'île de Montréal (voir la carte de situation du projet au début du présent volume).

Ainsi, au début des études environnementales et techniques, la zone d'étude recoupe principalement quatre régions administratives susceptibles d'être touchées par le projet, soit celles du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), de la Mauricie (04), de Lanaudière (14) et de Montréal (06). Elle traverse le territoire de neuf municipalités régionales de comté (MRC), celui de l'agglomération de La Tuque ainsi que les territoires équivalents à une MRC de Shawinigan, de Laval et de Montréal. Ces entités territoriales se répartissent ainsi, du nord au sud :

- Le Domaine-du-Roy ;
- La Tuque ;
- Mékinac ;
- Shawinigan ;
- Maskinongé ;
- Matawinie ;
- D'Autray ;
- Joliette ;
- Montcalm ;
- L'Assomption ;
- Les Moulins ;
- Laval ;
- Montréal.

En outre, la partie nord de la zone d'étude touche des territoires revendiqués par les Innus de Mashteuiatsh et, un peu plus au sud, par les Atikamekw des communautés de Wemotaci et de Manawan.



Les publics visés par le programme de participation du public sont les suivants :

- élus ;
- gestionnaires du territoire ;
- représentants régionaux des ministères concernés ;
- communautés autochtones concernées ;
- organismes socioéconomiques et touristiques ;
- groupes environnementaux ;
- propriétaires de terrains privés et utilisateurs du territoire ;
- grand public ;
- médias.

### **5.3 Activités et outils de communication**

Hydro-Québec a mis de l'avant un programme de participation du public en plusieurs étapes :

- information générale sur le projet, de septembre 2010 à janvier 2011 (voir la section 5.4) ;
- information-consultation sur les corridors, de septembre à décembre 2011 (section 5.5) ;
- information-consultation sur les tracés, de janvier 2012 à mars 2013 (section 5.6) ;
- information sur la solution retenue, d'octobre 2012 à octobre 2013 (section 5.7), qui comprend l'étape particulière d'information sur les résultats des études complémentaires de 2013 menées dans Lanaudière.

En outre, des communications supplémentaires amorcées à la fin de 2013 se poursuivront en 2014, après le dépôt de l'étude d'impact, afin de compléter l'étape de l'information sur la solution retenue dans la partie sud du projet.

Dans l'ensemble de la démarche de participation du public à ce jour, on dénombre près de 250 occasions d'échanges entre les membres de l'équipe de projet et l'ensemble des communautés concernées. L'équipe de projet a notamment conçu et diffusé quatorze bulletins d'information tout au long des études. Des présentations visuelles, une cartographie thématique détaillée ainsi que des simulations visuelles ont été utilisées. De plus, diverses correspondances ont permis de soutenir les échanges avec les gens du milieu d'accueil.

Ce programme de participation du public a fait partie intégrante des différentes phases de l'avant-projet, jusqu'au dépôt de la présente étude d'impact sur l'environnement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP).

Le tableau 5-1 présente les principales activités menées au cours de ces étapes, tandis que le tableau 5-2 dresse la liste des publics rencontrés. Le calendrier détaillé des rencontres se trouve à l'annexe E.1, dans le volume 3.

Tableau 5-1 : Synthèse du programme de participation du public

Étape	Objectifs	Publics	Moyens de communication
Information générale sur le projet	<p>Informé le public et ses représentants sur le projet.</p> <p>Transmettre les renseignements relatifs aux aspects techniques, aux études, au déroulement de l'avant-projet et aux mécanismes d'information-consultation.</p> <p>Recueillir les commentaires et les préoccupations du milieu à l'égard du projet et de la zone d'étude.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élus et gestionnaires municipaux</li> <li>• Communautés et organismes autochtones concernés</li> <li>• Conseils de MRC</li> <li>• Conférences régionales des élus (CRÉ)</li> <li>• Députés de circonscriptions provinciales et fédérales</li> <li>• Représentants régionaux des ministères concernés (conférences administratives régionales)</li> <li>• Comité de maximisation des retombées économiques régionales</li> <li>• Fédérations régionales de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et syndicats locaux</li> <li>• Réserves fauniques</li> <li>• Médias</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bulletin d'information</li> <li>• Contacts téléphoniques</li> <li>• Correspondance</li> <li>• Ligne Info-projets</li> <li>• Présentations visuelles et cartes</li> <li>• Rencontres</li> <li>• Relations avec les médias</li> <li>• Site Web consacré au projet</li> </ul>
Information-consultation sur les corridors	<p>Présenter les corridors proposés à la suite des études techniques et environnementales dans la zone d'étude.</p> <p>Recueillir les commentaires et les préoccupations du milieu à l'égard du projet.</p>	<p>Mêmes publics qu'à l'étape précédente ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• zecs concernées par le projet</li> <li>• Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP)</li> </ul>	<p>Même éventail de moyens qu'à l'étape précédente (après mise à jour)</p>
Information-consultation sur les tracés	<p>Présenter les tracés proposés à la suite de l'information-consultation sur les corridors proposés.</p> <p>Recueillir les commentaires et les préoccupations du milieu à l'égard des tracés proposés.</p>	<p>Mêmes publics qu'à l'étape précédente ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• titulaires de baux à proximité du projet</li> <li>• groupes des secteurs économique, environnemental et touristique</li> <li>• utilisateurs autochtones du territoire touché par le projet</li> </ul>	<p>Même éventail de moyens qu'à l'étape précédente (après mise à jour) ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• documentation sur la maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes et sur les champs électriques et magnétiques (CÉM)</li> <li>• liens vers des pages thématiques du site Web d'Hydro-Québec</li> </ul>
Information sur la solution retenue Résultats des études complémentaires dans Lanaudière	<p>Présenter au milieu la solution retenue, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le tracé retenu ;</li> <li>• le calendrier et les prochaines étapes du projet ;</li> <li>• les retombées économiques possibles.</li> </ul>	<p>Mêmes publics qu'à l'étape précédente</p>	<p>Même éventail de moyens qu'à l'étape précédente (après mise à jour) ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• adresse de la page Web d'Hydro-Québec montrant le tracé retenu par région, lorsqu'il était connu</li> <li>• remise de documents (carte du tracé retenu et calendrier) à l'occasion des rencontres</li> </ul>

Tableau 5-2 : Publics rencontrés aux différentes étapes de la participation du public

Public rencontré	Information générale sur le projet	Information-consultation sur les corridors	Information-consultation sur les tracés	Information sur la solution retenue
<b>Saguenay–Lac-Saint-Jean</b>	<i>Oct.-nov. 2010</i>	<i>Sept.-oct. 2011</i>	<i>Avril 2012</i>	<i>Oct.-nov. 2012</i>
<b>Élus et gestionnaires du territoire</b>				
Conférence régionale des élus (CRÉ) et Comité de maximisation des retombées économiques régionales (CMAx)	X	X	X	X
Député de la circonscription provinciale de Dubuc et ministre responsable de la région			X	
Députés des circonscriptions provinciales de Jonquière et de Roberval	X		X	X
MRC du Domaine-du-Roy	X	X	X	X
Municipalité de La Doré	X	X	X	X
Représentants de ministères (conférence administrative régionale)	X	X	X	X
<b>Groupes du milieu, propriétaires, riverains et citoyens</b>				
Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons			X	
Fédération de l'UPA du Saguenay–Lac-Saint-Jean et syndicats locaux	X	X		
Groupes environnementaux			X	X
Groupes touristiques et économiques			X	X
Titulaires de baux de villégiature et de terrains de piégeage			X	X
Zec de la Lièvre		X	X	X
<b>Mauricie</b>	<i>Nov. 2010</i>	<i>Oct.-déc. 2011</i>	<i>Mai 2012</i>	<i>Nov. 2012- janv. 2013</i>
<b>Élus et gestionnaires du territoire</b>				
Agglomération de La Tuque	X	X	X	
Conférence régionale des élus (CRÉ)		X	X	
Député de Saint-Maurice	X			X
Députés de Maskinongé et de Lavolette	X	X	X	
MRC de Maskinongé	X	X		
MRC de Mékinac	X	X	X	X
Représentants de ministères (conférence administrative régionale)		X		
Ville de Shawinigan	X			
<b>Groupes du milieu, propriétaires, riverains et citoyens</b>				
Conseil régional de l'environnement (CRE)			X	
Fédération de l'UPA de la Mauricie et syndicats locaux	X	X		
Groupes économiques et touristiques du secteur de Mékinac et d'autres secteurs				X

Tableau 5-2 : Publics rencontrés aux différentes étapes de la participation du public (*suite*)

Public rencontré	Information générale sur le projet	Information-consultation sur les corridors	Information-consultation sur les tracés	Information sur la solution retenue
Pourvoirie Duplessis				X
Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP)		X	X	
Réserve faunique Mastigouche et réserve faunique du Saint-Maurice	X			
Titulaires de baux de villégiature et de terrains de piégeage			X	X
Villégiateurs				X
Zec du Gros-Brochet et zec du Chapeau-de-Paille		X	X	X
<b>Lanaudière (y compris Laurentides et Laval)</b>	<i>Nov. 2010- janv. 2011</i>	<i>Nov.-déc. 2011</i>	<i>Janv.-déc. 2012</i>	<i>Févr.-oct. 2013</i>
<b>Élus et gestionnaires du territoire de Lanaudière</b>				
Conférence régionale des élus (CRÉ)			X	
Député de la circonscription provinciale de Blainville				X
Député de la circonscription provinciale de L'Assomption				X
Députés des circonscriptions de Lanaudière	X	X	X	X
Directions régionales de ministères	X	X		X
MRC de D'Autray (conseil des maires)	X	X		
MRC de Joliette (conseil des maires)	X	X		
MRC de L'Assomption (comité des administrateurs)	X	X		
MRC de Matawinie (conseil des maires)	X	X	X	X
MRC de Montcalm (conseil des maires)	X	X	X	X
MRC des Moulins	X	X	X	X
Municipalité de Crabtree (conseil municipal)			X	
Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare (conseil municipal)			X	
Municipalité de Saint-Liguori (conseil municipal)			X	
Municipalité de Saint-Paul (conseil municipal)			X	
Municipalités de la MRC de Joliette		X		
Ville de Mascouche	X	X	X	X
Ville de Terrebonne	X	X	X	X
<b>Élus et gestionnaires du territoire de Laval</b>				
Ville de Laval				X
<b>Élus et gestionnaires du territoire des Laurentides</b>				
MRC de La Rivière-du-Nord et Municipalité de Sainte-Sophie				X
MRC de Thérèse-De Blainville et Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines				X

Tableau 5-2 : Publics rencontrés aux différentes étapes de la participation du public (*suite*)

Public rencontré	Information générale sur le projet	Information-consultation sur les corridors	Information-consultation sur les tracés	Information sur la solution retenue
<b>Groupes du milieu, propriétaires, riverains et citoyens</b>				
Fédération de l'UPA de l'Outaouais-Laurentides				X
Fédération de l'UPA de Lanaudière et syndicats locaux	X	X	X	X
Golf Le mirage				X
Pouvoirie du Milieu			X	
Pouvoirie Pignon rouge Mokocan			X	
Propriétaires et riverains			X	
Réserve faunique Mastigouche		X		
Villégiateurs, pourvoyeurs, représentants du RLTP, clubs de motoquad et de motoneige, associations touristiques, Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption (CARA) et zecs			X	
Zec Collin			X	
Zec Lavigne et zec des Nymphes		X		
<b>Montréal</b>	<i>Nov.-déc.2010</i>	<i>Nov. 2011</i>	<i>Mars-oct. 2012</i>	<i>Déc. 2012</i>
<b>Élus et gestionnaires du territoire</b>				
Comité de travail Gouvernement-Ville de Montréal sur les grands projets	X		X	
Ville de Montréal (Direction des grands parcs et du verdissement)	X	X		
Comité régional de l'environnement (direction)			X	
Ville de Montréal (haute direction)			X	
Ville de Montréal, Agence métropolitaine de transport (AMT) et directions régionales des ministères québécois provinciaux		X	X	X
Ville de Montréal, Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	X	X	X	
<b>Groupes du milieu, propriétaires, riverains et citoyens</b>				
Groupes environnementaux			X	
Organismes socioéconomiques de l'est de Montréal			X	
Propriétaires d'un terrain de golf et résidents du boulevard Gouin			X	
<b>Communautés autochtones</b>	<i>Sept.-oct.2010</i>	<i>Oct.-déc. 2011</i>	<i>Avril 2012- mars 2013</i>	<i>Août 2013</i>
<b>Élus et gestionnaires du territoire</b>				
Conseil de la Nation Atikamekw	X			
Conseil des Atikamekw de Manawan		X	X	
Conseil des Atikamekw de Wemotaci		X	X	

Tableau 5-2 : Publics rencontrés aux différentes étapes de la participation du public (*suite*)

Public rencontré	Information générale sur le projet	Information-consultation sur les corridors	Information-consultation sur les tracés	Information sur la solution retenue
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (Pekuakamiulnuatsh Takuhikan)	X			
<b>Groupes du milieu, propriétaires, riverains et citoyens</b>				
Membres de la communauté de Manawan qui utilisent le territoire touché par le projet			X	
Membres de la communauté de Wemotaci qui utilisent le territoire touché par le projet			X	

## 5.4 Information générale sur le projet

### 5.4.1 Objectifs

La première étape de la participation du public s'est déroulée de septembre 2010 à janvier 2011. En plus de mettre en place des moyens concrets pour informer et consulter le milieu, cette étape devait permettre de :

- présenter la justification du projet ;
- présenter la zone d'étude ;
- faire le point sur les études techniques et environnementales réalisées et à venir ;
- recueillir les commentaires et les préoccupations du milieu à l'égard du projet ;
- présenter le programme de participation du public relatif au projet.

### 5.4.2 Description des activités et des moyens

Divers moyens de communication ont été déployés pour atteindre les objectifs et joindre les publics visés à l'étape de l'information générale sur le projet (voir le tableau 5-1) :

- Les rencontres constituent le principal moyen d'information et d'échanges entre les représentants de l'entreprise et la population :
  - De fait, dès le début de l'avant-projet, Hydro-Québec a organisé des rencontres avec les élus et les gestionnaires des régions concernées et leur a transmis de l'information sur le projet. L'entreprise démontrait ainsi sa volonté d'agir en concertation avec le milieu.
  - Plus de 30 rencontres ont eu lieu à l'étape de l'information générale dans les différentes régions concernées (voir la liste des rencontres et des participants à l'annexe E.1, dans le volume 3).

- Une présentation visuelle faite à l'occasion des rencontres d'information générale expliquait la démarche des études environnementales et techniques menant au choix d'un tracé de moindre impact.
- Des publics ont été informés par courrier, notamment certains députés de circonscriptions provinciales et fédérales des régions touchées. Dans tous les cas, les personnes concernées pouvaient solliciter une rencontre avec l'équipe de projet afin d'obtenir plus de renseignements.
- À l'automne 2010, Hydro-Québec a publié un premier bulletin d'information (reproduit à l'annexe E.2). Celui-ci présentait la raison d'être du projet, la zone d'étude, les principaux enjeux environnementaux et techniques, les études à venir, le programme de participation du public, le calendrier général du projet ainsi que les coordonnées des quatre conseillers – Relations avec le milieu affectés au projet (pour les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière et de Montréal) et du conseiller – Relations avec les autochtones.
- Des contacts téléphoniques ont permis de transmettre de l'information aux publics, de fixer des rendez-vous et de faire le suivi de demandes d'information.
- Une ligne téléphonique Info-projets a été mise à la disposition du public dans chacune des régions. Ces lignes permettent aux citoyens de poser des questions ou d'exprimer des préoccupations ou des commentaires relatifs au projet. Les appels font l'objet d'un suivi personnalisé par les conseillers – Relations avec le milieu affectés au projet.
- Dès la fin de 2010, Hydro-Québec a mis en ligne, sur son site Web, l'information essentielle sur le projet. On y trouvait aussi les coordonnées du conseiller – Relations avec le milieu responsable de chacune des régions touchées par le projet (voir l'annexe E.3).
- Les conseillers – Relations avec le milieu ont été disponibles pour répondre aux demandes des médias, particulièrement dans Lanaudière.

Les moyens de communication mis en place pendant l'avant-projet ont permis de recueillir en continu les préoccupations du milieu en vue de les intégrer, dans la mesure du possible, à l'élaboration du projet.

#### **5.4.3 Faits saillants des communications et principales préoccupations des publics**

L'équipe de projet a livré l'information générale sur le projet à compter de l'automne 2010. Les sections qui suivent résument les activités de communication et les principales préoccupations exprimées dans chaque région touchée par le projet (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Lanaudière et Montréal) ainsi que dans la communauté innue et les communautés atikamekw.

#### 5.4.3.1 Saguenay–Lac-Saint-Jean

##### *Activités de participation du public*

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la première étape de la participation du public s'est déroulée en octobre et novembre 2010. Un total de six rencontres d'information générale ont rejoint les publics suivants :

- élus de la MRC du Domaine-du-Roy ;
- conseil municipal de La Doré ;
- Conférence régionale des élus (CRÉ) et Comité de maximisation des retombées économiques régionales (CMAX) ;
- fédération régionale de l'UPA et syndicats locaux ;
- députés des circonscriptions provinciales de Jonquière et de Roberval ;
- comité sur l'aménagement du territoire de la Conférence administrative régionale (CAR).

Les publics suivants ont été informés sur le projet au moyen de contacts téléphoniques et d'une correspondance qui comprenait le bulletin d'information :

- MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;
- MRC de Maria-Chapdelaine (en plus de l'envoi des documents, une rencontre d'information a eu lieu en janvier 2011) ;
- Ville de Saint-Félicien ;
- députés des circonscriptions fédérales de Roberval, de Chicoutimi, de Dubuc et de Lac-Saint-Jean.

En s'appuyant sur les résultats des rencontres, sur le contenu des appels reçus et sur une analyse sommaire de la revue de presse, on peut dégager certaines préoccupations du milieu à cette étape de l'information générale :

- La MRC du Domaine-du-Roy voit le projet d'un bon œil et croit que sa population pourra en tirer profit. Elle désire déposer un projet concernant l'utilisation des emprises.
- La Municipalité de La Doré indique qu'elle emploiera tous les moyens utiles pour faire valoir l'expertise locale et pour obtenir des contrats.
- Les représentants du milieu s'intéressent en particulier à la maximisation des retombées économiques du projet et au choix du tracé. Ils s'interrogent notamment sur la pertinence de créer un nouveau couloir de transport d'énergie.



### ***Principales préoccupations : retombées économiques régionales***

Les retombées économiques régionales constituent une préoccupation majeure au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les demandes formulées par le milieu visent principalement la sous-traitance régionale, le morcellement des contrats et la création d'emplois.

Depuis 2005, la région peut compter sur le CMAX<sup>[1]</sup>, dont la mission est de maximiser les retombées économiques des grands projets de développement au Saguenay–Lac-Saint-Jean et de faciliter l'obtention de contrats par les fournisseurs régionaux.

En réponse à ces préoccupations, Hydro-Québec a réaffirmé son intention de maximiser les retombées à l'échelle régionale et de travailler en partenariat avec le CMAX.

#### 5.4.3.2 Mauricie

##### ***Activités de participation du public***

En Mauricie, l'étape de l'information générale s'est déroulée en novembre 2010. Hydro-Québec a tenu neuf rencontres avec les représentants des collectivités touchées par la zone d'étude, soit l'agglomération de La Tuque, la MRC de Mékinac, la MRC de Maskinongé et la Ville de Shawinigan, de même qu'avec divers intervenants du milieu :

- directions régionales des ministères concernés ;
- fédération régionale de l'UPA et syndicats locaux ;
- réserves fauniques du Saint-Maurice et Mastigouche ;
- députés des circonscriptions provinciales de Laviolette, de Maskinongé et de Saint-Maurice.

Des contacts téléphoniques, suivis d'une correspondance accompagnée du bulletin d'information générale, ont été établis avec d'autres acteurs du milieu. Il s'agit notamment des élus et des gestionnaires municipaux de la Mauricie qui ne sont pas touchés par la zone d'étude, du parc national de la Mauricie, de l'Association régionale des gestionnaires de zecs de la Mauricie, de l'Association des pourvoires de la Mauricie et des députés des circonscriptions fédérales.

---

[1] Le CMAX est composé des représentants de la Conférence régionale des élus (CRÉ), du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec (MDEIE), d'Emploi Québec, du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (Pekuakamiulnuatsh Takuhikan), des centres locaux de développement (CLD) de la région, de SERDEX International, de la Société des fabricants régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Regroupement des chambres de commerce du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

### ***Principales préoccupations : protection de la villégiature et retombées économiques régionales***

Dans l'ensemble, les publics rencontrés ont été à l'écoute et soucieux d'obtenir toute l'information pertinente sur le projet. Il ressort des rencontres d'information générale que la villégiature occupe une place importante en Mauricie. De plus, avec ses nombreux lacs, pourvoiries, zecs et réserves fauniques ainsi que ses pôles de villégiature haut de gamme, le territoire régional possède un haut potentiel de développement des activités récréotouristiques de type nature et plein air.

Dans ce contexte, l'intégration de la ligne projetée et son impact visuel sont perçus comme des éléments sensibles par plusieurs publics rencontrés en Mauricie. Par ailleurs, les acteurs socioéconomiques soulignent l'importance des retombées économiques et des montants liés au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec. Plusieurs ont mentionné les redevances associées aux projets de centrales hydroélectriques, qui ne s'appliquent cependant pas aux projets de lignes. L'équipe de projet a expliqué les différences entre ces deux types de compensations financières.

#### **5.4.3.3 Lanaudière**

##### ***Activités de participation du public***

L'étape de l'information générale sur le projet s'est déroulée du 12 novembre 2010 au 18 janvier 2011 dans Lanaudière. Elle a donné lieu à dix rencontres entre l'équipe de projet et les représentants du milieu.

Puisque la zone d'étude touche 54 des 59 municipalités de la région, ce sont les conseils des maires ou les comités administratifs des MRC de D'Autray, de L'Assomption, de Joliette, de Matawinie, de Montcalm et des Moulins qui ont été rencontrés.

L'équipe de projet a également rencontré les députés des circonscriptions de Lanaudière ainsi que les représentants de la Fédération de l'UPA de Lanaudière et des directions régionales des ministères concernés.

### ***Principale préoccupation : ouverture d'un nouveau couloir de ligne dans Lanaudière***

De façon générale, le projet a été accueilli favorablement par les publics rencontrés à cette étape. Certaines personnes ont néanmoins exprimé des préoccupations, notamment quant aux thèmes suivants :

- la création d'un nouveau couloir de ligne dans Lanaudière, qui en compte déjà plusieurs ; les représentants de la région souhaitent que la ligne projetée emprunte des emprises existantes ;
- l'impact visuel et environnemental du passage d'une nouvelle ligne dans Lanaudière ;
- la justification du projet, la possibilité que celui-ci serve également aux exportations d'électricité et la possibilité que l'énergie produite par de nouveaux projets, tels que les projets éoliens, soit transportée par la nouvelle ligne ;
- la protection des réserves fauniques de la région ;
- le coût approximatif du projet et la compensation financière pour le milieu d'accueil ;
- l'usage futur des servitudes d'Hydro-Québec après le démantèlement d'une ligne.

Plusieurs intervenants du milieu ont exprimé leur intérêt pour l'étape suivante, c'est-à-dire la présentation des corridors proposés par Hydro-Québec, prévue à l'automne 2011.

#### 5.4.3.4 Montréal

##### ***Activités de participation du public***

À Montréal, les rencontres ont eu lieu en novembre et en décembre 2010. Hydro-Québec a tenu trois rencontres avec des représentants de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ainsi qu'avec les représentants des directions régionales des ministères concernés siégeant au Comité de travail Gouvernement-Ville de Montréal sur les grands projets.

Une rencontre supplémentaire a eu lieu à la demande de la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal afin de dresser un portrait de l'ensemble des projets d'Hydro-Québec dans la partie est de l'île. À cette occasion, Hydro-Québec a rappelé les projets d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine et présenté le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île.

Enfin, une lettre accompagnée d'un bulletin d'information a été envoyée aux députés des circonscriptions fédérales et provinciales touchées par le projet ainsi qu'au représentant de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Une offre de

rencontre était mentionnée dans la lettre, mais aucune demande en ce sens n'a été formulée par la suite.

Dans l'ensemble, les participants aux rencontres ont apprécié les exposés des représentants d'Hydro-Québec. Ils ont demandé des éclaircissements sur une solution de rechange à l'entrée de la ligne dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.

### ***Principales préoccupations***

#### *Impact visuel d'une ligne à haute tension dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies*

Étant donné que les élus et les gestionnaires municipaux de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles poursuivent des objectifs de mise en valeur des berges, d'accès du public aux plans d'eau et de protection du milieu naturel, ils se sont dits préoccupés par le passage d'une ligne à 735 kV dans le parc-nature et l'installation de pylônes dans la rivière. Ils se sont cependant montrés ouverts au projet d'Hydro-Québec dans la mesure où l'atteinte de leurs objectifs n'est pas compromise.

#### *Étude des possibilités d'enfouissement de la ligne à Montréal*

Préoccupés par le passage de la ligne projetée dans un milieu naturel valorisé et protégé, soit le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, les publics rencontrés ont demandé à Hydro-Québec d'évaluer la faisabilité d'enfouir la ligne à 735 kV, même si la nouvelle section à 735 kV du poste du Bout-de-l'Île est conçue pour accueillir une ligne aérienne. Ils proposent que l'entreprise étudie un scénario de ligne à haute tension en souterrain depuis la rivière des Prairies (y compris la traversée) jusqu'au poste du Bout-de-l'Île.

Hydro-Québec a proposé de tenir une autre rencontre à ce sujet afin de présenter les raisons qui ont mené au choix d'une ligne aérienne. Cette rencontre a effectivement eu lieu à l'étape de l'information-consultation sur les tracés (voir la section 5.6.3.4)

### 5.4.3.5 Communautés autochtones

#### ***Innus de Mashteuiatsh***

Une rencontre d'information générale sur le projet a eu lieu le 29 septembre 2010 à Mashteuiatsh, dans le cadre d'une réunion du Comité conjoint Mashteuiatsh–Hydro-Québec. Ce comité conjoint, issu de la *Convention Mashteuiatsh–Hydro-Québec 1993*, est un forum permanent de discussions et d'échanges entre Hydro-Québec et le Conseil des Innus de Mashteuiatsh (Pekuakamiulnuatsh Takuhikan). Il s'occupe notamment de l'encadrement des consultations associées aux nouveaux projets.

À l'occasion de cette rencontre, les représentants de Mashteuiatsh ont mentionné qu'ils appréciaient le fait d'être rencontrés au début du processus d'études d'avant-projet. Hydro-Québec a proposé la création d'un groupe de travail mixte afin de faciliter la réalisation des études et de mieux informer et consulter la communauté de Mashteuiatsh pendant l'avant-projet.

Les représentants de Mashteuiatsh ont évoqué les négociations en cours relativement à la revendication territoriale globale de leur nation et à l'obligation de consultation qu'a la Couronne. Hydro-Québec a expliqué que ces questions relevaient plutôt du gouvernement du Québec. Elle a précisé que ses pratiques en matière d'acceptabilité sociale des projets l'amènent à informer la communauté de Mashteuiatsh sur l'ensemble du projet de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île et à consulter les utilisateurs du territoire touché par les tracés proposés.

Les autres préoccupations soulevées lors de la rencontre d'information générale touchent l'ouverture du territoire découlant de la création de nouveaux accès et les retombées du projet pour la communauté. Hydro-Québec a décrit les sources de retombées possibles et a expliqué que la communauté de Mashteuiatsh est admissible au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI).

### ***Atikamekw***

Hydro-Québec a tenu une rencontre d'information générale le 4 octobre 2010 à La Tuque, dans le cadre d'une réunion du Comité conjoint Atikamekw–Hydro-Québec. Ce comité conjoint, issu de la *Convention Atikamekw–Hydro-Québec 1988*, est un forum permanent de discussions entre Hydro-Québec et les Atikamekw. Il regroupe des représentants du Conseil de la Nation Atikamekw, des trois conseils de bande atikamekw (Manawan, Opitciwan<sup>[2]</sup> et Wemotaci) et d'Hydro-Québec. Ce comité voit notamment à l'encadrement des consultations relatives aux nouveaux projets de l'entreprise.

À l'occasion de cette rencontre, les représentants des Atikamekw ont mentionné qu'ils appréciaient être rencontrés au début de l'avant-projet. Ils ont cependant exprimé un doute quant à leur influence sur le choix du tracé. Hydro-Québec a proposé la création d'un groupe de travail mixte afin de faciliter la réalisation des études et de mieux informer et consulter les Atikamekw pendant l'avant-projet.

Les représentants des Atikamekw ont évoqué les négociations en cours relativement à la revendication territoriale globale de leur nation et à l'obligation de consultation qu'a la Couronne. Hydro-Québec a expliqué que ces questions relevaient plutôt du gouvernement du Québec. Elle a précisé que ses pratiques en matière d'acceptabilité sociale des projets l'amènent à informer les Atikamekw sur l'ensemble du projet et à consulter les utilisateurs du territoire touché par les tracés proposés.

---

[2] Selon la Commission de toponymie du Québec, le nom officiel de cette réserve est Obedjiwan.

#### 5.4.3.6 Conclusion

Les rencontres d'information générale ont permis de présenter la justification du projet, les études techniques et environnementales réalisées et à venir ainsi que la zone d'étude.

Elles ont également permis aux représentants du milieu de formuler des commentaires et des préoccupations à considérer dans la poursuite des études.

Aussi, les publics rencontrés ont exprimé leur intérêt et confirmé leur disponibilité pour l'étape de la consultation à venir.

### 5.5 Information-consultation sur les corridors

#### 5.5.1 Objectifs

La deuxième étape de la participation du public, amorcée en septembre 2011, poursuivait les objectifs suivants :

- présenter les études techniques et environnementales ayant mené à la délimitation des corridors de même que le calendrier du projet ;
- prendre connaissance des préoccupations et des attentes du milieu touché par les corridors et en tenir compte dans la recherche du corridor qui fasse l'objet du plus large consensus social possible.

#### 5.5.2 Description des activités et des moyens

Plus de 30 rencontres ont eu lieu à l'étape de l'information-consultation sur les corridors, soit de septembre à décembre 2011.

En plus des communications écrites et téléphoniques, semblables à celles de l'information générale, Hydro-Québec a diffusé cinq bulletins d'information auprès de la population et de ses représentants, soit un bulletin présentant l'ensemble du projet et quatre bulletins régionaux portant sur les corridors proposés au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en Mauricie, dans Lanaudière ainsi qu'à Terrebonne et à Montréal. Des exemplaires de ces bulletins ont été distribués à tous les participants aux rencontres. Ils étaient aussi accessibles sur le site Web de l'entreprise.

En outre, dans l'ensemble des régions, les conseillers – Relations avec le milieu d'Hydro-Québec ont donné suite aux questions et commentaires recueillis par les lignes Info-projets et ont répondu aux demandes de certains médias du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de Lanaudière.

### 5.5.3 Faits saillants des communications et principales préoccupations des publics

Les sections qui suivent résument les activités de communication et les principales préoccupations exprimées durant l'étape de l'information-consultation sur les corridors dans chaque région touchée par le projet ainsi que dans la communauté innue et les communautés atikamekw.

L'annexe E.1, dans le volume 3, fournit la liste détaillée des rencontres.

#### 5.5.3.1 Saguenay–Lac-Saint-Jean

##### *Activités de participation du public*

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la deuxième étape de la participation du public s'est déroulée du 27 septembre au 4 octobre 2011. Hydro-Québec a tenu six rencontres d'information-consultation sur les deux corridors étudiés, les corridors est et ouest, auprès des personnes et des organismes suivants :

- élus et représentants des MRC et des municipalités touchées ;
- CRÉ, CMAX et CAR ;
- fédération régionale de l'UPA et syndicats locaux ;
- président de la zec de la Lièvre.

D'autres publics ont reçu l'information sur les corridors étudiés par l'intermédiaire des bulletins d'information (bulletin général et bulletin régional) :

- attaché politique du ministre responsable du Saguenay–Lac-Saint-Jean ;
- attachés politiques des députés des circonscriptions provinciales ;
- MRC de Lac-Saint-Jean-Est et MRC de Maria-Chapdelaine ;
- député de la circonscription fédérale de Roberval–Lac-Saint-Jean.

##### *Principales préoccupations : préférence accordée au corridor ouest et retombées économiques*

Le corridor ouest proposé par Hydro-Québec paraît préférable à la MRC du Domaine-du-Roy et à la municipalité de La Doré parce qu'il tient davantage compte de la villégiature.

L'ensemble des publics rencontrés démontrent de l'enthousiasme à l'égard du projet en s'intéressant à la maximisation des retombées économiques régionales, au choix du tracé de moindre impact et à la reconnaissance de l'expertise locale.

Dans la continuité des préoccupations énoncées lors de la première étape, les publics rencontrés au sujet des corridors étudiés manifestent de l'intérêt envers le partage des

sommes du PMVI parmi les communautés touchées. Ils se préoccupent également des retombées économiques régionales et des modes d'attribution des contrats (appels d'offres régionaux). À cet égard, Hydro-Québec a réitéré son intention de maximiser les retombées à l'échelle régionale et de travailler conjointement avec le CMAX.

De façon générale, les intervenants du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui subit les contrecoups de la crise forestière, s'inquiètent de la perte de superficie forestière occasionnée par le passage d'une nouvelle ligne. Sur le plan local, certains sont préoccupés par l'ouverture du territoire créée par la nouvelle emprise.

L'équipe de projet a rappelé que la stratégie de construction de la ligne projetée vise à utiliser le plus possible les chemins existants pour atteindre l'emprise de la ligne et y circuler par la suite.

### 5.5.3.2 Mauricie

#### *Activités de participation du public*

L'étape de l'information-consultation sur le seul corridor proposé en Mauricie s'est déroulée du 11 octobre au 9 décembre 2011.

Au total, dix rencontres ont eu lieu avec les représentants de la CRÉ de la Mauricie, les députés des circonscriptions provinciales touchées, les responsables des zecs du Chapeau-de-Paille et du Gros-Brochet ainsi que les représentants des MRC de Maskinongé et de Mékinac, de l'UPA, de la CAR et de l'agglomération de La Tuque. La majorité des personnes rencontrées ont démontré de l'intérêt pour le corridor proposé.

À la demande du président du Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP), une rencontre d'information a été tenue avec des représentants de ce regroupement provenant de la structure provinciale et des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie–Lanaudière–Centre-du-Québec et de la Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches.

Des bulletins d'information (bulletin général et bulletin régional) sur le corridor étudié ont été expédiés à plusieurs élus et organismes de la région :

- gestionnaires du parc national de la Mauricie ;
- direction générale de la Ville de Trois-Rivières ;
- attachés politiques des députés des circonscriptions provinciales ;
- direction générale de la Ville de Shawinigan ;
- président de l'Association régionale des gestionnaires de zecs de la Mauricie ;
- MRC des Chenaux ;
- députés des circonscriptions fédérales de la région.



Hydro-Québec a également établi des contacts avec l'Association des pourvoiries de la Mauricie de même qu'avec les pourvoiries Duplessis et Domaine Vignerod.

***Principales préoccupations : appréciation de la démarche, protection de la villégiature et retombées économiques***

En Mauricie, la ligne projetée traverse de nombreux secteurs de villégiature. Les aires protégées, l'aménagement du territoire, le Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec, les retombées économiques du projet et la perte de possibilité forestière sont des sujets qui ont été abordés avec les participants aux rencontres.

Certains intervenants ont exprimé leur appréciation du travail effectué par l'équipe de projet d'Hydro-Québec, particulièrement les gestionnaires des zecs, qui précisent que le corridor proposé correspond à leurs attentes. Les représentants de l'UPA constatent par ailleurs que ce corridor n'a aucun impact sur l'agriculture de la région.

À la fin de cette période de rencontres et de contacts avec le milieu, les montants liés au PMVI et leur partage entre les communautés ont fait l'objet de questions. L'équipe de projet a expliqué les règles d'attribution de l'enveloppe du PMVI et a rappelé que les projets de lignes ne donnent pas lieu à des redevances hydrauliques.

La perte de possibilité forestière constitue un autre sujet de préoccupations dont Hydro-Québec a tenu compte (voir la section 9.5.4).

L'impact visuel de la ligne de même que le bruit et les champs électriques et magnétiques ont également été abordés par les publics rencontrés en Mauricie. Hydro-Québec a fourni aux intéressés les adresses Web contenant la documentation de l'entreprise sur ces sujets.

### 5.5.3.3 Lanaudière

Cette étape de l'information-consultation portait sur les cinq corridors de ligne élaborés dans Lanaudière, soit trois dans le plateau laurentien (de Saint-Michel-des-Saints à Rawdon) et deux dans la plaine agricole (de Rawdon à Terrebonne).

Cette étape de la communication s'est déroulée du 7 novembre au 13 décembre 2011. Douze rencontres ont été tenues avec des représentants de plusieurs MRC et municipalités, y compris les suivantes :

- MRC de L'Assomption ;
- MRC de D'Autray ;
- MRC de Montcalm ;
- MRC de Matawinie ;
- MRC de Joliette ;
- MRC des Moulins.

En outre, l'équipe a présenté les corridors étudiés au caucus régional des députés de Lanaudière et rencontré des gestionnaires de la zec Lavigne, de la zec des Nymphes et de la réserve faunique Mastigouche (voir le calendrier des rencontres à l'annexe E.1, dans le volume 3).

Ces rencontres visaient à recueillir les commentaires et les préoccupations de ces intervenants. L'équipe de projet y a notamment présenté la comparaison environnementale et technique des corridors élaborés dans Lanaudière dans le but de susciter des discussions et d'établir un consensus autour du choix du corridor préférable.

Au cours de cette étape, les principales préoccupations portées à l'attention de l'équipe de projet ont été les suivantes :

- la protection du paysage et de différents éléments sensibles ;
- la rétrocession des emprises de ligne ;
- le déboisement et l'entretien des emprises ;
- les compensations financières aux municipalités des secteurs touchés.

### ***Plateau laurentien***

Dans le plateau laurentien, de Saint-Michel-des-Saints à Rawdon, les trois corridors étudiés sont les suivants :

- Le corridor ouest longe essentiellement une ligne à 735 kV existante, ce qui n'est pas le cas des deux autres corridors proposés.
- Le corridor centre est le plus court et traverse notamment la zec des Nymphes.
- Le corridor est recoupe la réserve faunique Mastigouche avant d'entrer en territoire municipalisé.

De façon générale, les intervenants rencontrés ont exprimé une préférence pour le corridor ouest.

Le conseil des maires de la MRC de Matawinie a reconnu le corridor ouest comme étant celui de moindre impact, mais il a demandé une modification au corridor proposé. En raison des impacts sur le territoire de Saint-Zénon, la MRC a demandé à Hydro-Québec d'élaborer une variante de corridor passant au nord du réservoir Taureau. L'entreprise a accepté d'étudier une telle variante et a présenté un corridor modifié à la MRC en mars 2012.

Les municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et de Saint-Damien ont exprimé des réserves quant au choix du corridor centre en raison des impacts importants sur la zec des Nymphes ainsi que sur leurs territoires municipaux. Les participants ont rappelé qu'un tel corridor avait été étudié par Hydro-Québec dans les années 1980 et que les gens du milieu s'y étaient déjà opposés.

Le corridor est a suscité des réactions négatives de la part des municipalités de la MRC de D'Autray. Hydro-Québec a reçu une dizaine de résolutions de municipalités et d'organismes de la MRC à ce sujet (voir l'annexe E.7 dans le volume 3). À la lumière des résultats des études et des consultations, le corridor est n'a pas été retenu.

### ***Plaine agricole***

Dans la plaine agricole, de Rawdon à Terrebonne, les deux corridors étudiés sont les suivants :

- Le corridor ouest exige notamment l'ouverture d'un nouveau couloir de ligne sur 21 km en territoire agricole protégé.
- Le corridor est emprunte sur 28 km l'emprise d'une ligne à 315 kV existante qu'Hydro-Québec pourrait démanteler.

Compte tenu des impacts du corridor ouest sur le milieu agricole et sur l'exploitation d'érablières commerciales dans la MRC de Montcalm, la Fédération de l'UPA de Lanaudière s'est jointe au milieu municipal et à d'autres intervenants pour exprimer sa préférence pour le corridor est.

Plusieurs intervenants ont fait valoir que la réutilisation d'une emprise de ligne existante, comme le propose le corridor est, était préférable à l'ouverture d'un nouveau couloir de ligne dans Lanaudière.

Pendant cette étape, 64 appels ont été reçus à la ligne Info-projets.

### ***Synthèse dans Lanaudière***

En résumé, à la lumière des échanges avec les intervenants du milieu, l'équipe de projet a retenu deux corridors dans le plateau laurentien – le corridor ouest et le corridor centre – et un autre dans la plaine agricole – le corridor est.

#### 5.5.3.4 Montréal

##### *Activités de participation du public*

Durant l'étape de l'information-consultation sur les corridors, qui a eu lieu en novembre 2011 à Montréal, Hydro-Québec a tenu trois rencontres avec différents représentants du milieu traversé :

- le comité technique de l'écoterritoire de trame verte de l'Est, composé de représentants de la Ville de Montréal, du MDDEFP et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ;
- la mairesse et les gestionnaires de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ;
- le Comité de travail Gouvernement-Ville de Montréal sur les grands projets, composé de représentants des tables régionales de ministères (MAMROT, MDDEFP, MDEIE, MRN, MTQ et MAPAQ), de l'Agence métropolitaine de transport et de diverses directions de la Ville de Montréal (Développement économique et urbain, Transports, Affaires institutionnelles et Environnement et développement durable).

De plus, les directeurs régionaux de certains ministères (MDDEFP, MRN et MDEIE) ainsi que les élus fédéraux et provinciaux du territoire touché ont reçu une lettre accompagnée d'un bulletin. La lettre mentionnait qu'il serait possible d'organiser une rencontre, à leur convenance, s'ils souhaitaient recevoir plus d'information sur le projet. Aucune demande en ce sens n'a été formulée par la suite.

##### *Principales préoccupations : impact visuel de l'entrée à Montréal et PMVI*

Le passage de la ligne dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies continue de préoccuper la majorité des personnes consultées, notamment les représentants de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, qui souhaitent que l'option souterraine soit approfondie.

L'installation de pylônes tubulaires dans la rivière des Prairies, soit un portique à 735 kV et un pylône à 315 kV, suscite des réserves de la part de la mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. De plus, la proportion du PMVI qui devrait être allouée à l'arrondissement, fondée sur le nombre de kilomètres de ligne sur le territoire montréalais, paraît insuffisante aux yeux de la mairesse en regard de l'impact visuel de la ligne projetée et de l'importance démographique de Montréal.

En résumé, le milieu consulté à cette étape de la participation du public maintient trois recommandations :

- approfondir la possibilité de construire une ligne à 735 kV souterraine ;
- atténuer l'impact du projet sur le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies ;
- étudier un mode de traversée de la rivière des Prairies qui n'exige pas l'installation de pylônes dans le lit de la rivière.

#### 5.5.3.5 Communautés autochtones

##### *Innus de Mashteuiatsh*

La rencontre d'information-consultation sur les corridors avec le Conseil des Innus de Mashteuiatsh (Pekuakamiulnuatsh Takuhikan) qui avait été planifiée en octobre 2011 a été reportée. L'équipe de projet devait présenter les corridors étudiés à cette occasion. Hydro-Québec a transmis les bulletins d'information-consultation sur les corridors au Conseil, en invitant ses membres à convenir du moment d'une prochaine rencontre.

##### *Atikamekw de Wemotaci*

À la demande du Conseil des Atikamekw de Wemotaci, Hydro-Québec a accepté de poursuivre les discussions relatives au projet directement avec celui-ci, sans l'intermédiaire du Conseil de la Nation Atikamekw.

Une rencontre a eu lieu le 3 octobre 2011. Les membres du Conseil des Atikamekw de Wemotaci ont alors mentionné qu'ils espéraient que le projet ait des retombées économiques importantes pour leur communauté. Par ailleurs, ils ont accepté de collaborer aux études sur l'utilisation du territoire touché par le projet en vue de définir un tracé de moindre impact. Les deux parties ont convenu des modalités de réalisation de ces études.

##### *Atikamekw de Manawan*

Hydro-Québec a rencontré les membres du Conseil des Atikamekw de Manawan le 12 décembre 2011. Aucune préoccupation particulière relative aux corridors n'a été mentionnée lors de la rencontre. Le conseil a accepté de participer aux études sur l'utilisation du territoire et a établi avec Hydro-Québec les modalités de réalisation de ces études.

En mars 2012, à l'occasion d'une rencontre visant à amorcer les études d'utilisation du territoire, Hydro-Québec a informé le Conseil des Atikamekw de Manawan qu'une modification avait été apportée au corridor ouest et que celui-ci passait désormais au nord du réservoir Taureau. Aucune préoccupation particulière n'a alors été exprimée.

### 5.5.3.6 Conclusion

Les rencontres et activités d'information-consultation sur les corridors ont permis de présenter les caractéristiques techniques, économiques et environnementales des corridors étudiés.

Elles ont aussi permis à Hydro-Québec de prendre connaissance des préoccupations et des attentes du milieu touché par les corridors. Les commentaires formulés ont mené à l'élaboration d'une variante de corridor au nord du réservoir Taureau dans Lanaudière.

Ainsi, cette étape de la communication a permis de dégager un ou des corridors préférables dans l'ensemble des régions touchées, à l'intérieur desquels des tracés de ligne seront élaborés.

## 5.6 Information-consultation sur les tracés

### 5.6.1 Objectifs

La troisième étape de la participation du public, amorcée en janvier 2012, poursuivait les objectifs suivants :

- exposer la démarche ayant conduit à l'élaboration des tracés et transmettre l'information sur le projet dans son ensemble ;
- prendre connaissance des préoccupations et des attentes du milieu touché par les tracés en vue d'apporter les optimisations appropriées, lorsque c'était possible.

### 5.6.2 Description des activités et des moyens

Les élus et les gestionnaires du milieu ont de nouveau été invités à des rencontres avec l'équipe de projet avant les activités portes ouvertes tenues à l'intention des utilisateurs du territoire (propriétaires touchés et riverains des tracés) afin qu'ils puissent prendre connaissance des tracés proposés et faire leurs commentaires. Dans l'ensemble, près de 80 rencontres et activités portes ouvertes ont eu lieu à cette étape.

Hydro-Québec a diffusé quatre bulletins régionaux sur les tracés proposés au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en Mauricie, dans Lanaudière ainsi qu'à Terrebonne et Montréal ; ces bulletins étaient aussi accessibles sur le site Web d'Hydro-Québec.

Des présentations visuelles ont permis d'expliquer les étapes du projet et les différents éléments ayant mené au choix des tracés. Aussi, les tracés proposés pouvaient être visualisés sur des cartes d'inventaire du milieu ainsi que sur *Google Earth* (voir l'annexe E.4 dans le volume 3).

Dans la partie nord de la zone d'étude (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie et portion nord de Lanaudière), principalement vouée à la villégiature, à la chasse et à la pêche, Hydro-Québec a transmis des invitations par courrier aux titulaires de baux dont le camp ou le chalet est situé dans une bande de 1 à 2 km de part et d'autre du centre du tracé de ligne proposé. Des invitations ont également été adressées aux représentants du Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP). Des représentants de groupes des secteurs environnemental et récréotouristique ont aussi participé à des rencontres.

Dans la partie sud de la zone d'étude (essentiellement Lanaudière et Montréal), où les terres publiques font place aux terres privées, les propriétaires touchés par les tracés ainsi que les riverains des tracés ont reçu une invitation à une activité portes ouvertes.

Dans l'ensemble des régions, les conseillers – Relations avec le milieu d'Hydro-Québec ont donné suite aux questions et aux commentaires formulés par courriel ou par l'intermédiaire des lignes Info-projets. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean et dans Lanaudière, ils ont aussi répondu aux demandes des médias.

### **5.6.3 Faits saillants des communications et principales préoccupations des publics**

Les sections qui suivent résument les activités de communication et les principales préoccupations exprimées au cours de l'information-consultation sur les tracés dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière et de Montréal ainsi que dans la communauté innue et les communautés atikamekw touchées par le projet.

L'annexe E.1, dans le volume 3, fournit la liste détaillée des rencontres de cette troisième étape de la participation du public.

#### **5.6.3.1 Saguenay–Lac-Saint-Jean**

##### ***Activités de participation du public***

L'information-consultation sur les tracés s'est déroulée du 20 au 26 avril 2012 au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Au total, neuf rencontres ont eu lieu avec les élus et les acteurs du milieu, de même que trois journées portes ouvertes. Les personnes et les organismes suivants ont été rencontrés :

- député de la circonscription provinciale de Dubuc et ministre responsable de la région ;
- attaché politique du député de la circonscription provinciale de Roberval ;
- MRC du Domaine-du-Roy ;
- municipalité de La Doré ;

- représentants de la CRÉ, du CMAX et de la CAR ;
- intervenants des milieux économiques, touristiques et environnementaux ;
- représentants de la zec de la Lièvre.

Le bulletin d'information portant sur les tracés proposés a été transmis par courrier et courriel aux attachés politiques des députés des circonscriptions provinciales qui n'ont pu être présents aux rencontres. La même information a été envoyée au député de la circonscription fédérale de Roberval–Lac-Saint-Jean. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est, la MRC de Maria-Chapdelaine et l'UPA ont également reçu le bulletin d'information.

Plusieurs spécialistes d'Hydro-Québec étaient présents aux activités portes ouvertes pour répondre aux questions et aux préoccupations des utilisateurs du milieu. Les participants pouvaient suivre le tracé sur *Google Earth* et discuter de certaines modifications sur place en fonction de leurs préoccupations. Ce support visuel a été grandement apprécié.

### ***Acceptabilité du tracé***

Les rencontres ont montré que le tracé proposé est accepté par la grande majorité des intervenants, car il tient compte des éléments valorisés par le milieu, soit la villégiature, la chasse et la pêche. Aucun bail de villégiature n'est directement touché par le tracé proposé.

L'équipe de projet a répondu aux questions et discuté des préoccupations des personnes présentes relativement à divers sujets : maximisation des retombées économiques, processus d'accréditation des entreprises, partage des sommes du PMVI entre les communautés touchées, impacts de la ligne sur le comportement des animaux, période de construction et création de nouveaux accès à la zec de la Lièvre.

Hydro-Québec a réitéré son intention de maximiser les retombées à l'échelle régionale et de travailler conjointement avec le CMAX.

D'autres sujets ont été abordés par certains intervenants de façon moins soutenue : certains souhaitent limiter l'accès à de nouveaux territoires dans leur secteur, alors que d'autres s'interrogent sur la récupération du bois marchand ainsi que sur les modes de déboisement. Certains propriétaires demandent que les chemins utilisés pour la construction de la ligne soient remis en état après les travaux.



### 5.6.3.2 Mauricie

En Mauricie, l'information-consultation sur les tracés a eu lieu du 3 au 9 mai 2012. Un total de dix rencontres ont été jumelées avec des activités portes ouvertes. Elles s'adressaient aux élus et aux responsables des organismes suivants :

- adjoint parlementaire au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et député de la circonscription provinciale de Maskinongé ;
- MRC de Mékinac ;
- agglomération de La Tuque ;
- CRÉ et CAR ;
- groupes économiques, touristiques et environnementaux ;
- zecs du Gros-Brochet et du Chapeau-de-Paille.

Le bulletin d'information-consultation sur les tracés a été expédié aux publics suivants :

- directions générales de la Ville de Shawinigan et de la Ville de Trois-Rivières ;
- MRC des Chenaux ;
- attachés politiques des députés des circonscriptions provinciales de Champlain, de Trois-Rivières et de Saint-Maurice ;
- Association des pourvoiries de la Mauricie ;
- gestionnaires de la réserve faunique du Saint-Maurice et du parc national de la Mauricie ;
- Association régionale des gestionnaires de zecs de la Mauricie ;
- députés des circonscriptions fédérales de la région.

Les titulaires de baux à proximité du tracé ont été invités à participer à des activités portes ouvertes le 3 mai à La Tuque, le 4 mai à Saint-Tite ainsi que les 8 et 9 mai à Trois-Rivières.

#### ***Acceptabilité du tracé***

Les principales préoccupations énoncées durant cette étape de la participation du public ont trait aux sujets suivants :

- récupération du bois marchand ;
- attribution des contrats et sous-traitance ;
- maximisation des retombées économiques régionales ;
- partage des sommes du PMVI parmi les communautés concernées ;
- aménagement de nouveaux accès dans les zecs ;
- mode de maîtrise de la végétation dans l'emprise de la ligne projetée ;
- impact visuel de la ligne projetée ;
- usage de l'emprise à des fins récréatives.

De façon générale, le tracé proposé a été bien accueilli par le milieu. Au cours des rencontres, l'équipe de projet a procédé sur place à plusieurs ajustements au tracé dans le but d'éviter des secteurs valorisés par les utilisateurs, y compris des aires de chasse à l'original, ou dans le but de préserver le champ visuel de certains villégiateurs.

### 5.6.3.3 Lanaudière

Le tracé proposé s'étend sur quelque 190 km dans Lanaudière.

#### *Rencontres avec les gestionnaires*

L'équipe de projet souhaitait d'abord recueillir les commentaires des municipalités où un nouveau couloir de ligne était envisagé, en milieu agricole, sur une vingtaine de kilomètres dans les MRC de Joliette et de Montcalm. Ainsi, du 23 janvier au 2 avril 2012, le tracé proposé a été présenté aux membres de quatre conseils municipaux, soit ceux de Saint-Ambroise-de-Kildare, de Saint-Liguori, de Crabtree et de Saint-Paul.

Puis, entre les 14 et 18 mai 2012, l'équipe de projet a exposé aux représentants du milieu les différentes études ayant mené au tracé proposé. L'équipe voulait par la même occasion recueillir leurs avis et commentaires sur ce tracé. Les représentants du milieu rencontrés étaient alors :

- les élus et les gestionnaires des municipalités composant les MRC de Matawinie, de L'Assomption, de Joliette, de Montcalm et des Moulins ;
- les dirigeants de la Fédération de l'UPA de Lanaudière ;
- les représentants des directions régionales des ministères concernés.

L'équipe de projet a également rencontré les députés des circonscriptions de Lanaudière en juin 2012 ainsi que le comité exécutif de la CRÉ de Lanaudière en octobre 2012. Par ailleurs, Hydro-Québec a informé par lettre les députés des circonscriptions fédérales touchées par le projet.

Les préoccupations suivantes sont ressorties des rencontres avec les élus et les gestionnaires du territoire :

- besoin d'explications sur la raison d'être du projet afin que les élus puissent transmettre l'information à leurs citoyens ;
- coordination de la communication aux municipalités et aux citoyens lors des activités publiques ;
- bruit émis par les lignes de transport ;
- possibilités d'usage polyvalent de l'emprise de la nouvelle ligne ;
- compensations aux municipalités qui accueillent la nouvelle installation ;
- types de pylônes pouvant être utilisés dans certaines parties du territoire ;

- usage futur des servitudes après le démantèlement d'une ligne et procédure de rétrocession des emprises ;
- impacts de la nouvelle ligne sur le paysage et sur l'agrotourisme ;
- équité dans les ententes avec les propriétaires ;
- droits d'Hydro-Québec en matière d'expropriation.

### ***Rencontres avec les organismes***

Dans le plateau laurentien, plusieurs rencontres avec des organismes ont aussi été tenues du printemps à l'automne 2012. Ainsi, les gestionnaires des zecs et des pourvoies de la région ont exprimé des préoccupations relatives au passage de la ligne sur leur territoire et à son impact visuel sur les lacs, à la période des travaux, à la cohabitation des chemins de construction et des pistes de motoneige ainsi qu'à l'impact des travaux sur la pêche et la chasse à l'original.

### ***Activités portes ouvertes***

Huit journées portes ouvertes se sont tenues du 14 mai au 4 juin à Joliette, à Saint-Alphonse-Rodriguez et à Terrebonne. Environ 3 800 invitations ont été envoyées aux propriétaires établis dans une bande de 500 m à 1 km de part et d'autre du centre de la ligne projetée. Près de 600 personnes ont participé à ces journées, dont 389 propriétaires.

L'application *Google Earth* a permis aux participants de visualiser le tracé en détail et d'en discuter avec les membres de l'équipe de projet. Des cartes des tracés étaient également à la disposition des visiteurs. D'autres spécialistes de l'entreprise étaient disponibles pour répondre à des questions sur des thèmes tels que la justification du projet, les tensions parasites, les champs électriques et magnétiques, la maîtrise de la végétation et les droits immobiliers.

### ***Commentaires***

Des formulaires d'avis ont été distribués durant les journées portes ouvertes. Environ 170 avis, provenant de citoyens d'une douzaine de municipalités de Lanaudière, sont parvenus à Hydro-Québec au terme du cycle de consultation du printemps 2012. Ces avis proviennent principalement de Saint-Zénon (MRC de Matawinie, 64 avis), de Terrebonne (MRC des Moulins, 31), de Saint-Ambroise-de-Kildare (MRC de Joliette, 27), de Sainte-Marcelline-de-Kildare (MRC de Matawinie, 20) et de Saint-Liguori (MRC de Montcalm, 7).

En plus des avis formellement exprimés, Hydro-Québec a reçu et traité une cinquantaine de demandes d'information formulées après les activités portes ouvertes.

Par ailleurs, la correspondance avec Hydro-Québec a surtout pris la forme de courriels. La quasi-totalité des 133 courriels ont été reçus en marge des rencontres tenues avec les différents publics, notamment pendant les journées portes ouvertes de 2012. Les citoyens de Saint-Alphonse-Rodriguez ont été les plus nombreux à faire part de leurs questionnements et préoccupations, suivis des résidents du secteur de Lachenaie à Terrebonne, de Rawdon, de Saint-Ambroise-de-Kildare, de Saint-Côme, de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, de Saint-Liguori et de Saint-Zénon.

Au cours de cette période et jusqu'à la fin de décembre 2012, Hydro-Québec a reçu 120 appels à la ligne Info-projets.

### ***Préoccupations dans Lanaudière***

Les préoccupations exprimées dans Lanaudière diffèrent selon qu'elles proviennent du plateau laurentien ou de la plaine agricole.

### ***Préoccupations propres au plateau laurentien (de Saint-Michel-des-Saints à Rawdon)***

Les résidents de Saint-Zénon ont été nombreux à donner leur avis lors des journées portes ouvertes du printemps 2012. Tout en exprimant des préoccupations quant à l'impact de l'aménagement d'une nouvelle ligne à 735 kV sur la valeur des propriétés et à son impact visuel cumulatif, les membres de l'Association des propriétaires du lac Saint-Sébastien ont demandé que la future ligne ne soit pas jumelée à la ligne existante (circuit 7016) à la hauteur du lac.

La Municipalité de Saint-Zénon a appuyé l'Association par voie de résolution. Elle a également fait parvenir à Hydro-Québec une pétition signée par 370 résidents.

L'équipe de projet a étudié la situation et a élaboré un nouveau tracé à Saint-Zénon. Une *Note Info-projet* a été préparée pour ce secteur particulier (voir l'annexe E.2 dans le volume 3) et une nouvelle rencontre a été tenue en novembre 2012. L'équipe de projet a alors présenté aux propriétaires du lac Saint-Sébastien la solution retenue, qui consiste à déplacer vers l'ouest un tronçon de 5 km de la ligne existante et à y jumeler la ligne projetée, de manière à limiter au maximum l'impact visuel du projet sur les villégiateurs. Cette solution a reçu un accueil très positif.

### ***Préoccupations propres à la plaine agricole (de Rawdon à Saint-Paul)***

L'ouverture d'un nouveau couloir de ligne dans la partie sud de Lanaudière a été une préoccupation centrale pour de nombreux intervenants.

Ainsi, dans les semaines qui ont suivi les activités portes ouvertes du printemps 2012, on a assisté à la création de nombreuses pétitions papier et électroniques et à leur circulation dans l'ensemble des municipalités touchées (voir l'annexe E.8 dans le volume 3). En règle générale, les signataires s'opposaient à la construction d'une ligne de transport à 735 kV à Saint-Ambroise-de-Kildare, à Saint-Liguori, à Sainte-Marcelline-de-Kildare et à Rawdon.

C'est aussi pendant cette période que l'équipe de projet a reçu le plus grand nombre de résolutions d'organismes. Entre le 4 juin et le 19 septembre 2012, Hydro-Québec a reçu une dizaine de résolutions contre le projet. Dans celles-ci, des MRC, des municipalités et des organismes du milieu s'opposent à l'ajout d'une nouvelle ligne sur leur territoire ou offrent leur appui aux municipalités touchées (voir l'annexe E.7).

Par ailleurs, des citoyens se sont regroupés au sein du comité Citoyens sous haute tension afin d'organiser l'opposition au projet dans le secteur. Le groupe a notamment commandé un rapport d'experts, conçu et mis en ligne un site Web, tenu des conférences de presse et lancé des pétitions.

Compte tenu de l'ampleur des commentaires et des préoccupations formulés dans ce secteur, Hydro-Québec a élargi le corridor d'étude de manière à considérer d'autres tracés dans la plaine agricole.

À l'automne 2012, Hydro-Québec a publié une *Note Info-projet* pour présenter les études de tracé effectuées au cours de l'été ainsi que le tracé préférable dans le secteur. Elle a convié les propriétaires touchés et les riverains à deux rencontres portes ouvertes. Cette consultation a permis à l'équipe de projet de constater que le nouveau tracé dans la plaine agricole ne répondait pas aux préoccupations du milieu. De surcroît, la raison d'être du projet était de plus en plus questionnée par des citoyens présents à ces rencontres.

Les pétitions ont continué à prendre de l'ampleur, de sorte qu'on a atteint un total de plus de 5 000 signataires (4 601 signatures sur papier et 643 par voie électronique). Il est à noter que 350 personnes de l'extérieur de la région ont signé les pétitions. Le tableau 5-3 présente la répartition des signataires parmi les MRC de la région de Lanaudière.

Tableau 5-3 : Répartition selon la MRC des signataires des pétitions papier dans Lanaudière

MRC	Nombre de signataires *
L'Assomption	71
D'Autray	32
Matawinie	2 619
Joliette	989
Les Moulins	70
Montcalm	470
Autres provenances (autres régions que Lanaudière)	350
<b>Total</b>	<b>4 601</b>

\* Analyse faite en janvier 2013 à partir des pétitions déposées à Hydro-Québec.

Quatre nouvelles résolutions mettant en cause la justification du projet ont été transmises à l'équipe de projet. Elles proviennent essentiellement de la MRC de Matawinie, de la fédération régionale de l'UPA, du Syndicat des producteurs de lait ainsi que du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (voir l'annexe E.7).

En novembre et en décembre 2012, quelque 75 mises en demeure ont été adressées à Hydro-Québec. Elles visaient à interdire l'accès à des propriétés de Crabtree, de Saint-Ambroise-de-Kildare, de Saint-Charles-Borromée, de Saint-Liguori, de Sainte-Marcelline-de-Kildare et de Saint-Pierre. L'équipe de projet a envoyé un accusé de réception à chacun des propriétaires pour lui indiquer qu'elle s'efforçait d'évaluer la faisabilité de solutions de rechange aux deux tracés initialement proposés dans la plaine agricole.

La Haute direction d'Hydro-Québec a rencontré trois députés de Lanaudière le 5 novembre 2012. Les discussions ont porté sur les solutions élaborées par l'entreprise pour répondre aux préoccupations des citoyens, particulièrement quant à la préservation de l'intégrité des paysages.

Le 3 décembre 2012, des membres de la Haute direction d'Hydro-Québec ont tenu une rencontre avec les maires de Rawdon et de Saint-Liguori ainsi que les préfets de leur MRC respective. À cette occasion, les élus ont transmis une liste de questions provenant du comité Citoyens sous haute tension.

L'équipe de projet a répondu à ces questions le 13 décembre 2012. Par la suite, le comité de citoyens a invité le président d'Hydro-Québec TransÉnergie à venir rencontrer ses membres pour traiter de ces réponses. Une nouvelle correspondance a fait suite à cette demande.

En plus des questions portant directement sur la justification du projet et l'ouverture d'un nouveau couloir de ligne dans la plaine agricole, les préoccupations suivantes ont été soulevées :

- effet sur le dynamisme agricole, notamment l'agrotourisme ;
- tensions parasites et champs électriques et magnétiques ;
- mode de consultation des citoyens, en particulier la formule des portes ouvertes ;
- incidence du projet sur la valeur des propriétés ;
- qualité de vie des riverains de la nouvelle ligne ;
- impact sur le paysage ;
- bruit émis par la ligne.

De plus, la plupart des propriétaires directement touchés voulaient connaître l'emplacement précis des pylônes, alors que des citoyens demandaient à Hydro-Québec d'étudier un tracé utilisant un couloir de ligne existant.

L'ensemble de ces préoccupations ont amené l'équipe de projet à remettre en question le tracé dans cette partie de la plaine agricole et à rechercher une autre solution.

### ***Le tracé à Terrebonne***

Quelque 2 000 invitations ont été lancées pour des activités portes ouvertes en mai et en juin 2012 à Terrebonne.

Une partie des activités de communication concernaient deux projets. De fait, puisqu'Hydro-Québec prévoit construire une autre ligne dans le même secteur (ligne à 120 kV Pierre-Le Gardeur–Saint-Sulpice, d'une longueur de 14 km), les deux équipes de projet ont intégré partiellement leurs démarches de communication en présentant les deux projets dans une même activité portes ouvertes.

En particulier, les deux conseillers municipaux des districts électoraux touchés par le passage de la ligne projetée à l'ouest du quartier résidentiel Carrefour-des-Fleurs (secteur de Lachenaie à Terrebonne, au sud de l'autoroute 640) ont été rencontrés le 4 juin 2012. Les conseillers se sont montrés intéressés à participer à l'activité portes ouvertes prévue en soirée afin d'entendre les commentaires des citoyens sur le projet.

### ***Préoccupations à Terrebonne (secteur de Lachenaie)***

À Terrebonne, les principales préoccupations ont été formulées par des résidents habitant au sud de l'autoroute 640, notamment dans le quartier Carrefour-des-Fleurs.

De façon générale, à l'occasion de deux activités portes ouvertes tenues en mai et en juin 2012, les résidents de ce quartier se sont dits satisfaits puisque deux lignes de transport à 315 kV y seront démantelées dans le cadre du projet. Une de ces deux lignes sera reconstruite le long de la ligne à 735 kV projetée en territoire agricole protégé, à l'extrémité ouest du quartier (voir la section 7.2).

Cependant, les résidents des rues adjacentes au nouveau couloir de lignes ont exprimé des préoccupations au sujet de la proximité des lignes projetées (moins de 500 m), de leur impact visuel, du bruit des lignes, des champs électriques et magnétiques ainsi que des risques de collision pour les oiseaux.

Aussi, des citoyens de Carrefour-des-Fleurs ont fait parvenir à Hydro-Québec une pétition contre le projet qui comprenait des propositions de tracé. À l'étape suivante de la participation du public, l'équipe de projet a rencontré des représentants du quartier pour discuter de ces propositions.

#### 5.6.3.4 Montréal

##### *Activités de participation du public et acceptabilité du tracé*

L'étape de l'information-consultation sur le tracé proposé sur l'île de Montréal a commencé le 15 mars et s'est terminée le 11 octobre 2012. Un total de neuf rencontres ont été tenues avec les différents partenaires du milieu (élus et gestionnaires) ainsi qu'avec les représentants de groupes socioéconomiques et environnementaux concernés par le projet.

Les participants aux rencontres ont manifesté à nouveau de l'intérêt pour l'enfouissement de la ligne projetée depuis la rivière des Prairies (y compris la traversée) jusqu'au poste du Bout-de-l'Île. L'équipe de projet d'Hydro-Québec a expliqué, à l'aide d'exemples, les raisons pour lesquelles elle ne pouvait considérer cette option.

Par ailleurs, Hydro-Québec a invité le propriétaire du terrain de golf situé de part et d'autre de l'autoroute 40 à Pointe-aux-Trembles, les résidents du boulevard Gouin établis de part et d'autre de la ligne projetée ainsi que les résidents au sud de l'autoroute 40 touchés par le projet à une activité portes ouvertes le 14 juin 2012 à Pointe-aux-Trembles. Des spécialistes de l'entreprise étaient sur place pour répondre aux questions et aux préoccupations relatives au projet sur l'île de Montréal. Il est utile de rappeler que le projet, dans ce secteur, prévoit la construction de la ligne à 735 kV portant le circuit 7017, la reconstruction d'un tronçon de ligne à 315 kV ainsi que le réaménagement de lignes à 735 kV autour du poste du Bout-de-l'Île.

Peu de propriétaires invités ont participé à l'activité portes ouvertes. Cependant, on note la participation des propriétaires d'une maison historique située sur le boulevard Gouin. Aussi, le propriétaire du terrain de golf s'est présenté à cette activité afin d'évaluer l'impact du projet sur des travaux d'amélioration de son terrain qu'il prévoit faire du côté nord de l'autoroute. Comme l'emplacement des nouveaux pylônes pourrait avoir un impact sur les aménagements prévus, Hydro-Québec s'est engagée à maintenir le dialogue et à l'informer le plus tôt possible de l'emplacement définitif des supports projetés afin de faciliter la réalisation des travaux d'amélioration.



### 5.6.3.5 Communautés autochtones

#### *Innus de Mashteuiatsh*

Le 12 avril 2012, Hydro-Québec a informé les Innus de Mashteuiatsh de la tenue d'activités portes ouvertes dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Elle a à nouveau proposé une rencontre avec le Conseil des Innus de Mashteuiatsh (Pekuakamiulnuatsh Takuhikan). Des bulletins d'information-consultation sur les tracés ont également été envoyés aux représentants du Conseil.

#### *Atikamekw de Wemotaci*

Le 30 avril 2012, Hydro-Québec a rencontré le Conseil des Atikamekw de Wemotaci ainsi que les utilisateurs du territoire afin de leur présenter le projet et de solliciter leur participation à l'étude sur l'utilisation du territoire. Plusieurs questions et préoccupations ont alors été exprimées par les utilisateurs du milieu sur les thèmes suivants :

- ouverture du territoire ;
- retombées économiques pour la communauté de Wemotaci ;
- phytocides ;
- champs électriques et magnétiques ;
- usage de l'information fournie par les utilisateurs du territoire.

De son côté, le Conseil des Atikamekw de Wemotaci a rappelé l'importance de maximiser les retombées économiques du projet dans la communauté, notamment en ce qui concerne les emplois et les contrats. Les représentants d'Hydro-Québec ont précisé que ces questions feraient l'objet d'autres rencontres avec le Conseil.

À la suite de cette rencontre, Hydro-Québec a réalisé une étude d'utilisation du territoire qui a permis de délimiter les secteurs valorisés par les utilisateurs atikamekw rencontrés dans le cadre de cette étude. La prise en compte des résultats de cette étude a mené à une importante modification du tracé préliminaire établi par l'équipe de projet sur une longueur de 40 km à la hauteur de la rivière Vermillon.

Hydro-Québec a présenté le tracé modifié le 22 octobre 2012 au Conseil des Atikamekw de Wemotaci, lors d'une rencontre portant sur plusieurs dossiers. Le Conseil a considéré qu'Hydro-Québec était à l'écoute des utilisateurs du milieu et il s'en remettait à l'avis de ces derniers quant à l'acceptabilité du tracé définitif.

Le tracé modifié a ensuite été présenté aux utilisateurs du territoire les 13 et 14 novembre 2012. Dans l'ensemble, ils ont reconnu qu'Hydro-Québec avait tenu compte de leurs préoccupations dans ses efforts pour améliorer le tracé initial. Ils auraient préféré que la ligne projetée passe à l'est de la rivière Vermillon, mais ils comprennent qu'un tel tracé poserait des difficultés de construction particulières.

Les utilisateurs atikamekw ont soulevé à nouveau la question de l'ouverture du territoire et ont souhaité que des membres de leur communauté participent au marquage du tracé de la ligne avant le déboisement.

### ***Atikamekw de Manawan***

Le 12 juin 2012, Hydro-Québec a fait parvenir le bulletin d'information-consultation sur les tracés au Conseil de la Nation Atikamekw ainsi qu'au Conseil des Atikamekw de Manawan. Ce dernier a participé à une rencontre sur le tracé proposé le 28 janvier 2013. Le chef de Manawan a souligné à nouveau que la communauté s'attendait à avoir d'importantes retombées économiques liées à la réalisation du projet. Les parties ont convenu d'entreprendre des négociations à ce sujet. Comme à Wemotaci, le Conseil laisse les utilisateurs du territoire se prononcer sur le tracé proposé.

Hydro-Québec a rencontré les utilisateurs du territoire les 4 et 5 mars 2013. Une présentation du projet et des étapes de construction a été faite aux participants aux rencontres. Les questions et préoccupations exprimées à cette occasion portaient principalement sur les sujets suivants :

- emplois et possibilités de formation pour les Atikamekw ;
- impacts des phytocides sur la culture du bleuets, sur les plantes médicinales et sur les animaux ;
- usage du bois coupé non marchand ;
- contenu d'une entente à conclure entre le Conseil des Atikamekw de Manawan et Hydro-Québec.

Certains utilisateurs se sont inquiétés du passage de la ligne dans des habitats propices à l'original ainsi que de la proximité de la future ligne et du ruisseau Coucou-cache, près de la rivière Vermillon. Tenant compte de ces préoccupations, Hydro-Québec a modifié le tracé dans ce secteur sur une dizaine de kilomètres et en a informé le Conseil des Atikamekw de Manawan.

#### **5.6.3.6 Conclusion**

De façon générale, cette étape a permis à Hydro-Québec de transmettre l'information sur les tracés proposés et sur le projet dans son ensemble, et de faire état des résultats des études techniques et environnementales. Par la même occasion, elle a pris connaissance des préoccupations et des attentes du milieu et a apporté des modifications au tracé lorsque c'était possible.

Les échanges dans les différentes régions ont fait ressortir un consensus exprimé par la majorité des participants au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en Mauricie, à Montréal et au sein des communautés autochtones.

Cependant, en dépit des différentes propositions de tracés dans la plaine agricole de Lanaudière, une vive opposition subsistait dans cette partie du territoire traversé par la ligne projetée. Prenant en compte les commentaires reçus, Hydro-Québec a publié en février 2013 un communiqué (reproduit à l'annexe E.5, dans le volume 3) annonçant qu'elle évaluait la faisabilité de solutions de rechange aux tracés initialement proposés dans la plaine agricole.

## **5.7 Information sur la solution retenue**

### **5.7.1 Objectifs**

La quatrième grande étape de la participation du public, amorcée en octobre 2012, visait à présenter au milieu la solution retenue et à fournir des détails sur les composantes du projet, notamment :

- le tracé retenu ;
- les prochaines étapes des études et le calendrier global du projet ;
- les principales mesures d'atténuation prévues et les retombées économiques du projet.

Cette étape visait également à s'assurer que le projet élaboré était toujours bien accueilli dans les régions traversées ainsi que par les communautés autochtones concernées.

Il est à noter qu'Hydro-Québec a amorcé, à la fin de 2013, une étape de communication supplémentaire dans Lanaudière afin de présenter le nouveau scénario de projet et les tracés proposés dans la partie sud du projet. Ces activités de communication se poursuivront en 2014.

### **5.7.2 Description des activités et des moyens**

Hydro-Québec a pris soin d'adapter les activités d'information sur la solution retenue en fonction des particularités et des souhaits exprimés lors des rencontres de l'étape précédente. Des offres de rencontres ont ainsi été adressées aux gestionnaires du milieu et aux titulaires de baux de villégiature ainsi qu'aux propriétaires privés et riverains des tracés retenus. Ces rencontres étaient jumelées à des activités portes ouvertes. Elles ont permis à l'équipe de projet de présenter les tracés retenus au moyen de cartes détaillées propres à chacune des régions touchées.

Les moyens suivants ont été pris pour joindre les publics cibles :

- Au Saguenay–Lac-Saint-Jean et en Mauricie, les villégiateurs établis à proximité du tracé retenu ont reçu une invitation à une rencontre. Cette invitation comprenait un lien vers une page Web montrant le tracé retenu et fournissant de l'information sur le projet.
- Dans Lanaudière et à Montréal, la plupart des propriétaires et riverains du tracé retenu ont reçu une invitation à une rencontre. D'autres rencontres, amorcées à la fin de 2013, se poursuivront en 2014 pour compléter le cycle de communication.

### **5.7.3 Faits saillants des communications et principales préoccupations des publics**

Les sections qui suivent contiennent un résumé des rencontres, des communications et des principales préoccupations exprimées durant l'information sur la solution retenue dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière et de Montréal ainsi que dans la communauté innue et les communautés atikamekw touchées par le projet.

On y résume aussi le déroulement de l'étape particulière d'information sur les résultats des études complémentaires menées en 2013 dans Lanaudière.

#### **5.7.3.1 Saguenay–Lac-Saint-Jean**

##### *Activités de participation du public*

La quatrième étape de la participation du public s'est déroulée du 29 octobre au 22 novembre 2012 au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Hydro-Québec a organisé trois rencontres sur le tracé retenu avec les élus et les acteurs du milieu économique, du tourisme et de l'environnement :

- bureau du député de la circonscription provinciale de Dubuc et ministre responsable de la région ;
- MRC du Domaine-du-Roy ;
- municipalité de La Doré ;
- CRÉ et CMAX ;
- ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT) ;
- ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN).
- Chambre de commerce de Roberval ;
- club de motoquad Les amis(es) du lac ;
- Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean ;
- Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons ;

- Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) ;
- Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP) ;
- zec de la Lièvre ;
- Fédération québécoise de la faune ;
- club de motoneige Passe-partout Roberval.

Hydro-Québec a transmis par courriel de l'information sur le tracé retenu aux attachés politiques des députés de circonscriptions provinciales qui n'ont pu être présents aux rencontres. La même information a été envoyée au député de la circonscription fédérale de Roberval–Lac-Saint-Jean. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est, la MRC de Maria-Chapdelaine et l'UPA ont également été informées à ce sujet.

### ***Acceptabilité du tracé***

Les rencontres ont confirmé que le tracé retenu ne touche directement aucun bail de villégiature et préserve les activités de villégiature des secteurs traversés.

Les principales questions posées par les publics rencontrés portaient sur les sujets suivants :

- processus de consultation des publics ;
- chemins d'accès à l'emprise de la ligne pendant sa construction ;
- largeur de déboisement et mode d'entretien de l'emprise ;
- impacts sur les baux de villégiature ;
- accès à l'emprise de la ligne pour les motoneigistes et les motoquadistes ;
- exploitation des bleuetières dans l'emprise de la ligne ;
- partage des sommes du PMVI parmi les organismes admissibles et obligations liées au programme ;
- retombées économiques régionales.

Le RLTP s'est inquiété de l'éventuel empiétement du calendrier de construction sur la période de chasse. La protection des séparateurs de coupe, qui servent de corridors fauniques, a été soulevée par l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean. Enfin, la justification du projet et les modes d'entretien de la végétation ont attiré l'attention du CREDD.

Bon nombre de villégiateurs ont apprécié la possibilité de voir le tracé retenu sur le Web, ce qui leur a permis de poser leurs questions par téléphone et leur a évité des déplacements non nécessaires.

### 5.7.3.2 Mauricie

#### *Activités de participation du public*

Les rencontres d'information sur la solution retenue se sont déroulées du 22 au 31 janvier 2013 dans l'ensemble de la Mauricie. De plus, à la suite de la modification du tracé sur une distance d'environ 40 km au sud du réservoir Blanc, dans le secteur de la rivière Vermillon, Hydro-Québec a rencontré le maire, le directeur général et l'aménagiste de la Ville de La Tuque de même que les représentants de la pourvoirie Duplessis, respectivement les 21 et 23 novembre 2012.

Une rencontre s'est ajoutée le 4 décembre 2012 avec le maire et le directeur général de la Ville de La Tuque. Celle-ci portait précisément sur le PMVI, sur les retombées économiques du projet dans la région et sur les mécanismes à mettre en place pour les favoriser davantage.

Une invitation particulière a été adressée au bureau du nouveau ministre de l'Environnement, du Développement durable, de la Faune et des Parcs, député de la circonscription de Johnson et responsable des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Il a reçu l'information relative à l'ensemble du projet, un résumé des étapes de la participation du public en Mauricie ainsi qu'un résumé de la réception du projet par le milieu.

Des invitations à une rencontre d'information ont été transmises aux élus et aux intervenants des secteurs économique, touristique, récréatif et environnemental. Les représentants des organismes suivants faisaient partie du nombre :

- ministères concernés par le projet ;
- zecs du Chapeau-de-Paille et du Gros-Brochet ;
- Association régionale des gestionnaires de zecs de la Mauricie ;
- Association des pourvoiries de la Mauricie ;
- pourvoirie Duplessis ;
- Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP) ;
- chambres de commerce, sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et centres locaux de développement (CLD).

Ces différents publics étaient invités à consulter le tracé sur le site Web consacré au projet.

Hydro-Québec a informé par lettre les titulaires de baux de villégiature sur le tracé retenu en Mauricie. Elle y mentionnait que l'équipe de projet avait fait plusieurs optimisations de tracé pour favoriser l'intégration harmonieuse du projet dans le milieu. Le plus important changement touche un tronçon d'environ 40 km au sud du réservoir Blanc, dans le secteur de la rivière Vermillon. Les villégiateurs étaient également invités à voir le tracé sur la page Web du projet.

Un rappel téléphonique a été fait les 16 et 17 janvier 2013 auprès des titulaires de baux afin de vérifier s'ils avaient bien reçu l'information sur le tracé retenu. Près de 80 % des villégiateurs ont été rejoints. Ce rappel téléphonique a permis de s'assurer que les villégiateurs avaient pris connaissance de l'information et qu'ils avaient été en mesure de voir le tracé sur le site Web d'Hydro-Québec. Bon nombre de villégiateurs ont apprécié l'accès direct au tracé retenu sur le site Web, de sorte qu'ils pouvaient poser leurs questions au téléphone et éviter ainsi de se déplacer.

Des rendez-vous personnalisés ont été pris avec ceux et celles qui avaient besoin de renseignements supplémentaires ou qui désiraient rencontrer les membres de l'équipe de projet. Ces rencontres ont eu lieu dans les municipalités de La Tuque, de Saint-Tite, de Trois-Rivières, de Drummondville et de Joliette.

Les autres publics qui ne sont pas touchés directement par le projet ont reçu un courriel d'information contenant un lien vers la page Web du projet montrant le tracé retenu en Mauricie. Il s'agit des publics suivants :

- Ville de Shawinigan ;
- Ville de Trois-Rivières ;
- MRC des Chenaux ;
- attachés politiques des députés des circonscriptions provinciales de Champlain, de Trois-Rivières et de Saint-Maurice ;
- gestionnaires de la réserve faunique du Saint-Maurice et du parc national de la Mauricie ;
- députés des circonscriptions fédérales de Trois-Rivières et de Saint-Maurice.

### ***Acceptabilité du tracé***

Les principales préoccupations exprimées par les élus et les représentants d'organismes portent sur la période de construction et ses impacts sur la chasse, sur le déboisement, sur la récupération du bois marchand et sur les types de pylônes. De plus, les représentants de la zec du Gros-Brochet, de la zec du Chapeau-de-Paille et de la pourvoirie Duplessis souhaitent qu'Hydro-Québec limite les nouveaux accès à leurs territoires.

Les représentants des ministères concernés s'intéressent aux communications d'Hydro-Québec avec les communautés autochtones. Ils désirent être informés du calendrier de déboisement et de construction ainsi que des échanges avec les responsables de sentiers de motoneige et de motoquad.

Les représentants de l'agglomération de La Tuque sont insatisfaits des sommes accordées en vertu du PMVI et demandent un montant supplémentaire. Malgré cela, le maire et le directeur général acceptent le tracé proposé et reconnaissent les efforts accomplis par l'équipe de projet pour trouver le tracé de moindre impact.

Les principales préoccupations des titulaires de baux de villégiature portent sur le début des travaux et les effets de ces derniers sur la chasse, sur l'impact du déboisement sur leur environnement et leurs activités ainsi que sur la sécurité des lieux pendant la construction de la ligne.

### 5.7.3.3 Lanaudière, Laurentides et Laval

#### *Résultats des études*

La nouvelle solution proposée dans la partie sud du projet est composée de deux tronçons distincts, soit un tronçon de Rawdon à Laval et un tronçon de Saint-Roch-de-l'Achigan à Montréal. Chaque tronçon a fait l'objet de sa propre séquence d'activités de communication. Ces activités ont intégré des rencontres avec les élus des régions nouvellement touchées par le projet, soit les Laurentides et Laval.

Du 30 avril au 17 mai 2013, treize rencontres ont permis de rendre compte des résultats des études visant à élaborer un nouveau tracé dans la partie sud de Lanaudière. Au cours de ces rencontres, les représentants de l'ensemble des municipalités locales (Rawdon, Saint-Calixte, Sainte-Julienne, Saint-Lin–Laurentides, Sainte-Sophie, Sainte-Anne-des-Plaines, Mascouche et Terrebonne) ainsi que des MRC ou territoires équivalents (Matawinie, Montcalm, Rivière-du-Nord, Thérèse-De Blainville, Les Moulins et Laval) ont reçu l'information sur le nouveau tracé.

L'équipe de projet a aussi fait connaître le nouveau scénario au député de Blainville, au député de L'Assomption ainsi qu'aux représentants des fédérations de l'UPA de Lanaudière et de l'Outaouais-Laurentides. Puisque le tracé proposé touche maintenant Laval, des échanges se sont aussi déroulés avec la représentante de la députée de Mille-Îles.

Par ailleurs, le 3 mai, la Haute direction d'Hydro-Québec a rencontré des députés des circonscriptions de Lanaudière pour présenter la nouvelle solution. Une autre rencontre en juin a permis de présenter le scénario de projet au maire et au directeur général adjoint de Terrebonne. De plus, des gestionnaires d'Hydro-Québec ont rencontré la mairesse et des gestionnaires de Mascouche en juillet 2013.

Des rencontres ont aussi eu lieu avec les comités de liaison de la Fédération québécoise des municipalités et de l'UPA.

Enfin, les propriétaires touchés par le tronçon Rawdon-Laval, où la nouvelle ligne est juxtaposée à une ligne existante, ont été rencontrés individuellement.



### ***Préoccupations globales dans Lanaudière***

Le nouveau tracé proposé a semblé plus acceptable aux intervenants de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, malgré certaines inquiétudes au sujet des tensions parasites.

La réception de courriels s'est poursuivie en 2013. Les principaux sujets abordés sont le processus d'information, l'impact sur la propriété et le tracé de la ligne.

Plus de 120 appels ont été reçus de janvier à octobre 2013 sur la ligne Info-projets de la part des citoyens de Lanaudière. Au début de l'année, les gens exprimaient principalement des préoccupations liées à l'impact de la ligne sur la valeur des propriétés ainsi qu'au tracé de la ligne. Puis, dans le courant de l'année, cette dernière préoccupation s'est atténuée alors que la nouvelle solution était présentée aux citoyens concernés.

L'étude d'experts sur laquelle s'appuyait le comité Citoyens sous haute tension a été rendue publique à la fin de septembre 2013 et le comité a tenu deux conférences de presse à ce sujet. En réaction à ces conférences de presse, Hydro-Québec a publié un communiqué de presse pour corriger certaines informations erronées (voir l'annexe E.5 dans le volume 3).

### ***Acceptabilité du nouveau tracé Rawdon-Laval***

Les représentants des MRC de Matawinie et de Montcalm ont accueilli assez favorablement le nouveau scénario proposé et se sont montrés satisfaits que le tracé ne passe plus dans les érablières du secteur de Rawdon. Ils ont demandé des éclaircissements sur le PMVI et sur les taxes municipales liées aux lignes de transport.

Bien que le nouveau scénario touche maintenant Saint-Calixte, le maire de cette municipalité juge que la nouvelle solution est plus rationnelle sur le plan régional. On a observé des réactions similaires du côté de la MRC de Thérèse-De Blainville, où la ligne projetée longerait une ligne existante dans une servitude que possède Hydro-Québec.

Les intervenants de la Ville de Terrebonne comprennent la nécessité du projet mais expriment des préoccupations à l'égard de l'impact de l'ajout d'une nouvelle ligne en milieu résidentiel dense.

À Laval, le projet est accueilli favorablement par les représentants municipaux. Ils remarquent toutefois que la ligne projetée passe sur l'île aux Vaches, qui est sous réserve du MDDEFP pour deux ans. Ils soulignent également l'activité de l'organisme Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille Îles, qui milite en faveur de la protection des îles de l'archipel Saint-François, dont l'île aux Vaches.

Par ailleurs, des préoccupations ont été émises quant au maintien d'écrans visuels et au contrôle des accès au croisement des routes, au type de déboisement effectué sur les propriétés privées, au maintien de la végétation en bordure des cours d'eau et à la maîtrise de la végétation dans l'emprise.

#### ***Acceptabilité de la déviation du circuit 7017 vers le poste du Bout-de-l'Île***

À l'occasion de rencontres techniques avec l'équipe de projet, les représentants de la Ville de Mascouche et de la MRC des Moulins ont indiqué qu'ils comprenaient la nécessité du projet, mais que le tracé proposé le long de l'autoroute 25 à Mascouche soulève des préoccupations :

- préservation du boisé métropolitain de Saint-Roch–Mascouche (descente du Coteau) ;
- maintien de la dernière percée visuelle sur Montréal depuis l'autoroute 25 ;
- aspect esthétique et durée de vie des pylônes tubulaires.

Par ailleurs, la mise hors tension d'un tronçon du circuit 7017, entre Mascouche et le poste de Duvernay, sans que ce tronçon soit démantelé fait également partie des préoccupations formulées au cours de ces échanges.

#### **5.7.3.4 Montréal**

##### ***Activités de participation du public et acceptabilité du tracé***

Hydro-Québec a invité les citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à assister à une rencontre d'information sur la solution retenue le 13 décembre 2012. Peu de citoyens de l'arrondissement se sont présentés à cette rencontre. De manière générale, le tracé suscite peu de réactions de la part des citoyens du secteur.

#### **5.7.3.5 Communautés autochtones**

##### ***Innus de Mashteuiatsh***

Les communications entre Hydro-Québec et les Innus de Mashteuiatsh se poursuivront en 2014.

##### ***Atikamekw de Wemotaci***

Le 20 août 2013, Hydro-Québec a transmis une lettre et une carte du tracé retenu au Conseil des Atikamekw de Wemotaci. La lettre mentionne que l'entreprise demeure disponible pour répondre à toute question sur le tracé ou sur tout autre aspect du projet. Les négociations entre Hydro-Québec et les représentants de la communauté de Wemotaci se poursuivent en vue de conclure une entente relative au projet.

### ***Atikamekw de Manawan***

Une lettre, jointe à une carte du tracé retenu, a été envoyée le 20 août 2013 au Conseil des Atikamekw de Manawan. La lettre mentionne qu'Hydro-Québec demeure disponible pour répondre à toute question touchant le tracé ou d'autres aspects du projet. Les négociations se poursuivent avec le Conseil des Atikamekw de Manawan.

#### **5.7.3.6 Conclusion**

Les activités et rencontres sur la solution retenue ont permis de présenter le tracé retenu, les prochaines étapes des études, le calendrier global du projet, les principales mesures d'atténuation prévues ainsi que les retombées économiques du projet.

Cette étape a été conclue dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et en Mauricie. Le tracé a également été accueilli favorablement par les communautés autochtones, auprès desquelles les échanges se poursuivent.

Toutefois, le nouveau scénario de projet modifie le tracé dans la région de Lanaudière, en plus de toucher les régions de Laval et des Laurentides. C'est pourquoi l'équipe de projet poursuit les activités de participation du public depuis la fin de 2013 dans ces régions ainsi qu'à Montréal. Ces activités se poursuivront en 2014.

## **5.8 Analyse sommaire de la revue de presse**

La couverture médiatique du projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île a été peu importante dans la plupart des régions touchées, hormis Lanaudière, où elle a été plus soutenue. Les sections qui suivent résument l'information véhiculée dans les différents médias régionaux jusqu'au 31 octobre 2013.

L'annexe E.6, dans le volume 3, donne la liste des documents imprimés ou électroniques qui ont été publiés dans les médias régionaux en lien avec le projet.

### **5.8.1 Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Le projet a été traité quatorze fois dans les médias du Saguenay–Lac-Saint-Jean de 2010 à 2013.

La couverture médiatique au Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est limitée à deux interventions à l'étape de l'information générale sur le projet. Les médias ont alors rapporté les grandes lignes du projet contenues dans le bulletin d'information diffusé par Hydro-Québec.

À l'étape de l'information-consultation sur les corridors, les médias de la région ont fait état du désir de la municipalité de La Doré d'obtenir une meilleure part des investissements d'Hydro-Québec dans la construction d'une ligne de transport entre son territoire et Montréal.

À l'étape de l'information-consultation sur les tracés, deux journaux de la région ont traité du projet :

- En avril 2012, *Le Quotidien* a fait état de la consultation d'Hydro-Québec auprès d'une centaine de villégiateurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean concernés par la ligne projetée.
- L'hebdomadaire *Le Point du Lac-Saint-Jean* a résumé les principaux aspects du projet en mentionnant plus particulièrement le partage du PMVI.

À l'étape de l'information sur la solution retenue, *Le Point du Lac-Saint-Jean* a rendu compte des modifications apportées au tracé depuis la dernière étape. Cet article a été repris notamment dans l'édition papier du *Journal de Québec* (24 novembre 2012) et sur les sites Web de *TVA nouvelles* et du *Journal de Québec*.

### 5.8.2 Mauricie

Le projet a été traité trois fois dans les médias de la Mauricie de 2010 à 2013.

À l'étape de l'information-consultation sur les corridors, un article publié dans *Le Nouvelliste* a repris les informations générales sur le projet parues précédemment dans *Le Quotidien* du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

À l'étape de l'information-consultation sur les tracés, la couverture médiatique s'est limitée à une intervention radio du président du conseil de l'agglomération de La Tuque, où il demandait une hausse de la somme accordée en vertu du PMVI d'Hydro-Québec.

### 5.8.3 Lanaudière

Le projet a été traité plus de 50 fois dans les médias de Lanaudière de 2010 à 2013. Le tronçon de la ligne de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île dans Lanaudière a été médiatisé surtout en 2012 et en 2013. Dans plus de la moitié des cas, le projet était traité dans *L'action* de Joliette.

En plus d'être couvert par les médias écrits et audiovisuels de la région, le projet a eu des échos – moins soutenus – dans la presse nationale, par exemple :

- *La Terre de chez nous* évoque le projet en octobre 2012 à l'occasion d'un article sur le congrès régional de la Fédération de l'UPA de Lanaudière ;
- la venue d'une nouvelle ligne à 735 kV fait l'objet d'un article dans *La Presse* en novembre 2012 ;
- le processus décisionnel qui a mené à l'élaboration d'un nouveau tracé de ligne dans Lanaudière est exposé le 4 mai 2013 dans la section économique de *La Presse*.

En mars 2013, à la suite d'une lettre ouverte dans *L'action* de Joliette laissant entendre un mauvais voisinage entre les lignes à haute tension et l'agriculture, une agronome d'Hydro-Québec est intervenue pour rectifier les faits et donner de l'information sur les rapports de l'entreprise avec le monde agricole.

Enfin, l'étude commandée à des experts par le comité Citoyens sous haute tension qui visait à remettre en cause la raison d'être du projet (voir la section 5.7.3.3) a fait l'objet d'articles dans la presse régionale.

Les médias sociaux ont été utilisés par certains citoyens pour faire valoir leur point de vue ; le projet a notamment fait l'objet de commentaires sur Facebook.

La revue de presse relative au projet dans Lanaudière est présentée à l'annexe E.6, dans le volume 3.

#### **5.8.4 Montréal**

Le projet a été traité une seule fois dans la région de Montréal. À l'étape de l'information sur la solution retenue, un article est paru dans *L'Avenir de l'Est* du 14 décembre 2012 en lien avec l'activité portes ouvertes tenue la journée précédente à Pointe-aux-Trembles. L'article fait état de la présence en soirée de manifestants de Lanaudière et résume les grandes lignes du projet.

#### **5.8.5 Communautés autochtones**

Aucun média n'a fait mention du projet dans les communautés autochtones concernées.

## 5.9 Conclusion

Hydro-Québec a mené de multiples activités de communication tout au long des études techniques et environnementales relatives au projet : plus de 250 occasions d'échanger avec l'équipe de projet ont eu lieu de 2010 à 2013 dans l'ensemble des régions concernées (voir les tableaux 5-1 et 5-2 et l'annexe E.1). Des conseillers attirés au projet étaient disponibles dans toutes les régions et auprès des communautés autochtones pour répondre en tout temps aux demandes d'information des représentants du milieu et des médias ainsi que des citoyens. Aussi, plus de 14 bulletins d'information ont été diffusés, une page Web a été créée et plusieurs autres outils de communication ont été utilisés.

Cette démarche a permis d'informer et de consulter les représentants et groupes du milieu à des étapes clés du projet et, de fait, de nombreux changements et optimisations ont été intégrés au projet.

Les activités de participation du public s'adressaient aux publics des régions traversées (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Lanaudière et Montréal) ainsi qu'aux communautés autochtones concernées (Innus de Mashteuiatsh et Atikamekw de Wemotaci et de Manawan).

Au moment de conclure la présente étude d'impact sur l'environnement, les activités de participation du public sont terminées auprès de la majorité des communautés concernées, et le tracé de quelque 425 km de longueur a reçu un accueil favorable dans la plupart des régions ainsi que de la part des communautés autochtones concernées.

Toutefois, le nouveau scénario de projet élaboré modifie le tracé dans les régions de Lanaudière et de Montréal, en plus d'inclure depuis 2013 les régions de Laval et des Laurentides. L'équipe de projet a tenu des activités et des rencontres de participation du public à la fin de 2013 et les poursuivra en 2014 dans ces régions. Elle poursuivra aussi les échanges avec les communautés autochtones concernées.

Il est à noter qu'Hydro-Québec continuera d'informer les publics intéressés durant les prochaines étapes d'études, d'autorisations et de réalisation du projet.





2014E0105

